

SICAV de droit français

SICAV AMPLEGEST

SICAV à 4 compartiments

RAPPORT ANNUEL

au 31 décembre 2024

**Société de Gestion : AMPLEGEST
Dépositaire : Caceis Bank
Commissaire aux Comptes : Pricewaterhousecoopers Audit**

AMPLEGEST - 50 Boulevard Haussmann - 75009 - Paris

SOMMAIRE

La SICAV SICAV AMPLEGEST est constitué au 31 décembre 2024 de 4 compartiments :

AMPLEGEST LONG SHORT

AMPLEGEST MIDCAPS

AMPLEGEST PRICING POWER

AMPLEGEST DIGITAL LEADERS

1. Rapport sur le gouvernement d'entreprise	7
2. Certification du Commissaire aux Comptes	8
3. Règles et méthodes comptables	14

Compartiment : AMPLEGEST LONG SHORT	15
4. Caractéristiques de l'OPC	16
5. Changements intéressant l'OPC	28
6. Rapport de gestion	29
7. Informations réglementaires	32
8. Comptes de l'exercice	41
9. Annexe(s)	97
Information SFDR	98

Compartiment : AMPLEGEST MIDCAPS	105
10. Caractéristiques de l'OPC	106
11. Changements intéressant l'OPC	115
12. Rapport de gestion	116
13. Informations réglementaires	119
14. Comptes de l'exercice	129
15. Annexe(s)	181
Information SFDR	182

Compartiment : AMPLEGEST PRICING POWER	189
16. Caractéristiques de l'OPC	190
17. Changements intéressant l'OPC	205
18. Rapport de gestion	206
19. Informations réglementaires	210
20. Comptes de l'exercice	220
21. Annexe(s)	281
Information SFDR	282

Compartiment : AMPLEGEST DIGITAL LEADERS	289
22. Caractéristiques de l'OPC	290
23. Changements intéressant l'OPC	305
24. Rapport de gestion	306
25. Informations réglementaires	310
26. Comptes de l'exercice	320
27. Annexe(s)	376
Information SFDR	377

1. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

A. Liste des mandats exercés par les membres du Conseil d'Administration

DIRIGEANTS DE LA SICAV		FONCTIONS EXERCEES ET INTERETS DETENUS DANS D'AUTRES SOCIETES, Y COMPRIS ETRANGERES ET DU GROUPE				
Fonction exercée au sein de la Sicav	Nom, Prénom et date de naissance	Caractéristiques de la société			Fonctions exercées	
		Dénomination ou raison sociale	Forme juridique	Ville du siège social		
Président du Conseil d'administration	FERRY Alain né le 20/06/1956	France Horizon	Association	Paris	Vice-Président	
		APF Consultants	SAS	Paris	Président	
Administrateur	De LANGAUTIER Arnaud né le 22/12/1958	AMPEGEST	SA	Paris	Président	
		AMPEGEST Patrimoine	SA	Paris	Administrateur	
		OCTO ASSET MANAGEMENT	SA	Paris	Président- Directeur général	
		COMGEST Monde	SICAV	Paris	Administrateur	
Administrateur	NEUVY Alexandre né le 04/07/1973	M.H.L.B	SICAV	Paris	Administrateur	
Administrateur	VANDERMARCO-SALTIEL Marie née le 04/05/1973	AMPEGEST	SA	Paris	Directeur général	
Administrateur	WEBER Francis né le 13/03/1954	Union Plus CIC	SICAV	Paris	Administrateur	
		Ofi Select	SICAV	Paris	Administrateur	
		Ofi SSP	SICAV	Paris	Administrateur	
Administrateur	Du MESNIL Benoît né le 06/06/1953	L'ASA	Association	Versailles	Administrateur	
		Insight AM	SAS	Modène	Président	
		Sanso IS	SAS	Paris	Membre du conseil de surveillance, administrateur indépendant	
Administrateur	BOUCHET Clotilde né le 27/01/1966	Schelcher Prince Gestion Luxembourg	Sarl	Luxembourg	Membre du Conseil d'administration, administrateur indépendant	
		Lior Capital	SA	Monaco	Membre de l'Advisory Board	
		Ester Finance Technologies	SA	Montrouge	Membre du Conseil de Surveillance	
Administrateur		Crédit Agricole Castalie	SA	Montrouge	Administrateur	
		European Central Counterparty NV			Membre du Conseil d'administration et du comité d'audit	
					Administrateur indépendant	
					Présidente du Comité d'audit risk et compliance	
Administrateur indépendant			SAS	Asnières sur Seine	Membre du Conseil d'administration	

B. Conventions réglementées

La SICAV Ampegest a signé deux conventions courantes : la première avec Ampegest qui assure la délégation de la gestion financière administrative et comptable et la seconde avec Caceis en qualité de dépositaire de la Sicav.

C. Modalités d'exercice de la direction générale

Conformément à l'article L225-51-1 du Code de commerce, les actionnaires sont informés que la Sicav Ampegest est dirigée par un Président Directeur général qui a été nommé par le Conseil d'Administration.

2. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2024**

SICAV AMPLEGEST
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE A
COMPARTIMENTS
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
AMPLEGEST
50, boulevard Haussmann
75004 PARIS

Aux actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable à compartiments SICAV AMPLEGEST relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable à compartiments à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30/12/2023 à la date d'émission de notre rapport.

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthodes comptables exposé dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la direction.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de la SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu du délai nécessaire à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Arnaud Percheron



2025.05.05 18:01:10 +0200

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos
le 31 décembre 2024**

SICAV AMPLEGEST

OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE A
COMPARTIMENTS

Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion

AMPLEGEST

50, boulevard Haussmann

75004 PARIS

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la SICAV dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE
GENERALE**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Arnaud Percheron

2025.05.05 18:01:09 +0200



3. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement N° ANC 2020-07, modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Conformément à l'article 423-1 du Règlement ANC 2020-07 les comptes annuels de la SICAV comportent uniquement les éléments suivants :

- la liste des compartiments, avec pour chacun d'eux sa devise de comptabilité et le cours de change retenu pour la tenue de la comptabilité ;
- la liste des compartiments ouverts et des compartiments fermés au cours de l'exercice ;
- les comptes annuels établis comprenant un bilan, un compte de résultat et une annexe établis pour chacun des compartiments existant à la clôture, dans sa devise de comptabilité, conformément aux dispositions du règlement.

Pour les règles et méthodes comptables applicables par chacun des compartiments ainsi que les compléments d'information les concernant il convient de se reporter aux informations concernant chaque compartiment.

La SICAV SICAV AMPLEGEST est constituée de 4 compartiments :

- AMPLEGEST PRICING POWER
- AMPLEGEST MIDCAPS
- AMPLEGEST DIGITAL LEADERS
- AMPLEGEST LONG SHORT

Compartiments ouverts au cours de l'exercice : Néant.

Compartiments fermés au cours de l'exercice : Néant.

Compartment :

AMPLEGEST LONG SHORT

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

AMPEGEST LONG SHORT - Action AC

Compartiment de la SICAV AMPEGEST

Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) géré par AMPEGEST

Nom de l'initiateur : AMPEGEST

Code Isin : FR0013203650

Site internet : www.amplegest.com

Devise du produit : Euro

Contact : Appelez le 01 40 67 08 40 pour de plus amples informations sur le produit.

Autorité compétente : L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de la SICAV AMPEGEST en ce qui concerne ce document d'informations clés. AMPEGEST est agréée en France sous le n° GP-07000044 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 18/04/2024

Avertissement

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut-être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : AMPEGEST LONG SHORT est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français relevant de l'article L214-4 et suivants du Code Monétaire et Financier prenant la forme d'une Société d'Investissement à Capital Variable à compartiments.

Durée et résiliation (résiliation de l'initiateur) : Amplegest Long Short, compartiment de la SICAV Amplegest, est créé pour une durée de 99 ans. La SICAV Amplegest peut décider la dissolution ou la fusion de la présente SICAV à son initiative.

Objectifs : Ce Compartiment a pour objectif d'offrir une performance nette de frais de gestion supérieure à celle de son indice synthétique composé de l'indice Bloomberg Europe 600 Net Return EUR (dividendes réinvestis) (30%) et de l'€Str capitalisé (70%). Le fonds est classé « article 8 » au sens du Règlement SFDR.

La stratégie d'investissement repose sur une gestion active de stock-picking qui s'appuie sur une analyse des fondamentaux des entreprises.

L'exposition nette au marché actions sera comprise entre -20% et 80% de l'actif et l'exposition moyenne sera entre 20 et 40% du Compartiment. L'exposition nette sera ajustée par une combinaison de position acheteuses et vendeuses :

- Positions acheteuses sur des valeurs considérées comme sous-évaluées en regard des critères de sélection, détenues en direct ou via des contrats d'échange ou des futures/options.
- Positions vendeuses sur des valeurs considérées comme surévaluées en regard de ces mêmes critères exclusivement via des contrats d'échange ou des futures/options.

L'exposition brute des positions à l'achat ou à la vente globalement sera constituée à minima à 70% en actions de l'Union européenne ainsi que de la Suisse, du Royaume-Uni et de la Norvège ayant une capitalisation supérieure à 600 millions d'euros. Il peut être investi en titres de créance et instruments du marché monétaire de 0 à 100% de son actif. Ces instruments sont utilisés principalement pour gérer la trésorerie excédentaire du Compartiment. La part investie en obligations sera constituée en titres Investment Grade (jusqu'à 100% de l'actif net) ou en titres High Yield ou non notés (jusqu'à maximum 20% de l'actif net) ou jugés équivalents par la société de gestion.

Amplegest mène sa propre analyse crédit et ne recourt pas mécaniquement aux notations des agences pour la sélection des

obligations. Le compartiment pourra détenir jusqu'à 10% de son actif des parts d'OPCVM/ FIA français, y compris les ETF pour gérer sa trésorerie. Le compartiment peut utiliser des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés, organisés et/ou de gré à gré dans la limite d'un engagement maximum de 100% de l'actif. L'exposition brute aux marchés actions pourra représenter 200% de l'actif et l'exposition nette moyenne sera comprise entre 20 et 40% de l'actif.

Indicateur de référence : Indice composite Bloomberg Europe 600 Net Return EUR (dividendes réinvestis) (30%) et de l'€Str capitalisé (70%).

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation.

Investisseurs de détail visés : Amplegest Long Short, compartiment de la SICAV Amplegest, s'adresse à des investisseurs recherchant une valorisation de leur épargne à long terme (supérieure à 3 ans) et ayant une connaissance théorique des marchés d'actions et de taux tout en acceptant de s'exposer à un risque de variation de la valeur liquidative inhérent à ces marchés. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée. Ce produit n'est pas à destination de personnes présentant les caractéristiques d'US Person comme défini dans le prospectus de la SICAV.

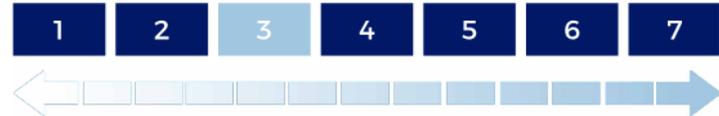
Dépositaire : CACEIS Bank

Périodicité de calcul de la valeur liquidative et demandes de rachat : Les demandes de rachat reçues sont centralisées quotidiennement jusqu'à 17 heures chez le dépositaire CACEIS Bank, et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative suivante calculée sur les cours de clôture jour suivant, publiée en J+2 et sont réglées 2 jours après la date d'établissement de ladite valeur liquidative.

Informations complémentaires : Les actionnaires de la SICAV peuvent obtenir sur simple demande écrite à l'adresse contact@amplegest.com, gratuitement, auprès de la société de gestion un exemplaire des statuts et des rapports annuels et semestriels de la SICAV, lesquels sont disponibles en français. La valeur liquidative est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amplegest.com.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 années.



Avertissement : Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé le produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés financiers, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Les risques suivants non pris en compte dans l'indicateur peuvent avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Fonds :

Risque de liquidité : Le Compartiment peut être investi dans des OPCVM/FIA ou des sociétés dites de moyennes et petites capitalisations. Le volume de ces titres peut être réduit, les variations de cours peuvent être importantes, ce qui peut entraîner une variation, à la hausse comme à la baisse, plus forte et plus rapide de la valeur liquidative de votre Compartiment.

Risque de contrepartie : L'utilisation par le Compartiment d'instruments financiers de gré à gré induit un risque de contrepartie qui mesure les pertes encourues par le Compartiment au titre de ses engagements vis-à-vis d'une contrepartie, en cas de défaillance de celle-ci ou de son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles.

Risque de change : Le compartiment peut investir dans des OPCVM/FIA ou des valeurs libellées dans des devises étrangères hors zone euro. La baisse du cours de ces devises par rapport à l'euro peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du compartiment.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché ni de garantie en capital, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance (montants exprimés en Euros) :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performance, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 3 ans

Exemple d'Investissement : 10 000 €

		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans (Période de détention recommandée)	
Scénarios	Minimum : Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement			
	Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	5 920 €	6 320 €
	Rendement annuel moyen	-40.84%	-14.20%	
	Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 530 €	8 120 €
	Rendement annuel moyen	-14.71%	-6.71%	
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 050 €	10 260 €	
Rendement annuel moyen	0.48%	0.85%		
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	12 880 €	12 490 €	
Rendement annuel moyen	28.85%	7.70%		

Ce type de scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre mars 2017 et mars 2020, intermédiaire entre juin 2019 et juin 2022 et favorable entre mars 2020 et mars 2023.

Que se passe-t-il si AMPLEGEST n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps (montants exprimés en Euros) :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts.

Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 Euro sont investis.

Investissement : 10 000 €	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans (Période de détention recommandée)
Scénarios		
Coûts totaux	544 €	1 092 €
Incidence des coûts annuels (*)	5.53%	3.59% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention.

Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 4.44% avant déduction des coûts et de 0.85% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer 3.00% du montant investi / 300 EUR.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	3.00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 300 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	2.05% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	205 €
Coûts de transaction	0.45% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	45 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	20.00% TTC maximum de la performance annuelle du compartiment au-delà de la performance de l'indice composite (70% €str capitalisé +30% Bloomberg Europe 600 Net Return EUR (dividendes réinvestis), calculée selon la méthodologie de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la valeur nette des actifs conformément aux conditions décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être compensées avant qu'une nouvelle provision au titre de la commission de performance puisse être enregistrée. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation des coûts cumulés ci-dessus inclut la moyenne des 5 dernières années. Le chiffre en 2023 est de 0.00%. La commission de performance est payée même si la performance de l'action sur la période d'observation de la performance est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	1 €

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « Frais et commissions » du prospectus de la SICAV, disponible sur le site www.amplegest.com

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ? _____

La durée de placement minimale recommandée est de 3 ans en raison de la nature du sous-jacent de l'investissement orienté sur les marchés de taux et d'actions. Les actions de cette SICAV sont des supports de placement à long terme, elles doivent être acquises dans une optique de diversification d'un patrimoine. Un désinvestissement avant l'échéance est possible avec toutefois un risque de perte en capital. Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

Comment puis-je formuler une réclamation ? _____

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement de La société de gestion, d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la Société de gestion : veuillez contacter la société de gestion, par courrier : AMPEGEST - 50 boulevard Haussmann, 75009 PARIS. Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amplegest.com.
- Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le propose, veuillez contacter cette personne en direct.

Si la réponse apportée à la réclamation ne satisfaisait pas le porteur, ce dernier a alors la possibilité de faire appel au médiateur de l'AMF : <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur>.

Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du Code monétaire et financier, en dernier recours amiable, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) via le site internet www.amf-france.org (formulaire de demande de médiation), ou par courrier : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02.

Autres informations pertinentes _____

Pour toutes informations relatives aux performances passées, nous mettons à votre disposition le lien du site internet de la Société de gestion suivant : <https://www.amplegest.com/fr-FR/funds/amplegest-long-short/shares/fr0013203650-ac>

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : maximum 10 ans en fonction de la date de création de la part.

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont une des composantes de la gestion mais leur poids dans la décision finale n'est pas défini en amont.

Informations relatives à la finance durable : <https://www.amplegest.com/fr-FR/investissement-responsable>

La Sicav est classifiée catégorie « Article 8 » au sens du Règlement « SFDR ».

Un dispositif de plafonnement potentiel des rachats est prévu pour le Produit, veuillez-vous référer au prospectus pour plus d'informations.

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

AMPEGEST LONG SHORT - Action IC

Compartiment de la SICAV AMPEGEST

Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) géré par AMPEGEST

Nom de l'initiateur : AMPEGEST

Code Isin : FR0013203668

Site internet : www.amplegest.com

Devise du produit : Euro

Contact : Appelez le 01 40 67 08 40 pour de plus amples informations sur le produit.

Autorité compétente : L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de la SICAV AMPEGEST en ce qui concerne ce document d'informations clés. AMPEGEST est agréée en France sous le n° GP-07000044 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 18/04/2024

Avertissement

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut-être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : AMPEGEST LONG SHORT est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français relevant de l'article L214-4 et suivants du Code Monétaire et Financier prenant la forme d'une Société d'Investissement à Capital Variable à compartiments.

Durée et résiliation (résiliation de l'initiateur) : Amplegest Long Short, compartiment de la SICAV Amplegest, est créé pour une durée de 99 ans. La SICAV Amplegest peut décider la dissolution ou la fusion de la présente SICAV à son initiative.

Objectifs : Ce Compartiment a pour objectif d'offrir une performance nette de frais de gestion supérieure à celle de son indice synthétique composé de l'indice Bloomberg Europe 600 Net Return EUR (dividendes réinvestis) (30%) et de l'€str capitalisé (70%). Le fonds est classé « article 8 » au sens du Règlement SFDR.

La stratégie d'investissement repose sur une gestion active de stock-picking qui s'appuie sur une analyse des fondamentaux des entreprises.

L'exposition nette au marché actions sera comprise entre -20% et 80% de l'actif et l'exposition moyenne sera entre 20 et 40% du Compartiment. L'exposition nette sera ajustée par une combinaison de position acheteuses et vendeuses :

- Positions acheteuses sur des valeurs considérées comme sous-évaluées en regard des critères de sélection, détenues en direct ou via des contrats d'échange ou des futures/options.
- Positions vendeuses sur des valeurs considérées comme surévaluées en regard de ces mêmes critères exclusivement via des contrats d'échange ou des futures/options.

L'exposition brute des positions à l'achat ou à la vente globalement sera constituée à minima à 70% en actions de l'Union européenne ainsi que de la Suisse, du Royaume-Uni et de la Norvège ayant une capitalisation supérieure à 600 millions d'euros. Il peut être investi en titres de créance et instruments du marché monétaire de 0 à 100% de son actif. Ces instruments sont utilisés principalement pour gérer la trésorerie excédentaire du Compartiment. La part investie en obligations sera constituée en titres Investment Grade (jusqu'à 100% de l'actif net) ou en titres High Yield ou non notés (jusqu'à maximum 20% de l'actif net) ou jugés équivalents par la société de gestion.

Amplegest mène sa propre analyse crédit et ne recourt pas mécaniquement aux notations des agences pour la sélection des

obligations. Le compartiment pourra détenir jusqu'à 10% de son actif des parts d'OPCVM/ FIA français, y compris les ETF pour gérer sa trésorerie. Le compartiment peut utiliser des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés, organisés et/ou de gré à gré dans la limite d'un engagement maximum de 100% de l'actif. L'exposition brute aux marchés actions pourra représenter 200% de l'actif et l'exposition nette moyenne sera comprise entre 20 et 40% de l'actif.

Indicateur de référence : Indice composite Bloomberg Europe 600 Net Return EUR (dividendes réinvestis) (30%) et de l'€str capitalisé (70%).

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation.

Investisseurs de détail visés : Amplegest Long Short, compartiment de la SICAV Amplegest, s'adresse à des investisseurs recherchant une valorisation de leur épargne à long terme (supérieure à 3 ans) et ayant une connaissance théorique des marchés d'actions et de taux tout en acceptant de s'exposer à un risque de variation de la valeur liquidative inhérent à ces marchés. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée. Ce produit n'est pas à destination de personnes présentant les caractéristiques d'US Person comme défini dans le prospectus de la SICAV.

Dépositaire : CACEIS Bank

Périodicité de calcul de la valeur liquidative et demandes de rachat : Les demandes de rachat reçues sont centralisées quotidiennement jusqu'à 17 heures chez le dépositaire CACEIS Bank, et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative suivante calculée sur les cours de clôture jour suivant, publiée en J+2 et sont réglées 2 jours après la date d'établissement de ladite valeur liquidative.

Informations complémentaires : Les actionnaires de la SICAV peuvent obtenir sur simple demande écrite à l'adresse contact@amplegest.com, gratuitement, auprès de la société de gestion un exemplaire des statuts et des rapports annuels et semestriels de la SICAV, lesquels sont disponibles en français. La valeur liquidative est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amplegest.com.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 années.



Avertissement : Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé le produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés financiers, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Les risques suivants non pris en compte dans l'indicateur peuvent avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Fonds :

Risque de liquidité : Le Compartiment peut être investi dans des OPCVM/FIA ou des sociétés dites de moyennes et petites capitalisations. Le volume de ces titres peut être réduit, les variations de cours peuvent être importantes, ce qui peut entraîner une variation, à la hausse comme à la baisse, plus forte et plus rapide de la valeur liquidative de votre Compartiment.

Risque de contrepartie : L'utilisation par le Compartiment d'instruments financiers de gré à gré induit un risque de contrepartie qui mesure les pertes encourues par le Compartiment au titre de ses engagements vis-à-vis d'une contrepartie, en cas de défaillance de celle-ci ou de son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles.

Risque de change : Le compartiment peut investir dans des OPCVM/FIA ou des valeurs libellées dans des devises étrangères hors zone euro. La baisse du cours de ces devises par rapport à l'euro peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du compartiment.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché ni de garantie en capital, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance (montants exprimés en Euros) :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performance, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 3 ans

Exemple d'investissement : 10 000 €

		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans (Période de détention recommandée)	
Scénarios	Minimum : Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement			
	Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	5 950 €	6 330 €
		Rendement annuel moyen	-40.54%	-14.14%
	Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 580 €	8 230 €
		Rendement annuel moyen	-14.16%	-6.27%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 110 €	10 420 €	
	Rendement annuel moyen	1.07%	1.38%	
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	12 950 €	12 690 €	
	Rendement annuel moyen	29.45%	8.27%	

Ce type de scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre mars 2017 et mars 2020, intermédiaire entre juin 2019 et juin 2022 et favorable entre mars 2020 et mars 2023.

Que se passe-t-il si AMPLEGEST n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps (montants exprimés en Euros) :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts.

Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 Euro sont investis.

Investissement : 10 000 €	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans (Période de détention recommandée)
Scénarios		
Coûts totaux	496 €	938 €
Incidence des coûts annuels (*)	5.05%	3.08% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention.

Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 4.46% avant déduction des coûts et de 1.38% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer 3.00% du montant investi / 300 EUR.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	3.00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 300 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1.55% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	155 €
Coûts de transaction	0.45% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	45 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	20.00% TTC maximum de la performance annuelle du compartiment au-delà de la performance de l'indice composite (70% €str capitalisé +30% Bloomberg Europe 600 Net Return EUR (dividendes réinvestis), calculée selon la méthodologie de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la valeur nette des actifs conformément aux conditions décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être compensées avant qu'une nouvelle provision au titre de la commission de performance puisse être enregistrée. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation des coûts cumulés ci-dessus inclut la moyenne des 5 dernières années. Le chiffre en 2023 est de 0.00%. La commission de performance est payée même si la performance de l'action sur la période d'observation de la performance est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	0 €

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « Frais et commissions » du prospectus de la SICAV, disponible sur le site. www.amplegest.com

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ? _____

La durée de placement minimale recommandée est de 3 ans en raison de la nature du sous-jacent de l'investissement orienté sur les marchés de taux et d'actions. Les actions de cette SICAV sont des supports de placement à long terme, elles doivent être acquises dans une optique de diversification d'un patrimoine. Un désinvestissement avant l'échéance est possible avec toutefois un risque de perte en capital. Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

Comment puis-je formuler une réclamation ? _____

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement de La société de gestion, d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la Société de gestion : veuillez contacter la société de gestion, par courrier : AMPEGEST - 50 boulevard Haussmann, 75009 PARIS. Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amplegest.com.
- Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le propose, veuillez contacter cette personne en direct.

Si la réponse apportée à la réclamation ne satisfaisait pas le porteur, ce dernier a alors la possibilité de faire appel au médiateur de l'AMF : <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur>.

Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du Code monétaire et financier, en dernier recours amiable, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) via le site internet www.amf-france.org (formulaire de demande de médiation), ou par courrier : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02.

Autres informations pertinentes _____

Pour toutes informations relatives aux performances passées, nous mettons à votre disposition le lien du site internet de la Société de gestion suivant : <https://www.amplegest.com/fr-FR/funds/amplegest-long-short/shares/fr0013203668-ic>

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : maximum 10 ans en fonction de la date de création de la part.

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont une des composantes de la gestion mais leur poids dans la décision finale n'est pas défini en amont.

Informations relatives à la finance durable : <https://www.amplegest.com/fr-FR/investissement-responsable>

La Sicav est classifiée catégorie « Article 8 » au sens du Règlement « SFDR ».

Un dispositif de plafonnement potentiel des rachats est prévu pour le Produit, veuillez-vous référer au prospectus pour plus d'informations.

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit**AMPEGEST LONG SHORT - Action SC****Compartiment de la SICAV AMPEGEST****Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) géré par AMPEGEST**

Nom de l'initiateur : AMPEGEST

Code Isin : FR0013203676

Site internet : www.ampeggest.com

Devise du produit : Euro

Contact : Appelez le 01 40 67 08 40 pour de plus amples informations sur le produit.

Autorité compétente : L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de la SICAV AMPEGEST en ce qui concerne ce document d'informations clés. AMPEGEST est agréée en France sous le n° GP-07000044 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 18/04/2024

Avertissement

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut-être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : AMPEGEST LONG SHORT est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français relevant de l'article L214-4 et suivants du Code Monétaire et Financier prenant la forme d'une Société d'Investissement à Capital Variable à compartiments.

Durée et résiliation (résiliation de l'initiateur) : Ampeggest Long Short, compartiment de la SICAV Ampeggest, est créé pour une durée de 99 ans. La SICAV Ampeggest peut décider la dissolution ou la fusion de la présente SICAV à son initiative.

Objectifs : Ce Compartiment a pour objectif d'offrir une performance nette de frais de gestion supérieure à celle de son indice synthétique composé de l'indice Bloomberg Europe 600 Net Return EUR (dividendes réinvestis) (30%) et de l'€str capitalisé (70%). Le fonds est classé « article 8 » au sens du Règlement SFDR.

La stratégie d'investissement repose sur une gestion active de stock-picking qui s'appuie sur une analyse des fondamentaux des entreprises.

L'exposition nette au marché actions sera comprise entre -20% et 80% de l'actif et l'exposition moyenne sera entre 20 et 40% du Compartiment. L'exposition nette sera ajustée par une combinaison de position acheteuses et vendeuses :

- Positions acheteuses sur des valeurs considérées comme sous-évaluées en regard des critères de sélection, détenues en direct ou via des contrats d'échange ou des futures/options.
- Positions vendeuses sur des valeurs considérées comme surévaluées en regard de ces mêmes critères exclusivement via des contrats d'échange ou des futures/options.

L'exposition brute des positions à l'achat ou à la vente globalement sera constituée à minima à 70% en actions de l'Union européenne ainsi que de la Suisse, du Royaume-Uni et de la Norvège ayant une capitalisation supérieure à 600 millions d'euros. Il peut être investi en titres de créance et instruments du marché monétaire de 0 à 100% de son actif. Ces instruments sont utilisés principalement pour gérer la trésorerie excédentaire du Compartiment. La part investie en obligations sera constituée en titres Investment Grade (jusqu'à 100% de l'actif net) ou en titres High Yield ou non notés (jusqu'à maximum 20% de l'actif net) ou jugés équivalents par la société de gestion.

Ampeggest mène sa propre analyse crédit et ne recourt pas mécaniquement aux notations des agences pour la sélection des obligations. Le compartiment pourra détenir jusqu'à 10% de son

actif des parts d'OPCVM/ FIA français, y compris les ETF pour gérer sa trésorerie. Le compartiment peut utiliser des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés, organisés et/ou de gré à gré dans la limite d'un engagement maximum de 100% de l'actif. L'exposition brute aux marchés actions pourra représenter 200% de l'actif et l'exposition nette moyenne sera comprise entre 20 et 40% de l'actif.

Indicateur de référence : Indice composite Bloomberg Europe 600 Net Return EUR (dividendes réinvestis) (30%) et de l'€str capitalisé (70%).

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation.

Investisseurs de détail visés : Ampeggest Long Short, compartiment de la SICAV Ampeggest, s'adresse à des investisseurs recherchant une valorisation de leur épargne à long terme (supérieure à 3 ans) et ayant une connaissance théorique des marchés d'actions et de taux tout en acceptant de s'exposer à un risque de variation de la valeur liquidative inhérent à ces marchés. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la durée de placement recommandé. Ce produit n'est pas à destination de personnes présentant les caractéristiques d'US Person comme défini dans le prospectus de la SICAV.

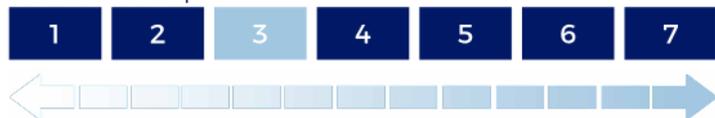
Dépositaire : CACEIS Bank

Périodicité de calcul de la valeur liquidative et demandes de rachat : Les demandes de rachat reçues sont centralisées quotidiennement jusqu'à 17 heures chez le dépositaire CACEIS Bank, et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative suivante calculée sur les cours de clôture jour suivant, publiée en J+2 et sont réglées 2 jours après la date d'établissement de ladite valeur liquidative.

Informations complémentaires : Les actionnaires de la SICAV peuvent obtenir sur simple demande écrite à l'adresse contact@ampeggest.com, gratuitement, auprès de la société de gestion un exemplaire des statuts et des rapports annuels et semestriels de la SICAV, lesquels sont disponibles en français. La valeur liquidative est disponible sur le site internet de la société de gestion www.ampeggest.com.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 années.



Avertissement : Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé le produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés financiers, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Les risques suivants non pris en compte dans l'indicateur peuvent avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Fonds :

Risque de liquidité : Le Compartiment peut être investi dans des OPCVM/FIA ou des sociétés dites de moyennes et petites capitalisations. Le volume de ces titres peut être réduit, les variations de cours peuvent être importantes, ce qui peut entraîner une variation, à la hausse comme à la baisse, plus forte et plus rapide de la valeur liquidative de votre Compartiment.

Risque de contrepartie : L'utilisation par le Compartiment d'instruments financiers de gré à gré induit un risque de contrepartie qui mesure les pertes encourues par le Compartiment au titre de ses engagements vis-à-vis d'une contrepartie, en cas de défaillance de celle-ci ou de son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles.

Risque de change : Le compartiment peut investir dans des OPCVM/FIA ou des valeurs libellées dans des devises étrangères hors zone euro. La baisse du cours de ces devises par rapport à l'euro peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du compartiment.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché ni de garantie en capital, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance (montants exprimés en Euros) :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performance, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 3 ans

Exemple d'investissement : 10 000 €

		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans (Période de détention recommandée)
Scénarios	Minimum : Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement		
	Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	5 880 €
		Rendement annuel moyen	-41.21%
			6 240 €
			-14.56%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 600 €	8 390 €
	Rendement annuel moyen	-13.96%	-5.68%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 160 €	10 580 €
	Rendement annuel moyen	1.63%	1.89%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	13 050 €	12 880 €
	Rendement annuel moyen	30.53%	8.81%

Ce type de scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre mars 2017 et mars 2020, intermédiaire entre juin 2019 et juin 2022 et favorable entre mars 2020 et mars 2023.

Que se passe-t-il si AMPLEGEST n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps (montants exprimés en Euros) :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts.

Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 Euro sont investis.

Investissement : 10 000 €	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans (Période de détention recommandée)
Coûts totaux	448 €	783 €
Incidence des coûts annuels (*)	4.57%	2.58% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention.

Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 4.47% avant déduction des coûts et de 1.89% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer 0,00% du montant investi / 0 EUR.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels. Nous ne facturons pas de coût d'entrée.	0 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1.05% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	105 €
Coûts de transaction	0.45% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	45 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 €

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « Frais et commissions » du prospectus de la SICAV, disponible sur le site www.amplegest.com

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ? _____

La durée de placement minimale recommandée est de 3 ans en raison de la nature du sous-jacent de l'investissement orienté sur les marchés de taux et d'actions. Les actions de cette SICAV sont des supports de placement à long terme, elles doivent être acquises dans une optique de diversification d'un patrimoine. Un désinvestissement avant l'échéance est possible avec toutefois un risque de perte en capital. Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

Comment puis-je formuler une réclamation ? _____

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement de La société de gestion, d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la Société de gestion : veuillez contacter la société de gestion, par courrier : AMPEGEST – 50 boulevard Haussmann, 75009 PARIS. Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amplegest.com.
- Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le propose, veuillez contacter cette personne en direct.

Si la réponse apportée à la réclamation ne satisfaisait pas le porteur, ce dernier a alors la possibilité de faire appel au médiateur de l'AMF : <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur>.

Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du Code monétaire et financier, en dernier recours amiable, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) via le site internet www.amf-france.org (formulaire de demande de médiation), ou par courrier : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02.

Autres informations pertinentes _____

Pour toutes informations relatives aux performances passées, nous mettons à votre disposition le lien du site internet de la Société de gestion suivant : <https://www.amplegest.com/fr-FR/funds/amplegest-long-short/shares/fr0013203676-sc>

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : maximum 10 ans en fonction de la date de création de la part.

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont une des composantes de la gestion mais leur poids dans la décision finale n'est pas défini en amont.

Informations relatives à la finance durable : <https://www.amplegest.com/fr-FR/investissement-responsable>

La Sicav est classifiée catégorie « Article 8 » au sens du Règlement « SFDR ».

Un dispositif de plafonnement potentiel des rachats est prévu pour le Produit, veuillez-vous référer au prospectus pour plus d'informations.

Informations relatives à la finance durable : <https://www.amplegest.com/fr-FR/investissement-responsable>

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit**AMPEGEST LONG SHORT - Action LC****Compartiment de la SICAV AMPEGEST****Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) géré par AMPEGEST**

Nom de l'initiateur : AMPEGEST

Code Isin : FR0013203684

Site internet : www.ampeggest.com

Devise du produit : Euro

Contact : Appelez le 01 40 67 08 40 pour de plus amples informations sur le produit.

Autorité compétente : L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de la SICAV AMPEGEST en ce qui concerne ce document d'informations clés. AMPEGEST est agréée en France sous le n° GP-07000044 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 18/04/2024

Avertissement

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut-être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : AMPEGEST LONG SHORT est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français relevant de l'article L214-4 et suivants du Code Monétaire et Financier prenant la forme d'une Société d'Investissement à Capital Variable à compartiments.

Durée et résiliation (résiliation de l'initiateur) : Ampeggest Long Short, compartiment de la SICAV Ampeggest, est créé pour une durée de 99 ans. La SICAV Ampeggest peut décider la dissolution ou la fusion de la présente SICAV à son initiative.

Objectifs : Ce Compartiment a pour objectif d'offrir une performance nette de frais de gestion supérieure à celle de son indice synthétique composé de l'indice Bloomberg Europe 600 Net Return EUR (dividendes réinvestis) (30%) et de l'€Str capitalisé (70%). Le fonds est classé « article 8 » au sens du Règlement SFDR.

La stratégie d'investissement repose sur une gestion active de stock-picking qui s'appuie sur une analyse des fondamentaux des entreprises.

L'exposition nette au marché actions sera comprise entre -20% et 80% de l'actif et l'exposition moyenne sera entre 20 et 40% du Compartiment. L'exposition nette sera ajustée par une combinaison de position acheteuses et vendeuses :

- Positions acheteuses sur des valeurs considérées comme sous-évaluées en regard des critères de sélection, détenues en direct ou via des contrats d'échange ou des futures/options.
- Positions vendeuses sur des valeurs considérées comme surévaluées en regard de ces mêmes critères exclusivement via des contrats d'échange ou des futures/options.

L'exposition brute des positions à l'achat ou à la vente globalement sera constituée à minima à 70% en actions de l'Union européenne ainsi que de la Suisse, du Royaume-Uni et de la Norvège ayant une capitalisation supérieure à 600 millions d'euros. Il peut être investi en titres de créance et instruments du marché monétaire de 0 à 100% de son actif. Ces instruments sont utilisés principalement pour gérer la trésorerie excédentaire du Compartiment. La part investie en obligations sera constituée en titres Investment Grade (jusqu'à 100% de l'actif net) ou en titres High Yield ou non notés (jusqu'à maximum 20% de l'actif net) ou jugés équivalents par la société de gestion.

Ampeggest mène sa propre analyse crédit et ne recourt pas mécaniquement aux notations des agences pour la sélection des

obligations. Le compartiment pourra détenir jusqu'à 10% de son actif des parts d'OPCVM/ FIA français, y compris les ETF pour gérer sa trésorerie. Le compartiment peut utiliser des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés, organisés et/ou de gré à gré dans la limite d'un engagement maximum de 100% de l'actif. L'exposition brute aux marchés actions pourra représenter 200% de l'actif et l'exposition nette moyenne sera comprise entre 20 et 40% de l'actif.

Indicateur de référence : Indice composite Bloomberg Europe 600 Net Return EUR (dividendes réinvestis) (30%) et de l'€Str capitalisé (70%).

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation.

Investisseurs de détail visés : Ampeggest Long Short, compartiment de la SICAV Ampeggest, s'adresse à des investisseurs recherchant une valorisation de leur épargne à long terme (supérieure à 3 ans) et ayant une connaissance théorique des marchés d'actions et de taux tout en acceptant de s'exposer à un risque de variation de la valeur liquidative inhérent à ces marchés. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée. Ce produit n'est pas à destination de personnes présentant les caractéristiques d'US Person comme défini dans le prospectus de la SICAV.

Dépositaire : CACEIS Bank

Périodicité de calcul de la valeur liquidative et demandes de rachat : Les demandes de rachat reçues sont centralisées quotidiennement jusqu'à 17 heures chez le dépositaire CACEIS Bank, et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative suivante calculée sur les cours de clôture jour suivant, publiée en J+2 et sont réglées 2 jours après la date d'établissement de ladite valeur liquidative.

Informations complémentaires : Les actionnaires de la SICAV peuvent obtenir sur simple demande écrite à l'adresse contact@ampeggest.com, gratuitement, auprès de la société de gestion un exemplaire des statuts et des rapports annuels et semestriels de la SICAV, lesquels sont disponibles en français. La valeur liquidative est disponible sur le site internet de la société de gestion www.ampeggest.com.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 années.

⚠ Avertissement : Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé le produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés financiers, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Les risques suivants non pris en compte dans l'indicateur peuvent avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Fonds :

Risque de liquidité : Le Compartiment peut être investi dans des OPCVM/FIA ou des sociétés dites de moyennes et petites capitalisations. Le volume de ces titres peut être réduit, les variations de cours peuvent être importantes, ce qui peut entraîner une variation, à la hausse comme à la baisse, plus forte et plus rapide de la valeur liquidative de votre Compartiment.

Risque de contrepartie : L'utilisation par le Compartiment d'instruments financiers de gré à gré induit un risque de contrepartie qui mesure les pertes encourues par le Compartiment au titre de ses engagements vis-à-vis d'une contrepartie, en cas de défaillance de celle-ci ou de son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles.

Risque de change : Le compartiment peut investir dans des OPCVM/FIA ou des valeurs libellées dans des devises étrangères hors zone euro. La baisse du cours de ces devises par rapport à l'euro peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du compartiment.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché ni de garantie en capital, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance (montants exprimés en Euros) :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performance, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 3 ans

Exemple d'investissement : 10 000 €

		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans (Période de détention recommandée)
Scénarios	Minimum : Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement		
	Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	5 880 €
		Rendement annuel moyen	-41.21%
			6 240 €
			-14.56%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 600 €	8 390 €
	Rendement annuel moyen	-13.96%	-5.68%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 160 €	10 580 €
	Rendement annuel moyen	1.63%	1.89%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	13 050 €	12 880 €
	Rendement annuel moyen	30.53%	8.81%

Ce type de scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre mars 2017 et mars 2020, intermédiaire entre février 2015 et février 2018 et favorable entre décembre 2012 et décembre 2015.

Que se passe-t-il si AMPLEGEST n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps (montants exprimés en Euros) :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts.

Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 Euro sont investis.

Investissement : 10 000 €	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans (Période de détention recommandée)
Scénarios		
Coûts totaux	444 €	770 €
Incidence des coûts annuels (*)	4.53%	2.54% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention.

Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 4.43% avant déduction des coûts et de 1.89% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer 0.00% du montant investi / 0 EUR.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	3.00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	300 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1.01% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	101 €
Coûts de transaction	0.45% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	45 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	20.00% TTC maximum de la performance annuelle du compartiment au-delà de la performance de l'indice composite (70% €str capitalisé +30% Bloomberg Europe 600 Net Return EUR (dividendes réinvestis), calculée selon la méthodologie de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la valeur nette des actifs conformément aux conditions décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être compensées avant qu'une nouvelle provision au titre de la commission de performance puisse être enregistrée. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation des coûts cumulés ci-dessus inclut la moyenne des 5 dernières années. Le chiffre estimé en 2023 est de 0.00%. La commission de performance est payée même si la performance de l'action sur la période d'observation de la performance est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	0 €

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « Frais et commissions » du prospectus de la SICAV, disponible sur le site www.amplegest.com

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ? _____

La durée de placement minimale recommandée est de 3 ans en raison de la nature du sous-jacent de l'investissement orienté sur les marchés de taux et d'actions. Les actions de cette SICAV sont des supports de placement à long terme, elles doivent être acquises dans une optique de diversification d'un patrimoine. Un désinvestissement avant l'échéance est possible avec toutefois un risque de perte en capital. Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

Comment puis-je formuler une réclamation ? _____

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement de La société de gestion, d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la Société de gestion : veuillez contacter la société de gestion, par courrier : AMPEGEST - 50 boulevard Haussmann, 75009 PARIS. Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amplegest.com.
- Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le propose, veuillez contacter cette personne en direct.

Si la réponse apportée à la réclamation ne satisfaisait pas le porteur, ce dernier a alors la possibilité de faire appel au médiateur de l'AMF : <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur>.

Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du Code monétaire et financier, en dernier recours amiable, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) via le site internet www.amf-france.org (formulaire de demande de médiation), ou par courrier : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02.

Autres informations pertinentes _____

Pour toutes informations relatives aux performances passées, nous mettons à votre disposition le lien du site internet de la Société de gestion suivant : <https://www.amplegest.com/fr-FR/funds/amplegest-long-short/shares/fr0013203684-1c>

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : maximum 10 ans en fonction de la date de création de la part.

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont une des composantes de la gestion mais leur poids dans la décision finale n'est pas défini en amont.

Informations relatives à la finance durable : <https://www.amplegest.com/fr-FR/investissement-responsable>

La Sicav est classifiée catégorie « Article 8 » au sens du Règlement « SFDR ».

Un dispositif de plafonnement potentiel des rachats est prévu pour le Produit, veuillez-vous référer au prospectus pour plus d'informations.

5. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

I. Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice

Néant.

II. Changements de l'exercice à venir

Le conseil d'administration de la SICAV AMPLEGEST a décidé de procéder à la liquidation par anticipation du compartiment Amplegest Long Short de la SICAV AMPLEGEST. En effet, Amplegest, via les intermédiaires en charge de sa commercialisation, ne parvient pas à augmenter l'encours du compartiment et à relancer une dynamique commerciale.

Il a donc été décidé de procéder à la dissolution du compartiment Amplegest Long Short.

Préambule :

L'objectif d'Amplegest Long Short, compartiment de la SICAV Amplegest, est :

- D'offrir une performance nette de frais de gestion supérieure à celle de son indice synthétique composé de l'indice Bloomberg Europe 600 Net Return EUR (dividendes réinvestis) (30%) et de l'€str capitalisé (70%) sur la durée de placement recommandée (minimum 3 ans),
- Tout en intégrant des caractéristiques environnementales et/ou sociales ou une combinaison de ces caractéristiques dans le processus de sélection et d'analyse des titres.

Le compartiment est classifié catégorie « Article 8 » au sens du Règlement « SFDR » car il promeut les caractéristiques environnementales et/ou sociales ou une combinaison de ces caractéristiques, pour autant que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

I. Performance financière de l'OPCVM

A. Revue des marchés

L'exercice 2023 avait été très porteur pour les marchés Actions (+23,8% pour le MSCI World NR), et 2024 s'est inscrit dans la même tendance : l'économie mondiale et en particulier américaine s'est montrée particulièrement robuste, contrairement aux prévisions des analystes.

Le pivot de la banque centrale américaine à la fin de 2023 qui s'est engagé dans un nouveau cycle de baisses de taux a permis aux marchés Actions de rebondir. Ces événements macroéconomiques ont été concomitants avec les succès commerciaux des offres d'intelligence artificielle qui ont très largement bénéficié aux marchés américains.

En effet, les contributeurs à cette performance ont été peu nombreux mais très importants par leur ampleur, à l'instar du titre NVIDIA qui a apporté 2000 Milliards de capitalisation aux marchés mondiaux cette année. Et mécaniquement, on constate de très grandes disparités de performance parmi les grands indices mondiaux (S&P 500 NR +25,6%, Nikkei 225 NR +20,9%, Stoxx 600 NR +8,7%).

A compter du mois de novembre 2024, le résultat clair et sans appel des élections présidentielles américaines à la faveur de Donald Trump a permis un véritable rallye du dollar américain et des actions américaines qui anticipent une administration particulièrement favorable à l'économie américaine.

B. Principales opérations et mouvements de l'exercice

Exposition brute, exposition nette et volatilité

Au cours de l'année 2024, l'exposition brute d'Amplegest Long short s'est élevé en moyenne à 145% (vs 156% en 2023) et l'exposition nette moyenne à 30.2% (vs 30.3% en 2023), en ligne avec notre objectif d'exposition nette comprise entre 20 et 40% sur un cycle boursier.

Performance du fonds et opérations

Dans un marché en hausse de 8.8% (indice Bloomberg Europe 600 Net return - dividendes réinvestis), Amplegest Long Short a baissé de 2.6% (action AC), l'action IC affichant quant à elle une baisse de 2.1%. Sur l'ensemble de l'année, Amplegest Long Short (action AC) affiche une sous-performance de 8% contre son Benchmark (30% indice Bloomberg Europe 600 +70% Estron capitalisé).

Les principales contributions positives de l'année :

Parmi les positions longues, Société Générale, Nexans, Traton, UCB, Safran, Schneider Electric, Iberdrola, Ryanair, Siemens, Rubis et ALD ont apporté les contributions les plus significatives. Parmi les positions vendeuses à découvert, Deutsche Lufthansa, Sage Group, Melexis et Moncler ont contribué positivement à la performance, leur cours baissant en valeur absolue durant la période de détention et ce, dans un marché haussier.

Les principales contributions négatives de l'année :

Parmi les positions longues, Ubisoft, EDP, Soitec et Arkema ont été d'importants détracteurs de performance. Au sein des positions vendeuses à découvert, SAP, AAK et Intercontinental ont surperformé l'indice du marché actions sur la période de détention.

- Investissements en OPC gérés par Amplegest : néant
- Investissements en OPC gérés par Octo AM (filiale du groupe Amplegest) : néant

C. Variation de l'actif

Au cours de l'année 2024, le nombre d'actions du fonds est passé :

- pour l'action AC de 121 606.8891 à 36 718.6655 actions, pour un montant de souscriptions de 393 643.74 EUR et de rachats pour 9 473 756.36 EUR
- pour l'action IC de 82 614.2000 à 26 070.0000 actions, pour un montant de souscriptions de 0.00 EUR et de rachats pour 6 382 724.93 EUR.
- pour l'action SC de 6 139.0000 à 6 126.0000 actions, pour un montant de souscriptions de 0.00 EUR et de rachats pour 1 514.40 EUR.

Les VL sont passées sur la période :

- de 109.32 EUR à 106.45 EUR soit une baisse de -2.63% pour l'action AC
- de 114.30 EUR à 111.86 EUR soit une baisse de -2.13% pour l'action IC
- de 117.35 EUR à 115.42 EUR soit une baisse de -1.64% pour l'action SC

La variation de l'indice de référence pour la période est de +5.36% (indice synthétique composé de l'indice Bloomberg Europe 600 Net Return EUR (dividendes réinvestis) (30%) et de l'€str capitalisé (70%) sur la durée de placement recommandée (minimum 3 ans)).

L'encours est passé de 23 458 749.13 EUR à 7 532 350.98 EUR.

D. Perspectives de l'exercice à venir

Dans la lignée de 2024, l'année 2025 s'annonce marquée par un environnement géopolitique toujours incertain, avec le début du mandat de Donald Trump, des tensions commerciales persistantes entre les États-Unis et leurs principaux partenaires (Chine, Europe, Canada, Mexique), la poursuite des conflits en Ukraine et au Moyen-Orient, ou encore les élections en Allemagne.

Sur le plan économique, l'Europe, et en particulier le couple franco-allemand, reste le maillon faible, tandis que les États-Unis continuent de tirer la croissance mondiale. La Chine tourne encore au ralenti mais pourrait commencer à bénéficier des réformes visant à assainir les finances publiques locales et à relancer la demande. L'inflation semble avoir durablement quitté ses niveaux d'excès, mais les cibles des banques centrales ne sont toujours pas atteintes. Au regard de la trajectoire récente de l'inflation (qui ne décélère plus), les banques centrales pourraient d'ailleurs conclure leur cycle d'assouplissement monétaire plus rapidement que prévu, ou du moins en ralentir le rythme. On observe déjà cette tendance dans le discours de la Fed aux États-Unis lors de la réunion de fin 2024. Dans le même temps, cinq ans après le début de la pandémie de COVID-19, les chaînes d'approvisionnement et logistiques montrent enfin des signes de stabilisation.

La croissance des BPAs est attendue à +8% pour l'Europe en 2025, nettement inférieure aux +14% pour le S&P 500 aux États-Unis. En Europe, les secteurs sur lesquels le consensus attend la plus forte progression de résultats sur les deux prochaines années sont les suivants : Technologie, Télécoms, Voyages et Loisirs, Ressources de base et Assurance.

Dans les premiers jours de 2025, l'euro est retombé à un plus bas depuis plus de deux ans face au dollar. Peu d'éléments jouent contre un changement de tendance pour l'année : stabilité politique et croissance économique outre-Atlantique supérieure, rythme de baisse des taux FED plus faible par rapport à celui de la BCE, et guerre tarifaire pénalisant l'Europe et les émergents.

Côté taux, la possibilité d'une reconstitution de pente aux États-Unis et en Europe reste ouverte, dans un environnement combinant légère baisse de taux courts et des taux longs souverains autour de leurs niveaux actuels. Ces derniers devraient se maintenir aux États-Unis sous l'effet combiné des politiques de Donald Trump, des ventes de bons du Trésor US par la Chine ou encore de la réduction du bilan de la Fed. En Europe, c'est la prime de risque sur la France et l'incertitude politique en Allemagne qui pèseront.

Tous les éléments mentionnés ci-dessus semblent aller dans le sens de 2024 : dollar fort, pentification des courbes de taux et surperformance des États-Unis contre l'Europe. Il nous paraît tout de même important de mentionner que des événements pourraient faire largement dévier ce scénario :

Fin de la guerre en Ukraine : baisse du risque géopolitique, des prix de l'énergie (gaz) et plan de reconstruction,

- Impact supérieur aux attentes du plan de relance Chinois : redressement de la demande et de la confiance du consommateur, très favorable pour certains secteurs européens (luxe, automobile, chimie, industries)
- Victoire de la CDU/CSU en Allemagne : fin des politiques de limite budgétaire et même changement de braquet sur la dépense publique, reprise des cycles.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
AMUNDI FUNDS CASH EUR A2 EUR C	1 108 780,00	1 649 531,50
CA E3R+0.32% 07-03-25 EMTN	1 002 242,22	300 568,45
MEDIOBANCABCA CREDITO FINANZ E3R+1.4% 28-12-24	529 952,20	529 000,00
SOCIETE GENERALE SA	161 338,91	809 625,97
SAFRAN SA		773 113,13
PUMA SE	351 008,18	399 747,90
ANTIN INFRASTRUCTURE PARTNER		660 413,63
IBERDROLA SA		643 110,00
SCHNEIDER ELECTRIC SE		634 833,53
RUBIS		609 210,88

7. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 5 139 325,91

- o Change à terme :
- o Future : 1 379 180,00
- o Options :
- o Swap : 3 760 145,91

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
NEANT	MORGAN STANLEY BANK AG (FX BRANCH)

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*)	
Total	
Instruments financiers dérivés . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces	
Total	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*) . Autres revenus	
Total des revenus	
. Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais	
Total des frais	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

REGLEMENTATION SFTR EN EUR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

POLITIQUE DE SELECTION DES INTERMEDIAIRES

Au cours de l'exercice 2024, Amplegest a respecté les principaux critères qu'elle a définis dans sa politique de sélection des intermédiaires. La liste des brokers tient compte des différents instruments sur lesquels la société intervient. En particulier Amplegest a retenu le coût total de la transaction, la fiabilité et la sécurité du processus d'exécution, y compris les opérations post-marché de règlement/livraison des titres, ainsi que la qualité du reporting sur l'exécution (qualité des informations fournies dans les confirmations d'exécution) comme éléments de sélection.

Amplegest a également signé des conventions de recherche avec des brokers qui ont été sélectionnés en respect de critères définis :

Procédure de choix des intermédiaires pour l'exécution des ordres :

Le choix des intermédiaires est réalisé sur la base des critères suivants (critères qui peuvent évoluer) :

- Caractéristiques des instruments financiers et des marchés d'exécution
- Qualité de l'exécution,
- Coût de l'intermédiation,
- Qualité de la gestion administrative post-marché,
- Accès à des blocs de titres
- Notoriété et solidité de l'intermédiaire.

Procédure de sélection des entités qui fournissent de la recherche :

Le choix des intermédiaires est réalisé, notamment) sur la base des critères suivants (critères qui peuvent évoluer) :

- Univers d'analyse (études macro-économiques, études sectorielles qui répondent aux besoins de la gestion),
- Qualité du service de recherche et des conseils : accès aux modèles, génération d'idées et site internet, pertinence des recommandations,
- Mise en la relation avec les émetteurs (critère le plus important),
- Génération d'idées,
- Accès aux modèles,
- Accès aux analystes et à leurs avis,
- Accès à un site internet dédié.

Le budget global de recherche alloué au titre de l'année 2024 pour l'ensemble des OPC gérés s'élève à 804 000 euros. Les gérants de l'OPC ont recours aux analyses macro-économiques et aux analyses portant sur les sociétés émettrices émises par les brokers. Ils s'appuient également sur une équipe de gérants analystes financiers propre à Amplegest qui a défini ses propres critères de sélection des valeurs en portefeuille.

La clé répartition constatée pour l'exercice 2024 entre les frais d'exécution d'ordres et les frais correspondant aux services d'aide à la décision d'investissement est la suivante :

Les frais correspondants aux services d'aide à la décision d'investissement ont représenté 55% du total des frais d'intermédiation.

Les frais d'exécution d'ordres ont représenté 45% des frais d'intermédiation.

COMPTE-RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu par le Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est consultable à l'adresse internet suivante : www.amplegest.com

UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS GERES PAR LA SOCIETE DE GESTION OU UNE SOCIETE LIEE

Le tableau des instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée se trouve dans les annexes des comptes annuels de l'OPC.

INFORMATIONS SUR LES MODALITES DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

Le risque global du compartiment est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

POLITIQUE D'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL (Article 8 SFDR)

Notre démarche d'investisseur responsable s'inscrit dans une volonté de financement de l'économie réelle de manière durable tout en incitant les entreprises à de meilleures pratiques.

Au-delà de l'analyse quantitative, notre analyse ESG accorde une grande importance au dialogue avec les entreprises, chacune des entreprises dans lesquelles nous sommes investis faisant régulièrement l'objet d'entretiens dédiés.

A. Engagement actionnarial au cours de l'exercice

Depuis le 1er janvier 2020, les équipes de gestion Actions d'Amplegest se sont engagées à exercer leurs droits de vote sur l'ensemble des titres détenus dans les OPC dont elles assurent la gestion et pour lesquels elles détiennent les droits de vote, ou pour lesquels ceux-ci leurs ont été délégués.

En complément, notre engagement actionnarial se manifeste par l'envoi de lettres d'engagement personnalisées aux entreprises investissables et pour lesquelles des efforts dans le domaine ESG sont attendus. En 2024, Amplegest a envoyé 29 lettres d'engagement aux sociétés faisant partie de l'univers d'investissement des fonds dont 8 faisant partie de l'univers d'Amplegest Long Short, soit 21.6% de l'OPC en nombre de positions.

B. Exercice des droits de vote au cours de l'exercice

1) Recours à des services rendus par des conseillers en vote

Afin de conduire au mieux sa politique de vote, Amplegest fait appel depuis 2019 aux services de Proxinvest, société de conseil aux investisseurs spécialisée en matière de politique de vote et d'engagement. Depuis le 1er décembre 2022, Proxinvest est une filiale du groupe américain Glass Lewis, principal fournisseur de solutions indépendantes de gouvernance au niveau mondial.

Amplegest a défini avec Proxinvest une politique de vote cohérente avec les critères ESG et les valeurs de la société Amplegest. Proxinvest instruit et analyse les résolutions présentées par les entreprises cotées détenues par les différents OPC Amplegest. Puis, il envoie un rapport avec les recommandations de vote en fonction des critères définis conjointement afin qu'Amplegest puisse l'analyser. À l'issue de cette analyse, Amplegest confirme ou infirme la recommandation de Proxinvest et le Middle Office AM vote via le système ISS (Institutional Shareholder Services). La décision de vote appartient donc entièrement à la société Amplegest et est appliquée conformément à ses critères.

2) Principes déterminants les cas dans lesquels la société de gestion exerce ses droits de vote

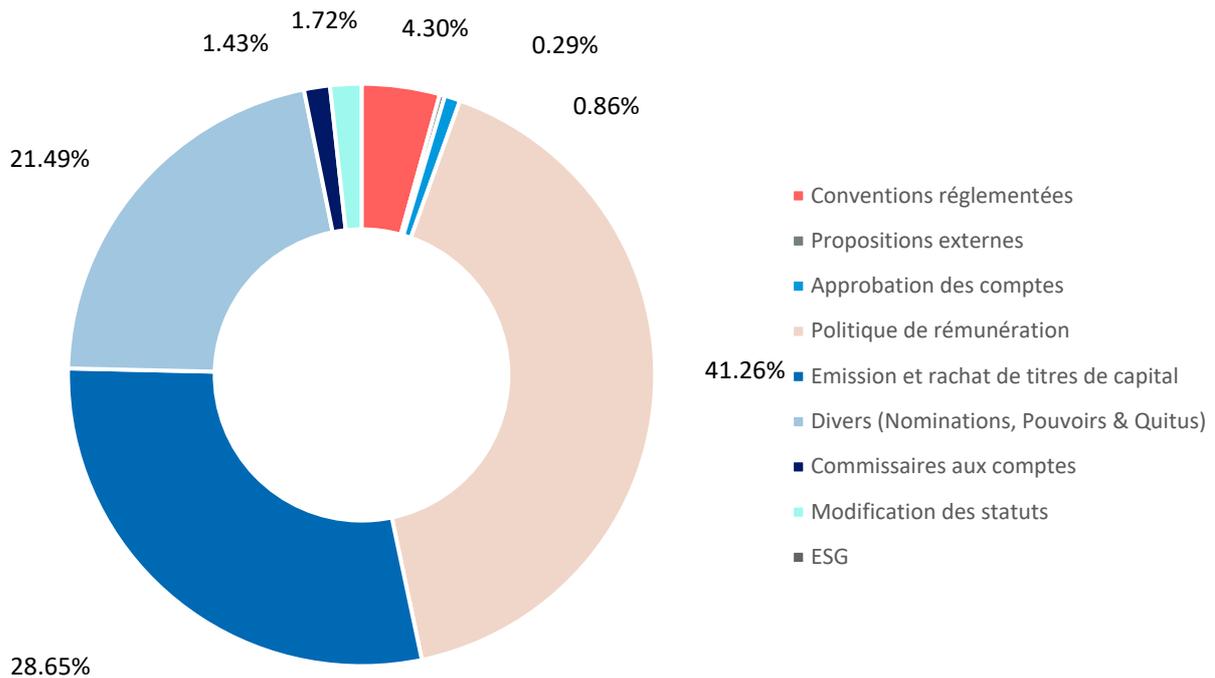
La politique de vote d'Amplegest définit que l'exercice des droits de vote s'effectue pour l'ensemble des actions des OPC actions Amplegest.

3) L'exercice du droit de vote d'Amplegest Long Short en 2024

L'intégralité de la politique de vote de la société est disponible sur : www.amplegest.com

- Amplegest Long Short a participé à 43 Assemblées Générales au cours de l'exercice 01-2024 à 12-2024, soit un taux de participation de 93% par rapport aux sociétés détenues en portefeuille sur la période.
- Amplegest Long Short a exercé ses droits de vote pour chacune de ces Assemblées Générales et n'a jamais été en conflit d'intérêts avec ces sociétés.
- Votes par correspondance (100%) et participation physique (0%).
- Pour 1 résolution (0.1%), notre politique de vote nous a conduit à voter différemment de notre politique prédéfinie Amplegest.
- Nombre de résolutions soumises au vote : 842
- Expression de 296 votes « contre » pour l'ensemble des résolutions, soit :
 - Dans 26.7% des cas, nous avons voté **contre**
 - Dans 73.3% des cas nous avons voté **pour**

Détails des votes "Contre"



La politique d'engagement actionnarial ainsi que le rapport sur l'engagement actionnarial d'Amplegest sont disponibles sur le site internet de la société de gestion à l'adresse suivante : www.amplegest.com.

PRISE EN COMPTE DES CRITERES EXTRA-FINANCIERS (ARTICLE 8 SFDR)

A. Impact de la prise en compte des critères ESG

1) Un process de notation selon des critères définis



UN CHOIX DE PRIORITÉS...

Afin d'obtenir une **note globale** nous permettant d'**appréhender notre univers dans sa totalité** et par secteur, nous avons choisi de noter les trois composantes **E** (Environnement), **S** (social), **G** (gouvernance).

E

S

G

ENVIRONNEMENT

Conscients des grands enjeux environnementaux (réchauffement climatique, épuisement des ressources, dégradation des écosystèmes), nous pensons que les entreprises peuvent et doivent agir pour apporter des solutions (réduction des émissions de CO₂, impact sur l'environnement).

Il nous appartient :

- > D'essayer de **prendre en compte l'empreinte écologique des sociétés**
- > **D'intégrer ces risques avérés ou potentiels** dans nos analyses
- > D'instaurer un **dialogue avec les managements** pour comprendre comment parvenir à une amélioration dans la durée

SOCIAL

Nos valeurs et notre expérience nous ont amené à concentrer nos efforts sur la question de **l'attention portée par les entreprises à leurs salariés** :

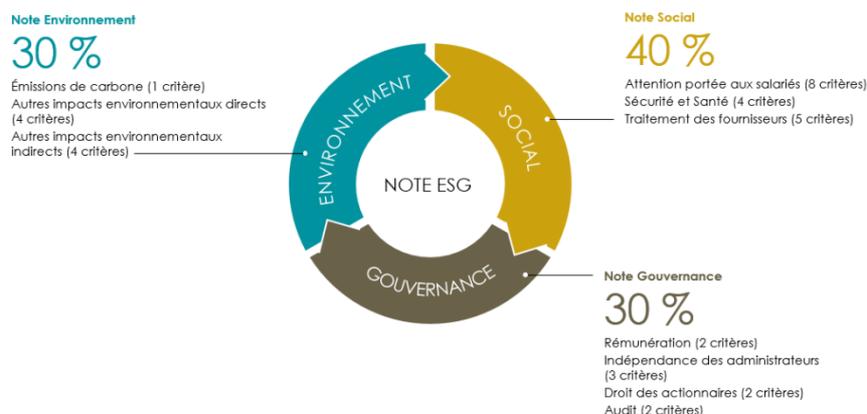
- > Nous tenons au **respect des salariés** qui sont les **premiers créateurs de richesses des entreprises**
- > Nous savons qu'**aligner expérience collaborateurs et expérience clients** sur la promesse de l'entreprise est un **gage de performance**
- > Nous **intégrons dans notre analyse** cette même réflexion pour **les sociétés sur lesquelles nous sommes investis**

GOUVERNANCE

Nous attachons du prix à la **qualité de la gouvernance des entreprises émettrices**, plus particulièrement à **la transparence sur leurs pratiques de gouvernance**, clé d'un fonctionnement responsable :

- > Nous pensons que cela incite voire contraint les entreprises à l'application de bonnes pratiques
- > Nous pensons qu'elle est une condition nécessaire de l'instauration de relations de confiance

→ www.amplegest.com



→ www.amplegest.com

2) Notation du portefeuille au cours de l'exercice

Amplegest Long Short intègre pleinement les critères extra financiers dans sa gestion. Au-delà de la recherche de la performance financière, son objectif consiste également à construire une poche longue mieux notée que son univers d'investissement. Le graphique ci-dessous récapitule l'évolution de la note GEST moyenne pondérée (modèle propriétaire) de notre poche longue par rapport à celle de la note GEST moyenne de notre univers d'investissement depuis janvier 2022. La note de notre poche longue a bien été supérieure à celle de notre univers d'investissement tout au long de cette période.



B. Mesure des indicateurs de risque de durabilité et commentaires sur le niveau d'impact de durabilité du portefeuille

En vertu de la taxonomie définie par l'Union Européenne, le principe consistant à 'ne pas causer de préjudice important' s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Pour des raisons méthodologiques, les chiffres relatifs à Amplegest Long Short ne prennent en compte que les positions acheteuses du portefeuille. La prise en compte des positions vendeuses conduirait à minorer sensiblement les chiffres d'émissions présentés ci-dessous.

1) Indicateurs de risques environnementaux

Indicateur d'impact	Unité de mesure	Incidences de l'exercice précédent	Incidences de l'exercice	Taux de couverture
Emissions de gaz à effet de serre	Emissions de GES de niveau 1 (tCO2e)	2338	1079	94%
	Emissions de GES de niveau 2 (tCO2e)	641	273	94%
	Emissions de GES de niveau 3 (tCO2e)	19003	6599	94%
	Emissions totales de GES (tCO2e)	21 983	7 908	94%
	Empreinte carbone (tCO2e)	741	675	94%
	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (tCO2e/M€CA)	947	1 057	94%
	Exposition aux énergies fossiles des investissements	8%	0%	95%
Intensité de consommation d'énergie non renouvelable	Quote part de production et consommation d'énergie non renouvelable	75%	64%	71%
Intensité de consommation d'énergie non renouvelable	Pour les entreprises ayant un fort impact climat, rapport de Gwh consommé par million d'euros de chiffre d'affaires	1	1	95%
Biodiversité	Quote part des actifs dont les activités sont localisées près de zone de biodiversité avec un impact négatif sur la biodiversité	NC	0	95%
Protection de l'eau	Niveau de pollution de l'eau en tonnes d'eau par million d'euros investi par le fonds exprimé en moyenne pondérée	NC	NC	5%
Déchets	Tonnes de déchets non recyclables émises par million d'euro investi par le fonds exprimé en moyenne pondérée	1	1	50%

2) Indicateurs de risques sociétaux

Indicateur d'impact	Unité de mesure	Incidences de l'exercice précédent	Incidences de l'exercice	Taux de couverture
Respect des droits de l'homme	% des investissements en sociétés impliquées dans des violations des principes de l'ONGC et de l'OCDE qui s'appliquent aux entreprises multinationales	Entreprises exclues de notre univers	Entreprises exclues de notre univers	
	% des investissements en sociétés qui ne sont pas dotées de procédures et de contrôle du respect des principes et recommandations de l'ONGC et de l'OCDE qui s'appliquent aux entreprises multinationales	36%	5%	94%
Exposition aux armes controversées	% des investissements en fabricants ou vendeurs de mines antipersonnel, armes chimiques et biologiques	Entreprises exclues de notre univers	Entreprises exclues de notre univers	
Diversité et égalité des salariés	Ecart de rémunération entre hommes et femmes	9/100	15/100	18%
	Ratio de parité de composition des comités de direction, conseils d'administration	39%	40%	94%

En-dessous de 10% de taux de couverture, nous considérons que la donnée n'est pas exploitable (NC).

Source : MSCI

Méthodologie

- Les émissions de GES sont calculées comme ci-dessous :

$$\sum_n^i \left(\frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur d'entreprise de la société}_i} \times \text{émissions de GES de niveau (x) de la société}_i \right)$$

- L'empreinte carbone est calculée comme ci-dessous :

$$\frac{\sum_n^i \left(\frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur d'entreprise de la société}_i} \times \text{émissions de GES de niveau 1, 2 et 3 de la société}_i \right)}{\text{valeur actuelle de tous les investissements (MioEUR)}}$$

- L'intensité de GES est calculée comme ci-dessous :

$$\sum_n^i \left(\frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur actuelle de tous les investissements (MioEUR)}} \times \frac{\text{émissions de GES de niveau 1, 2 et 3 de la société}_i}{\text{chiffre d'affaires (MioEUR) de la société}_i} \right)$$

C. Nos engagements : Adhésion aux standards internationaux, signature des PRI et CDP

Dès 2010, Amplegest décide de s'investir aux côtés de ses clients et salariés dans une démarche solidaire pour une finance plus humaine, utile et responsable, c'est-à-dire la finance de demain.

Amplegest s'engage à devenir un acteur reconnu de la finance responsable :

- Utile : Au service de ses clients privés, elle offre un accompagnement patrimonial et financier sur le long terme ; au service des entreprises cotées, elle apporte des moyens pour leur développement par ses investissements dans leurs titres ; au service des personnes (ses salariés, ceux des entreprises financées, ses fournisseurs, ...), elle développe une relation de confiance, respectueuse des valeurs et équilibrée.
- Responsable : Consciente de son rôle dans la société, elle inscrit son action dans le long terme, elle s'engage dans des investissements qui préparent l'avenir et non dans la spéculation, elle est déterminée à rendre compte en toute transparence de ses activités et de leurs impacts.

Amplegest affirme son engagement pour une finance durable et responsable en adhérant aux Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) en 2019 et en signant les Carbon Disclosure Project (CDP) en 2020 (Les CDP sont une initiative mondiale lancés en 2000 qui encourage les investisseurs, les entreprises et les villes à prendre des mesures afin de construire une économie réellement durable, en mesurant et comprenant leur impact sur l'environnement. Amplegest fait maintenant partie des 662 investisseurs signataires, représentant 110 000 milliards de dollars d'actifs.). En 2021, Amplegest rejoint le 30% Club France Investor Group, qui s'engage à suivre les politiques de mixité au sein du SBF 120. En 2024 Amplegest a intégré l'initiative Climate Action 100+ qui s'assure que les plus grandes entreprises émettrices de gaz à effet de serre prennent les mesures nécessaires pour lutter contre le changement climatique

INFORMATION SUR LES CRITERES ESG

Le fonds utilise les critères ESG dans sa gestion.

La démarche plus globale d'Amplegest en matière d'ESG est consultable sur son site internet à l'adresse suivante : www.amplegest.com.

INFORMATIONS RELATIVES A SFDR (DURABILITE) ET TAXONOMIE

Le fonds n'a aucun objectif de durabilité. En l'absence de données suffisantes provenant des entreprises, l'alignement actuel du fonds à la taxonomie est estimé à 0%.

POLITIQUE DE REMUNERATION

1) Critères financiers et non financiers de la politique de rémunération

La politique de rémunération des collaborateurs d'Amplegest prévoit un niveau de rémunération fixe en lien avec leur niveau de séniorité, d'expertise et leur expérience professionnelle dans l'activité, pour permettre le cas échéant de ne pas accorder de rémunération variable. La rémunération fixe est définie par le Comité de Direction lors de l'embauche.

La part variable de la rémunération a pour objet de compléter la part fixe, elle est déterminée en fonction des objectifs fixés en début d'année et notamment des performances réalisées par le collaborateur. Ces objectifs portent sur des éléments quantitatifs globaux, tels que les résultats, la situation financière de la Société, sur des éléments quantitatifs propres à chaque métier et à chaque poste et sur des éléments qualitatifs, tels que l'engagement personnel du collaborateur notamment dans l'intérêt du client, d'Amplegest, le respect des règles de déontologie de la profession et des procédures internes de maîtrise et de suivi des risques en place au sein de la Société.

Lorsque la part variable de la rémunération dépasse la somme de 200 000 euros,

- 50% de la part variable de la rémunération sont versés en parts ou actions d'OPC gérés par la Société dont la détention doit être au minimum de 2 ans à compter de la date d'attribution,
- 50% de la part variable de la rémunération sont versés sous forme de prime.
La rémunération variable sera versée sur une période de 3 ans, étant précisé que 40% de la rémunération variable sera versée la première année, 60% de la rémunération variable est donc reportée. Un potentiel de 20% la deuxième année, un potentiel de 20% la troisième et un potentiel de 20% la quatrième et dernière année sont reportés.

2) Décision et réexamen de la politique de rémunération

La politique de rémunération a été déterminée par les membres du Comité de la Direction et les membres du Conseil de Surveillance, qui ensemble constituent le Comité de rémunération.

Le comité se réunit une fois par an pour vérifier l'application de la politique de rémunération et valide les montants de rémunération variables attribués aux collaborateurs et plus particulièrement aux collaborateurs

concernés au sens de la Directive et plus généralement le niveau de rémunération de chaque équipe et collaborateur.

3) Montants totaux de rémunération au titre de l'exercice clos

Amplegest clôture son exercice en décembre, les données figurant dans le tableau se rapportent à l'année 2024 (dernières données disponibles à la date de publication du rapport) :

	Montant des rémunérations fixes	Montant des rémunérations variables	Montant total des rémunérations au titre de l'exercice clos
Ensemble du personnel (58 collaborateurs en moyenne)	5 194 857,00	1 765 000,00	6 522 857,00
Membres du Comité de Direction (6 collaborateurs)	988 333,00	562 000,00	1 439 333,00
Gérants (23 collaborateurs)	2 316 416,00	875 000,00	2 941 416,00

Pour calculer les rémunérations perçues au titre de l'année 2024, la méthode suivante a été appliquée :

- La rémunération fixe 2024 : il s'agit de la rémunération brute correspondant au salaire annuel de base prorata temporis, de la prime ancienneté et des avantages en nature,
- La rémunération variable au titre de 2024 : il s'agit de la rémunération variable brute (primes exceptionnelles) versée en 2025.

Le détail de la politique de rémunération d'Amplegest est disponible gratuitement sur simple demande et sur le site internet de la société de gestion à l'adresse suivante : www.amplegest.com

AUTRES INFORMATIONS

Le Prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

AMPLEGEST
50 Boulevard Haussmann
75009 Paris

Des explications supplémentaires peuvent être obtenues par email : www.amplegest.com

8. COMPTES DE L'EXERCICE

Bilan Actif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	5 228 790,24
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	5 228 790,24
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Obligations convertibles en actions (B)	
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Obligations et valeurs assimilées (C)	702 020,78
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	702 020,78
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Titres de créances (D)	
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	
OPCVM	
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	
Autres OPC et fonds d'investissements	
Dépôts (F)	
Instrument financiers à terme (G)	25 234,21
Opérations temporaires sur titres (H)	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	
Créances représentatives de titres financiers prêtés	
Titres financiers empruntés	
Titres financiers donnés en pension	
Autres opérations temporaires	
Prêts (I) (*)	
Autres actifs éligibles (J)	
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	5 956 045,23
Créances et comptes d'ajustement actifs	538 329,10
Comptes financiers	1 444 624,11
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	1 982 953,21
Total de l'actif I+II	7 938 998,44

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Capitaux propres :	
Capital	7 713 648,48
Report à nouveau sur revenu net	
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	
Résultat net de l'exercice	-181 297,50
Capitaux propres I	7 532 350,98
Passifs de financement II (*)	
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	7 532 350,98
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	
Opérations de cession sur instruments financiers	
Opérations temporaires sur titres financiers	
Instruments financiers à terme (B)	28 671,31
Emprunts (C) (*)	
Autres passifs éligibles (D)	
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	28 671,31
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	75 363,24
Concours bancaires	302 612,91
Sous-total autres passifs IV	377 976,15
Total Passifs : I+II+III+IV	7 938 998,44

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	445 779,05
Produits sur obligations	15 855,53
Produits sur titres de créances	
Produits sur parts d'OPC	
Produits sur instruments financiers à terme	
Produits sur opérations temporaires sur titres	
Produits sur prêts et créances	
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	
Autres produits financiers	77 879,98
Sous-total produits sur opérations financières	539 514,56
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	
Charges sur instruments financiers à terme	
Charges sur opérations temporaires sur titres	
Charges sur emprunts	
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	
Charges sur passifs de financement	
Autres charges financières	-11 778,57
Sous-total charges sur opérations financières	-11 778,57
Total revenus financiers nets (A)	527 735,99
Autres produits :	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	
Versements en garantie de capital ou de performance	
Autres produits	
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-284 632,40
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	
Impôts et taxes	
Autres charges	
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-284 632,40
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	243 103,59
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-122 771,12
Sous-total revenus nets I = (C+D)	120 332,47
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	148 965,27
Frais de transactions externes et frais de cession	55 560,37
Frais de recherche	
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	
Indemnités d'assurance perçues	
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	204 525,64
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-93 889,71
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	110 635,93

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	-921 164,08
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	11 488,67
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	-909 675,41
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	497 409,51
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	-412 265,90
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	
Impôt sur le résultat V (*)	
Résultat net I + II + III + IV + V	-181 297,50

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

ANNEXES COMPTABLES

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

Le compartiment Amplegest Long/Short poursuit une stratégie « Long Short actions » s'exerçant au travers d'achats et de vente d'actions sélectionnées de façon discrétionnaire. Amplegest Long/Short ne cherche pas à suivre ou à répliquer un indice particulier, toutefois, son objectif de gestion est de réaliser, sur la durée de placement recommandée, une performance supérieure à celle de l'indicateur composite : 30% Indice Bloomberg Europe 600 Net Return EUR (dividendes réinvestis) + 70% €STR capitalisé, tout en intégrant des caractéristiques environnementales, sociales et liées à la gouvernance.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Actif net Global en EUR	47 420 383,76	55 752 885,24	39 906 144,80	23 458 749,13	7 532 350,98
Action AMPLGEST LONG SHORT AC en EUR					
Actif net	33 832 055,83	41 578 621,33	29 140 289,45	13 295 045,44	3 908 945,62
Nombre de titres	313 828,7567	375 020,8671	278 768,3161	121 606,8891	36 718,6655
Valeur liquidative unitaire	107,80	110,87	104,53	109,32	106,45
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	3,45	4,72	-0,40	-10,81	1,56
Capitalisation unitaire sur revenu	-1,17	0,23	0,05	0,96	1,39
Action AMPLGEST LONG SHORT IC en EUR					
Actif net	12 866 017,14	13 452 754,61	10 080 081,50	9 443 275,45	2 916 309,59
Nombre de titres	115 975,0292	117 296,0292	92 695,6367	82 614,2000	26 070,0000
Valeur liquidative unitaire	110,93	114,69	108,74	114,30	111,86
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	3,54	4,86	-0,43	-11,27	1,64
Capitalisation unitaire sur revenu	-0,74	0,84	0,66	1,57	2,02
Action AMPLGEST LONG SHORT SC en EUR					
Actif net	722 310,79	721 509,30	685 773,85	720 428,24	707 095,77
Nombre de titres	6 437,0000	6 187,0000	6 173,0000	6 139,0000	6 126,0000
Valeur liquidative unitaire	112,21	116,61	111,09	117,35	115,42
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	3,57	4,93	-0,45	-11,55	1,69
Capitalisation unitaire sur revenu	-0,24	1,47	1,23	2,18	2,66

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n°2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié).

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB : les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat) : B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement ; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

Les Equity swap/CFD sont valorisés sur la base du cours de clôture jour du sous-jacent actions, majorée ou minorée des intérêts de la composante taux.

Exposition directe aux marchés de crédit : principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.) :

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.

Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.

Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation.

Les règles de détermination de la note retenue sont alors :

1er niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur.

2ème niveau : la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.

S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.

Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté ».

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

	Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
1	Frais de gestion financière	Actif net	1.90% TTC maximum pour les actions « AC » 1.40% TTC maximum pour les actions « IC » 0.90% TTC maximum pour les actions « LC » 0.90% TTC maximum pour les actions « SC »
2	Frais de fonctionnement et autres services *	Actif net	0.10% TTC
3	Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Société de Gestion : Néant Règlements de frais/livraisons par le dépositaire : <ul style="list-style-type: none"> • Néant sur les actions • Néant sur les obligations • Néant sur les OPC • 10 euros ou équivalent devise HT maximum sur les futures et options (par lot)
4	Commission de sur performance	Actif net	Actions « AC », « IC » et « LC » : 20% TTC de la performance annuelle du compartiment au-delà de la performance de l'indice composite (70% €str capitalisé + 30% Bloomberg Europe 600 Net Return EUR (dividendes réinvestis) avec high on high * Actions « SC » : Néant

* Les frais de fonctionnement et autres services à la société de gestion incluent entre autres :

- Les frais de commissariat aux comptes
- Les frais liés au dépositaire
- Les frais liés à la délégation de gestion administrative et comptable
- Les frais juridiques
- Les frais des plateformes de distribution
- Coûts de licence de l'indice de référence utilisé par l'OPC
- Frais de constitution et de diffusion des DIC/prospectus et reportings réglementaires
- Frais liés aux communications d'informations réglementaires aux distributeurs

** Le taux est un forfait, il peut être prélevé quand bien même les frais réels sont inférieurs et tout dépassement de ce taux est pris en charge par la société de gestion.

Modalité de calcul de la commission de surperformance

Méthode de calcul :

* La commission de surperformance est de 20 % TTC maximum de la performance annuelle du compartiment au-delà de la performance de l'indice composite 70% €str capitalisé + 30% Bloomberg Europe 600 Net Return EUR (dividendes réinvestis).

Le calcul du montant de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre la performance du compartiment de la SICAV et celle d'un actif ayant réalisé une performance égale à celle de l'indice de référence 70% €str capitalisé + 30% Bloomberg Europe 600 Net Return EUR (dividendes réinvestis), sur la période de calcul enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/ rachats que l'OPCVM.

Comptabilisation de la provision en cours d'exercice (période de cristallisation) :

Calculée selon la méthode indiquée, cette commission fera l'objet d'un provisionnement ou d'une reprise de provisions à chaque calcul de valeur liquidative (et depuis le début de l'exercice) dès lors que la performance de l'OPCVM est supérieure à son indice et positive sur l'exercice. En cas de sous-performance de l'OPCVM par rapport à l'actif de référence, la part de frais de gestion variable est réajustée par une reprise de provision plafonnée à hauteur des dotations.

Chaque période de cristallisation correspond à l'exercice comptable de l'OPCVM. Elle débute à la dernière clôture et se termine à la prochaine clôture sur laquelle des frais de gestion variables seront calculés.

A compter du 1er janvier 2022, si à la fin de la période de cristallisation, si une sous-performance est constatée (différence négative entre la valeur de l'actif net de fin d'exercice et celle de l'actif indicé à la même date), cette sous-performance devra être rattrapée au cours des années suivantes avant de pouvoir provisionner une commission de surperformance. En cas de rachat d'actions, si à la date du rachat, une commission de surperformance est provisionnée, la partie proportionnelle aux actions remboursées est calculée et acquise à la société de gestion.

Rattrapage des sous-performances et période de référence (5 années consécutives de sous-performance) :

Si la sous-performance constatée pendant 5 années n'a pas été rattrapée, aucune commission de surperformance ne peut être prélevée. Au-delà de 5 années consécutives sans cristallisation et prélèvement, les sous-performances antérieures à 5 ans ne seront plus prises en compte dans le calcul de la commission de surperformance. La commission ne sera provisionnée que si les conditions suivantes sont réunies :

- La performance de l'OPCVM est supérieure à celle de son indicateur de référence.
- La performance de l'OPCVM est strictement positive sur l'exercice (VL supérieure à la VL de début d'exercice).
- La valeur liquidative est supérieure à la dernière valeur liquidative à laquelle une commission de surperformance a été prélevée.

De la sorte, la commission de surperformance suit le principe du «High On High», aucune commission de surperformance n'est prélevée en fin d'exercice tant que la valeur liquidative de fin d'exercice n'est pas supérieure à la dernière valeur liquidative à laquelle une commission de surperformance a été prélevée.

Frais de recherche

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers peuvent être facturés à la SICAV. Des informations complémentaires sur les frais de recherche sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action AMPLEGEST LONG SHORT IC	Capitalisation	Capitalisation
Action AMPLEGEST LONG SHORT SC	Capitalisation	Capitalisation
Action AMPLEGEST LONG SHORT AC	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	23 458 749,13
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	393 643,74
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-15 857 995,71
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	243 103,59
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	204 525,64
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	-909 675,41
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	
Autres éléments	
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	7 532 350,98

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre d'actions au cours de l'exercice

B3a. Nombre d'actions souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En action	En montant
Action AMLEGEST LONG SHORT AC		
Actions souscrites durant l'exercice	3 732,8177	393 643,74
Actions rachetées durant l'exercice	-88 621,0413	-9 473 756,38
Solde net des souscriptions/rachats	-84 888,2236	-9 080 112,64
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	36 718,6655	
Action AMLEGEST LONG SHORT IC		
Actions souscrites durant l'exercice		
Actions rachetées durant l'exercice	-56 544,2000	-6 382 724,93
Solde net des souscriptions/rachats	-56 544,2000	-6 382 724,93
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	26 070,0000	
Action AMLEGEST LONG SHORT SC		
Actions souscrites durant l'exercice		
Actions rachetées durant l'exercice	-13,0000	-1 514,40
Solde net des souscriptions/rachats	-13,0000	-1 514,40
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	6 126,0000	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Action AMLEGEST LONG SHORT AC Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action AMLEGEST LONG SHORT IC Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action AMLEGEST LONG SHORT SC Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature d'actions

Libellé de l'action Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de l'action	Actif net par action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
AMLEGEST LONG SHORT AC FR0013203650	Capitalisation	Capitalisation	EUR	3 908 945,62	36 718,6655	106,45
AMLEGEST LONG SHORT IC FR0013203668	Capitalisation	Capitalisation	EUR	2 916 309,59	26 070,0000	111,86
AMLEGEST LONG SHORT SC FR0013203676	Capitalisation	Capitalisation	EUR	707 095,77	6 126,0000	115,42

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
		FRANCE +/-	PAYS-BAS +/-	ITALIE +/-	ALLEMAGNE +/-	AUTRICHE +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	5 228,79	3 136,36	706,48	395,17	282,67	273,42
Opérations temporaires sur titres						
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers						
Opérations temporaires sur titres						
Hors-bilan						
Futures	-1 379,18	NA	NA	NA	NA	NA
Options		NA	NA	NA	NA	NA
Swaps		NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	-2 290,58	NA	NA	NA	NA	NA
Total	1 559,03					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total						

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts					
Obligations	702,02		702,02		
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Comptes financiers	1 444,62				1 444,62
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Comptes financiers	-302,61				-302,61
Hors-bilan					
Futures	NA				
Options	NA				
Swaps	NA				
Autres instruments financiers	NA				
Total			702,02		1 142,01

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-	[3 - 6 mois] (*) +/-	[6 - 12 mois] (*) +/-	[1 - 3 ans] (*) +/-	[3 - 5 ans] (*) +/-	[5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
Actif							
Dépôts							
Obligations	702,02						
Titres de créances							
Opérations temporaires sur titres							
Comptes financiers	1 444,62						
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers							
Opérations temporaires sur titres							
Emprunts							
Comptes financiers	-302,61						
Hors-bilan							
Futures							
Options							
Swaps							
Autres instruments							
Total	1 844,03						

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1	Devise 2	Devise 3	Devise 4	Devise N
	SEK	GBP	USD	CHF	Autres devises
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts					
Actions et valeurs assimilées					
Obligations et valeurs assimilées					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Créances					
Comptes financiers		36,58	15,03	5,56	1,83
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Dettes		-1,11			
Comptes financiers	-302,60				
Hors-bilan					
Devises à recevoir					
Devises à livrer					
Futures options swaps					
Autres opérations	3,50	-3,84			1,09
Total	-299,10	31,63	15,03	5,56	2,92

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit(*)

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade	Non Invest. Grade	Non notés
	+/-	+/-	+/-
Actif			
Obligations convertibles en actions			
Obligations et valeurs assimilées	702,02		
Titres de créances			
Opérations temporaires sur titres			
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers			
Opérations temporaires sur titres			
Hors-bilan			
Dérivés de crédits			
Solde net	702,02		

(*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
MORGAN STANLEY BANK AG (FX BRANCH)	14,86	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
MORGAN STANLEY & CO INTL LONDRES	440,00	
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
MORGAN STANLEY BANK AG (FX BRANCH)		18,30
Dettes		
Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2024
Créances		
	Dépôts de garantie en espèces	98 329,10
	Collatéraux	440 000,00
Total des créances		538 329,10
Dettes		
	Rachats à payer	63 552,00
	Frais de gestion fixe	10 698,35
	Autres dettes	1 112,89
Total des dettes		75 363,24
Total des créances et des dettes		462 965,86

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2024
Action AMLEGEST LONG SHORT AC	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	190 355,13
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,00
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
Action AMLEGEST LONG SHORT IC	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	87 158,16
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,50
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
Action AMLEGEST LONG SHORT SC	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	7 119,11
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Garanties reçues - dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	
Garanties données - dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	
Autres engagements hors bilan	
Total	

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2024
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2024
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	120 332,47
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	
Revenus de l'exercice à affecter	120 332,47
Report à nouveau	
Sommes distribuables au titre du revenu net	120 332,47

Action AMLEGEST LONG SHORT AC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	51 215,74
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	51 215,74
Report à nouveau	
Sommes distribuables au titre du revenu net	51 215,74
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	
Capitalisation	51 215,74
Total	51 215,74
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

Action AMLEGEST LONG SHORT IC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	52 796,66
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	52 796,66
Report à nouveau	
Sommes distribuables au titre du revenu net	52 796,66
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	
Capitalisation	52 796,66
Total	52 796,66
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

Action AMLEGEST LONG SHORT SC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	16 320,07
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	16 320,07
Report à nouveau	
Sommes distribuables au titre du revenu net	16 320,07
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	
Capitalisation	16 320,07
Total	16 320,07
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	110 635,93
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	110 635,93
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	110 635,93

Action AMLEGEST LONG SHORT AC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	57 487,22
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**) Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	57 487,22
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	57 487,22
Affectation : Distribution Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes Capitalisation	57 487,22
Total	57 487,22
* Information relative aux acomptes versés Acomptes unitaires versés	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre d'actions Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

Action AMLEGEST LONG SHORT IC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	42 795,19
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**) Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	42 795,19
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	42 795,19
Affectation : Distribution Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes Capitalisation	42 795,19
Total	42 795,19
* Information relative aux acomptes versés Acomptes unitaires versés	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre d'actions Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

Action AMPLGEST LONG SHORT SC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	10 353,52
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	10 353,52
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	10 353,52
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	
Capitalisation	10 353,52
Total	10 353,52
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			5 228 790,24	69,42
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			5 228 790,24	69,42
Automobiles			112 430,45	1,49
STELLANTIS NV	EUR	8 892	112 430,45	1,49
Banques commerciales			660 379,32	8,77
ARISTON HOLDING NV	EUR	30 680	105 907,36	1,41
BNP PARIBAS	EUR	4 318	255 711,96	3,39
SOCIETE GENERALE SA	EUR	11 000	298 760,00	3,97
Compagnies aériennes			137 935,28	1,83
RYANAIR HOLDINGS PLC	EUR	7 235	137 935,28	1,83
Composants automobiles			396 162,78	5,26
MICHELIN (CGDE)	EUR	5 700	181 260,00	2,41
OPMOBILITY	EUR	21 426	214 902,78	2,85
Conglomérats industriels			84 852,00	1,13
SIEMENS AG-REG	EUR	450	84 852,00	1,13
Courrier, fret aérien et logistique			324 200,00	4,30
BOLLORE SE	EUR	20 000	118 800,00	1,58
COMPAGNIE DE L'ODET SA	EUR	130	205 400,00	2,72
Electricité			546 273,76	7,25
EDP SA	EUR	83 149	257 013,56	3,41
ENEL SPA	EUR	42 007	289 260,20	3,84
Equipements électriques			141 377,80	1,88
MERSEN	EUR	6 863	141 377,80	1,88
Immobilier			225 370,56	2,99
ANTIN INFRASTRUCTURE PARTNER	EUR	20 414	225 370,56	2,99
Industrie aérospatiale et défense			298 725,40	3,97
AIRBUS SE	EUR	1 930	298 725,40	3,97
Logiciels			67 000,00	0,89
DASSAULT SYSTEMES SE	EUR	2 000	67 000,00	0,89
Machines			295 324,00	3,92
AALBERTS NV	EUR	8 600	295 324,00	3,92
Media			208 018,68	2,76
M6-METROPOLE TELEVISION	EUR	18 507	208 018,68	2,76
Producteur et commerce d'énergie indépendants			104 351,80	1,39
AIR LIQUIDE SA	EUR	665	104 351,80	1,39
Produits chimiques			294 200,00	3,91
ARKEMA	EUR	4 000	294 200,00	3,91

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Produits pharmaceutiques			296 218,40	3,93
SANOFI	EUR	3 160	296 218,40	3,93
Produits pour l'industrie du bâtiment			273 423,80	3,63
WIENERBERGER AG	EUR	10 210	273 423,80	3,63
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication			237 556,55	3,15
INFINEON TECHNOLOGIES	EUR	6 300	197 820,00	2,62
STMICROELECTRONICS NV	EUR	1 655	39 736,55	0,53
Services clientèle divers			273 967,16	3,64
AYVENS SA	EUR	41 859	273 967,16	3,64
Textiles, habillement et produits de luxe			251 022,50	3,33
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	395	251 022,50	3,33
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			702 020,78	9,32
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			702 020,78	9,32
Banques commerciales			702 020,78	9,32
CA E3R+0.32% 07-03-25 EMTN	EUR	700 000	702 020,78	9,32
Total			5 930 811,02	78,74

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total						

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
DJES BANKS 0325	-36		-648,00	-262 170,00
DJ STX600 AUT 0325	-14	3 550,00		-384 860,00
EURO STOXX 50 0325	-15	6 825,00		-732 150,00
Sous-total 1.		10 375,00	-648,00	-1 379 180,00
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
CFD MS AAK AB 1230	-13 000	3 176,54		-358 041,71
CFD MS ARKEMA 1230	1 200	3 060,00		88 260,00
CFD MS ASML HOL 1230	100		-980,00	67 870,00
CFD MS ASSA ABL 1230	-6 240	326,73		-177 958,98
CFD MS COMMERZB 1230	-9 500		-4 417,50	-149 387,50
CFD MS DEUTSCHE 1230	-20 200	363,60		-124 755,20
CFD MS EASY GBP 1230	30 000		-4 848,16	202 609,81
CFD MS FERRARI 1230	-202		-848,40	-83 304,80
CFD MSFF RYA EU 1230	5 850		-1 082,25	111 530,25
CFD MS INFINEON 1230	2 500		-350,00	78 500,00
CFD MS KONGSBER 1230	-920	1 091,99		-99 838,91
CFD MS NEMETSCH 1230	-1 246	1 432,90		-116 625,60
CFD MS RATIONAL 1230	-360	3 780,00		-296 640,00
CFD MS SANOFI 1230	126	250,74		11 811,24
CFD MS SAP SE 1230	-2 197	109,85		-519 151,10
CFD MS ST GOBAIN 123	-3 400		-340,00	-291 380,00
CFD MS VINCI 1230	-750		-1 320,00	-74 805,00
CFD MS WOLTERS 1230	-1 900		-1 710,00	-304 760,00
CFD RMS HERMES 1230	-100		-2 400,00	-232 200,00
MS DASSAULT SYS 1230	5 200	260,00		174 200,00
MS INTERCONTINENTAL	-1 637	1 006,86		-196 515,81
Sous-total 4.		14 859,21	-18 296,31	-2 290 583,31
Total		25 234,21	-18 944,31	-3 669 763,31

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie d'action

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	5 930 811,02
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	
Total instruments financiers à terme - actions	6 289,90
Total instruments financiers à terme - taux	
Total instruments financiers à terme - change	
Total instruments financiers à terme - crédit	
Total instruments financiers à terme - autres expositions	
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	
Autres actifs (+)	1 982 953,21
Autres passifs (-)	-387 703,15
Passifs de financement (-)	
Total = actif net	7 532 350,98

Libellé de l'action	Devise de l'action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
Action AMPLEGEST LONG SHORT AC	EUR	36 718,6655	106,45
Action AMPLEGEST LONG SHORT IC	EUR	26 070,0000	111,86
Action AMPLEGEST LONG SHORT SC	EUR	6 126,0000	115,42

AMPLEGEST LONG SHORT

COMPTES ANNUELS

29/12/2023

BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	19 942 849,59	37 421 548,20
Actions et valeurs assimilées	19 292 045,82	33 789 690,79
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	19 292 045,82	33 789 690,79
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	500 634,25	2 948 775,20
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	500 634,25	2 948 775,20
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	150 169,52	683 082,21
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	125 205,50	572 555,00
Autres opérations	24 964,02	110 527,21
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	1 763 556,20	2 436 106,80
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	1 763 556,20	2 436 106,80
COMPTES FINANCIERS	2 955 100,76	734 934,98
Liquidités	2 955 100,76	734 934,98
TOTAL DE L'ACTIF	24 661 506,55	40 592 589,98

BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	25 515 447,77	39 977 432,76
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-2 317 566,04	-156 289,15
Résultat de l'exercice (a,b)	260 867,40	85 001,19
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	23 458 749,13	39 906 144,80
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	151 251,86	582 896,64
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	151 251,86	582 896,64
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	125 205,50	547 355,00
Autres opérations	26 046,36	35 541,64
DETTES	537 688,27	93 670,56
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	537 688,27	93 670,56
COMPTES FINANCIERS	513 817,29	9 877,98
Concours bancaires courants	513 817,29	9 877,98
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	24 661 506,55	40 592 589,98

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
DJES BANKS 0324	715 200,00	0,00
DJ STX600 AUT 0324	1 452 680,00	0,00
DJES BANKS 0323	0,00	673 750,00
DJ STX600 AUT 0323	0,00	1 665 720,00
EURO STOXX 50 0323	0,00	12 414 800,00
EURO STOXX 50 0324	6 405 630,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Options		
VEOLIA ENVIRONNE 06/2023 CALL 26	0,00	236 920,50
Engagement sur marché de gré à gré		
Contracts for Difference		
CFD MS STMICROE 1230	0,00	103 934,25
CFD MS EASY GBP 1230	234 739,08	478 784,36
CFD MS AIXTRON 1230	135 310,00	658 068,00
MS WORLDLINE 1230	83 427,08	0,00
CFD MS REXEL SA 1230	0,00	67 306,00
CFD MS COMMERZB 1230	250 374,44	596 156,08
CFD MS KELLER G 1230	0,00	180 397,55
CFD MS DUFYR AG 1230	357 235,42	391 083,58
CFD MS BANCO SA 1230	0,00	116 020,70
CFD MS S.O.I.T. 1230	0,00	116 166,00
CFD MS RATIONAL 1230	290 992,00	108 780,00
CFD MS ING GROE 1230	0,00	216 372,00
CFD MS THE SAGE 1230	755 537,66	294 228,41
CFD MS DR. MART 1230	231 223,52	374 286,71
CFD MS ASHTEAD 1230	0,00	129 637,29
CFD MS DEUTSCHE 1230	372 622,40	437 169,50
CFD MS ASOS 1230	0,00	57 558,09
CFD MS ALD SA 1230	264 889,50	0,00
CFD MS SEGRO PL 1230	254 991,08	215 236,83
MS BANCO BILBAO VIZC	102 825,00	0,00
CFD MS FAURECIA 1230	0,00	113 040,00
CFD MS HOCHTIEF 1230	223 769,30	0,00
CFD MS WOLTERS 1230	488 931,30	590 665,92
CFD MS PARTNERS 1230	261 987,04	0,00
CFD MS SANOFI 1230	11 309,76	0,00
CFD MS EMS-CHEM 1230	486 848,81	357 278,36
CFD MS LEROY SE 1230	230 779,77	325 220,19
CFD MS VOLVO AB 1230	324 294,79	165 232,25

HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
CFD MS FERRARI 1230	144 970,00	0,00
CFD MS ASM INTE 1230	0,00	94 260,00
CFD MS AAK AB 1230	486 229,27	0,00
MS UCB SA 1230	104 148,00	0,00
CFD MS ASSA ABL 1230	163 254,51	0,00
CFD MS NEMETSCH 1230	231 672,96	0,00
MSF CLNX SQ (EUR) 12	249 620,00	0,00
CFD MS DOMETIC 1230	0,00	362 962,83
CFD MS BARCLAYS 1230	350 433,66	282 391,62
CFD MS BUNZL PL 1230	241 934,18	541 267,07
CFD MS NESTLE 1230	0,00	288 332,49
CFD SPIE SPIE M 1230	56 600,00	0,00
CFD MS VINCI 1230	238 770,00	149 264,00
CFD MS D'IETERE 1230	0,00	268 800,00
CFD ADYEN MS 1230	0,00	69 573,60
CFD CDI DIOR MS 1230	0,00	170 250,00
CFD DBK DEUTSC 1230	0,00	58 234,00
CFD NETW NETWO 1230	0,00	301 732,85
CFD IAG AIRLIN 1230	134 737,01	538 326,24
CFD RMS HERMES 1230	287 820,00	361 250,00
CFD MS WIENERBE 1230	137 501,00	102 648,00
CFD I09 MS ENEL 1230	0,00	150 900,00
MS INTERCONTINENTAL	187 804,84	123 129,09
MS DIAGEO 1230	0,00	267 495,74
CFD MS SOCIETE 1230	0,00	117 400,00
CFD CFD MS PLAS 1230	84 000,00	0,00
MS NIBE SEK 1230	0,00	134 451,26
CFD MS UBISOFT 1230	11 323,90	12 940,90
CFD MS MONCLER 1230	225 752,10	193 050,00
CFD MS ORANGE 1230	94 137,34	94 220,71
CFD MS LAFARGEH 1230	139 027,00	201 789,38
CFD MS VALEO 1230	0,00	262 440,50
CFD MS NEXI SPA 1230	0,00	294 640,00
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	79 214,62	2 328,58
Produits sur actions et valeurs assimilées	961 617,87	1 035 035,82
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	175 684,00
Produits sur titres de créances	0,00	3 422,68
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	33 829,74	2 142,54
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	1 074 662,23	1 218 613,62
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	3 024,35
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	-269,92	34 663,00
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	-269,92	37 687,35
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	1 074 932,15	1 180 926,27
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	629 584,21	1 013 770,90
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	445 347,94	167 155,37
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-184 480,54	-82 154,18
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	260 867,40	85 001,19

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière	Actif net	1.90% TTC maximum pour les actions « AC » 1.40% TTC maximum pour les actions « IC » 0.90% TTC maximum pour les actions « LC » 0.90% TTC maximum pour les actions « SC »
Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	0.10% TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Société de Gestion : Néant Dépositaire : 60 € TTC maximum
Commission de sur performance	Actif net	Actions « AC », « IC » et « LC » : 20% TTC de la performance annuelle du compartiment au-delà de la performance de l'indice composite (70% €str capitalisé + 30% Bloomberg Europe 600 Net Return (dividendes réinvestis) avec high on high * Actions « SC » : Néant

Les frais administratifs externes à la société de gestion incluent entre autres :

- Les frais de commissariat aux comptes
- Les frais liés au dépositaire
- Les frais liés à la délégation de gestion administrative et comptable
- Les frais juridiques

En cas de majoration des frais administratifs externes à la société de gestion égale ou inférieure à 10 points de base (0.10%) par année civile, les actionnaires seront informés par tout moyen préalablement à sa prise d'effet. Le prospectus à jour sera disponible sur le site www.amplegest.com.

Le taux maximum total de frais comprenant les frais de gestion financière, les frais administratifs externes à la société de gestion, les commissions de mouvement et les frais indirects sera de 2.15% par an de l'actif net pour l'action AC, de 1.65% pour l'action IC, 1.15% pour l'action LC et de 1.15% pour l'action SC.

Modalité de calcul de la commission de surperformance

* La commission de surperformance est de 20 % TTC maximum de la performance annuelle du compartiment au-delà de la performance de l'indice composite 70% €STR capitalisé + 30% Bloomberg Europe 600 Net Return EUR (dividendes réinvestis) depuis le 31/05/2023.

Le calcul du montant de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre la performance du fonds et celle d'un actif ayant réalisé une performance égale à celle de l'indice de référence 70% €STR capitalisé + 30% STOXX Europe 600 Net Return (dividendes réinvestis), sur la période de calcul enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/ rachats que l'OPCVM jusqu'au 31/05/2023.

Comptabilisation de la provision en cours d'exercice (période de cristallisation) :

Calculée selon la méthode indiquée, cette commission fera l'objet d'un provisionnement ou d'une reprise de provisions à chaque calcul de valeur liquidative (et depuis le début de l'exercice) dès lors que la performance

de l'OPCVM est supérieure à son indice et positive sur l'exercice. En cas de sous-performance de l'OPCVM par rapport à l'actif de référence, la part de frais de gestion variable est réajustée par une reprise de provision plafonnée à hauteur des dotations.

Chaque période de cristallisation correspond à l'exercice comptable de l'OPCVM. Elle débute à la dernière clôture et se termine à la prochaine clôture sur laquelle des frais de gestion variables seront calculés.

A compter du 1er janvier 2022, si à la fin de la période de cristallisation, si une sous-performance est constatée (différence négative entre la valeur de l'actif net de fin d'exercice et celle de l'actif indicé à la même date), cette sous-performance devra être rattrapée au cours des années suivantes avant de pouvoir provisionner une commission de surperformance.

En cas de rachat d'actions, si à la date du rachat, une commission de sur performance est provisionnée, la partie proportionnelle aux actions remboursées est calculée et acquise à la société de gestion.

Rattrapage des sous-performances et période de référence (5 années consécutives de sous-performance) :

Si la sous-performance constatée pendant 5 années n'a pas été rattrapée, aucune commission de surperformance ne peut être prélevée. Au-delà de 5 années consécutives sans cristallisation et prélèvement, les sous-performances antérieures à 5 ans ne seront plus prises en compte dans le calcul de la commission de surperformance. La commission ne sera provisionnée que si les conditions suivantes sont réunies :

- La performance de l'OPCVM est supérieure à celle de son indicateur de référence
- La performance de l'OPCVM est strictement positive sur l'exercice (VL supérieure à la VL de début d'exercice)
- La valeur liquidative est supérieure à la dernière valeur liquidative à laquelle une commission de surperformance a été prélevée.

De la sorte, la commission de surperformance suit le principe du «High On High», aucune commission de surperformance n'est prélevée en fin d'exercice tant que la valeur liquidative de fin d'exercice n'est pas supérieure à la dernière valeur liquidative à laquelle une commission de surperformance a été prélevée.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action AMPLEGEST LONG SHORT AC	Capitalisation	Capitalisation
Action AMPLEGEST LONG SHORT IC	Capitalisation	Capitalisation
Action AMPLEGEST LONG SHORT SC	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	39 906 144,80	55 752 885,24
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	1 991 866,14	10 401 618,89
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-20 185 872,90	-22 548 158,77
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	2 822 803,38	2 668 119,03
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-3 481 126,98	-3 178 014,19
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	6 025 707,67	9 416 078,05
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-8 505 693,47	-8 547 245,47
Frais de transactions	14 251,40	-215 270,54
Différences de change	-6 415,28	-16 910,26
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	4 901 342,84	-4 645 232,62
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	73 105,83	-4 828 237,01
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	4 828 237,01	183 004,39
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-469 606,41	651 120,07
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	124 123,16	593 729,57
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-593 729,57	57 390,50
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	445 347,94	167 155,37
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	23 458 749,13	39 906 144,80

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Actions	8 573 510,00	36,55
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	8 573 510,00	36,55
AUTRES OPÉRATIONS		
Actions	8 931 823,72	38,07
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	8 931 823,72	38,07

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 955 100,76	12,60
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	513 817,29	2,19
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	2 955 100,76	12,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	513 817,29	2,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 GBP		Devise 2 CHF		Devise 3 SEK		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	82 445,21	0,35
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	1 380,31	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	138 249,78	0,59	203 015,28	0,87	88 303,30	0,38	84 248,93	0,36
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	2 391 401,03	10,19	1 245 098,27	5,31	973 778,57	4,15	230 779,77	0,98

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES		
	Dépôts de garantie en espèces	583 556,20
	Collatéraux	1 180 000,00
TOTAL DES CRÉANCES		1 763 556,20
DETTES		
	Achats à règlement différé	500 584,50
	Rachats à payer	6 449,29
	Frais de gestion fixe	29 274,17
	Autres dettes	1 380,31
TOTAL DES DETTES		537 688,27
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		1 225 867,93

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Action AMPEGEST LONG SHORT AC		
Actions souscrites durant l'exercice	11 883,0597	1 296 413,14
Actions rachetées durant l'exercice	-169 044,4867	-18 355 789,78
Solde net des souscriptions/rachats	-157 161,4270	-17 059 376,64
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	121 606,8891	
Action AMPEGEST LONG SHORT IC		
Actions souscrites durant l'exercice	6 200,0000	695 453,00
Actions rachetées durant l'exercice	-16 281,4367	-1 826 127,18
Solde net des souscriptions/rachats	-10 081,4367	-1 130 674,18
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	82 614,2000	
Action AMPEGEST LONG SHORT SC		
Actions souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Actions rachetées durant l'exercice	-34,0000	-3 955,94
Solde net des souscriptions/rachats	-34,0000	-3 955,94
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	6 139,0000	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Action AMPEGEST LONG SHORT AC	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action AMPEGEST LONG SHORT IC	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action AMPEGEST LONG SHORT SC	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Action AMPLGEST LONG SHORT AC	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	462 595,71
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,00
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	21,69
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Action AMPLGEST LONG SHORT IC	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	159 531,99
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,50
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	332,58
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Action AMPLGEST LONG SHORT SC	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	7 102,24
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	260 867,40	85 001,19
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	260 867,40	85 001,19

	29/12/2023	30/12/2022
Action AMPLGEST LONG SHORT AC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	117 639,28	15 366,40
Total	117 639,28	15 366,40

	29/12/2023	30/12/2022
Action AMPLGEST LONG SHORT IC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	129 813,19	61 990,30
Total	129 813,19	61 990,30

	29/12/2023	30/12/2022
Action AMPLGEST LONG SHORT SC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	13 414,93	7 644,49
Total	13 414,93	7 644,49

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-2 317 566,04	-156 289,15
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-2 317 566,04	-156 289,15

	29/12/2023	30/12/2022
Action AMPEGEST LONG SHORT AC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-1 314 753,33	-112 934,93
Total	-1 314 753,33	-112 934,93

	29/12/2023	30/12/2022
Action AMPEGEST LONG SHORT IC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-931 864,30	-40 549,23
Total	-931 864,30	-40 549,23

	29/12/2023	30/12/2022
Action AMPEGEST LONG SHORT SC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-70 948,41	-2 804,99
Total	-70 948,41	-2 804,99

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net Global en EUR	63 019 277,82	47 420 383,76	55 752 885,24	39 906 144,80	23 458 749,13
Action AMPEGEST LONG SHORT AC en EUR					
Actif net	48 740 731,43	33 832 055,83	41 578 621,33	29 140 289,45	13 295 045,44
Nombre de titres	470 727,8433	313 828,7567	375 020,8671	278 768,3161	121 606,8891
Valeur liquidative unitaire	103,54	107,80	110,87	104,53	109,32
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-8,28	3,45	4,72	-0,40	-10,81
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,07	-1,17	0,23	0,05	0,96
Action AMPEGEST LONG SHORT IC en EUR					
Actif net	13 316 392,79	12 866 017,14	13 452 754,61	10 080 081,50	9 443 275,45
Nombre de titres	125 599,4170	115 975,0292	117 296,0292	92 695,6367	82 614,2000
Valeur liquidative unitaire	106,02	110,93	114,69	108,74	114,30
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-8,44	3,54	4,86	-0,43	-11,27
Capitalisation unitaire sur résultat	0,42	-0,74	0,84	0,66	1,57
Action AMPEGEST LONG SHORT SC en EUR					
Actif net	962 153,60	722 310,79	721 509,30	685 773,85	720 428,24
Nombre de titres	9 017,0000	6 437,0000	6 187,0000	6 173,0000	6 139,0000
Valeur liquidative unitaire	106,70	112,21	116,61	111,09	117,35
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-8,46	3,57	4,93	-0,45	-11,55
Capitalisation unitaire sur résultat	0,94	-0,24	1,47	1,23	2,18

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
LANXESS AG	EUR	6 500	184 405,00	0,78
SIEMENS AG-REG	EUR	2 730	463 881,60	1,98
TRATON SE	EUR	16 950	361 374,00	1,54
TOTAL ALLEMAGNE			1 009 660,60	4,30
AUTRICHE				
WIENERBERGER AG	EUR	17 030	514 646,60	2,19
TOTAL AUTRICHE			514 646,60	2,19
BELGIQUE				
UNION CHIMIQUE BELGE/ UCB	EUR	3 000	236 700,00	1,01
X-FAB SILICON FOUNDRIES SE	EUR	13 587	138 315,66	0,59
TOTAL BELGIQUE			375 015,66	1,60
ESPAGNE				
ACERINOX	EUR	20 100	214 165,50	0,91
BANCO SANTANDER S.A.	EUR	112 500	425 193,75	1,82
IBERDROLA SA	EUR	50 000	593 500,00	2,53
TOTAL ESPAGNE			1 232 859,25	5,26
FRANCE				
AIR LIQUIDE	EUR	3 366	592 819,92	2,53
ALD SA	EUR	41 859	269 781,26	1,15
AMUNDI	EUR	8 150	502 040,00	2,14
ANTIN INFRASTRUCTURE PARTNER	EUR	64 284	885 833,52	3,77
ARKEMA	EUR	4 000	412 000,00	1,76
BNP PARIBAS	EUR	10 225	639 982,75	2,73
BOLLORE SE	EUR	20 000	113 100,00	0,48
CHRISTIAN DIOR SE	EUR	175	123 812,50	0,52
COMPAGNIE DE L'ODET	EUR	312	453 648,00	1,94
CREDIT AGRICOLE	EUR	14 460	185 839,92	0,79
ELIS	EUR	15 158	286 334,62	1,22
HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNO	EUR	11 568	92 544,00	0,40
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	EUR	400	293 440,00	1,25
M6 METROPOLE TELEVISION	EUR	27 500	355 850,00	1,52
MERSEN	EUR	6 863	241 577,60	1,03
NEXANS SA	EUR	4 300	340 775,00	1,45
PLASTIC OMNIUM	EUR	14 426	173 112,00	0,74
RUBIS	EUR	22 691	510 547,50	2,18
SAFRAN SA	EUR	4 080	650 596,80	2,77
SAINT-GOBAIN	EUR	2 500	166 650,00	0,70
SANOFI	EUR	5 700	511 632,00	2,18
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	2 900	527 162,00	2,25
SOCIETE GENERALE SA	EUR	34 450	827 661,25	3,53
SOITEC SA	EUR	3 510	567 918,00	2,42
SPIE SA	EUR	10 000	283 000,00	1,21
SR TELEPERFORMANCE	EUR	3 933	519 352,65	2,21
TIKEHAU CAPITAL	EUR	17 330	356 998,00	1,52

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
UBI SOFT ENTERTAINMENT	EUR	13 625	314 873,75	1,34
VIVENDI	EUR	45 659	441 796,48	1,89
WORLDLINE SA	EUR	6 226	97 561,42	0,41
TOTAL FRANCE			11 738 240,94	50,03
IRLANDE				
KERRY GROUP PLC-A	EUR	4 500	353 970,00	1,51
RYANAIR HOLDINGS PLC	EUR	27 200	518 840,00	2,21
TOTAL IRLANDE			872 810,00	3,72
ITALIE				
ENEL SPA	EUR	87 200	586 856,00	2,50
NEXI SPA	EUR	23 561	174 492,77	0,75
PIRELLI & C. SPA	EUR	70 387	346 796,75	1,48
TOTAL ITALIE			1 108 145,52	4,73
PAYS-BAS				
AALBERTS INDUSTRIES	EUR	10 200	400 452,00	1,71
AIRBUS SE	EUR	4 900	684 922,00	2,92
ARISTON HOLDING NV	EUR	30 680	192 210,20	0,82
STELLANTIS NV	EUR	6 892	145 731,34	0,62
TOTAL PAYS-BAS			1 423 315,54	6,07
PORTUGAL				
ELEC DE PORTUGAL	EUR	142 149	647 488,70	2,76
TOTAL PORTUGAL			647 488,70	2,76
SUISSE				
STMICROELECTRONICS NV	EUR	8 181	369 863,01	1,58
TOTAL SUISSE			369 863,01	1,58
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			19 292 045,82	82,24
TOTAL Actions et valeurs assimilées			19 292 045,82	82,24
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
LUXEMBOURG				
AMUNDI FUNDS CASH EURO AU C	EUR	4 975	500 634,25	2,13
TOTAL LUXEMBOURG			500 634,25	2,13
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			500 634,25	2,13
TOTAL Organismes de placement collectif			500 634,25	2,13

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Instruments financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
DJES BANKS 0324	EUR	-120	2 260,50	0,01
DJ STX600 AUT 0324	EUR	-46	41 420,00	0,17
EURO STOXX 50 0324	EUR	-141	81 525,00	0,35
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			125 205,50	0,53
TOTAL Engagements à terme fermes			125 205,50	0,53
Autres instruments financiers à terme				
CFD				
CFD CFD MS PLAS 1230	EUR	7 000	-1 400,00	0,00
CFD IAG AIRLIN 1230	GBP	75 544	-2 129,72	-0,01
CFD MS AAK AB 1230	SEK	-24 000	-865,18	0,00
CFD MS AIXTRON 1230	EUR	-3 500	-455,00	0,00
CFD MS ALD SA 1230	EUR	41 100	-3 904,50	-0,02
CFD MS ASSA ABL 1230	SEK	-6 240	112,47	0,00
CFD MS BARCLAYS 1230	GBP	198 039	273,46	0,00
CFD MS BUNZL PL 1230	GBP	-6 591	303,37	0,00
CFD MS COMMERZB 1230	EUR	-23 269	465,38	0,00
CFD MS DEUTSCHE 1230	EUR	-46 300	-370,40	0,00
CFD MS DR. MART 1230	GBP	226 800	-2 870,72	-0,01
CFD MS DUFY AG 1230	CHF	10 000	-2 591,79	-0,01
CFD MS EASY GBP 1230	GBP	40 000	-1 656,98	-0,01
CFD MS EMS-CHEM 1230	CHF	-662	-1 429,81	0,00
CFD MS FERRARI 1230	EUR	-475	-380,00	0,00
CFD MS HOCHTIEF 1230	EUR	-2 231	892,40	0,00
CFD MS LAFARGEH 1230	CHF	-1 950	505,40	0,00
CFD MS LEROY SE 1230	NOK	62 000	2 316,62	0,01
CFD MS MONCLER 1230	EUR	-4 053	1 053,78	0,01
CFD MS NEMETSCH 1230	EUR	-2 952	-1 239,84	-0,01
CFD MS ORANGE 1230	EUR	-9 136	694,34	0,00
CFD MS PARTNERS 1230	CHF	-200	-107,99	0,00
CFD MS RATIONAL 1230	EUR	-416	-2 288,00	-0,01
CFD MS SANOFI 1230	EUR	126	74,34	0,00
CFD MS SEGRO PL 1230	GBP	-25 000	4 890,40	0,02
CFD MS THE SAGE 1230	GBP	-56 000	6 443,82	0,02
CFD MS UBISOFT 1230	EUR	490	-112,70	0,00
CFD MS VINCI 1230	EUR	-2 100	1 554,00	0,00
CFD MS VOLVO AB 1230	SEK	-13 750	247,84	0,01
CFD MS WIENERBE 1230	EUR	4 550	910,00	0,01
CFD MS WOLTERS 1230	EUR	-3 799	-2 089,45	-0,01
CFD RMS HERMES 1230	EUR	-150	1 620,00	0,01
CFD SPIE SPIE M 1230	EUR	2 000	-240,00	0,00
MS BANCO BILBAO VIZC	EUR	-12 500	200,00	0,00
MSF CLNX SQ (EUR) 12	EUR	-7 000	2 380,00	0,01
MS INTERCONTINENTAL	GBP	-2 302	-476,80	0,00
MS UCB SA 1230	EUR	1 320	26,40	0,00

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
MS WORLDLINE 1230	EUR	5 324	-1 437,48	-0,01
TOTAL CFD			-1 082,34	0,00
TOTAL Autres instruments financiers à terme			-1 082,34	0,00
TOTAL Instruments financier à terme			124 123,16	0,53
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	EUR	-125 205,5	-125 205,50	-0,53
TOTAL Appel de marge			-125 205,50	-0,53
Créances			1 763 556,20	7,52
Dettes			-537 688,27	-2,30
Comptes financiers			2 441 283,47	10,41
Actif net			23 458 749,13	100,00

Action AMPLEGEST LONG SHORT IC	EUR	82 614,2000	114,30
Action AMPLEGEST LONG SHORT SC	EUR	6 139,0000	117,35
Action AMPLEGEST LONG SHORT AC	EUR	121 606,8891	109,32

9. ANNEXE(S)

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit:

Amplegest Long Short

Identifiant d'entité juridique:

LEI : 969500DYMLRK8URCGP47

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Caracteristiques environnementales et/ ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

●● <input type="checkbox"/> Oui	●● <input checked="" type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ____% <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considerées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activites économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ____%	<input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de <u>40</u> % d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif social <input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

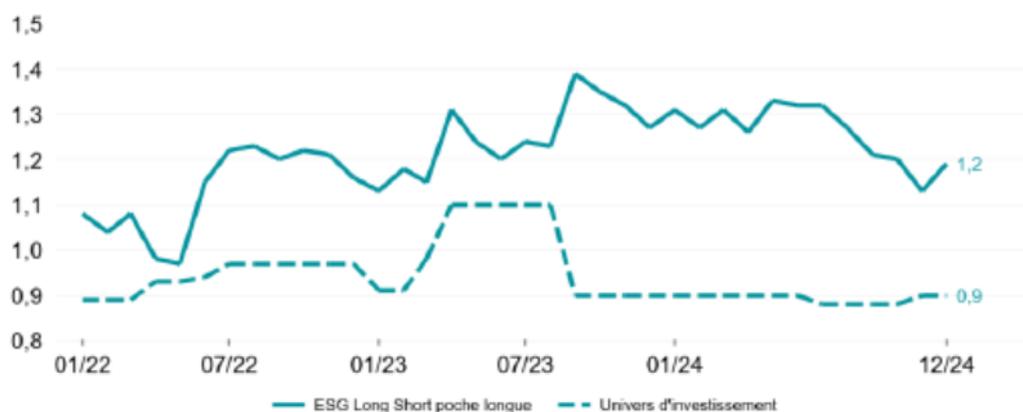
Afin de privilégier les émetteurs les plus vertueux en matière environnementale et sociale et sans opter pour une thématique particulière, le fonds, classifié catégorie « Article 8 » au sens du Règlement « SFDR » (Sustainable Finance Disclosure Regulation), promeut des caractéristiques environnementales telles que l'impact environnemental (émissions de CO2, utilisation d'eau, objectifs climatiques...), et sociales telles que les conditions de travail (parité salariale, protection des employés...).

Si aucun indicateur de référence n'a été désigné pour atteindre les caractéristiques ESG promues, le fonds a atteint les objectifs qu'il s'était fixé, à savoir :

- La prise en compte des incidences négatives dans sa politique d'exclusion ainsi que dans la constitution de la note ESG
- Afficher une note ESG moyenne du portefeuille supérieure à celle de son univers d'investissement.
- Le respect de son engagement d'une proportion minimale d'investissement durable de 20% (au sens SFDR, tel que défini par notre modèle interne GID)

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ? et par rapport aux périodes précédentes ?**

Évolution de la note ESG globale du fonds et de son univers d'investissement



Au 31/12/2024, la proportion d'investissement durable (au sens SFDR, tel que défini par notre modèle propriétaire GID) était de 34%.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Le fonds n'a pas d'objectif d'investissement durable.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Nous n'avons pas d'objectif d'investissement durable pour ce fonds et ne mesurons pas d'investissements durables mais prenons en compte les caractéristiques ESG dans nos décisions d'investissement.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en consideration ?

Les indicateurs concernant les incidences négatives sont pris en compte dans les décisions d'investissements au travers de la notation ESG des valeurs (modèle GEST), la note ESG moyenne du fonds devant être supérieure à celle des 80% meilleures notes ESG de son univers (approche en amélioration de note).

Les indicateurs du modèle GEST, qui composent la note ESG et qui correspondent à ceux des incidences négatives sont les suivants :

- L'empreinte carbone,
- La consommation d'eau,
- L'émission de déchets,
- La diversité du board

Enfin, la politique d'exclusion exclut les entreprises qui violent le Pacte Mondial des Nations Unies et/ou qui ont une activité qui implique l'armement controversé. Elle exclut également les entreprises qui interviennent dans le secteur du tabac, du charbon thermique, du pétrole non conventionnel (dans certaines limites), qui ont des controverses graves/répétées, ainsi que les indices/futurs sur les matières premières agricoles.

— — — *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée:*

Oui, nous excluons toute entreprise qui viole le Pacte Mondial des Nations Unies. Nous incluons également dans nos analyses les controverses de violation des droits de l'Homme et du droit du travail, ainsi que l'existence de politique dédiées à ces sujets. L'investissement ne peut être durable seulement si l'entreprise a de bonnes pratiques de gouvernance. Afin d'identifier si cela est le cas, Amplegest a choisi le score Gouvernance de notre modèle propriétaire : le modèle GEST. Le score gouvernance d'une entreprise doit être supérieur à celui de l'univers d'investissement du fonds investi pour passer ce dernier filtre.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les principales incidences négatives sont les impacts négatifs les plus significatifs des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption. Comme décrit ci-dessus, les indicateurs concernant les incidences négatives sont pris en compte dans les décisions d'investissements d'Adara, les gérants étudiant la notation ESG des investissements afin de conduire leur approche en amélioration de note et de respecter leur engagement relatif à la part d'investissement durable du portefeuille.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Top 15	Secteur	% actifs	Pays
Société Générale	Banques	4%	France
Enel	Services aux collectivités	3%	Italie
Airbus	Produits et services industriels	3%	France
EDP-Energias	Services aux collectivités	3%	Portugal
BNP Paribas	Banques	3%	France
Sanofi	Santé	3%	France
Financière Odet	Produits et services industriels	3%	France
Siemens AG	Produits et services industriels	3%	Allemagne
Wienerberger	Construction et matériaux	3%	Autriche
Aalberts	Produits et services industriels	3%	Pays-Bas
CREDIT AGRICOLE	Banques	3%	France
LVMH	Biens et services aux consommateurs	2%	France
Vivendi	Média	2%	France
Arkema	Chimie	2%	France
Ryanair	Voyages et Loisirs	2%	Irlande

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence à savoir : 1^{er} janvier 2024 – 31 décembre 2024

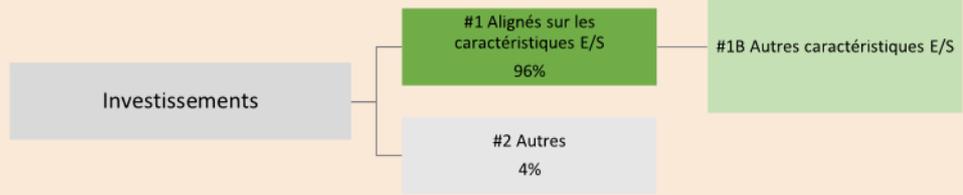


Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

La proportion d'investissements liés à la durabilité était de 0% en 2024.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

96% des investissements étaient dans la catégorie « #1B Autres caractéristiques E/S ». 4% des investissements étaient dans la catégorie « #2 Autres »



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les secteurs sont les suivants :

- 22% non concerné
- 19% Produits et services industriels,
- 11% Banques,
- 9% Services aux collectivités
- 8% Biens et services aux consommateurs,
- 4% Chimie,
- 4% Média,
- 4% Services financiers,
- 4% Construction et matériaux,
- 4% Automobiles et composants,
- 3% Technologie,
- 3% Santé,
- 2% Voyages et Loisirs,
- 1% Ressources naturelles,
- 1% Alimentation & boissons,
- 0,5% Distribution,
- 0,01% Télécommunications

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitaires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances.

revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;

- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

N/A

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?

Oui

Dans le gaz fossile

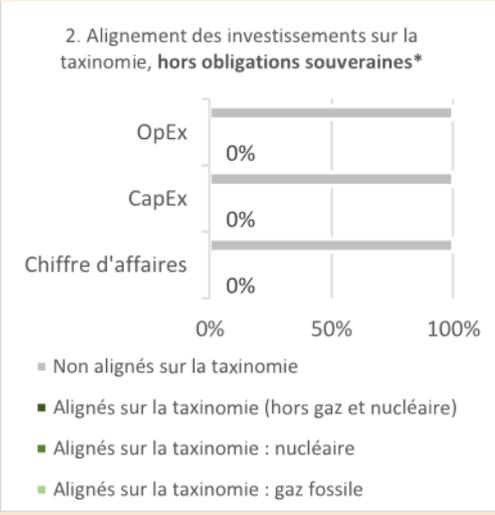
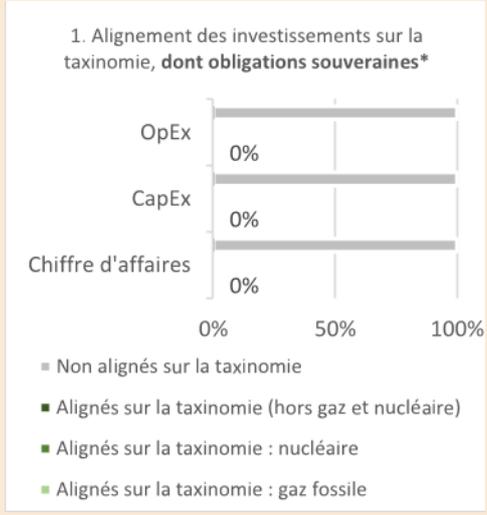
l'énergie nucléaire

Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la

taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

Le symbole  représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au**



* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

● Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

La part était de 0%.

● Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie était de 13,6% au 31.12.2024



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE ?

N/A



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

N/A



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «#2 Autres», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

La catégorie « non durable » inclut en majorité la liquidité qui n'est pas soumise à des garanties environnementales et sociales minimales. Cette catégorie représentait 4% de l'actif du fonds au 31.12.2024.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Nous avons envoyé au total 29 lettres d'engagements pour entamer un dialogue sur des sujets environnementaux, sociaux et/ou de gouvernance en 2024 dont 8 lettres envoyées à des valeurs de l'univers d'investissement du fonds. Au cours de l'année, pour Amplegest Long Short, nous avons voté au total à 43 assemblées générales ce qui représente 93% des AG et à 842 résolutions, dont six portant sur des sujets ESG auxquelles nous avons voté pour.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

L'indice de référence est celui de l'OPC. Le fonds n'a pas d'indice de référence durable.

- **En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?**

N/A

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?**

N/A

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

N/A

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Veillez vous référer à la première question.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

Évolution de la note ESG globale du fonds et de son univers d'investissement



Compartment :

AMPLEGEST MIDCAPS

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit**AMPEGEST MIDCAPS - Action AC****Compartiment de la SICAV AMPEGEST****Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) géré par AMPEGEST**

Nom de l'initiateur : AMPEGEST

Code Isin : FR0010532101

Site internet : www.amplegest.com

Devise du produit : Euro

Contact : Appelez le 01 40 67 08 40 pour de plus amples informations sur le produit.

Autorité compétente : L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de la SICAV AMPEGEST en ce qui concerne ce document d'informations clés. AMPEGEST est agréée en France sous le n° GP-07000044 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 18/04/2024

Avertissement

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut-être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : AMPEGEST MIDCAPS est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français relevant de l'article L214-4 et suivants du Code Monétaire et Financier prenant la forme d'un Société d'Investissement à Capital Variable à compartiments.

Durée et résiliation (résiliation de l'initiateur) : Amplegest MidCaps, compartiment de la SICAV Amplegest, est créé pour une durée de 99 ans. La SICAV Amplegest peut décider la dissolution ou la fusion de la présente SICAV à son initiative.

Objectifs : Le Compartiment a pour objectif de réaliser une performance supérieure à celle de l'indice Bloomberg Developed Markets Small Cap Net Return EUR (dividendes réinvestis) sur une période de 5 ans. Cet objectif est poursuivi au travers d'une démarche extra-financière reposant sur l'intégration de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Le fonds est classé « article 8 » au sens du Règlement SFDR.

Dans le cadre d'une gestion discrétionnaire axée sur les marchés actions de l'Union Européenne, le Compartiment peut investir sur les marchés dont la capitalisation boursière est comprise entre 500 millions EUR et 15 Milliards EUR de 60% à jusqu'à 110% compte tenu des opérations d'emprunt espèce, parmi tous les secteurs d'activité, selon une approche au cas par cas (« stock picking »). Le processus d'investissement se décompose en 4 grandes étapes :

- l'analyse extra-financière et application des filtres suivants : exclusion des valeurs conformément à la politique d'exclusion, exclusion des valeurs qui font l'objet de controverses et exclues par le comité controversé et réputation d'Amplegest et exclusion des valeurs les moins bien notées au niveau des piliers ESG, E,S et G.A l'issue de ces exclusions, l'univers d'investissement est réduit de 20% des valeurs les moins bien notées (approche en sélectivité).
- l'analyse des fondamentaux de la société ;
- la valorisation ;
- la sélection des titres et investissement.

L'approche ESG s'appuie sur l'analyse de l'ensemble des valeurs de l'univers éligible effectué grâce à un outil propriétaire multi factoriel de notation extra-financière des émetteurs. Elle porte sur les trois piliers de l'ESG (Environnement, Social et Gouvernance) et recouvre neuf thèmes parmi lesquels l'empreinte carbone, le taux de rotation du personnel, l'indépendance du président au comité d'audit etc. L'analyse ESG porte sur 90% minimum des émetteurs en portefeuille.

Les équipes d'Amplegest ont conscience que l'approche retenue pour construire leur analyse ESG présente plusieurs limites comme la disponibilité et la qualité des données ESG fournies par les sociétés et/ou les prestataires externes.

Le fonds ne bénéficie pas du label ISR.

Le Compartiment est investi à hauteur de 75% minimum en actions et titres éligibles au PEA et est exposé à hauteur de 60% au moins sur le marché des actions de l'UE de toutes capitalisations boursières (y compris petites et moyennes capitalisations boursières jusqu'à 100%) et de tous secteurs.

Le Compartiment se réserve la possibilité d'être investi, dans la limite de 25% de l'actif, afin de gérer la trésorerie, en titres obligataires ou monétaires de tous secteurs et de tous types d'émetteurs (Etats ou émetteurs privés de toutes capitalisations).

Le Compartiment se réserve la possibilité d'investir en obligations convertibles (0 à 10%).

L'exposition au risque de taux sera comprise entre 0% et 25%.

Toutes catégories d'actif, le Compartiment peut investir sur les marchés hors UE, dont ceux des pays émergents dans la limite de 10%.

Le Compartiment pourra investir en parts ou actions d'OPCVM/FIA français et OPCVM européens, y compris les ETF dans la limite de 10%.

Le compartiment se réserve la possibilité de recourir aux contrats financiers, négociés sur des marchés réglementés français, dans le seul but de couvrir les risques actions et taux dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif.

Indicateur de référence : Indice composite Bloomberg Developed Markets Small Cap Net Return EUR (dividendes réinvestis)

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation.

Investisseurs de détail visés : Amplegest MidCaps, compartiment de la SICAV Amplegest, s'adresse à des investisseurs recherchant une valorisation de leur épargne à long terme (supérieure à 5 ans) et ayant une connaissance théorique des marchés d'actions et de taux tout en acceptant de s'exposer à un risque de variation de la valeur liquidative inhérent à ces marchés. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée. Ce produit n'est pas à destination de personnes présentant les caractéristiques d'US Person comme défini dans le prospectus de la SICAV.

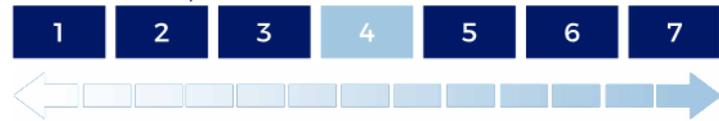
Dépositaire : CACEIS Bank

Périodicité de calcul de la valeur liquidative et demandes de rachat : Les investisseurs peuvent obtenir le rachat de leurs actions sur demande auprès de CACEIS Bank. Les demandes sont centralisées chaque jour jusqu'à 12 heures (J) et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour calculée sur les cours de clôture de J et publiée en J+1 et réglées J+2.

Informations complémentaires : Les actionnaires de la SICAV peuvent obtenir sur simple demande écrite à l'adresse contact@amlegest.com, gratuitement, auprès de la société de gestion un exemplaire des statuts et des rapports annuels et semestriels de la SICAV, lesquels sont disponibles en français. La valeur liquidative est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amlegest.com.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 années.

 Avertissement : Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé le produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés financiers, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Les risques suivants non pris en compte dans l'indicateur peuvent avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Fonds :

Risque de liquidité : Le Compartiment pourra être investi dans des actions de petites et très petites capitalisations. Le volume de ces titres cotés peut être réduit et susceptibles de rencontrer des risques de liquidités, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative de votre Compartiment

Risque de change : Le Compartiment peut investir dans des valeurs libellées dans des devises étrangères hors zone euro dans la limite de 15% de son actif. La baisse du cours de ces devises par rapport à l'euro peut entraîner une baisse de la valeur liquidative d'Amlegest MidCaps.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché ni de garantie en capital, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance (montants exprimés en Euros) :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performance, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans

Exemple d'Investissement : 10 000 €

		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)	
Scénarios	Minimum : Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.			
	Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	1 940 €	2 030 €
		Rendement annuel moyen	-80.65%	-27.31%
	Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 430 €	7 650 €
		Rendement annuel moyen	-25.70%	-5.21%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 560 €	13 040 €	
	Rendement annuel moyen	5.61%	5.45%	
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	14 520 €	18 050 €	
	Rendement annuel moyen	45.21%	12.54%	

Ce type de scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre septembre 2017 et septembre 2022, intermédiaire entre juin 2015 et juin 2020 et favorable entre décembre 2014 et décembre 2019.

Que se passe-t-il si AMLEGEST n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps (montants exprimés en Euros) :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts.

Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 Euro sont investis.

Investissement : 10 000 €	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
Scénarios		
Coûts totaux	577 €	2 289 €
Incidence des coûts annuels (*)	6.02%	3.70% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention.

Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 9.15% avant déduction des coûts et de 5.45% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer 3.00% du montant investi / 300 EUR.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	3.00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 300 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	2.35% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	235 €
Coûts de transaction	0.35% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	35 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	20.00% TTC maximum de la performance annuelle du compartiment au-delà de la performance de l'indice Bloomberg Developed Markets Small Cap Net Return EUR (dividendes réinvestis), calculée selon la méthodologie de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la valeur nette des actifs conformément aux conditions décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être compensées avant qu'une nouvelle provision au titre de la commission de performance puisse être enregistrée. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation des coûts cumulés ci-dessus inclut la moyenne des 5 dernières années. Le chiffre en 2023 est de 0.00%. La commission de performance est payée même si la performance de l'action sur la période d'observation de la performance est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	18 €

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « Frais et commissions » du prospectus de la SICAV, disponible sur le site www.amplegest.com

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ? _____

La durée de placement minimale recommandée est de 5 ans en raison de la nature du sous-jacent de l'investissement orienté sur les marchés de taux et d'actions. Les actions de cette SICAV sont des supports de placement à long terme, elles doivent être acquises dans une optique de diversification d'un patrimoine. Un désinvestissement avant l'échéance est possible avec toutefois un risque de perte en capital. Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

Comment puis-je formuler une réclamation ? _____

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement de La société de gestion, d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la Société de gestion : veuillez contacter la société de gestion, par courrier : AMPEGEST – 50 boulevard Haussmann, 75009 PARIS. Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amplegest.com.
- Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le propose, veuillez contacter cette personne en direct.

Si la réponse apportée à la réclamation ne satisfaisait pas le porteur, ce dernier a alors la possibilité de faire appel au médiateur de l'AMF : <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur>.

Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du Code monétaire et financier, en dernier recours amiable, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) via le site internet www.amf-france.org (formulaire de demande de médiation), ou par courrier : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02.

Autres informations pertinentes _____

Pour toutes informations relatives aux performances passées, nous mettons à votre disposition le lien du site internet de la Société de gestion suivant : <https://www.amplegest.com/fr-FR/funds/amplegest-midcaps/shares/fr0010532101-ac>

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : maximum 10 ans en fonction de la date de création de la part. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Informations relatives à la finance durable : <https://www.amplegest.com/fr-FR/investissement-responsable>

La Sicav est classifiée catégorie « Article 8 » au sens du Règlement « SFDR ».

Un dispositif de plafonnement potentiel des rachats est prévu pour le Produit, veuillez-vous référer au prospectus pour plus d'informations.

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

AMPEGEST MIDCAPS - Action FC

Compartiment de la SICAV AMPEGEST

Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) géré par AMPEGEST

Nom de l'initiateur : AMPEGEST

Code Isin : FR0013332756

Site internet : www.ampeggest.com

Devise du produit : Euro

Contact : Appelez le 01 40 67 08 40 pour de plus amples informations sur le produit.

Autorité compétente : L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de la SICAV AMPEGEST en ce qui concerne ce document d'informations clés. AMPEGEST est agréée en France sous le n° GP-07000044 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 18/04/2024

Avertissement

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut-être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : AMPEGEST MIDCAPS est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français relevant de l'article L214-4 et suivants du Code Monétaire et Financier prenant la forme d'un Société d'Investissement à Capital Variable à compartiments.

Durée et résiliation (résiliation de l'initiateur) : Ampeggest MidCaps, compartiment de la SICAV Ampeggest, est créé pour une durée de 99 ans. La SICAV Ampeggest peut décider la dissolution ou la fusion de la présente SICAV à son initiative.

Objectifs : Le Compartiment a pour objectif de réaliser une performance supérieure à celle de l'indice Bloomberg Developed Markets Small Cap Net Return EUR (dividendes réinvestis) sur une période de 5 ans. Cet objectif est poursuivi au travers d'une démarche extra-financière reposant sur l'intégration de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Le fonds est classé « article 8 » au sens du Règlement SFDR.

Dans le cadre d'une gestion discrétionnaire axée sur les marchés actions de l'Union Européenne, le Compartiment peut investir sur les marchés dont la capitalisation boursière est comprise entre 500 millions EUR et 15 Milliards EUR de 60% jusqu'à 110% compte tenu des opérations d'emprunt espèce, parmi tous les secteurs d'activité, selon une approche au cas par cas (« stock picking »), Le processus d'investissement se décompose en 4 grandes étapes :

- l'analyse extra-financière et application des filtres suivants : exclusion des valeurs conformément à la politique d'exclusion, exclusion des valeurs qui font l'objet de controverses et exclues par le comité controverses et réputation d'Ampeggest et exclusion des valeurs les moins bien notées au niveau des piliers ESG, E,S et G.A l'issue de ces exclusions, l'univers d'investissement est réduit de 20% des valeurs les moins bien notées (approche en sélectivité).
- l'analyse des fondamentaux de la société ;
- la valorisation ;
- la sélection des titres et investissement.

L'approche ESG s'appuie sur l'analyse de l'ensemble des valeurs de l'univers éligible effectué grâce à un outil propriétaire multi factoriel de notation extra-financière des émetteurs. Elle porte sur les trois piliers de l'ESG (Environnement, Social et Gouvernance) et recouvre neuf thèmes parmi lesquels l'empreinte carbone, le taux de rotation du personnel, l'indépendance du président au comité d'audit etc. L'analyse ESG porte sur 90% minimum des émetteurs en portefeuille.

Les équipes d'Ampeggest ont conscience que l'approche retenue pour construire leur analyse ESG présente plusieurs limites comme la disponibilité et la qualité des données ESG fournies par les sociétés et/ou les prestataires externes.

Le fonds ne bénéficie pas du label ISR.

Le Compartiment est investi à hauteur de 75% minimum en actions et titres éligibles au PEA et est exposé à hauteur de 60% au moins sur le marché des actions de l'UE de toutes capitalisations boursières (y compris petites et moyennes capitalisations boursières jusqu'à 100%) et de tous secteurs.

Le Compartiment se réserve la possibilité d'être investi, dans la limite de 25% de l'actif, afin de gérer la trésorerie, en titres obligataires ou monétaires de tous secteurs et de tous types d'émetteurs (Etats ou émetteurs privés de toutes capitalisations).

Le Compartiment se réserve la possibilité d'investir en obligations convertibles (0 à 10%).

L'exposition au risque de taux sera comprise entre 0% et 25%.

Toutes catégories d'actif, le Compartiment peut investir sur les marchés hors UE, dont ceux des pays émergents dans la limite de 10%.

Le Compartiment pourra investir en parts ou actions d'OPCVM/FIA français et OPCVM européens, y compris les ETF dans la limite de 10%.

Le compartiment se réserve la possibilité de recourir aux contrats financiers, négociés sur des marchés réglementés français, dans le seul but de couvrir les risques actions et taux dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif.

Indicateur de référence : Indice composite Bloomberg Developed Markets Small Cap Net Return EUR (dividendes réinvestis)

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation.

Investisseurs de détail visés : Ampeggest MidCaps, compartiment de la SICAV Ampeggest, s'adresse à des investisseurs recherchant une valorisation de leur épargne à long terme (supérieure à 5 ans) et ayant une connaissance théorique des marchés d'actions et de taux tout en acceptant de s'exposer à un risque de variation de la valeur liquidative inhérent à ces marchés. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée. Ce produit n'est pas à destination de personnes présentant les caractéristiques d'US Person comme défini dans le prospectus de la SICAV.

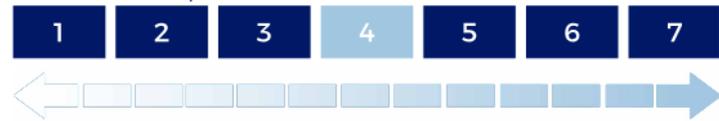
Dépositaire : CACEIS Bank

Périodicité de calcul de la valeur liquidative et demandes de rachat : Les investisseurs peuvent obtenir le rachat de leurs actions sur demande auprès de CACEIS Bank. Les demandes sont centralisées chaque jour jusqu'à 12 heures (J) et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour calculée sur les cours de clôture de J et publiée en J+1 et réglées J+2.

Informations complémentaires : Les actionnaires de la SICAV peuvent obtenir sur simple demande écrite à l'adresse contact@ampegest.com, gratuitement, auprès de la société de gestion un exemplaire des statuts et des rapports annuels et semestriels de la SICAV, lesquels sont disponibles en français. La valeur liquidative est disponible sur le site internet de la société de gestion www.ampegest.com.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 années.

 Avertissement : Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé le produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés financiers, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Les risques suivants non pris en compte dans l'indicateur peuvent avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Fonds :

Risque de liquidité : Le Compartiment pourra être investi dans des actions de petites et très petites capitalisations. Le volume de ces titres cotés peut être réduit et susceptibles de rencontrer des risques de liquidités, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative de votre Compartiment

Risque de change : Le Compartiment peut investir dans des valeurs libellées dans des devises étrangères hors zone euro dans la limite de 15% de son actif. La baisse du cours de ces devises par rapport à l'euro peut entraîner une baisse de la valeur liquidative d'Ampegest MidCaps.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché ni de garantie en capital, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance (montants exprimés en Euros) :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performance, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans

Exemple d'investissement : 10 000 €

		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)	
Scénarios	Minimum : Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement			
	Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	1 940 €	2 030 €
		Rendement annuel moyen	-80.59%	-27.29%
	Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 490 €	7 910 €
		Rendement annuel moyen	-25.14%	-4.58%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 560 €	13 260 €	
	Rendement annuel moyen	5.61%	5.81%	
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	14 610 €	18 310 €	
	Rendement annuel moyen	46.09%	12.86%	

Ce type de scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre septembre 2017 et septembre 2022, intermédiaire entre juin 2015 et juin 2020 et favorable entre décembre 2014 et décembre 2019.

Que se passe-t-il si AMPEGEST n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps (montants exprimés en Euros) :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts.

Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 Euro sont investis.

Investissement : 10 000 €	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
Scénarios		
Coûts totaux	500 €	1 745 €
Incidence des coûts annuels (*)	5.23%	2.87% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention.

Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 8.68% avant déduction des coûts et de 5.81% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer 3.00% du montant investi / 300 EUR.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	3.00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 300 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1.60% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	160 €
Coûts de transaction	0.35% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	35 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	20.00% TTC maximum de la performance annuelle du compartiment au-delà de la performance de l'indice Bloomberg Developed Markets Small Cap Net Return EUR (dividendes réinvestis), calculée selon la méthodologie de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la valeur nette des actifs conformément aux conditions décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être compensées avant qu'une nouvelle provision au titre de la commission de performance puisse être enregistrée. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation des coûts cumulés ci-dessus inclut la moyenne des 5 dernières années. Le chiffre en 2023 est de 0.00%. La commission de performance est payée même si la performance de l'action sur la période d'observation de la performance est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	14 €

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « Frais et commissions » du prospectus de la SICAV, disponible sur le site www.amplegest.com

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ? _____

La durée de placement minimale recommandée est de 5 ans en raison de la nature du sous-jacent de l'investissement orienté sur les marchés de taux et d'actions. Les actions de cette SICAV sont des supports de placement à long terme, elles doivent être acquises dans une optique de diversification d'un patrimoine. Un désinvestissement avant l'échéance est possible avec toutefois un risque de perte en capital. Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

Comment puis-je formuler une réclamation ? _____

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement de La société de gestion, d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la Société de gestion : veuillez contacter la société de gestion, par courrier : AMPEGEST – 50 boulevard Haussmann, 75009 PARIS. Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amplegest.com.
- Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le propose, veuillez contacter cette personne en direct.

Si la réponse apportée à la réclamation ne satisfaisait pas le porteur, ce dernier a alors la possibilité de faire appel au médiateur de l'AMF : <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur>.

Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du Code monétaire et financier, en dernier recours amiable, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) via le site internet www.amf-france.org (formulaire de demande de médiation), ou par courrier : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02.

Autres informations pertinentes _____

Pour toutes informations relatives aux performances passées, nous mettons à votre disposition le lien du site internet de la Société de gestion suivant : <https://www.amplegest.com/fr-FR/funds/amplegest-midcaps/shares/fr0013332756-fc>

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : maximum 10 ans en fonction de la date de création de la part. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Informations relatives à la finance durable : <https://www.amplegest.com/fr-FR/investissement-responsable>

La Sicav est classifiée catégorie « Article 8 » au sens du Règlement « SFDR ».

Un dispositif de plafonnement potentiel des rachats est prévu pour le Produit, veuillez-vous référer au prospectus pour plus d'informations.

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit**AMPEGEST MIDCAPS - Action IC****Compartiment de la SICAV AMPEGEST****Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) géré par AMPEGEST**

Nom de l'initiateur : AMPEGEST

Code Isin : FR0011184993

Site internet : www.amplegest.com

Devise du produit : Euro

Contact : Appelez le 01 40 67 08 40 pour de plus amples informations sur le produit.

Autorité compétente : L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de la SICAV AMPEGEST en ce qui concerne ce document d'informations clés. AMPEGEST est agréée en France sous le n° GP-07000044 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 18/04/2024

Avertissement

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut-être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : AMPEGEST MIDCAPS est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français relevant de l'article L214-4 et suivants du Code Monétaire et Financier prenant la forme d'un Société d'Investissement à Capital Variable à compartiments.

Durée et résiliation (résiliation de l'initiateur) : Amplegest MidCaps, compartiment de la SICAV Amplegest, est créé pour une durée de 99 ans. La SICAV Amplegest peut décider la dissolution ou la fusion de la présente SICAV à son initiative.

Objectifs : Le Compartiment a pour objectif de réaliser une performance supérieure à celle de l'indice Bloomberg Developed Markets Small Cap Net Return EUR (dividendes réinvestis) sur une période de 5 ans. Cet objectif est poursuivi au travers d'une démarche extra-financière reposant sur l'intégration de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Le fonds est classé « article 8 » au sens du Règlement SFDR.

Dans le cadre d'une gestion discrétionnaire axée sur les marchés actions de l'Union Européenne, le Compartiment peut investir sur les marchés dont la capitalisation boursière est comprise entre 500 millions EUR et 15 Milliards EUR de 60% jusqu'à 110% compte tenu des opérations d'emprunt espèce, parmi tous les secteurs d'activité, selon une approche au cas par cas (« stock picking »). Le processus d'investissement se décompose en 4 grandes étapes :

- l'analyse extra-financière et application des filtres suivants : exclusion des valeurs conformément à la politique d'exclusion, exclusion des valeurs qui font l'objet de controverses et exclues par le comité controverses et réputation d'Amplegest et exclusion des valeurs les moins bien notées au niveau des piliers ESG, E,S et G.A l'issue de ces exclusions, l'univers d'investissement est réduit de 20% des valeurs les moins bien notées (approche en sélectivité).
- l'analyse des fondamentaux de la société ;
- la valorisation ;
- la sélection des titres et investissement.

L'approche ESG s'appuie sur l'analyse de l'ensemble des valeurs de l'univers éligible effectué grâce à un outil propriétaire multi factoriel de notation extra-financière des émetteurs. Elle porte sur les trois piliers de l'ESG (Environnement, Social et Gouvernance) et recouvre neuf thèmes parmi lesquels l'empreinte carbone, le taux de rotation du personnel, l'indépendance du président au comité

d'audit etc. L'analyse ESG porte sur 90% minimum des émetteurs en portefeuille.

- Les équipes d'Amplegest ont conscience que l'approche retenue pour construire leur analyse ESG présente plusieurs limites comme la disponibilité et la qualité des données ESG fournies par les sociétés et/ou les prestataires externes.
- Le fonds ne bénéficie pas du label ISR.

Le Compartiment est investi à hauteur de 75% minimum en actions et titres éligibles au PEA et est exposé à hauteur de 60% au moins sur le marché des actions de l'UE de toutes capitalisations boursières (y compris petites et moyennes capitalisations boursières jusqu'à 100%) et de tous secteurs.

Le Compartiment se réserve la possibilité d'être investi, dans la limite de 25% de l'actif, afin de gérer la trésorerie, en titres obligataires ou monétaires de tous secteurs et de tous types d'émetteurs (Etats ou émetteurs privés de toutes capitalisations).

Le Compartiment se réserve la possibilité d'investir en obligations convertibles (0 à 10%).

L'exposition au risque de taux sera comprise entre 0% et 25%.

Toutes catégories d'actif, le Compartiment peut investir sur les marchés hors UE, dont ceux des pays émergents dans la limite de 10%.

Le Compartiment pourra investir en parts ou actions d'OPCVM/FIA français et OPCVM européens, y compris les ETF dans la limite de 10%.

Le compartiment se réserve la possibilité de recourir aux contrats financiers, négociés sur des marchés réglementés français, dans le seul but de couvrir les risques actions et taux dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif.

Indicateur de référence : Néant

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation.

Investisseurs de détail visés : Amplegest MidCaps, compartiment de la SICAV Amplegest, s'adresse à des investisseurs recherchant une valorisation de leur épargne à long terme (supérieure à 5 ans) et ayant une connaissance théorique des marchés d'actions et de taux tout en acceptant de s'exposer à un risque de variation de la valeur liquidative inhérent à ces marchés. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée. Ce produit n'est pas à destination de personnes présentant les caractéristiques d'US Person comme défini dans le prospectus de la SICAV.

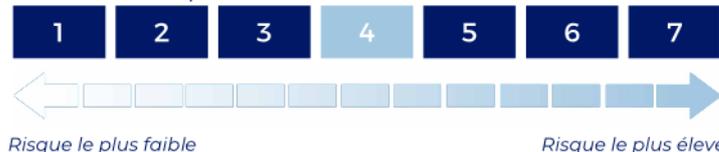
Dépositaire : CACEIS Bank

Périodicité de calcul de la valeur liquidative et demandes de rachat : Les investisseurs peuvent obtenir le rachat de leurs actions sur demande auprès de CACEIS Bank. Les demandes sont centralisées chaque jour jusqu'à 12 heures (J) et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour calculée sur les cours de clôture de J et publiée en J+1 et réglées J+2.

Informations complémentaires : Les actionnaires de la SICAV peuvent obtenir sur simple demande écrite à l'adresse contact@amlegest.com, gratuitement, auprès de la société de gestion un exemplaire des statuts et des rapports annuels et semestriels de la SICAV, lesquels sont disponibles en français. La valeur liquidative est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amlegest.com.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 années.

 Avertissement : Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé le produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés financiers, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Les risques suivants non pris en compte dans l'indicateur peuvent avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Fonds :

Risque de liquidité : Le Compartiment pourra être investi dans des actions de petites et très petites capitalisations. Le volume de ces titres cotés peut être réduit et susceptibles de rencontrer des risques de liquidités, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative de votre Compartiment

Risque de change : Le Compartiment peut investir dans des valeurs libellées dans des devises étrangères hors zone euro dans la limite de 15% de son actif. La baisse du cours de ces devises par rapport à l'euro peut entraîner une baisse de la valeur liquidative d'Amlegest MidCaps.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché ni de garantie en capital, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance (montants exprimés en Euros) :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performance, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans

Exemple d'investissement : 10 000 €

		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)	
Scénarios	Minimum : Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement			
	Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	1 940 €	2 040 €
		Rendement annuel moyen	-80.60%	-27.27%
	Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 530 €	8 150 €
		Rendement annuel moyen	-24.69%	-4.00%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 710 €	13 820 €	
	Rendement annuel moyen	7.13%	6.68%	
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	14 690 €	19 120 €	
	Rendement annuel moyen	46.88%	13.84%	

Ce type de scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre septembre 2017 et septembre 2022, intermédiaire entre juin 2015 et juin 2020 et favorable entre décembre 2014 et décembre 2019.

Que se passe-t-il si AMLEGEST n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps (montants exprimés en Euros) :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts.

Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année, vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 Euro sont investis.

Investissement : 10 000 €	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
Scénarios		
Coûts totaux	440 €	1 427 €
Incidence des coûts annuels (*)	4.66%	2.35% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention.

Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 9.03% avant déduction des coûts et de 6.68% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer 3.00% du montant investi / 300 EUR.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	3.00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 300 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1.00% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	100 €
Coûts de transaction	0.35% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	35 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	20.00% TTC maximum de la performance annuelle du compartiment au-delà de la performance de l'indice Bloomberg Developed Markets Small Cap Net Return EUR (dividendes réinvestis), calculée selon la méthodologie de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la valeur nette des actifs conformément aux conditions décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être compensées avant qu'une nouvelle provision au titre de la commission de performance puisse être enregistrée. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation des coûts cumulés ci-dessus inclut la moyenne des 5 dernières années. Le chiffre en 2023 est de 0.00%. La commission de performance est payée même si la performance de l'action sur la période d'observation de la performance est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	23 €

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « Frais et commissions » du prospectus de la SICAV, disponible sur le site www.amplegest.com

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ? _____

La durée de placement minimale recommandée est de 5 ans en raison de la nature du sous-jacent de l'investissement orienté sur les marchés de taux et d'actions. Les actions de cette SICAV sont des supports de placement à long terme, elles doivent être acquises dans une optique de diversification d'un patrimoine. Un désinvestissement avant l'échéance est possible avec toutefois un risque de perte en capital. Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

Comment puis-je formuler une réclamation ? _____

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement de La société de gestion, d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la Société de gestion : veuillez contacter la société de gestion, par courrier : AMPEGEST – 50 boulevard Haussmann, 75009 PARIS. Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amplegest.com.
- Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le propose, veuillez contacter cette personne en direct.

Si la réponse apportée à la réclamation ne satisfaisait pas le porteur, ce dernier a alors la possibilité de faire appel au médiateur de l'AMF : <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur>.

Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du Code monétaire et financier, en dernier recours amiable, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) via le site internet www.amf-france.org (formulaire de demande de médiation), ou par courrier : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02.

Autres informations pertinentes _____

Pour toutes informations relatives aux performances passées, nous mettons à votre disposition le lien du site internet de la Société de gestion suivant : <https://www.amplegest.com/fr-FR/funds/amplegest-midcaps/shares/fr0011184993-ic>

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : maximum 10 ans en fonction de la date de création de la part. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Informations relatives à la finance durable : <https://www.amplegest.com/fr-FR/investissement-responsable>

La Sicav est classifiée catégorie « Article 8 » au sens du Règlement « SFDR ».

Un dispositif de plafonnement potentiel des rachats est prévu pour le Produit, veuillez-vous référer au prospectus pour plus d'informations.

11. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

I. Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice

Voici le détail des modifications apportées :

- Ventilation des frais de gestion des autres frais de fonctionnement :

	Avant le 05/02/2024	A partir du 05/02/2024	
	Frais de gestion financière & Frais de fonctionnement et autres services	Frais de gestion financière	Frais de fonctionnement et autres services (*)
AC	2.35% TTC maximum	2.25% TTC maximum	0.10% TTC **
FC	1.60% TTC maximum	1.50% TTC maximum	0.10% TTC **
IC	1.00% TTC maximum	0.90% TTC maximum	0.10% TTC **

** Le taux est un forfait, il peut être prélevé quand bien même les frais réels sont inférieurs et tout dépassement de ce taux est pris en charge par la société de gestion

II. Changements de l'exercice à venir

Voici le détail des modifications apportées :

- Baisse des frais de gestion financière de la part AC au 02/01/2025

Avant le 02/01/2025	A partir du 02/01/2025
2.25%	2.10%

Préambule :

L'objectif d'Amplegest MidCaps, compartiment de la SICAV Amplegest, est de réaliser une performance supérieure à celle de l'indice Bloomberg Developed Markets Small Cap Net Return EUR (dividendes réinvestis) sur une période de 5 ans, tout en intégrant des caractéristiques environnementales et/ou sociales ou une combinaison de ces caractéristiques dans le processus de sélection et d'analyse des titres.

Le compartiment Amplegest MidCaps est classifié catégorie « Article 8 » au sens du Règlement « SFDR » car il promeut les caractéristiques environnementales et/ou sociales ou une combinaison de ces caractéristiques, pour autant que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

I. Performance financière de l'OPCVM

A. Revue des marchés

Sur le plan économique, l'Europe, et en particulier le couple franco-allemand, reste le maillon faible, tandis que les États-Unis continuent de tirer la croissance mondiale. La Chine tourne encore au ralenti mais pourrait commencer à bénéficier des réformes visant à assainir les finances publiques locales et à relancer la demande. L'inflation semble avoir durablement quitté ses niveaux d'excès, mais les cibles des banques centrales ne sont toujours pas atteintes. Au regard de la trajectoire récente de l'inflation (qui ne décélère plus), les banques centrales pourraient d'ailleurs conclure leur cycle d'assouplissement monétaire plus rapidement que prévu, ou du moins en ralentir le rythme. On observe déjà cette tendance dans le discours de la Fed aux États-Unis lors de la réunion de fin 2024. Dans le même temps, cinq ans après le début de la pandémie de COVID-19, les chaînes d'approvisionnement et logistiques montrent enfin des signes de stabilisation.

B. Principales opérations et mouvements de l'exercice

L'encours d'Amplegest MidCaps a baissé de 62m€ au 31/12/2023 à 58m€ au 31/12/2024. En 2024, le fonds a délivré une performance de -4,4% contre +5,1% pour son indice de référence, le Bloomberg Eurozone Developed Markets Small Cap Net Return (dividendes réinvestis).

Ainsi sur la baisse de l'actif net réel (-4M€), -3M€ reviennent à la performance et -1M€ à la décollecte. Le nombre de lignes a augmenté passant de 31 à fin 2023 à 36 à fin 2024 et le poids du top 10 a baissé de 41% à 40%.

La capitalisation médiane des sociétés détenues a stagné à 4 milliards d'euros. La part des valeurs étrangères détenues a connu une forte progression représentant 68% de l'encours (vs. 55%).

A partir des 31 positions détenues à fin 2023, 12 nouveaux titres ont rejoint l'actif au cours de l'année 2024 (Intercos, Zalando, Zegna, Kion, Brembo, Amplifon, Euronext, Interparfums, Prada, Bureau Veritas, Technip Energies et Atoss Software) et 7 sont sortis (ASMI, X-Fab, GTT, CompuGroup Medical, Neoen, Besi et Exclusive Networks) dont 2 sous OPA (Neoen et Exclusive Networks).

- Investissements en OPC gérés par Amplegest : néant
- Investissements en OPC gérés par Octo AM (filiale du groupe Amplegest) : néant

C. Variation de l'actif

Au cours de l'année 2024, le nombre d'actions d'Amplegest MidCaps est passé :

- pour l'action AC de 201 635.2231 à 205 463.9061 actions, pour un montant de souscriptions de 13 083 677.17 EUR et de rachats pour 12 106 198.63 EUR
- pour l'action IC de 24 160.4080 à 17 667.3488 actions, pour un montant de souscriptions de 144 965.37 EUR et de rachats pour 1 931 277.99 EUR.
- pour l'action FC de 10 257.4951 à 9 048.8711 actions, pour un montant de souscriptions de 61 986.71 EUR et de rachats pour 167 673.33 EUR.

Les VL sont passées sur la période :

- de 268.34 EUR à 253.21 EUR soit une baisse de -5.64% pour l'action AC
- de 283.64 EUR à 271.30 EUR soit une baisse de -4.35% pour l'action IC
- de 92.44 EUR à 87.88 EUR soit une baisse de -4.93% pour l'action FC

La variation de l'indice de référence (Bloomberg Developed Markets Small Cap Net Return EUR (dividendes réinvestis) pour la période est de +5.07%

L'encours est passé de 61 909 788.18 EUR à 57 614 331.55 EUR.

Le pourcentage de valeurs éligibles au PEA est de 95.42%.

D. Perspectives de l'exercice à venir

Dans la lignée de 2024, l'année 2025 s'annonce marquée par un environnement géopolitique toujours incertain, avec le début du mandat de Donald Trump, des tensions commerciales persistantes entre les États-Unis et leurs principaux partenaires (Chine, Europe, Canada, Mexique), la poursuite des conflits en Ukraine et au Moyen-Orient, ou encore les élections en Allemagne.

La croissance des BPAs est attendue à +8% pour l'Europe en 2025, nettement inférieure aux +14% pour le S&P 500 aux États-Unis. En Europe, les secteurs sur lesquels le consensus attend la plus forte progression de résultats sur les deux prochaines années sont les suivants : Technologie, Télécoms, Voyages et Loisirs, Ressources de base et Assurance.

Dans les premiers jours de 2025, l'euro est retombé à un plus bas depuis plus de deux ans face au dollar. Peu d'éléments jouent contre un changement de tendance pour l'année : stabilité politique et croissance économique outre-Atlantique supérieure, rythme de baisse des taux FED plus faible par rapport à celui de la BCE, et guerre tarifaire pénalisant l'Europe et les émergents.

Côté taux, la possibilité d'une reconstitution de pente aux États-Unis et en Europe reste ouverte, dans un environnement combinant légère baisse de taux courts et des taux longs souverains autour de leurs niveaux actuels. Ces derniers devraient se maintenir aux États-Unis sous l'effet combiné des politiques de Donald Trump, des ventes de bons du Trésor US par la Chine ou encore de la réduction du bilan de la Fed. En Europe, c'est la prime de risque sur la France et l'incertitude politique en Allemagne qui pèseront.

Tous les éléments mentionnés ci-dessus semblent aller dans le sens de 2024 : dollar fort, pentification des courbes de taux et surperformance des États-Unis contre l'Europe. Il nous paraît tout de même important de mentionner que des événements pourraient faire largement dévier ce scénario :

- Fin de la guerre en Ukraine : baisse du risque géopolitique, des prix de l'énergie (gaz) et plan de reconstruction,
- Impact supérieur aux attentes du plan de relance Chinois : redressement de la demande et de la confiance du consommateur, très favorable pour certains secteurs européens (luxe, automobile, chimie, industries)
- Victoire de la CDU/CSU en Allemagne : fin des politiques de limite budgétaire et même changement de braquet sur la dépense publique, reprise des cycles.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
BE SEMICONDUCTOR INDUSTRIES	2 515 136,92	3 703 064,92
INTERCOS SPA	3 453 325,15	985 560,06
SOPRA STERIA GROUP	1 508 396,05	2 616 126,17
VUSIONGROUP	655 870,03	3 221 893,72
NEMETSCHEK SE	1 354 963,36	2 360 670,60
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA	47 445,92	3 175 493,26
INTERPARFUMS SA	2 234 488,11	872 618,24
ZALANDO SE	2 442 534,62	440 226,83
ERMENEGILDO ZEGNA NV	2 182 976,15	519 606,83
AMPLIFON SPA	2 550 269,98	

13. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :

- o Change à terme :
- o Future :
- o Options :
- o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
NEANT	NEANT

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*)	
Total	
Instruments financiers dérivés . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces	
Total	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*) . Autres revenus	
Total des revenus	
. Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais	
Total des frais	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

REGLEMENTATION SFTR EN EUR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

POLITIQUE DE SELECTION DES INTERMEDIAIRES

Au cours de l'exercice 2024, Amplegest a respecté les principaux critères qu'elle a définis dans sa politique de sélection des intermédiaires. La liste des brokers tient compte des différents instruments sur lesquels la société intervient. En particulier Amplegest a retenu le coût total de la transaction, la fiabilité et la sécurité du processus d'exécution, y compris les opérations post-marché de règlement/livraison des titres, ainsi que la qualité du reporting sur l'exécution (qualité des informations fournies dans les confirmations d'exécution) comme éléments de sélection.

Amplegest a également signé des conventions de recherche avec des brokers qui ont été sélectionnés en respect de critères définis :

Procédure de choix des intermédiaires pour l'exécution des ordres :

Le choix des intermédiaires est réalisé sur la base des critères suivants (critères qui peuvent évoluer) :

- Caractéristiques des instruments financiers et des marchés d'exécution
- Qualité de l'exécution,
- Coût de l'intermédiation,
- Qualité de la gestion administrative post-marché,
- Accès à des blocs de titres
- Notoriété et solidité de l'intermédiaire.

Procédure de sélection des entités qui fournissent de la recherche :

Le choix des intermédiaires est réalisé, notamment) sur la base des critères suivants (critères qui peuvent évoluer) :

- Univers d'analyse (études macro-économiques, études sectorielles qui répondent aux besoins de la gestion),
- Qualité du service de recherche et des conseils : accès aux modèles, génération d'idées et site internet, pertinence des recommandations,
- Mise en la relation avec les émetteurs (critère le plus important),
- Génération d'idées,
- Accès aux modèles,
- Accès aux analystes et à leurs avis,
- Accès à un site internet dédié.

Le budget global de recherche alloué au titre de l'année 2024 pour l'ensemble des OPC gérés s'élève à 804 000 euros. Les gérants de l'OPC ont recours aux analyses macro-économiques et aux analyses portant sur les sociétés émettrices émises par les brokers. Ils s'appuient également sur une équipe de gérants analystes financiers propre à Amplegest qui a défini ses propres critères de sélection des valeurs en portefeuille.

La clé répartition constatée pour l'exercice 2024 entre les frais d'exécution d'ordres et les frais correspondant aux services d'aide à la décision d'investissement est la suivante :

Les frais correspondants aux services d'aide à la décision d'investissement ont représenté 55% du total des frais d'intermédiation.

Les frais d'exécution d'ordres ont représenté 45% des frais d'intermédiation.

COMPTE-RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu par le Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est consultable à l'adresse internet suivante : www.amplegest.com

UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS GERES PAR LA SOCIETE DE GESTION OU UNE SOCIETE LIEE

Le tableau des instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée se trouve dans les annexes des comptes annuels de l'OPC.

INFORMATIONS SUR LES MODALITES DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

Le risque global du compartiment est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

POLITIQUE D'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL (Article 8 SFDR)

Notre démarche d'investisseur responsable s'inscrit dans une volonté de financement de l'économie réelle de manière durable tout en incitant les entreprises à de meilleures pratiques.

Au-delà de l'analyse quantitative, notre analyse ESG accorde une grande importance au dialogue avec les entreprises, chacune des entreprises dans lesquelles nous sommes investis faisant régulièrement l'objet d'entretiens dédiés.

A. Engagement actionnarial au cours de l'exercice

Depuis le 1er janvier 2020, les équipes de gestion Actions d'Amplegest se sont engagées à exercer leurs droits de vote sur l'ensemble des titres détenus dans les OPC dont elles assurent la gestion et pour lesquels elles détiennent les droits de vote, ou pour lesquels ceux-ci leurs ont été délégués.

En complément, notre engagement actionnarial se manifeste par l'envoi de lettres d'engagement personnalisées aux entreprises investissables et pour lesquelles des efforts dans le domaine ESG sont attendus. En 2024, Amplegest a envoyé 29 lettres d'engagement aux sociétés faisant partie de l'univers d'investissement des fonds dont 7 faisant partie de l'univers d'Amplegest MidCaps, soit 19.4% de l'OPC en nombre de positions.

B. Exercice des droits de vote au cours de l'exercice

1) Recours à des services rendus par des conseillers en vote

Afin de conduire au mieux sa politique de vote, Amplegest fait appel depuis 2019 aux services de Proxinvest, société de conseil aux investisseurs spécialisée en matière de politique de vote et d'engagement. Depuis le 1er décembre 2022, Proxinvest est une filiale du groupe américain Glass Lewis, principal fournisseur de solutions indépendantes de gouvernance au niveau mondial.

Amplegest a défini avec Proxinvest une politique de vote cohérente avec les critères ESG et les valeurs de la société Amplegest. Proxinvest instruit et analyse les résolutions présentées par les entreprises cotées détenues par les différents OPC Amplegest. Puis, il envoie un rapport avec les recommandations de vote en fonction des critères définis conjointement afin qu'Amplegest puisse l'analyser. À l'issue de cette analyse, Amplegest confirme ou infirme la recommandation de Proxinvest et le Middle Office AM vote via le système ISS (Institutional Shareholder Services). La décision de vote appartient donc entièrement à la société Amplegest et est appliquée conformément à ses critères.

2) Principes déterminants les cas dans lesquels la société de gestion exerce ses droits de vote

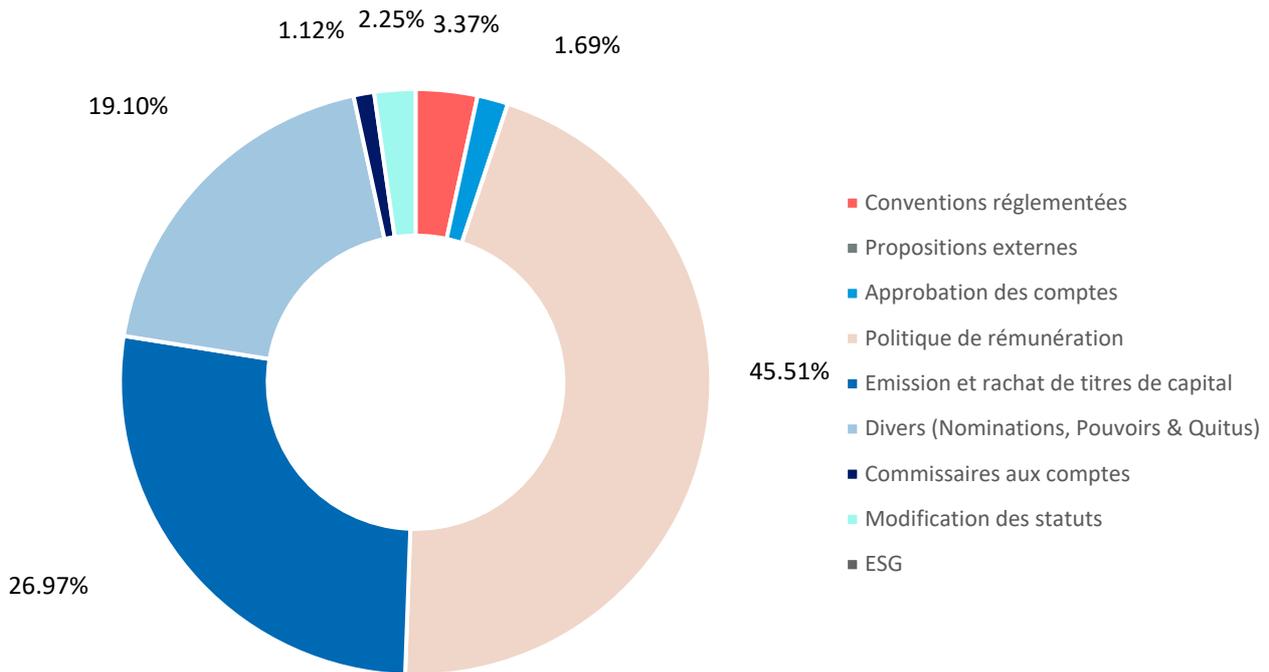
La politique de vote d'Amplegest définit que l'exercice des droits de vote s'effectue pour l'ensemble des actions des OPC actions Amplegest.

3) L'exercice du droit de vote d'Amplegest Midcaps en 2024

L'intégralité de la politique de vote de la société est disponible sur : www.amplegest.com

- Amplegest Midcaps a participé à 38 Assemblées Générales au cours de l'exercice 01-2024 à 12-2024, soit un taux de participation de 100% par rapport aux sociétés détenues en portefeuille sur la période.
- Amplegest Midcaps a exercé ses droits de vote pour chacune de ces Assemblées Générales et n'a jamais été en conflit d'intérêts avec ces sociétés.
- Votes par correspondance (100%) et participation physique (0%).
- Aucune résolutions de notre politique de vote nous a conduit à voter différemment de notre politique pré-définie Amplegest.
- Nombre de résolutions soumises au vote : 563
- Expression de 296 votes « contre » pour l'ensemble des résolutions, soit :
 - Dans 27.5% des cas, nous avons voté **contre**
 - Dans 72.5% des cas nous avons voté **pour**

Détails des votes "Contre"



La politique d'engagement actionnarial ainsi que le rapport sur l'engagement actionnarial d'Amplegest sont disponibles sur le site internet de la société de gestion à l'adresse suivante : www.amplegest.com.

PRISE EN COMPTE DES CRITERES EXTRA-FINANCIERS (ARTICLE 8 SFDR)

A. Impact de la prise en compte des critères ESG

1) Un process de notation selon des critères définis



UN CHOIX DE PRIORITÉS...

Afin d'obtenir une **note globale** nous permettant d'**appréhender notre univers dans sa totalité** et par secteur, nous avons choisi de noter les trois composantes **E** (Environnement), **S** (social), **G** (gouvernance).

ENVIRONNEMENT

Conscients des grands enjeux environnementaux (réchauffement climatique, épuisement des ressources, dégradation des écosystèmes), nous pensons que les entreprises peuvent et doivent agir pour apporter des solutions (réduction des émissions de CO₂, impact sur l'environnement).

Il nous appartient :

- > D'essayer de **prendre en compte l'empreinte écologique des sociétés**
- > D'**intégrer ces risques avérés ou potentiels** dans nos analyses
- > D'instaurer un **dialogue avec les managements** pour comprendre comment parvenir à une amélioration dans la durée

SOCIAL

Nos valeurs et notre expérience nous ont amené à concentrer nos efforts sur la question de **l'attention portée par les entreprises à leurs salariés** :

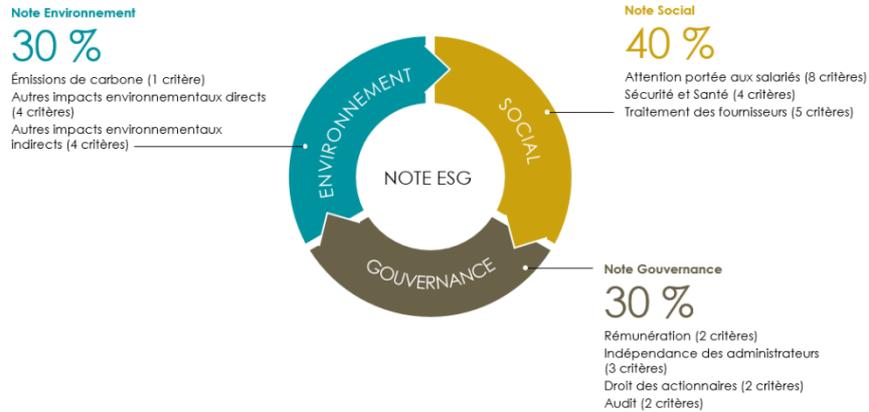
- > Nous tenons au **respect des salariés** qui sont les **premiers créateurs de richesses des entreprises**
- > Nous savons qu'**aligner expérience collaborateurs et expérience clients** sur la promesse de l'entreprise est un **gage de performance**
- > Nous **intégrons dans notre analyse** cette même réflexion pour les **sociétés sur lesquelles nous sommes investis**

GOUVERNANCE

Nous attachons du prix à la **qualité de la gouvernance des entreprises émettrices**, plus particulièrement à la **transparence sur leurs pratiques de gouvernance**, clé d'un fonctionnement responsable :

- > Nous pensons que cela incite voire contraint les entreprises à l'application de bonnes pratiques
- > Nous pensons qu'elle est une condition nécessaire de l'instauration de relations de confiance

→ www.amplegest.com



→ www.amplegest.com

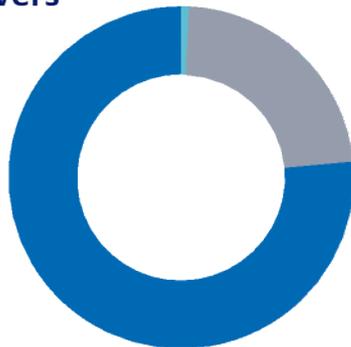
2) Notation du portefeuille au cours de l'exercice

Le fonds Amplegest MidCaps applique la démarche de sélectivité et effectue une analyse ISR de 90% minimum des émetteurs en portefeuille (en nombre d'émetteurs et liquidité exclues). A partir de l'univers d'investissement de départ, le fonds applique les filtres extra-financiers suivants :

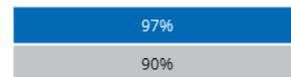
1. Exclusion de produits et de secteurs qui constituent un risque important pour l'environnement et les populations notamment le tabac, le charbon thermique, l'armement controversés, pétrole et gaz non-conventionnel, ... (cf. Politique d'exclusion),
2. Exclusion des valeurs faisant l'objet de controverses et exclues par le comité controverses et réputation d'Amplegest (cf. Politique de gestion des controverses)
3. Exclusion des valeurs les moins bien notées au niveau des pilier ESG, E, S et G (cf. code de transparence)

La mise en œuvre de ces trois filtres aboutit à une réduction de l'univers d'investissement de départ de 20% selon une approche d'intégration ESG

Approche en sélectivité: taux de réduction de l'univers



- Exclusions Amplegest : 0,8%
- Exclusions Fonds : 0,0%
- Exclusions Méthode de sélectivité : 22,8%
- Eligibles : 76,5%

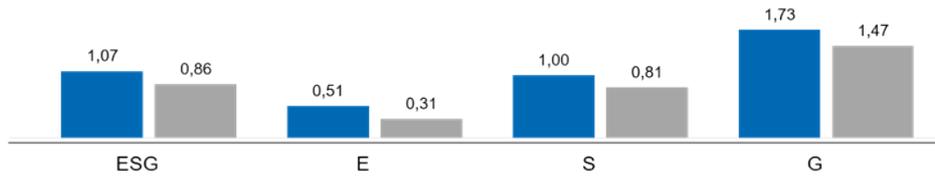


Taux de couverture (en %)

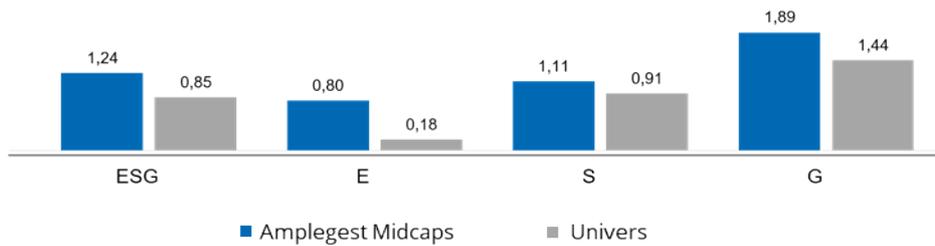
- Amplegest Midcaps
- Univers

Notation ESG vs Univers d'investissement

Au 31/12/2024



Au 31/12/2023



Univers d'investissement : Bloomberg Eurozone Developed Market Large & Mid Cap Net Return (dividendes réinvestis)

Source : modèle propriétaire GEST, données depuis le 1er septembre 2019, pas de données historiques disponibles.

B. Mesure des indicateurs de risque de durabilité et commentaires sur le niveau d'impact de durabilité du portefeuille

En vertu de la taxonomie définie par l'Union Européenne, le principe consistant à 'ne pas causer de préjudice important' s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

1) Indicateurs de risques environnementaux

Indicateur d'impact	Unité de mesure	Incidences de l'exercice précédent	Incidences de l'exercice	Taux de couverture
Emissions de gaz à effet de serre	Emissions de GES de niveau 1 (tCO2e)	372	400	82%
	Emissions de GES de niveau 2 (tCO2e)	811	807	82%
	Emissions de GES de niveau 3 (tCO2e)	13649	12062	82%
	Emissions totales de GES (tCO2e)	14 830	13 049	82%
	Empreinte carbone (tCO2e)	233	229	82%
	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (tCO2e/M€CA)	467	442	82%
	Exposition aux énergies fossiles des investissements	6%	0%	86%
	Quote part de production et consommation d'énergie non renouvelable	80%	50%	60%
Intensité de consommation d'énergie non renouvelable	Pour les entreprises ayant un fort impact climat, rapport de Gwh consommé par million d'euros de chiffre d'affaires	0	0	87%
Biodiversité	Quote part des actifs dont les activités sont localisées près de zone de biodiversité avec un impact négatif sur la biodiversité	NC	0	87%
Protection de l'eau	Niveau de pollution de l'eau en tonnes d'eau par million d'euros investi par le fonds exprimé en moyenne pondérée	NC	NC	0%
Déchets	Tonnes de déchets non recyclables émises par million d'euro investi par le fonds exprimé en moyenne pondérée	0	1	50%

2) Indicateurs de risques sociétaux

Indicateur d'impact	Unité de mesure	Incidences de l'exercice précédent	Incidences de l'exercice	Taux de couverture
Respect des droits de l'homme	% des investissements en sociétés impliquées dans des violations des principes de l'ONGC et de l'OCDE qui s'appliquent aux entreprises multinationales	Entreprises exclues de notre univers	Entreprises exclues de notre univers	
	% des investissements en sociétés qui ne sont pas dotées de procédures et de contrôle du respect des principes et recommandations de l'ONGC et de l'OCDE qui s'appliquent aux entreprises multinationales	69%	15%	82%
Exposition aux armes controversées	% des investissements en fabricants ou vendeurs de mines antipersonnel, armes chimiques et biologiques	Entreprises exclues de notre univers	Entreprises exclues de notre univers	
Diversité et égalité des salariés	Ecart de rémunération entre hommes et femmes	NC	NC	4%
	Ratio de parité de composition des comités de direction, conseils d'administration	39%	36%	82%

En-dessous de 10% de taux de couverture, nous considérons que la donnée n'est pas exploitable (NC).

Source : MSCI

Méthodologie

- Les émissions de GES sont calculées comme ci-dessous :

$$\sum_n \left(\frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur d'entreprise de la société}_i} \times \text{émissions de GES de niveau (x) de la société}_i \right)$$

- L'empreinte carbone est calculée comme ci-dessous :

$$\frac{\sum_i \left(\frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur d'entreprise de la société}_i} \times \text{émissions de GES de niveau 1, 2 et 3 de la société}_i \right)}{\text{valeur actuelle de tous les investissements (MioEUR)}}$$

- L'intensité de GES est calculée comme ci-dessous :

$$\sum_i \left(\frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur actuelle de tous les investissements (MioEUR)}} \times \frac{\text{émissions de GES de niveau 1, 2 et 3 de la société}_i}{\text{chiffre d'affaires (MioEUR) de la société}_i} \right)$$

C. Nos engagements : Adhésion aux standards internationaux, signature des PRI et CDP

Dès 2010, Amplegest décide de s'investir aux côtés de ses clients et salariés dans une démarche solidaire pour une finance plus humaine, utile et responsable, c'est-à-dire la finance de demain.

Amplegest s'engage à devenir un acteur reconnu de la finance responsable :

- Utile : Au service de ses clients privés, elle offre un accompagnement patrimonial et financier sur le long terme ; au service des entreprises cotées, elle apporte des moyens pour leur développement par ses investissements dans leurs titres ; au service des personnes (ses salariés, ceux des entreprises financées, ses fournisseurs, ...), elle développe une relation de confiance, respectueuse des valeurs et équilibrée.
- Responsable : Consciente de son rôle dans la société, elle inscrit son action dans le long terme, elle s'engage dans des investissements qui préparent l'avenir et non dans la spéculation, elle est déterminée à rendre compte en toute transparence de ses activités et de leurs impacts.

Amplegest affirme son engagement pour une finance durable et responsable en adhérant aux Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) en 2019 et en signant les Carbon Disclosure Project (CDP) en 2020 (Les CDP sont une initiative mondiale lancés en 2000 qui encourage les investisseurs, les entreprises et les villes à prendre des mesures afin de construire une économie réellement durable, en mesurant et comprenant leur impact sur l'environnement. Amplegest fait maintenant partie des 662 investisseurs signataires, représentant 110 000 milliards de dollars d'actifs.). En 2021, Amplegest rejoint le 30% Club France Investor Group, qui s'engage à suivre les politiques de mixité au sein du SBF 120. En 2024 Amplegest a intégré l'initiative Climate Action 100+ qui s'assure que les plus grandes entreprises émettrices de gaz à effet de serre prennent les mesures nécessaires pour lutter contre le changement climatique.

INFORMATION SUR LES CRITERES ESG

Le fonds utilise les critères ESG dans sa gestion.

La démarche plus globale d'Amplegest en matière d'ESG est consultable sur son site internet à l'adresse suivante : www.amplegest.com.

INFORMATIONS RELATIVES A SFDR (DURABILITE) ET TAXONOMIE

Le fonds n'a aucun objectif de durabilité. En l'absence de données suffisantes provenant des entreprises, l'alignement actuel du fonds à la taxonomie est estimé à 0%.

POLITIQUE DE REMUNERATION

1) Critères financiers et non financiers de la politique de rémunération

La politique de rémunération des collaborateurs d'Amplegest prévoit un niveau de rémunération fixe en lien avec leur niveau de séniorité, d'expertise et leur expérience professionnelle dans l'activité, pour permettre le cas échéant de ne pas accorder de rémunération variable. La rémunération fixe est définie par le Comité de Direction lors de l'embauche.

La part variable de la rémunération a pour objet de compléter la part fixe, elle est déterminée en fonction des objectifs fixés en début d'année et notamment des performances réalisées par le collaborateur. Ces objectifs portent sur des éléments quantitatifs globaux, tels que les résultats, la situation financière de la Société, sur des éléments quantitatifs propres à chaque métier et à chaque poste et sur des éléments qualitatifs, tels que l'engagement personnel du collaborateur notamment dans l'intérêt du client, d'Amplegest, le respect des règles de déontologie de la profession et des procédures internes de maîtrise et de suivi des risques en place au sein de la Société.

Lorsque la part variable de la rémunération dépasse la somme de 200 000 euros,

- 50% de la part variable de la rémunération sont versés en parts ou actions d'OPC gérés par la Société dont la détention doit être au minimum de 2 ans à compter de la date d'attribution,
- 50% de la part variable de la rémunération sont versés sous forme de prime.
La rémunération variable sera versée sur une période de 3 ans, étant précisé que 40% de la rémunération variable sera versée la première année, 60% de la rémunération variable est donc reportée. Un potentiel de 20% la deuxième année, un potentiel de 20% la troisième et un potentiel de 20% la quatrième et dernière année sont reportés.

2) Décision et réexamen de la politique de rémunération

La politique de rémunération a été déterminée par les membres du Comité de la Direction et les membres du Conseil de Surveillance, qui ensemble constituent le Comité de rémunération.

Le comité se réunit une fois par an pour vérifier l'application de la politique de rémunération et valide les montants de rémunération variables attribués aux collaborateurs et plus particulièrement aux collaborateurs

concernés au sens de la Directive et plus généralement le niveau de rémunération de chaque équipe et collaborateur.

3) Montants totaux de rémunération au titre de l'exercice clos

Amplegest clôture son exercice en décembre, les données figurant dans le tableau se rapportent à l'année 2024 (dernières données disponibles à la date de publication du rapport) :

	Montant des rémunérations fixes	Montant des rémunérations variables	Montant total des rémunérations au titre de l'exercice clos
Ensemble du personnel (58 collaborateurs en moyenne)	5 194 857,00	1 765 000,00	6 522 857,00
Membres du Comité de Direction (6 collaborateurs)	988 333,00	562 000,00	1 439 333,00
Gérants (23 collaborateurs)	2 316 416,00	875 000,00	2 941 416,00

Pour calculer les rémunérations perçues au titre de l'année 2024, la méthode suivante a été appliquée :

- La rémunération fixe 2024 : il s'agit de la rémunération brute correspondant au salaire annuel de base prorata temporis, de la prime ancienneté et des avantages en nature,
- La rémunération variable au titre de 2024 : il s'agit de la rémunération variable brute (primes exceptionnelles) versée en 2025.

Le détail de la politique de rémunération d'Amplegest est disponible gratuitement sur simple demande et sur le site internet de la société de gestion à l'adresse suivante : www.amplegest.com

AUTRES INFORMATIONS

Le Prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

AMPLEGEST
50 Boulevard Haussmann
75009 Paris

Des explications supplémentaires peuvent être obtenues par email : www.amplegest.com

14. COMPTES DE L'EXERCICE

Bilan Actif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	56 680 549,43
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	56 680 549,43
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Obligations convertibles en actions (B)	
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Obligations et valeurs assimilées (C)	
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Titres de créances (D)	
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	
OPCVM	
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	
Autres OPC et fonds d'investissements	
Dépôts (F)	
Instruments financiers à terme (G)	
Opérations temporaires sur titres (H)	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	
Créances représentatives de titres financiers prêtés	
Titres financiers empruntés	
Titres financiers donnés en pension	
Autres opérations temporaires	
Prêts (I) (*)	
Autres actifs éligibles (J)	
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	56 680 549,43
Créances et comptes d'ajustement actifs	227 841,69
Comptes financiers	816 367,84
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	1 044 209,53
Total de l'actif I+II	57 724 758,96

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Capitaux propres :	
Capital	60 983 812,60
Report à nouveau sur revenu net	
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	
Résultat net de l'exercice	-3 369 481,05
Capitaux propres I	57 614 331,55
Passifs de financement II (*)	
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	57 614 331,55
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	
Opérations de cession sur instruments financiers	
Opérations temporaires sur titres financiers	
Instruments financiers à terme (B)	
Emprunts (C) (*)	
Autres passifs éligibles (D)	
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	110 427,41
Concours bancaires	
Sous-total autres passifs IV	110 427,41
Total Passifs : I+II+III+IV	57 724 758,96

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	787 789,40
Produits sur obligations	
Produits sur titres de créances	
Produits sur parts d'OPC	
Produits sur instruments financiers à terme	
Produits sur opérations temporaires sur titres	
Produits sur prêts et créances	
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	
Autres produits financiers	53 718,01
Sous-total produits sur opérations financières	841 507,41
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	
Charges sur instruments financiers à terme	
Charges sur opérations temporaires sur titres	
Charges sur emprunts	
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	
Charges sur passifs de financement	
Autres charges financières	-1 021,96
Sous-total charges sur opérations financières	-1 021,96
Total revenus financiers nets (A)	840 485,45
Autres produits :	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	
Versements en garantie de capital ou de performance	
Autres produits	
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-1 324 580,08
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	
Impôts et taxes	
Autres charges	
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-1 324 580,08
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	-484 094,63
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-4 842,44
Sous-total revenus nets I = (C+D)	-488 937,07
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	2 902 330,17
Frais de transactions externes et frais de cession	-146 865,31
Frais de recherche	
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	
Indemnités d'assurance perçues	
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	2 755 464,86
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-10 773,20
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	2 744 691,66

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	-5 681 637,44
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	29 331,35
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	-5 652 306,09
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	27 070,45
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	-5 625 235,64
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	
Impôt sur le résultat V (*)	
Résultat net I + II + III + IV + V	-3 369 481,05

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

ANNEXES COMPTABLES

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

Dans le cadre d'une gestion discrétionnaire, l'objectif du compartiment est de réaliser une performance supérieure à celle de l'indice Bloomberg Developed Markets Small Cap Net Return EUR (dividendes réinvestis) sur une période de 5 ans. Cet objectif est poursuivi au travers d'une démarche extra-financière reposant sur l'intégration de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Le fonds est classé « article 8 » au sens du Règlement SFDR.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Actif net Global en EUR	114 166 704,07	123 030 296,69	72 940 654,61	61 909 788,18	57 614 331,55
Action AMPLGEST MIDCAPS AC en EUR					
Actif net	91 066 968,52	97 167 486,79	65 428 022,61	54 108 565,38	52 025 827,33
Nombre de titres	313 610,1093	296 582,8103	267 496,1325	201 635,2231	205 463,9061
Valeur liquidative unitaire	290,38	327,62	244,59	268,34	253,21
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-6,52	39,76	9,33	-15,98	12,07
Capitalisation unitaire sur revenu	-5,43	-3,91	-2,21	-1,46	-2,47
Action AMPLGEST MIDCAPS FC en EUR					
Actif net	1 773 646,29	1 992 424,42	1 575 815,33	948 228,02	795 289,14
Nombre de titres	18 133,5293	17 919,7662	18 842,3838	10 257,4951	9 048,8711
Valeur liquidative unitaire	97,81	111,18	83,63	92,44	87,88
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-2,19	13,45	3,14	-5,49	4,17
Capitalisation unitaire sur revenu	-1,32	-0,53	-0,05	0,15	-0,16
Action AMPLGEST MIDCAPS IC en EUR					
Actif net	21 326 089,26	23 870 385,48	5 936 816,67	6 852 994,78	4 793 215,08
Nombre de titres	72 342,9687	70 811,3469	23 274,3886	24 160,4080	17 667,3488
Valeur liquidative unitaire	294,79	337,09	255,07	283,64	271,30
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-6,58	40,69	9,49	-16,84	12,83
Capitalisation unitaire sur revenu	-2,59	0,26	1,53	2,07	1,16

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n°2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié).

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB : les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat) : B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement ; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessus, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Les actions CNPV SOLARPOWER (LU0379220212) dont les cours sont suspendus depuis le 19 juin 2014 sont valorisées à 0 sur instruction de la société de gestion.

En conséquence, il pourrait exister un écart significatif entre les valeurs retenues dans la composition de l'actif évaluées comme indiqué ci-dessus et les prix auxquels seraient effectivement réalisées les cessions si ces actifs en portefeuille devaient être cédés à brève échéance.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessus, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0011184993 - Action AMPLEGEST MIDCAPS IC : Taux de frais maximum de 1,00 % TTC

FR0013332756 - Action AMPLEGEST MIDCAPS FC : Taux de frais maximum de 1,60 % TTC

FR0010532101 - Action AMPLEGEST MIDCAPS AC : Taux de frais maximum de 2,35 % TTC

Modalité de calcul de la commission de surperformance :

Méthode de calcul :

La commission de surperformance est de 20 % TTC maximum de la performance annuelle du compartiment Amplegest MidCaps au-delà de la performance de l'indice Bloomberg Developed Markets Small Cap Net Return EUR (dividendes réinvestis).

Modalité de calcul de la commission de surperformance

Méthode de calcul :

La commission de surperformance est de 20 % TTC maximum de la performance annuelle du compartiment Amplegest MidCaps au-delà de la performance de l'indice Bloomberg Developed Markets Small Cap Net Return EUR (dividendes réinvestis).

Le calcul du montant de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre la performance du fonds et celle d'un actif ayant réalisé une performance égale à celle de l'indice de référence Bloomberg Developed Markets Small Cap Net Return EUR (dividendes réinvestis), sur la période de calcul enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/ rachats que l'OPCVM.

Comptabilisation de la provision en cours d'exercice (période de cristallisation) :

Calculée selon la méthode indiquée, cette commission fera l'objet d'un provisionnement ou d'une reprise de provisions à chaque calcul de valeur liquidative (et depuis le début de l'exercice). En cas de sous-performance de l'OPCVM par rapport à l'actif de référence, la part de frais de gestion variable est réajustée par une reprise de provision plafonnée à hauteur des dotations.

Chaque période de cristallisation correspond à l'exercice comptable de l'OPCVM. Elle débute à la dernière clôture et se termine à la prochaine clôture sur laquelle des frais de gestion variables seront calculés.

A compter du 1er janvier 2022, si à la fin de la période de cristallisation, si une sous-performance est constatée (différence négative entre la valeur de l'actif net de fin d'exercice et celle de l'actif indicé à la même date), cette sous-performance devra être rattrapée au cours des années suivantes avant de pouvoir provisionner une commission de surperformance.

L'OPCVM pourra provisionner des frais variables dès lors qu'il surperforme son indicateur de référence, y compris en cas de performance négative tout en respectant la période de référence de rattrapage.

En cas de rachat d'actions, si à la date du rachat, une commission de surperformance est provisionnée, la partie proportionnelle aux actions remboursées est calculée et acquise à la société de gestion.

Rattrapage des sous-performances et période de référence (5 années consécutives de sous-performance) :

Si la sous-performance constatée pendant 5 années n'a pas été rattrapée, aucune commission de surperformance ne peut être prélevée. Au-delà de 5 années consécutives sans cristallisation et prélèvement, les sous-performances antérieures à 5 ans ne seront plus prises en compte dans le calcul de la commission de surperformance.

La provision pour commission de surperformance pourra être comptabilisée si la condition suivante est remplie :

- Toute sous-performance constatée depuis le dernier prélèvement ou au cours des 5 années antérieures a été rattrapée.

À cette fin, une période d'observation de 1 à 5 exercices glissants est mise en place, avec une remise à zéro du calcul à chaque prélèvement de la commission de surperformance.

Le tableau ci-dessous énonce ces principes sur des hypothèses de performances présentées à titre d'exemple, sur une durée de 19 ans :

	Surperformance Nette	Sous performance à compenser l'année suivante	Paiement de la commission de surperformance
Année 1	5%	0%	OUI
Année 2	0%	0%	NON
Année 3	-5%	-5%	NON
Année 4	3%	-2%	NON
Année 5	2%	0%	NON
Année 6	5%	0%	OUI
Année 7	5%	0%	OUI
Année 8	-10%	-10%	NON
Année 9	2%	-8%	NON
Année 10	2%	-6%	NON
Année 11	2%	-4%	NON
Année 12	0%	0%*	NON
Année 13	2%	0%	OUI
Année 14	-6%	-6%	NON
Année 15	2%	-4%	NON
Année 16	2%	-2%	NON
Année 17	-4%	-6%	NON
Année 18	0%	-4%**	NON
Année 19	5%	0%	OUI

Notes relatives à l'exemple :

*La sous-performance de l'année 12 à reporter à l'année suivante (ANNÉE 13) est de 0 % (et non de -4 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 8 qui n'a pas encore été compensée (-4 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 8 est compensée jusqu'à l'année 12).

**La sous-performance de l'année 18 à reporter à l'année suivante (ANNÉE 19) est de 4 % (et non de -6 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 14 qui n'a pas encore été compensée (-2 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 14 est compensée jusqu'à l'année 18).

L'exercice comptable clôturant au 31/12/2022 constituera la première période de référence du calcul de la surperformance. Ainsi, si aucune commission de surperformance n'est prélevée au titre de l'exercice 2022, la période de référence du calcul de la surperformance se poursuivra une année, conservant comme référence la valeur liquidative de clôture de l'exercice 2021. La période de référence pour le calcul de la commission de surperformance sera alors de deux années. Si une commission de surperformance est prélevée au titre de l'exercice 2022, la valeur liquidative de référence retenue pour le calcul de la surperformance en 2023 sera alors réajustée au niveau de la valeur liquidative de clôture de l'exercice 2022 et la période de référence pour le calcul de surperformance sera l'exercice comptable.

Pour toute information complémentaire, l'actionnaire pourra se reporter au rapport annuel de la SICAV.

Frais de recherche

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers peuvent être facturés à la SICAV. Des informations complémentaires sur les frais de recherche sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande.

Swing pricing

Aux fins de préserver l'intérêt des actionnaires présents dans l'OPC, la Société de Gestion appliquera un mécanisme de Swing Pricing au-delà d'un certain seuil, afin de limiter l'impact des souscriptions-rachats sur la Valeur Liquidative dû aux coûts de réaménagement du portefeuille.

Lorsque le solde de souscriptions-rachats sur l'ensemble des actions AC, FC, et IC est supérieur en valeur absolue au seuil prédéterminé par la société de gestion, il est procédé à un ajustement de la Valeur Liquidative, qui sera ajustée à la hausse (resp. la baisse) si le solde des souscriptions-rachats est positif (resp. négatif).

Le niveau du seuil de déclenchement ainsi que le niveau d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la Société de gestion, et ils sont revus périodiquement.

Il est porté à l'attention des investisseurs que :

- Ce mécanisme peut donc avoir un effet supplémentaire sur la volatilité de l'OPC,
- La valeur liquidative ajustée, dite « swinguée » est la seule valeur liquidative communiquée aux actionnaires,
- Dans la mesure où cet ajustement est lié au montant net des ordres de souscriptions et de rachats, il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du swing pricing à un moment donné dans le futur, ni la fréquence à laquelle la société de gestion effectuera de tels ajustements.

Conformément à la réglementation, seules les personnes en charge de sa mise en œuvre connaissent le détail de ce mécanisme, et notamment le pourcentage du seuil de déclenchement.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action AMPLEGEST MIDCAPS FC	Capitalisation	Capitalisation
Action AMPLEGEST MIDCAPS AC	Capitalisation	Capitalisation
Action AMPLEGEST MIDCAPS IC	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	61 909 788,18
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	13 290 629,22
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-14 205 149,99
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-484 094,63
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	2 755 464,86
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	-5 652 306,09
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	
Autres éléments	
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	57 614 331,55

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre d'actions au cours de l'exercice

B3a. Nombre d'actions souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En action	En montant
Action AMLEGEST MIDCAPS AC		
Actions souscrites durant l'exercice	49 550,9673	13 083 677,16
Actions rachetées durant l'exercice	-45 722,2843	-12 106 198,66
Solde net des souscriptions/rachats	3 828,6830	977 478,50
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	205 463,9061	
Action AMLEGEST MIDCAPS FC		
Actions souscrites durant l'exercice	688,5280	61 986,71
Actions rachetées durant l'exercice	-1 897,1520	-167 673,33
Solde net des souscriptions/rachats	-1 208,6240	-105 686,62
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	9 048,8711	
Action AMLEGEST MIDCAPS IC		
Actions souscrites durant l'exercice	509,3809	144 965,35
Actions rachetées durant l'exercice	-7 002,4401	-1 931 278,00
Solde net des souscriptions/rachats	-6 493,0592	-1 786 312,65
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	17 667,3488	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Action AMPLGEST MIDCAPS AC Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action AMPLGEST MIDCAPS FC Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action AMPLGEST MIDCAPS IC Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature d'actions

Libellé de l'action Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de l'action	Actif net par action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
AMPLGEST MIDCAPS AC FR0010532101	Capitalisation	Capitalisation	EUR	52 025 827,33	205 463,9061	253,21
AMPLGEST MIDCAPS FC FR0013332756	Capitalisation	Capitalisation	EUR	795 289,14	9 048,8711	87,88
AMPLGEST MIDCAPS IC FR0011184993	Capitalisation	Capitalisation	EUR	4 793 215,08	17 667,3488	271,30

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
		FRANCE +/-	ITALIE +/-	ALLEMAGNE +/-	PAYS-BAS +/-	AUTRICHE +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	56 680,55	18 638,38	15 632,30	9 750,48	4 611,92	2 358,00
Opérations temporaires sur titres						
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers						
Opérations temporaires sur titres						
Hors-bilan						
Futures		NA	NA	NA	NA	NA
Options		NA	NA	NA	NA	NA
Swaps		NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers		NA	NA	NA	NA	NA
Total	56 680,55					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total						

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts					
Obligations					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Comptes financiers	816,37				816,37
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Futures	NA				
Options	NA				
Swaps	NA				
Autres instruments financiers	NA				
Total					816,37

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-	[3 - 6 mois] (*) +/-	[6 - 12 mois] (*) +/-	[1 - 3 ans] (*) +/-	[3 - 5 ans] (*) +/-	[5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
Actif							
Dépôts							
Obligations							
Titres de créances							
Opérations temporaires sur titres							
Comptes financiers	816,37						
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers							
Opérations temporaires sur titres							
Emprunts							
Comptes financiers							
Hors-bilan							
Futures							
Options							
Swaps							
Autres instruments							
Total	816,37						

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1	Devise 2	Devise 3	Devise 4	Devise N
	USD	HKD	GBP	SEK	Autres devises
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts					
Actions et valeurs assimilées	980,63	1 118,22			
Obligations et valeurs assimilées					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Créances					
Comptes financiers	511,81	55,15	1,68	0,13	0,01
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Dettes					
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Devises à recevoir					
Devises à livrer					
Futures options swaps					
Autres opérations					
Total	1 492,44	1 173,37	1,68	0,13	0,01

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade	Non Invest. Grade	Non notés
	+/-	+/-	+/-
Actif			
Obligations convertibles en actions			
Obligations et valeurs assimilées			
Titres de créances			
Opérations temporaires sur titres			
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers			
Opérations temporaires sur titres			
Hors-bilan			
Dérivés de crédits			
Solde net			

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2024
Créances		
	Souscriptions à recevoir	227 841,69
Total des créances		227 841,69
Dettes		
	Rachats à payer	5 629,79
	Frais de gestion fixe	104 797,62
Total des dettes		110 427,41
Total des créances et des dettes		117 414,28

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2024
Action AMLEGEST MIDCAPS AC Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	 1 247 978,79 2,35
Action AMLEGEST MIDCAPS FC Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	 14 856,34 1,60
Action AMLEGEST MIDCAPS IC Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	 61 744,95 1,00

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Garanties reçues - dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	
Garanties données - dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	
Autres engagements hors bilan	
Total	

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2024
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2024
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	-488 937,07
Revenus de l'exercice à affecter Report à nouveau	-488 937,07
Sommes distribuables au titre du revenu net	-488 937,07

Action AMPLEGEST MIDCAPS AC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-508 079,73
Revenus de l'exercice à affecter (**) Report à nouveau	-508 079,73
Sommes distribuables au titre du revenu net	-508 079,73
Affectation : Distribution Report à nouveau du revenu de l'exercice Capitalisation	-508 079,73
Total	-508 079,73
* Information relative aux acomptes versés Montant unitaire Crédits d'impôt totaux Crédits d'impôt unitaires	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre d'actions Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

Action AMLEGEST MIDCAPS FC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	-1 527,50
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-1 527,50
Report à nouveau	
Sommes distribuables au titre du revenu net	-1 527,50
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	
Capitalisation	-1 527,50
Total	-1 527,50
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

Action AMLEGEST MIDCAPS IC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	20 670,16
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	20 670,16
Report à nouveau	
Sommes distribuables au titre du revenu net	20 670,16
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	
Capitalisation	20 670,16
Total	20 670,16
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	2 744 691,66
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	2 744 691,66
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	2 744 691,66

Action AMLEGEST MIDCAPS AC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	2 480 090,23
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**) Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	2 480 090,23
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	2 480 090,23
Affectation : Distribution Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes Capitalisation	2 480 090,23
Total	2 480 090,23
* Information relative aux acomptes versés Acomptes unitaires versés	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre d'actions Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

Action AMLEGEST MIDCAPS FC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	37 759,04
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**) Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	37 759,04
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	37 759,04
Affectation : Distribution Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes Capitalisation	37 759,04
Total	37 759,04
* Information relative aux acomptes versés Acomptes unitaires versés	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre d'actions Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

Action AMPLGEST MIDCAPS IC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	226 842,39
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	226 842,39
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	226 842,39
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	
Capitalisation	226 842,39
Total	226 842,39
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			56 680 549,43	98,38
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			56 680 549,43	98,38
Biens de consommation durables			2 439 720,00	4,23
DE'LONGHI SPA	EUR	81 000	2 439 720,00	4,23
Composants automobiles			1 079 339,10	1,87
BREMBO N.V.	EUR	118 700	1 079 339,10	1,87
Construction et ingénierie			1 593 400,00	2,77
TECHNIP ENERGIES NV	EUR	62 000	1 593 400,00	2,77
Distribution spécialisée			1 223 520,00	2,12
MONCLER SPA	EUR	24 000	1 223 520,00	2,12
Emballage et conditionnement			1 227 062,00	2,13
HUHTAMAKI OYJ	EUR	35 900	1 227 062,00	2,13
Equipements électriques			1 271 240,00	2,21
NEXANS SA	EUR	12 200	1 271 240,00	2,21
Equipements et fournitures médicaux			3 476 497,20	6,03
BIOMERIEUX	EUR	24 000	2 484 000,00	4,31
REVENIO GROUP CORP	EUR	37 340	992 497,20	1,72
Gestion immobilière et développement			1 702 910,85	2,96
SHURGARD SELF STORAGE LTD	EUR	47 501	1 702 910,85	2,96
Hôtels, restaurants et loisirs			5 381 120,00	9,34
ACCOR SA	EUR	40 000	1 881 600,00	3,27
DO & CO AG	EUR	13 100	2 358 000,00	4,09
SPIE SA	EUR	38 000	1 141 520,00	1,98
Infrastructure de transports			874 380,00	1,52
ITALIAN SEA GROUP SPA/THE	EUR	118 000	874 380,00	1,52
Logiciels			10 185 942,93	17,67
ID LOGISTICS GROUP	EUR	4 400	1 669 800,00	2,90
KION GROUP AG	EUR	33 400	1 064 124,00	1,85
NEMETSCHEK SE	EUR	20 000	1 872 000,00	3,25
NEXI SPA	EUR	324 820	1 741 035,20	3,02
PRADA S.P.A.	HKD	150 000	1 118 223,73	1,94
ZALANDO SE	EUR	84 000	2 720 760,00	4,71
Machines			4 291 471,80	7,45
AALBERTS NV	EUR	46 770	1 606 081,80	2,79
INTERPUMP GROUP SPA	EUR	42 500	1 813 050,00	3,15
SANLORENZO SPA/AMEGLIA	EUR	26 800	872 340,00	1,51
Media			1 767 920,00	3,07
IPSOS	EUR	38 500	1 767 920,00	3,07

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Médias et services interactifs			2 723 200,00	4,73
SCOUT24 SE	EUR	32 000	2 723 200,00	4,73
Produits chimiques			1 767 000,00	3,07
AZELIS GROUP NV	EUR	93 000	1 767 000,00	3,07
Produits de soins personnels			3 521 760,00	6,11
INTERCOS SPA	EUR	168 000	2 338 560,00	4,06
INTERPARFUMS SA	EUR	29 000	1 183 200,00	2,05
Produits pharmaceutiques			1 360 950,00	2,36
VIRBAC SA	EUR	4 300	1 360 950,00	2,36
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication			610 050,00	1,06
CNPV SOLAR POWER SA	EUR	22 505		0,00
S.O.I.T.E.C.	EUR	7 000	610 050,00	1,06
Services aux entreprises			1 719 900,00	2,99
ELIS SA	EUR	91 000	1 719 900,00	2,99
Services aux professionnels			586 800,00	1,02
BUREAU VERITAS SA	EUR	20 000	586 800,00	1,02
Services financiers diversifiés			2 025 210,00	3,52
EURONEXT NV	EUR	18 700	2 025 210,00	3,52
Services liés aux technologies de l'information			2 738 400,00	4,75
ATOSS SOFTWARE AG	EUR	12 000	1 370 400,00	2,38
SOPRA STERIA GROUP	EUR	8 000	1 368 000,00	2,37
Soins et autres services médicaux			2 132 130,00	3,70
AMPLIFON SPA	EUR	85 800	2 132 130,00	3,70
Textiles, habillement et produits de luxe			980 625,55	1,70
ERMENEGILDO ZEGNA NV	USD	123 338	980 625,55	1,70
Total			56 680 549,43	98,38

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total						

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie d'action

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	56 680 549,43
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	
Total instruments financiers à terme - actions	
Total instruments financiers à terme - taux	
Total instruments financiers à terme - change	
Total instruments financiers à terme - crédit	
Total instruments financiers à terme - autres expositions	
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	
Autres actifs (+)	1 044 209,53
Autres passifs (-)	-110 427,41
Passifs de financement (-)	
Total = actif net	57 614 331,55

Libellé de l'action	Devise de l'action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
Action AMPLEGEST MIDCAPS AC	EUR	205 463,9061	253,21
Action AMPLEGEST MIDCAPS FC	EUR	9 048,8711	87,88
Action AMPLEGEST MIDCAPS IC	EUR	17 667,3488	271,30

AMPLEGEST MIDCAPS

COMPTES ANNUELS

29/12/2023

BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	59 619 541,92	72 899 127,31
Actions et valeurs assimilées	59 619 541,92	72 899 127,31
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	59 619 541,92	72 899 127,31
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	0,00	0,00
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00	0,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	28 867,65	0,00
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	28 867,65	0,00
COMPTES FINANCIERS	2 522 911,48	394 453,85
Liquidités	2 522 911,48	394 453,85
TOTAL DE L'ACTIF	62 171 321,05	73 293 581,16

BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	65 838 988,02	70 721 513,18
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-3 685 571,77	2 776 285,28
Résultat de l'exercice (a,b)	-243 628,07	-557 143,85
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	61 909 788,18	72 940 654,61
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	261 532,87	136 535,10
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	261 532,87	136 535,10
COMPTES FINANCIERS	0,00	216 391,45
Concours bancaires courants	0,00	216 391,45
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	62 171 321,05	73 293 581,16

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	85 815,33	1 208,21
Produits sur actions et valeurs assimilées	1 148 544,22	1 481 433,73
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	1 234 359,55	1 482 641,94
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	633,86	10 777,17
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	633,86	10 777,17
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	1 233 725,69	1 471 864,77
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	1 498 020,26	2 043 817,20
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-264 294,57	-571 952,43
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	20 666,50	14 808,58
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-243 628,07	-557 143,85

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Les actions CNPV SOLARPOWER (LU0379220212) dont les cours sont suspendus depuis le 19 juin 2014 sont valorisées à 0 sur instruction de la société de gestion.

En conséquence, il pourrait exister un écart significatif entre les valeurs retenues dans la composition de l'actif évaluées comme indiqué ci-dessus et les prix auxquels seraient effectivement réalisées les cessions si ces actifs en portefeuille devaient être cédés à brève échéance.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;

- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0011184993 - Action AMPLEGEST MIDCAPS IC : Taux de frais maximum de 1,00 % TTC

FR0013332756 - Action AMPLEGEST MIDCAPS FC : Taux de frais maximum de 1,60 % TTC

FR0010532101 - Action AMPLEGEST MIDCAPS AC : Taux de frais maximum de 2,35 % TTC

Modalité de calcul de la commission de surperformance :

Méthode de calcul :

La commission de surperformance est de 20 % TTC maximum de la performance annuelle du compartiment Amplegest MidCaps au-delà de la performance de l'indice Bloomberg Developed Markets Small Cap Net Return EUR (dividendes réinvestis).

L'indicateur de référence a été l'indice MSCI EMU Mid Cap jusqu'au 28/04/2023

Le calcul du montant de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre la performance du fonds et celle d'un actif ayant réalisé une performance égale à celle de l'indice de référence Bloomberg Developed Markets Small Cap Net Return EUR (dividendes réinvestis), sur la période de calcul enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/ rachats que l'OPCVM.

Comptabilisation de la provision en cours d'exercice (période de cristallisation) :

Calculée selon la méthode indiquée, cette commission fera l'objet d'un provisionnement ou d'une reprise de provisions à chaque calcul de valeur liquidative (et depuis le début de l'exercice). En cas de sous-performance de l'OPCVM par rapport à l'actif de référence, la part de frais de gestion variable est réajustée par une reprise de provision plafonnée à hauteur des dotations.

Chaque période de cristallisation correspond à l'exercice comptable de l'OPCVM. Elle débute à la dernière clôture et se termine à la prochaine clôture sur laquelle des frais de gestion variables seront calculés.

A compter du 1er janvier 2022, si à la fin de la période de cristallisation, si une sous-performance est constatée (différence négative entre la valeur de l'actif net de fin d'exercice et celle de l'actif indicé à la même date), cette sous-performance devra être rattrapée au cours des années suivantes avant de pouvoir provisionner une commission de surperformance.

L'OPCVM pourra provisionner des frais variables dès lors qu'il surperforme son indicateur de référence, y compris en cas de performance négative tout en respectant la période de référence de rattrapage.

En cas de rachat d'actions, si à la date du rachat, une commission de sur performance est provisionnée, la partie proportionnelle aux actions remboursées est calculée et acquise à la société de gestion.

Rattrapage des sous-performances et période de référence (5 années consécutives de sous-performance) :

Si la sous-performance constatée pendant 5 années n'a pas été rattrapée, aucune commission de surperformance ne peut être prélevée. Au-delà de 5 années consécutives sans cristallisation et prélèvement, les sous-performances antérieures à 5 ans ne seront plus prises en compte dans le calcul de la commission de surperformance.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action AMPLGEST MIDCAPS AC	Capitalisation	Capitalisation
Action AMPLGEST MIDCAPS FC	Capitalisation	Capitalisation
Action AMPLGEST MIDCAPS IC	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	72 940 654,61	123 030 296,69
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	6 944 683,29	10 635 165,99
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-24 252 956,56	-31 435 673,18
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	9 893 197,95	17 066 977,91
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-12 936 812,37	-12 952 289,54
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-292 655,96	-187 515,67
Différences de change	-27 152,12	-463 110,06
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	9 905 123,91	-32 181 245,10
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	5 635 834,99	-4 269 288,92
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	4 269 288,92	-27 911 956,18
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-264 294,57	-571 952,43
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	61 909 788,18	72 940 654,61

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 522 911,48	4,08
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	2 522 911,48	4,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 GBP		Devise 2 USD		Devise 3 SEK		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 563,07	0,00	898,22	0,00	127,24	0,00	13,88	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES		
	Souscriptions à recevoir	28 867,65
TOTAL DES CRÉANCES		28 867,65
DETTES		
	Rachats à payer	162 906,90
	Frais de gestion fixe	98 625,97
TOTAL DES DETTES		261 532,87
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-232 665,22

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Action AMPEGEST MIDCAPS AC		
Actions souscrites durant l'exercice	22 380,1739	5 693 561,03
Actions rachetées durant l'exercice	-88 241,0833	-22 524 205,51
Solde net des souscriptions/rachats	-65 860,9094	-16 830 644,48
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	201 635,2231	
Action AMPEGEST MIDCAPS FC		
Actions souscrites durant l'exercice	3 340,7689	296 241,88
Actions rachetées durant l'exercice	-11 925,6576	-1 059 951,68
Solde net des souscriptions/rachats	-8 584,8887	-763 709,80
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	10 257,4951	
Action AMPEGEST MIDCAPS IC		
Actions souscrites durant l'exercice	3 554,3141	954 880,38
Actions rachetées durant l'exercice	-2 668,2947	-668 799,37
Solde net des souscriptions/rachats	886,0194	286 081,01
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	24 160,4080	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Action AMPEGEST MIDCAPS AC	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action AMPEGEST MIDCAPS FC	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action AMPEGEST MIDCAPS IC	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Action AMPEGEST MIDCAPS AC	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 402 614,61
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,35
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Action AMPEGEST MIDCAPS FC	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	28 124,30
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,60
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Action AMPEGEST MIDCAPS IC	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	67 281,35
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-243 628,07	-557 143,85
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	-243 628,07	-557 143,85

	29/12/2023	30/12/2022
Action AMPLGEST MIDCAPS AC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-295 358,70	-591 776,62
Total	-295 358,70	-591 776,62

	29/12/2023	30/12/2022
Action AMPLGEST MIDCAPS FC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	1 575,57	-1 033,95
Total	1 575,57	-1 033,95

	29/12/2023	30/12/2022
Action AMPLGEST MIDCAPS IC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	50 155,06	35 666,72
Total	50 155,06	35 666,72

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-3 685 571,77	2 776 285,28
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-3 685 571,77	2 776 285,28

	29/12/2023	30/12/2022
Action AMPLEGEST MIDCAPS AC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-3 222 137,34	2 495 911,09
Total	-3 222 137,34	2 495 911,09

	29/12/2023	30/12/2022
Action AMPLEGEST MIDCAPS FC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-56 386,31	59 313,30
Total	-56 386,31	59 313,30

	29/12/2023	30/12/2022
Action AMPLEGEST MIDCAPS IC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-407 048,12	221 060,89
Total	-407 048,12	221 060,89

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net Global en EUR	126 195 766,33	114 166 704,07	123 030 296,69	72 940 654,61	61 909 788,18
Action AMPLEGEST MIDCAPS AC en EUR					
Actif net	100 348 631,60	91 066 968,52	97 167 486,79	65 428 022,61	54 108 565,38
Nombre de titres	351 680,7665	313 610,1093	296 582,8103	267 496,1325	201 635,2231
Valeur liquidative unitaire	285,34	290,38	327,62	244,59	268,34
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	20,01	-6,52	39,76	9,33	-15,98
Capitalisation unitaire sur résultat	-3,64	-5,43	-3,91	-2,21	-1,46
Action AMPLEGEST MIDCAPS FC en EUR					
Actif net	626 683,13	1 773 646,29	1 992 424,42	1 575 815,33	948 228,02
Nombre de titres	6 559,2563	18 133,5293	17 919,7662	18 842,3838	10 257,4951
Valeur liquidative unitaire	95,54	97,81	111,18	83,63	92,44
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	6,67	-2,19	13,45	3,14	-5,49
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,30	-1,32	-0,53	-0,05	0,15
Action AMPLEGEST MIDCAPS IC en EUR					
Actif net	25 220 451,60	21 326 089,26	23 870 385,48	5 936 816,67	6 852 994,78
Nombre de titres	88 044,3289	72 342,9687	70 811,3469	23 274,3886	24 160,4080
Valeur liquidative unitaire	286,45	294,79	337,09	255,07	283,64
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	20,02	-6,58	40,69	9,49	-16,84
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,80	-2,59	0,26	1,53	2,07

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
COMPUGROUP MED.SE NA O.N.	EUR	21 370	809 923,00	1,31
NEMETSCHKEK	EUR	28 500	2 236 680,00	3,61
SCOUT24 AG	EUR	29 200	1 873 472,00	3,02
TOTAL ALLEMAGNE			4 920 075,00	7,94
AUTRICHE				
DO CO RESTAURANTS	EUR	7 400	994 560,00	1,61
TOTAL AUTRICHE			994 560,00	1,61
BELGIQUE				
AZELIS GROUP NV	EUR	57 400	1 273 132,00	2,06
X-FAB SILICON FOUNDRIES SE	EUR	255 500	2 600 990,00	4,19
TOTAL BELGIQUE			3 874 122,00	6,25
FINLANDE				
HUHTAMAKI OY	EUR	62 350	2 290 115,50	3,70
TOTAL FINLANDE			2 290 115,50	3,70
FRANCE				
ACCOR	EUR	34 400	1 190 240,00	1,93
BIOMERIEUX	EUR	19 800	1 991 880,00	3,21
ELIS	EUR	54 800	1 035 172,00	1,67
EXCLUSIVE NETWORKS SA	EUR	49 701	965 193,42	1,56
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA	EUR	24 900	2 985 510,00	4,82
ID LOGISTICS GROUP	EUR	9 800	2 998 800,00	4,84
IPSOS	EUR	31 100	1 764 925,00	2,85
NEOEN SA	EUR	60 580	1 834 362,40	2,96
NEXANS SA	EUR	14 200	1 125 350,00	1,82
SES IMAGOTAG SA	EUR	17 600	2 390 080,00	3,86
SOITEC SA	EUR	13 400	2 168 120,00	3,50
SOPRA STERIA	EUR	14 000	2 769 200,00	4,48
SPIE SA	EUR	72 000	2 037 600,00	3,29
VIRBAC SA	EUR	5 840	2 099 480,00	3,39
TOTAL FRANCE			27 355 912,82	44,18
ITALIE				
DE LONGHI SPA	EUR	59 900	1 828 148,00	2,95
INFR WIRE ITAL SPA	EUR	193 500	2 215 575,00	3,58
INTERPUMP GROUP	EUR	32 300	1 513 901,00	2,45
ITALIAN SEA GROUP SPA/THE	EUR	81 300	669 099,00	1,09
MONCLER SPA	EUR	28 400	1 581 880,00	2,56
NEXI SPA	EUR	260 600	1 930 003,60	3,11
SANLORENZO SPA/AMEGLIA	EUR	33 350	1 412 372,50	2,28
TOTAL ITALIE			11 150 979,10	18,02
LUXEMBOURG				
CNPV SOLAR POWER	EUR	22 505	0,00	0,00
SHURGARD SELF STORAGE LTD	EUR	67 750	3 039 265,00	4,91
TOTAL LUXEMBOURG			3 039 265,00	4,91
PAYS-BAS				

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
AALBERTS INDUSTRIES	EUR	34 500	1 354 470,00	2,19
ASM INTERNATIONAL NV	EUR	1 980	930 501,00	1,50
BE SEMICONDUCTOR INDUSTRIES	EUR	13 950	1 903 477,50	3,08
TOTAL PAYS-BAS			4 188 448,50	6,77
PORTUGAL				
CORTICEIRA AMORIM	EUR	197 600	1 806 064,00	2,92
TOTAL PORTUGAL			1 806 064,00	2,92
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			59 619 541,92	96,30
TOTAL Actions et valeurs assimilées			59 619 541,92	96,30
Créances			28 867,65	0,05
Dettes			-261 532,87	-0,43
Comptes financiers			2 522 911,48	4,08
Actif net			61 909 788,18	100,00

Action AMPLEGEST MIDCAPS FC	EUR	10 257,4951	92,44
Action AMPLEGEST MIDCAPS IC	EUR	24 160,4080	283,64
Action AMPLEGEST MIDCAPS AC	EUR	201 635,2231	268,34

15. ANNEXE(S)

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit:
Amplegest MidCaps

Identifiant d'entité juridique:
LEI : 969500DYMLRK8URCGP47

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Caracteristiques environnementales et/ ou sociales

Ce produit financier avait-t-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: ___%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social**: ___%

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ___% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il **promouvait des caractéristiques E/S mais n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Afin de privilégier les émetteurs les plus vertueux en matière environnementale et sociale et sans opter pour une thématique particulière, le fonds, classifié catégorie « Article 8 » au sens du Règlement « SFDR » (Sustainable Finance Disclosure Regulation), promeut des caractéristiques environnementales telles que l'impact environnemental (émissions de CO2, utilisation d'eau, objectifs climatiques...), et sociales telles que les conditions de travail (parité salariale, protection des employés...).

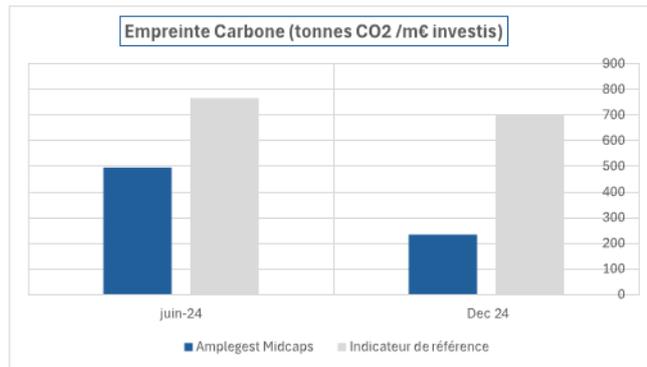
Si aucun indicateur de référence n'a été désigné pour atteindre les caractéristiques ESG promues, le fonds a atteint les objectifs qu'il s'était fixé, à savoir :

- La prise en compte des incidences négatives dans sa politique d'exclusion ainsi que dans la constitution de la note ESG
- La réduction de son univers d'investissement de 20% par élimination des sociétés les moins bien notées en E, S, G et/ou ESG.
- La surperformance des deux indicateurs de durabilité choisis par le fonds (empreinte carbone et score Controverse) par rapport à son univers d'investissement.

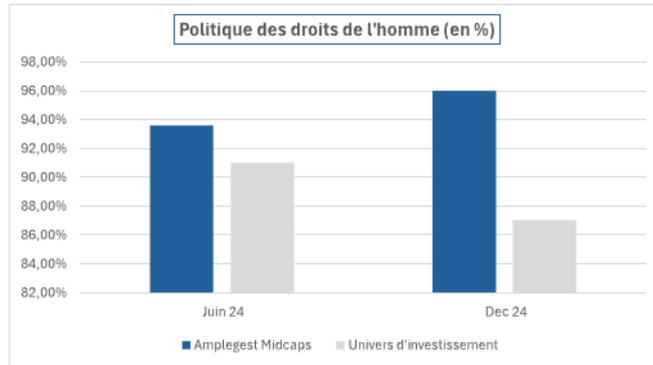
Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ? et par rapport aux périodes précédentes ?**

Les indicateurs de durabilité ont surperformé leur univers d'investissement sur la période.



Indicateur de référence : Bloomberg Developed markets small cap net return EUR (div. réinvestis)
Taux de couverture : 100% pour les deux périodes considérées



Indicateur de référence : Bloomberg Developed markets small cap net return EUR (div. réinvestis)
Pas de comparable pour Dec 23, Amplegest Midcaps ayant implémenté ses indicateurs de durabilité en Juin 2024
Taux de couverture : 100% pour les deux périodes considérées

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Le fonds n'a pas d'objectif d'investissement durable.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?

Afin de s'assurer que les investissements durables que le produit financier entend partiellement réaliser ne causent pas de préjudices importants sur le plan environnemental ou social, Amplegest Midcaps prend en compte les principales incidences négatives.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Les indicateurs concernant les incidences négatives sont pris en compte dans les décisions d'investissements au travers :

- De la politique d'exclusion (Charbon, tabac, pétrole non conventionnel...)
- De la notation ESG dans notre modèle GEST qui est utilisée pour réduire l'univers d'investissement initial. Les indicateurs du modèle GEST, qui composent la note ESG et qui correspondent à ceux des incidences négatives sont les suivants : l'empreinte carbone, la consommation d'eau, l'émission de déchets, la diversité du board.
- De notre modèle GID qui mesure le caractère durable de chaque investissement en prenant en compte les éventuels préjudices au sein de son second pilier (filtre Principales Incidences négatives).

*Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?
Description détaillée:*

Oui, nous excluons toute entreprise qui viole le Pacte Mondial des Nations Unies. Nous incluons également dans nos analyses les controverses de violation des droits de l'Homme et du droit du travail, ainsi que l'existence de politiques dédiées à ces sujets. L'investissement ne peut être durable seulement si l'entreprise a de bonnes pratiques de gouvernance. Afin d'identifier si cela est le cas, Amplegest a choisi le score Gouvernance de notre modèle propriétaire : le modèle GEST. Le score gouvernance d'une entreprise doit être supérieur à -1.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les principales incidences négatives sont les impacts négatifs les plus significatifs des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption. Comme décrit ci-dessus, les indicateurs concernant les incidences négatives sont pris en compte dans les décisions d'investissements d'Amplegest Midcaps, les gérants étudiant la notation ESG des investissements afin de conduire leur approche en sélectivité.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Top 15	Secteur	% actifs	Pays
Nemetschek	Technologie	4%	Allemagne
Sopra Steria Group	Technologie	4%	France
Scout24	Technologie	4%	Allemagne
De'Longhi	Biens et services aux consommateurs	4%	Italie
Shurgard Self Storage	Immobilier	3%	Belgique
BioMérieux	Santé	3%	France
ID Logistics	Produits et services industriels	3%	France
BE Semiconductor Industries	Technologie	3%	Pays-Bas
DO & CO	Voyages et Loisirs	3%	Autriche
Spie	Construction et matériaux	3%	France
Intercos	Biens et services aux consommateurs	3%	Italie
Virbac	Santé	3%	France
Nexi	Produits et services industriels	3%	Italie
Ipsos	Média	3%	France
Accor	Voyages et Loisirs	3%	France

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence à savoir : 1^{er} janvier 2024 – 31 décembre 2024

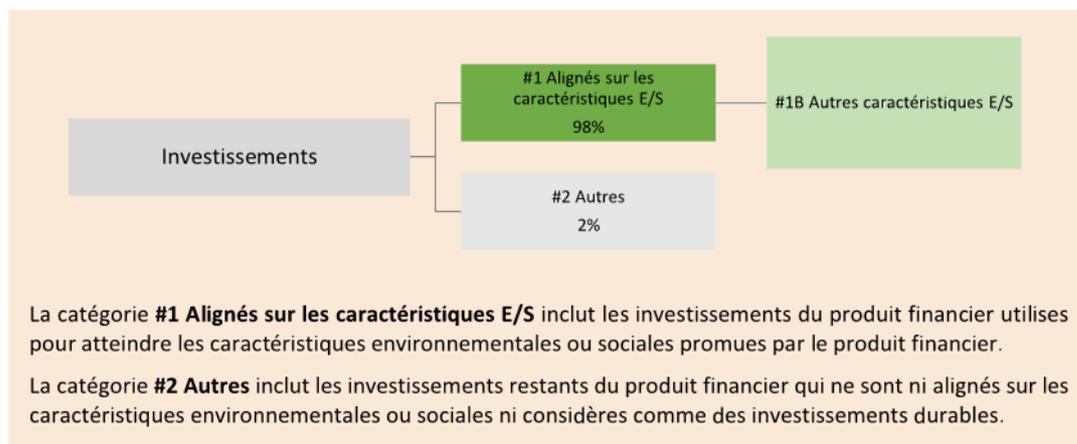


Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

La proportion d'investissements liés à la durabilité était de 0% sur l'année 2024.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

98% des investissements étaient dans la catégorie « #1B Autres caractéristiques E/S ».



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Les secteurs sont les suivants :

- 27% Produits et services industriels,
- 20% Technologie,
- 12% Biens et services aux consommateurs,
- 10% Santé,
- 8% Voyages et Loisirs,
- 3% Immobilier
- 3% Construction et matériaux,
- 3% Média
- 3% Distribution,
- 3% Non concerné
- 2% Energie
- 2% Services aux collectivités
- 1% Automobiles et composants
- 1% Télécommunications,
- 1% Services financiers.

Les **activités habitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitaires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances.

d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;

- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

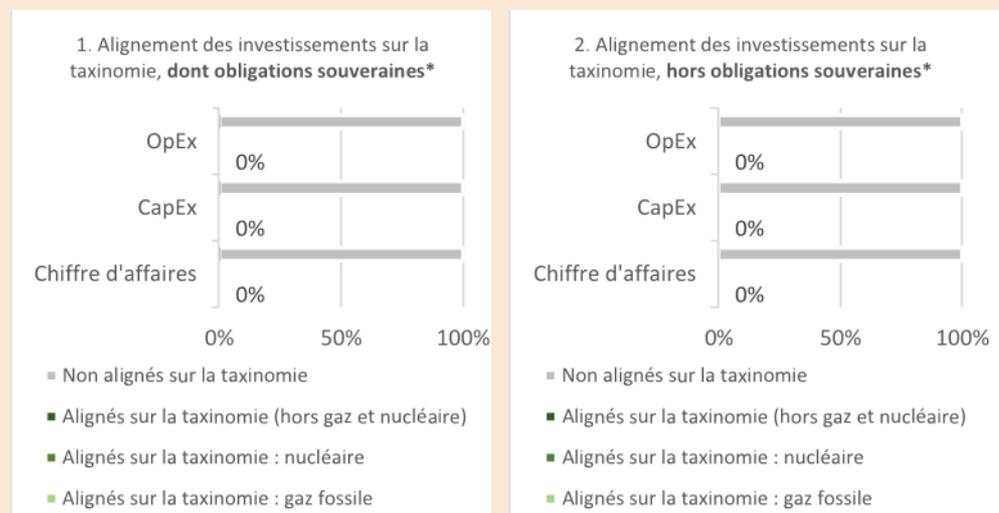
N/A

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?**

- Oui
 - Dans le gaz fossile
 - l'énergie nucléaire
- Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la

taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Le symbole  représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La part était de 0%.

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie était de 3,1% au 31.12.2024.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE ?

N/A



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

N/A



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «#2 Autres», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

La catégorie « non durable » inclut en majorité la liquidité qui n'est pas soumise à des garanties environnementales et sociales minimales. Cette catégorie représentait 2% de l'actif du fonds au 31.12.2024.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Nous avons envoyé au total 29 lettres d'engagements pour entamer un dialogue sur des sujets environnementaux, sociaux et/ou de gouvernance en 2024 dont 7 lettres envoyées à des valeurs de l'univers d'investissement du fonds. Au cours de l'année, pour Amplegest MidCaps, nous avons voté au total à 46 assemblées générales ce qui représente 92% des AG et à 697 résolutions (dont une seule résolution relative à l'ESG).



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

L'indice de référence est celui de l'OPC.

- **En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?**

N/A

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?**

N/A

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

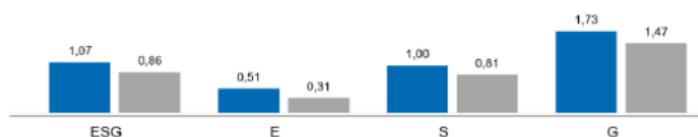
N/A

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

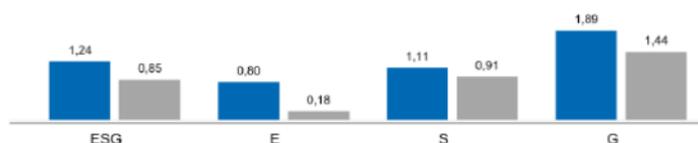
Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

Notation ESG vs Univers d'investissement

Au 31/12/2024



Au 31/12/2023



■ Amplegest Midcaps ■ Univers

Univers d'investissement : Bloomberg Eurozone Developed Markets Small Cap Net Return (dividendes réinvestis)

Source : modèle propriétaire GEST, données depuis le 1^{er} septembre 2019, pas de données historiques disponibles.

Compartment :

AMPLEGEST PRICING POWER

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

AMPEGEST PRICING POWER - Action AC

Compartiment de la SICAV AMPEGEST

Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) géré par AMPEGEST

Nom de l'initiateur : AMPEGEST

Code Isin : FR0010375600

Site internet : www.amplegest.com

Devise du produit : Euro

Contact : Appelez le 01 40 67 08 40 pour de plus amples informations sur le produit.

Autorité compétente : L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de la SICAV AMPEGEST en ce qui concerne ce document d'informations clés. AMPEGEST est agréée en France sous le n° GP-07000044 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 05/08/2024

Avertissement

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut-être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : AMPEGEST PRICING POWER est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français relevant de l'article L214-4 et suivants du Code Monétaire et Financier prenant la forme d'une Société d'Investissement à Capital Variable.

Durée et résiliation (résiliation de l'initiateur) : Amplegest Pricing Power, compartiment de la SICAV Amplegest, est créé pour une durée de 99 ans. La SICAV Amplegest peut décider la dissolution ou la fusion de la présente SICAV à son initiative.

Objectifs : Le Compartiment de classification actions des pays de la zone euro, a pour double objectif de : réaliser une performance supérieure à celle de l'indice Bloomberg Eurozone Developed Market Large & Mid Cap Net Return EUR (dividendes réinvestis) sur une période de 5 ans et mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable. Le fonds promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du SFDR. L'univers d'investissement de départ est constitué d'émetteurs domiciliés en zone euro dont la capitalisation boursière dépasse 1 Milliard EUR et dont le volume quotidien moyen échangé sur les 3 derniers mois dépasse 2 millions EUR. Le compartiment sera investi au minimum à hauteur de 90% sur son univers d'investissement (en nombre de valeurs). A partir de cet univers d'investissement initial, le fonds applique les filtres extra-financiers suivants :

1. Exclusion de produits et de secteurs qui constituent un risque important pour l'environnement et les populations notamment le tabac, le charbon thermique, l'armement controversés, ... (cf. Politique d'exclusion),

2. Exclusion des valeurs faisant l'objet de controverses et exclues par le comité controversé et réputation d'Amplegest (cf. Politique de gestion des controverses)

3. Exclusion des valeurs les moins bien notées au niveau des pilier ESG, E, S et G (cf. code de transparence)

La mise en œuvre de ces trois filtres aboutit à une réduction de l'univers d'investissement de départ de 20% selon une approche d'intégration ESG. Afin d'atteindre ce double objectif, la sélection des investissements se fait en deux étapes :

- Application de filtres extra-financiers : exclusion des valeurs conformément à la politique d'exclusion, exclusion des valeurs qui font l'objet de controverses et exclues par le comité controversé et réputation d'Amplegest et exclusion des valeurs les moins bien notées au niveau des piliers ESG, E,S et G.A l'issue de ces exclusions, l'univers d'investissement est réduit de 20% des valeurs les moins bien notées (approche en sélectivité).
- Une analyse fondamentale, rigoureuse et systématique de chaque titre, appuyée par une appréciation développée en interne et portant notamment sur la qualité du management de l'entreprise, la qualité de sa structure financière, la visibilité sur les futurs

résultats, les perspectives de croissance et la stratégie de création de valeur. L'approche ISR s'appuie sur l'analyse de l'ensemble des valeurs de l'univers éligible effectué grâce à un outil propriétaire multi factoriel de notation extra-financière des émetteurs. Elle porte sur les trois piliers de l'ESG (Environnement, Social et Gouvernance) et recouvre neuf thèmes parmi lesquels l'empreinte carbone, le taux de rotation du personnel, l'indépendance du président au comité d'audit etc. L'analyse ESG porte sur 90% minimum des émetteurs en portefeuille. Les équipes d'Amplegest ont conscience que l'approche retenue pour construire leur analyse ESG présente plusieurs limites :

- La disponibilité et la qualité des données ESG fournies par les sociétés analysées et utilisées par Amplegest dans son modèle interne de notation.
- Amplegest a choisi d'intégrer dans son modèle propriétaire un pilier évolutif mesurant l'évolution de la note quantitative sur 3 ans. Cette démarche introduit un biais de notation en récompensant de façon plus marquée les sociétés historiquement mal notées qui s'améliorent que les sociétés déjà bien notées qui ne progressent plus.
- Certaines informations relatives au pilier Environnement proviennent d'un fournisseur externe et à ce titre peuvent se révéler erronées

Le fonds bénéficie du label ISR.

La SICAV est exposée à hauteur de 60% minimum et 100% maximum en actions de la zone euro.

A titre accessoire, la SICAV ne s'interdit pas de saisir des opportunités sur les marchés internationaux, hors zone euro, à l'exclusion des pays émergents. La SICAV étant par ailleurs éligible au PEA, elle sera investie en permanence à hauteur de 75% minimum en actions françaises ou de l'union européenne. Dans le cadre de la gestion de la trésorerie de la SICAV, des titres obligataires et des titres de créances négociables, de nature privées ou publiques et sans contrainte de notation peuvent figurer à l'actif du portefeuille (à l'exception des obligations « haut rendement - high yield »). L'ensemble des investissements relatifs à cette catégorie d'actifs ne peut excéder 25% du portefeuille de la SICAV. Outre la gestion de la trésorerie, cette catégorie d'actifs pourra servir également à diminuer l'exposition de la SICAV au marché actions.

La société de gestion mène sa propre analyse crédit dans la sélection des titres à l'acquisition et en cours de vie ainsi que des OPCVM/FIA exposés en titres de taux ; elle ne recourt pas mécaniquement aux notations fournies par les agences de notation mais privilégie son analyse pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs. La SICAV pourra détenir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM/FIA français et/ou européens, y compris les ETF. Il s'agira essentiellement d'OPCVM/FIA monétaires gérés par des entités externes, pour gérer la trésorerie.

Amplegest Pricing Power se réserve la possibilité de recourir aux contrats financiers, négociés sur des marchés réglementés français, dans le seul but de couvrir les risques actions et/ou taux.

Indicateur de référence : Indice composite Bloomberg Eurozone Developed Market Large & Mid Cap Net Return EUR (dividendes réinvestis)

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation.

Investisseurs de détail visés : Amplegest Pricing Power, compartiment de la SICAV Amplegest, s'adresse à des investisseurs recherchant une valorisation de leur épargne à long terme (supérieure à 5 ans) et ayant une connaissance théorique des marchés d'actions et de taux tout en acceptant de s'exposer à un risque de variation de la valeur liquidative inhérent à ces marchés. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée. Ce produit n'est pas à destination de personnes présentant les caractéristiques d'US Person comme défini dans le prospectus de la SICAV.

Dépositaire : CACEIS Bank

Périodicité de calcul de la valeur liquidative et demandes de rachat : Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative jusqu'à 12 heures chez le centralisateur CACEIS Bank, 89-91 rue Gabriel Péri - 92120 Montrouge, sont exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour calculée sur les cours de clôture du jour, et sont réglées 2 jours après la date de valeur liquidative (J+2).

Informations complémentaires : Les actionnaires de la SICAV peuvent obtenir sur simple demande écrite à l'adresse contact@amplegest.com, gratuitement, auprès de la société de gestion un exemplaire des statuts et des rapports annuels et semestriels de la SICAV, lesquels sont disponibles en français. La valeur liquidative est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amplegest.com.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 années.

Avertissement : Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce

produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé le produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés financiers, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Attention au risque de change. Les sommes qui vous seront versées le seront dans une autre monnaie ; votre gain final dépendra donc du taux de change entre les deux monnaies. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché ni de garantie en capital, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance (montants exprimés en Euros) :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performance, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans

Exemple d'investissement : 10 000 €

		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
Scénarios	Minimum : Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement		
	Tensions		
	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	2 090 €	2 160 €
	Rendement annuel moyen	-79.08%	-26.40%
	Défavorable		
Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	6 890 €	8 070 €	
Rendement annuel moyen	-31.08%	-4.19%	
Intermédiaire			
Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 550 €	12 950 €	
Rendement annuel moyen	5.50%	5.30%	
Favorable			
Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	13 640 €	16 520 €	
Rendement annuel moyen	36.45%	10.56%	

Ce type de scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre novembre 2021 et décembre 2023, intermédiaire entre décembre 2018 et décembre 2023 et favorable entre novembre 2016 et novembre 2021.

Que se passe-t-il si AMPLEGEST n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps (montants exprimés en Euros) :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts.

Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 Euro sont investis.

Investissement : 10 000 €	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
Coûts totaux	575 €	2 413 €
Incidence des coûts annuels (*)	6.00%	3.90% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention.

Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 9.20% avant déduction des coûts et de 5.30% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer 3,00% du montant investi / 300 EUR.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	3.00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 300 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	2.35% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	235 €
Coûts de transaction	0.34% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	34 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	20.00% % TTC de la performance annuelle du compartiment au-delà de la performance de l'indicateur de référence Bloomberg Eurozone Developed Market Large & Mid Cap Net Return EUR (dividendes réinvestis), calculée selon la méthodologie de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la valeur nette des actifs conformément aux conditions décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être compensées avant qu'une nouvelle provision au titre de la commission de performance puisse être enregistrée. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation des coûts cumulés ci-dessus inclut la moyenne des 5 dernières années. Le chiffre en 2023 est de 0,00%. La commission de performance est calculée même si la performance de l'action sur la période d'observation de la performance est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	38 €

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « Frais et commissions » du prospectus de la SICAV, disponible sur le site www.amplegest.com

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ? _____

La durée de placement minimale recommandée est de 5 ans en raison de la nature du sous-jacent de l'investissement orienté sur les marchés actions. Les actions de cette SICAV sont des supports de placement à long terme, elles doivent être acquises dans une optique de diversification d'un patrimoine. Un désinvestissement avant l'échéance est possible avec toutefois un risque de perte en capital. Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

Comment puis-je formuler une réclamation ? _____

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement de La société de gestion, d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la Société de gestion : veuillez contacter la société de gestion, par courrier : AMPEGEST – 50 boulevard Haussmann, 75009 PARIS. Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amplegest.com.
- Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le propose, veuillez contacter cette personne en direct.

Si la réponse apportée à la réclamation ne satisfaisait pas le porteur, ce dernier a alors la possibilité de faire appel au médiateur de l'AMF : <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur>.

Conformément aux dispositions de l'article L621-19 du Code monétaire et financier, en dernier recours amiable, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) via le site internet www.amf-france.org (formulaire de demande de médiation), ou par courrier : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02.

Autres informations pertinentes _____

Pour toutes informations relatives aux performances passées, nous mettons à votre disposition le lien du site internet de la Société de gestion suivant : <https://www.amplegest.com/fr-FR/funds/amplegest-pricing-power/shares/fr0010375600-ac>

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : maximum 10 ans en fonction de la date de création de la part. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Informations relatives à la finance durable : <https://www.amplegest.com/fr-FR/investissement-responsable>

La Sicav est classifiée catégorie « Article 8 » au sens du Règlement « SFDR ».

Un dispositif de plafonnement potentiel des rachats est prévu pour le Produit, veuillez-vous référer au prospectus pour plus d'informations.

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

AMPEGEST PRICING POWER - Action FC

Compartiment de la SICAV AMPEGEST

Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) géré par AMPEGEST

Nom de l'initiateur : AMPEGEST

Code Isin : FR0013333507

Site internet : www.ampeggest.com

Devise du produit : Euro

Contact : Appelez le 01 40 67 08 40 pour de plus amples informations sur le produit.

Autorité compétente : L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de la SICAV AMPEGEST en ce qui concerne ce document d'informations clés. AMPEGEST est agréée en France sous le n° GP-07000044 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 05/08/2024

Avertissement

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut-être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : AMPEGEST PRICING POWER est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français relevant de l'article L214-4 et suivants du Code Monétaire et Financier prenant la forme d'une Société d'Investissement à Capital Variable.

Durée et résiliation (résiliation de l'initiateur) : Ampeggest Pricing Power, compartiment de la SICAV Ampeggest, est créé pour une durée de 99 ans. La SICAV Ampeggest peut décider la dissolution ou la fusion de la présente SICAV à son initiative.

Objectifs : Le Compartiment de classification actions des pays de la zone euro, a pour double objectif de : réaliser une performance supérieure à celle de l'indice Bloomberg Eurozone Developed Market Large & Mid Cap Net Return EUR (dividendes réinvestis) sur une période de 5 ans et mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable. Le fonds promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du SFDR. L'univers d'investissement de départ est constitué d'émetteurs domiciliés en zone euro dont la capitalisation boursière dépasse 1 Milliard EUR et dont le volume quotidien moyen échangé sur les 3 derniers mois dépasse 2 millions EUR. Le compartiment sera investi au minimum à hauteur de 90% sur son univers d'investissement (en nombre de valeurs). A partir de cet univers d'investissement initial, le fonds applique les filtres extra-financiers suivants :

1. Exclusion de produits et de secteurs qui constituent un risque important pour l'environnement et les populations notamment le tabac, le charbon thermique, l'armement controversés, ... (cf. Politique d'exclusion).

2. Exclusion des valeurs faisant l'objet de controverses et exclues par le comité controversé et réputation d'Ampeggest (cf. Politique de gestion des controverses)

3. Exclusion des valeurs les moins bien notées au niveau des pilier ESG, E, S et G (cf. code de transparence)

La mise en œuvre de ces trois filtres aboutit à une réduction de l'univers d'investissement de départ de 20% selon une approche d'intégration ESG. Afin d'atteindre ce double objectif, la sélection des investissements se fait en deux étapes :

- Application de filtres extra-financiers : exclusion des valeurs conformément à la politique d'exclusion, exclusion des valeurs qui font l'objet de controverses et exclues par le comité controversé et réputation d'Ampeggest et exclusion des valeurs les moins bien notées au niveau des piliers ESG, E, S et G. A l'issue de ces exclusions, l'univers d'investissement est réduit de 20% des valeurs les moins bien notées (approche en sélectivité).
- Une analyse fondamentale, rigoureuse et systématique de chaque titre, appuyée par une appréciation développée en interne et portant notamment sur la qualité du management de l'entreprise, la qualité de sa structure financière, la visibilité sur les futurs

résultats, les perspectives de croissance et la stratégie de création de valeur. L'approche ISR s'appuie sur l'analyse de l'ensemble des valeurs de l'univers éligible effectué grâce à un outil propriétaire multi factoriel de notation extra-financière des émetteurs. Elle porte sur les trois piliers de l'ESG (Environnement, Social et Gouvernance) et recouvre neuf thèmes parmi lesquels l'empreinte carbone, le taux de rotation du personnel, l'indépendance du président au comité d'audit etc. L'analyse ESG porte sur 90% minimum des émetteurs en portefeuille. Les équipes d'Ampeggest ont conscience que l'approche retenue pour construire leur analyse ESG présente plusieurs limites :

- La disponibilité et la qualité des données ESG fournies par les sociétés analysées et utilisées par Ampeggest dans son modèle interne de notation.
- Ampeggest a choisi d'intégrer dans son modèle propriétaire un pilier évolutif mesurant l'évolution de la note quantitative sur 3 ans. Cette démarche introduit un biais de notation en récompensant de façon plus marquée les sociétés historiquement mal notées qui s'améliorent que les sociétés déjà bien notées qui ne progressent plus.
- Certaines informations relatives au pilier Environnement proviennent d'un fournisseur externe et à ce titre peuvent se révéler erronées

Le fonds bénéficie du label ISR.

La SICAV est exposée à hauteur de 60% minimum et 100% maximum en actions de la zone euro.

A titre accessoire, la SICAV ne s'interdit pas de saisir des opportunités sur les marchés internationaux, hors zone euro, à l'exclusion des pays émergents. La SICAV étant par ailleurs éligible au PEA, elle sera investie en permanence à hauteur de 75% minimum en actions françaises ou de l'union européenne. Dans le cadre de la gestion de la trésorerie de la SICAV, des titres obligataires et des titres de créances négociables, de nature privées ou publiques et sans contrainte de notation peuvent figurer à l'actif du portefeuille (à l'exception des obligations « haut rendement - high yield »). L'ensemble des investissements relatifs à cette catégorie d'actifs ne peut excéder 25% du portefeuille de la SICAV. Outre la gestion de la trésorerie, cette catégorie d'actifs pourra servir également à diminuer l'exposition de la SICAV au marché actions.

La société de gestion mène sa propre analyse crédit dans la sélection des titres à l'acquisition et en cours de vie ainsi que des OPCVM/FIA exposés en titres de taux ; elle ne recourt pas mécaniquement aux notations fournies par les agences de notation mais privilégie son analyse pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs. La SICAV pourra détenir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM/FIA français et/ou européens, y compris les ETF. Il s'agira essentiellement d'OPCVM/FIA monétaires gérés par des entités externes, pour gérer la trésorerie.

Amplegest Pricing Power se réserve la possibilité de recourir aux contrats financiers, négociés sur des marchés réglementés français, dans le seul but de couvrir les risques actions et/ou taux.

Indicateur de référence : Indice composite Bloomberg Eurozone Developed Market Large & Mid Cap Net Return EUR (dividendes réinvestis)

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation.

Investisseurs de détail visés : Amplegest Pricing Power, compartiment de la SICAV Amplegest, s'adresse à des investisseurs recherchant une valorisation de leur épargne à long terme (supérieure à 5 ans) et ayant une connaissance théorique des marchés d'actions et de taux tout en acceptant de s'exposer à un risque de variation de la valeur liquidative inhérent à ces marchés. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée. Ce produit n'est pas à destination de personnes présentant les caractéristiques d'US Person comme défini dans le prospectus de la SICAV.

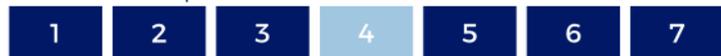
Dépositaire : CACEIS Bank

Périodicité de calcul de la valeur liquidative et demandes de rachat : Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative jusqu'à 12 heures chez le centralisateur CACEIS Bank, 89-91 rue Gabriel Péri - 92120 Montrouge, sont exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour calculée sur les cours de clôture du jour, et sont réglées 2 jours après la date de valeur liquidative (J+2).

Informations complémentaires : Les actionnaires de la SICAV peuvent obtenir sur simple demande écrite à l'adresse contact@amplegest.com, gratuitement, auprès de la société de gestion un exemplaire des statuts et des rapports annuels et semestriels de la SICAV, lesquels sont disponibles en français. La valeur liquidative est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amplegest.com.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 années.

⚠ Avertissement : Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce

produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé le produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés financiers, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Attention au risque de change. Les sommes qui vous seront versées le seront dans une autre monnaie ; votre gain final dépendra donc du taux de change entre les deux monnaies. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché ni de garantie en capital, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance (montants exprimés en Euros) :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performance, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans

Exemple d'investissement : 10 000 €

		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
Scénarios	Minimum : Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement		
	Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	2 080 € -79.21%
	Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	6 960 € -30.42%
	Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	10 580 € 5.83%
	Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	13 750 € 37.53%
			2 150 € -26.48%
			8 240 € -3.80%
			13 320 € 5.90%
			16 950 € 11.13%

Ce type de scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre novembre 2021 et décembre 2023, intermédiaire entre février 2017 et février 2022 et favorable entre novembre 2016 et novembre 2021.

Que se passe-t-il si AMPLEGEST n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps (montants exprimés en Euros) :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts.

Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 Euro sont investis.

Investissement : 10 000 €	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
Coûts totaux	479 €	1 751 €
Incidence des coûts annuels (*)	5.02%	2.87% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention.

Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 8.77% avant déduction des coûts et de 5.90% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer 3,00% du montant investi / 300 EUR.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	3.00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 300 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1.40% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	140 €
Coûts de transaction	0.34% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	34 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	20.00% TTC de la performance annuelle du compartiment au-delà de la performance de l'indicateur de référence Bloomberg Eurozone Developed Market Large & Mid Cap Net Return EUR (dividendes réinvestis), calculée selon la méthodologie de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la valeur nette des actifs conformément aux conditions décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être compensées avant qu'une nouvelle provision au titre de la commission de performance puisse être enregistrée. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation des coûts cumulés ci-dessus inclut la moyenne des 5 dernières années. Le chiffre en 2023 est de 0,00%. La commission de performance est calculée même si la performance de l'action sur la période d'observation de la performance est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	35 €

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « Frais et commissions » du prospectus de la SICAV, disponible sur le site www.amplegest.com

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ? _____

La durée de placement minimale recommandée est de 5 ans en raison de la nature du sous-jacent de l'investissement orienté sur les marchés actions. Les actions de cette SICAV sont des supports de placement à long terme, elles doivent être acquises dans une optique de diversification d'un patrimoine. Un désinvestissement avant l'échéance est possible avec toutefois un risque de perte en capital. Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

Comment puis-je formuler une réclamation ? _____

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement de La société de gestion, d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la Société de gestion : veuillez contacter la société de gestion, par courrier : AMPEGEST – 50 boulevard Haussmann, 75009 PARIS. Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amplegest.com.
- Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le propose, veuillez contacter cette personne en direct.

Si la réponse apportée à la réclamation ne satisfaisait pas le porteur, ce dernier a alors la possibilité de faire appel au médiateur de l'AMF : <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur>.

Conformément aux dispositions de l'article L621-19 du Code monétaire et financier, en dernier recours amiable, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) via le site internet www.amf-france.org (formulaire de demande de médiation), ou par courrier : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02.

Autres informations pertinentes _____

Pour toutes informations relatives aux performances passées, nous mettons à votre disposition le lien du site internet de la Société de gestion suivant : <https://www.amplegest.com/fr-FR/funds/amplegest-pricing-power/shares/fr0013333507-fc>

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : maximum 10 ans en fonction de la date de création de la part. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Informations relatives à la finance durable : <https://www.amplegest.com/fr-FR/investissement-responsable>

La Sicav est classifiée catégorie « Article 8 » au sens du Règlement « SFDR ».

Un dispositif de plafonnement potentiel des rachats est prévu pour le Produit, veuillez-vous référer au prospectus pour plus d'informations.

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

AMPEGEST PRICING POWER - Action IC

Compartiment de la SICAV AMPEGEST

Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) géré par AMPEGEST

Nom de l'initiateur : AMPEGEST

Code Isin : FR0010889857

Site internet : www.ampeggest.com

Devise du produit : Euro

Contact : Appelez le 01 40 67 08 40 pour de plus amples informations sur le produit.

Autorité compétente : L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de la SICAV AMPEGEST en ce qui concerne ce document d'informations clés. AMPEGEST est agréée en France sous le n° GP-07000044 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 05/08/2024

Avertissement

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut-être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : AMPEGEST PRICING POWER est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français relevant de l'article L214-4 et suivants du Code Monétaire et Financier prenant la forme d'une Société d'Investissement à Capital Variable.

Durée et résiliation (résiliation de l'initiateur) : Ampeggest Pricing Power, compartiment de la SICAV Ampeggest, est créé pour une durée de 99 ans. La SICAV Ampeggest peut décider la dissolution ou la fusion de la présente SICAV à son initiative.

Objectifs : Le Compartiment de classification actions des pays de la zone euro, a pour double objectif de : réaliser une performance supérieure à celle de l'indice Bloomberg Eurozone Developed Market Large & Mid Cap Net Return EUR (dividendes réinvestis) sur une période de 5 ans et mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable. Le fonds promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du SFDR. L'univers d'investissement de départ est constitué d'émetteurs domiciliés en zone euro dont la capitalisation boursière dépasse 1 Milliard EUR et dont le volume quotidien moyen échangé sur les 3 derniers mois dépasse 2 millions EUR. Le compartiment sera investi au minimum à hauteur de 90% sur son univers d'investissement (en nombre de valeurs). A partir de cet univers d'investissement initial, le fonds applique les filtres extra-financiers suivants :

1. Exclusion de produits et de secteurs qui constituent un risque important pour l'environnement et les populations notamment le tabac, le charbon thermique, l'armement controversés, ... (cf. Politique d'exclusion).

2. Exclusion des valeurs faisant l'objet de controverses et exclues par le comité controversé et réputation d'Ampeggest (cf. Politique de gestion des controverses)

3. Exclusion des valeurs les moins bien notées au niveau des pilier ESG, E, S et G (cf. code de transparence)

La mise en œuvre de ces trois filtres aboutit à une réduction de l'univers d'investissement de départ de 20% selon une approche d'intégration ESG. Afin d'atteindre ce double objectif, la sélection des investissements se fait en deux étapes :

- Application de filtres extra-financiers : exclusion des valeurs conformément à la politique d'exclusion, exclusion des valeurs qui font l'objet de controverses et exclues par le comité controversé et réputation d'Ampeggest et exclusion des valeurs les moins bien notées au niveau des piliers ESG, E, S et G. À l'issue de ces exclusions, l'univers d'investissement est réduit de 20% des valeurs les moins bien notées (approche en sélectivité).
- Une analyse fondamentale, rigoureuse et systématique de chaque titre, appuyée par une appréciation développée en interne et portant notamment sur la qualité du management de l'entreprise, la qualité de sa structure financière, la visibilité sur les futurs

résultats, les perspectives de croissance et la stratégie de création de valeur. L'approche ISR s'appuie sur l'analyse de l'ensemble des valeurs de l'univers éligible effectué grâce à un outil propriétaire multi factoriel de notation extra-financière des émetteurs. Elle porte sur les trois piliers de l'ESG (Environnement, Social et Gouvernance) et recouvre neuf thèmes parmi lesquels l'empreinte carbone, le taux de rotation du personnel, l'indépendance du président au comité d'audit etc. L'analyse ESG porte sur 90% minimum des émetteurs en portefeuille. Les équipes d'Ampeggest ont conscience que l'approche retenue pour construire leur analyse ESG présente plusieurs limites :

- La disponibilité et la qualité des données ESG fournies par les sociétés analysées et utilisées par Ampeggest dans son modèle interne de notation.
- Ampeggest a choisi d'intégrer dans son modèle propriétaire un pilier évolutif mesurant l'évolution de la note quantitative sur 3 ans. Cette démarche introduit un biais de notation en récompensant de façon plus marquée les sociétés historiquement mal notées qui s'améliorent que les sociétés déjà bien notées qui ne progressent plus.
- Certaines informations relatives au pilier Environnement proviennent d'un fournisseur externe et à ce titre peuvent se révéler erronées

Le fonds bénéficie du label ISR.

La SICAV est exposée à hauteur de 60% minimum et 100% maximum en actions de la zone euro.

A titre accessoire, la SICAV ne s'interdit pas de saisir des opportunités sur les marchés internationaux, hors zone euro, à l'exclusion des pays émergents. La SICAV étant par ailleurs éligible au PEA, elle sera investie en permanence à hauteur de 75% minimum en actions françaises ou de l'union européenne. Dans le cadre de la gestion de la trésorerie de la SICAV, des titres obligataires et des titres de créances négociables, de nature privées ou publiques et sans contrainte de notation peuvent figurer à l'actif du portefeuille (à l'exception des obligations « haut rendement - high yield »). L'ensemble des investissements relatifs à cette catégorie d'actifs ne peut excéder 25% du portefeuille de la SICAV. Outre la gestion de la trésorerie, cette catégorie d'actifs pourra servir également à diminuer l'exposition de la SICAV au marché actions.

La société de gestion mène sa propre analyse crédit dans la sélection des titres à l'acquisition et en cours de vie ainsi que des OPCVM/FIA exposés en titres de taux ; elle ne recourt pas mécaniquement aux notations fournies par les agences de notation mais privilégie son analyse pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs. La SICAV pourra détenir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM/FIA français et/ou européens, y compris les ETF. Il s'agira essentiellement d'OPCVM/FIA monétaires gérés par des entités externes, pour gérer la trésorerie.

Amplegest Pricing Power se réserve la possibilité de recourir aux contrats financiers, négociés sur des marchés réglementés français, dans le seul but de couvrir les risques actions et/ou taux.

Indicateur de référence : Indice composite Bloomberg Eurozone Developed Market Large & Mid Cap Net Return EUR (dividendes réinvestis)

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation.

Investisseurs de détail visés : Amplegest Pricing Power, compartiment de la SICAV Amplegest, s'adresse à des investisseurs recherchant une valorisation de leur épargne à long terme (supérieure à 5 ans) et ayant une connaissance théorique des marchés d'actions et de taux tout en acceptant de s'exposer à un risque de variation de la valeur liquidative inhérent à ces marchés. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée. Ce produit n'est pas à destination de personnes présentant les caractéristiques d'US Person comme défini dans le prospectus de la SICAV.

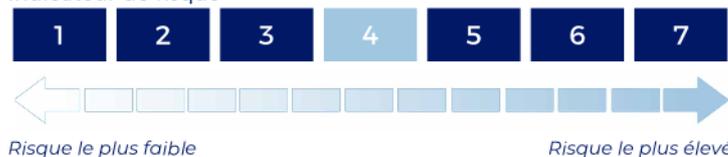
Dépositaire : CACEIS Bank

Périodicité de calcul de la valeur liquidative et demandes de rachat : Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative jusqu'à 12 heures chez le centralisateur CACEIS Bank, 89-91 rue Gabriel Péri - 92120 Montrouge, sont exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour calculée sur les cours de clôture du jour, et sont réglées 2 jours après la date de valeur liquidative (J+2).

Informations complémentaires : Les actionnaires de la SICAV peuvent obtenir sur simple demande écrite à l'adresse contact@amplegest.com, gratuitement, auprès de la société de gestion un exemplaire des statuts et des rapports annuels et semestriels de la SICAV, lesquels sont disponibles en français. La valeur liquidative est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amplegest.com.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 années.

Avertissement : Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Scénarios de performance (montants exprimés en Euros) :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performance, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans

Exemple d'investissement : 10 000 €

Nous avons classé le produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés financiers, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Attention au risque de change. Les sommes qui vous seront versées le seront dans une autre monnaie ; votre gain final dépendra donc du taux de change entre les deux monnaies. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché ni de garantie en capital, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
Scénarios	Minimum : Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
	Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	2 090 €
		Rendement annuel moyen	-79.12%
	Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	6 990 €
		Rendement annuel moyen	-30.14%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 660 €	
	Rendement annuel moyen	6.60%	
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	13 800 €	
	Rendement annuel moyen	38.02%	
		2 160 €	8 310 €
		-26.42%	-3.64%
		13 700 €	17 460 €
		6.49%	11.80%

Ce type de scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre novembre 2021 et décembre 2023, intermédiaire entre février 2017 et février 2022 et favorable entre novembre 2016 et novembre 2021.

Que se passe-t-il si AMPLEGEST n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps (montants exprimés en Euros) :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts.

Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 Euro sont investis.

Investissement : 10 000 €	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
Coûts totaux	439 €	1 541 €
Incidence des coûts annuels (*)	4.63%	2.53% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention.

Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 9.02% avant déduction des coûts et de 6.49% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer 3,00% du montant investi / 300 EUR.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	3.00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 300 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1.00% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	100 €
Coûts de transaction	0.34% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	34 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	20.00% TTC de la performance annuelle du compartiment au-delà de la performance de l'indicateur de référence Bloomberg Eurozone Developed Market Large & Mid Cap Net Return EUR (dividendes réinvestis), calculée selon la méthodologie de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la valeur nette des actifs conformément aux conditions décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être compensées avant qu'une nouvelle provision au titre de la commission de performance puisse être enregistrée. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation des coûts cumulés ci-dessus inclut la moyenne des 5 dernières années. Le chiffre en 2023 est de 0,00%. La commission de performance est calculée même si la performance de l'action sur la période d'observation de la performance est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	41 €

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « Frais et commissions » du prospectus de la SICAV, disponible sur le site www.amplegest.com

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ? _____

La durée de placement minimale recommandée est de 5 ans en raison de la nature du sous-jacent de l'investissement orienté sur les marchés actions. Les actions de cette SICAV sont des supports de placement à long terme, elles doivent être acquises dans une optique de diversification d'un patrimoine. Un désinvestissement avant l'échéance est possible avec toutefois un risque de perte en capital. Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

Comment puis-je formuler une réclamation ? _____

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement de La société de gestion, d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la Société de gestion : veuillez contacter la société de gestion, par courrier : AMPEGEST - 50 boulevard Haussmann, 75009 PARIS. Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amplegest.com.
- Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le propose, veuillez contacter cette personne en direct.

Si la réponse apportée à la réclamation ne satisfaisait pas le porteur, ce dernier a alors la possibilité de faire appel au médiateur de l'AMF : <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur>.

Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du Code monétaire et financier, en dernier recours amiable, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) via le site internet www.amf-france.org (formulaire de demande de médiation), ou par courrier : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02.

Autres informations pertinentes _____

Pour toutes informations relatives aux performances passées, nous mettons à votre disposition le lien du site internet de la Société de gestion suivant : <https://www.amplegest.com/fr-FR/funds/amplegest-pricing-power/shares/fr0010889857-ic>

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : maximum 10 ans en fonction de la date de création de la part. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Informations relatives à la finance durable : <https://www.amplegest.com/fr-FR/investissement-responsable>

La Sicav est classifiée catégorie « Article 8 » au sens du Règlement « SFDR ».

Un dispositif de plafonnement potentiel des rachats est prévu pour le Produit, veuillez-vous référer au prospectus pour plus d'informations.

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

AMPEGEST PRICING POWER - Action PC

Compartiment de la SICAV AMPEGEST

Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) géré par AMPEGEST

Nom de l'initiateur : AMPEGEST

Code Isin : FR001400N756

Site internet : www.ampeggest.com

Devise du produit : Euro

Contact : Appelez le 01 40 67 08 40 pour de plus amples informations sur le produit.

Autorité compétente : L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de la SICAV AMPEGEST en ce qui concerne ce document d'informations clés. AMPEGEST est agréée en France sous le n° GP-07000044 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 05/08/2024

Avertissement

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut-être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : AMPEGEST PRICING POWER est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français relevant de l'article L214-4 et suivants du Code Monétaire et Financier prenant la forme d'une Société d'Investissement à Capital Variable.

Durée et résiliation (résiliation de l'initiateur) : Ampeggest Pricing Power, compartiment de la SICAV Ampeggest, est créé pour une durée de 99 ans. La SICAV Ampeggest peut décider la dissolution ou la fusion de la présente SICAV à son initiative.

Objectifs : Objectifs : le Compartiment de classification actions des pays de la zone euro, a pour double objectif de : réaliser une performance supérieure à celle de l'indice Bloomberg Eurozone Developed Market Large & Mid Cap Net Return EUR (dividendes réinvestis) sur une période de 5 ans et mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable. Le fonds promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du SFDR. L'univers d'investissement de départ est constitué d'émetteurs domiciliés en zone euro dont la capitalisation boursière dépasse 1 Milliard EUR et dont le volume quotidien moyen échangé sur les 3 derniers mois dépasse 2 millions EUR. Le compartiment sera investi au minimum à hauteur de 90% sur son univers d'investissement (en nombre de valeurs). A partir de cet univers d'investissement initial, le fonds applique les filtres extra-financiers suivants :

1. Exclusion de produits et de secteurs qui constituent un risque important pour l'environnement et les populations notamment le tabac, le charbon thermique, l'armement controversés, ... (cf. Politique d'exclusion).

2. Exclusion des valeurs faisant l'objet de controverses et exclues par le comité controversé et réputation d'Ampeggest (cf. Politique de gestion des controverses)

3. Exclusion des valeurs les moins bien notées au niveau des pilier ESG, E, S et G (cf. code de transparence)

La mise en œuvre de ces trois filtres aboutit à une réduction de l'univers d'investissement de départ de 20% selon une approche d'intégration ESG. Afin d'atteindre ce double objectif, la sélection des investissements se fait en deux étapes :

- Application de filtres extra-financiers : exclusion des valeurs conformément à la politique d'exclusion, exclusion des valeurs qui font l'objet de controverses et exclues par le comité controversé et réputation d'Ampeggest et exclusion des valeurs les moins bien notées au niveau des piliers ESG, E, S et G. À l'issue de ces exclusions, l'univers d'investissement est réduit de 20% des valeurs les moins bien notées (approche en sélectivité).
- Une analyse fondamentale, rigoureuse et systématique de chaque titre, appuyée par une appréciation développée en interne et portant notamment sur la qualité du management de l'entreprise, la qualité de sa structure financière, la visibilité sur les futurs

résultats, les perspectives de croissance et la stratégie de création de valeur. L'approche ISR s'appuie sur l'analyse de l'ensemble des valeurs de l'univers éligible effectué grâce à un outil propriétaire multi factoriel de notation extra-financière des émetteurs. Elle porte sur les trois piliers de l'ESG (Environnement, Social et Gouvernance) et recouvre neuf thèmes parmi lesquels l'empreinte carbone, le taux de rotation du personnel, l'indépendance du président au comité d'audit etc. L'analyse ESG porte sur 90% minimum des émetteurs en portefeuille. Les équipes d'Ampeggest ont conscience que l'approche retenue pour construire leur analyse ESG présente plusieurs limites :

- La disponibilité et la qualité des données ESG fournies par les sociétés analysées et utilisées par Ampeggest dans son modèle interne de notation.
- Ampeggest a choisi d'intégrer dans son modèle propriétaire un pilier évolutif mesurant l'évolution de la note quantitative sur 3 ans. Cette démarche introduit un biais de notation en récompensant de façon plus marquée les sociétés historiquement mal notées qui s'améliorent que les sociétés déjà bien notées qui ne progressent plus.
- Certaines informations relatives au pilier Environnement proviennent d'un fournisseur externe et à ce titre peuvent se révéler erronées

Le fonds bénéficie du label ISR.

La SICAV est exposée à hauteur de 60% minimum et 100% maximum en actions de la zone euro.

A titre accessoire, la SICAV ne s'interdit pas de saisir des opportunités sur les marchés internationaux, hors zone euro, à l'exclusion des pays émergents. La SICAV étant par ailleurs éligible au PEA, elle sera investie en permanence à hauteur de 75% minimum en actions françaises ou de l'union européenne. Dans le cadre de la gestion de la trésorerie de la SICAV, des titres obligataires et des titres de créances négociables, de nature privées ou publiques et sans contrainte de notation peuvent figurer à l'actif du portefeuille (à l'exception des obligations « haut rendement - high yield »). L'ensemble des investissements relatifs à cette catégorie d'actifs ne peut excéder 25% du portefeuille de la SICAV. Outre la gestion de la trésorerie, cette catégorie d'actifs pourra servir également à diminuer l'exposition de la SICAV au marché actions.

La société de gestion mène sa propre analyse crédit dans la sélection des titres à l'acquisition et en cours de vie ainsi que des OPCVM/FIA exposés en titres de taux ; elle ne recourt pas mécaniquement aux notations fournies par les agences de notation mais privilégie son analyse pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs. La SICAV pourra détenir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM/FIA français et/ou européens, y compris les ETF. Il s'agira essentiellement d'OPCVM/FIA monétaires gérés par des entités externes, pour gérer la trésorerie.

Amplegest Pricing Power se réserve la possibilité de recourir aux contrats financiers, négociés sur des marchés réglementés français, dans le seul but de couvrir les risques actions et/ou taux.

Indicateur de référence : Indice composite Bloomberg Eurozone Developed Market Large & Mid Cap Net Return EUR (dividendes réinvestis)

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation.

Investisseurs de détail visés : Amplegest Pricing Power, compartiment de la SICAV Amplegest, s'adresse à des investisseurs recherchant une valorisation de leur épargne à long terme (supérieure à 5 ans) et ayant une connaissance théorique des marchés d'actions et de taux tout en acceptant de s'exposer à un risque de variation de la valeur liquidative inhérent à ces marchés. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée. Ce produit n'est pas à destination de personnes présentant les caractéristiques d'US Person comme défini dans le prospectus de la SICAV.

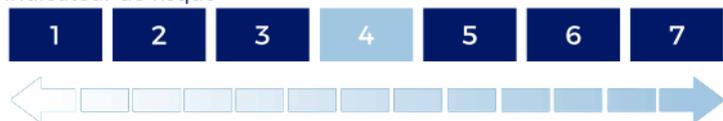
Dépositaire : CACEIS Bank

Périodicité de calcul de la valeur liquidative et demandes de rachat : Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative jusqu'à 12 heures chez le centralisateur CACEIS Bank, 89-91 rue Gabriel Péri - 92120 Montrouge, sont exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour calculée sur les cours de clôture du jour, et sont réglées 2 jours après la date de valeur liquidative (J+2).

Informations complémentaires : Les actionnaires de la SICAV peuvent obtenir sur simple demande écrite à l'adresse contact@amplegest.com, gratuitement, auprès de la société de gestion un exemplaire des statuts et des rapports annuels et semestriels de la SICAV, lesquels sont disponibles en français. La valeur liquidative est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amplegest.com.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 années.



Avertissement : Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Scénarios de performance (montants exprimés en Euros) :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performance, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans

Exemple d'investissement : 10 000 €

Nous avons classé le produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés financiers, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Attention au risque de change. Les sommes qui vous seront versées le seront dans une autre monnaie ; votre gain final dépendra donc du taux de change entre les deux monnaies. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché ni de garantie en capital, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
Scénarios	Minimum : Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
	Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	1 940 €
		Rendement annuel moyen	-80.64%
	Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	6 920 €
		Rendement annuel moyen	-30.84%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 550 €	
	Rendement annuel moyen	5.54%	
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	13 660 €	
	Rendement annuel moyen	36.64%	

Ce type de scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre novembre 2021 et décembre 2023, intermédiaire entre février 2017 et février 2022 et favorable entre novembre 2016 et novembre 2021.

Que se passe-t-il si AMPLEGEST n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps (montants exprimés en Euros) :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts.

Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 Euro sont investis.

Investissement : 10 000 €	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
Coûts totaux	540 €	1 897 €
Incidence des coûts annuels (*)	5.64%	3.13% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention.

Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 8.56% avant déduction des coûts et de 5.43% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer 3,00% du montant investi / 300 EUR.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	3.00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 300 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	2.00% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	200 €
Coûts de transaction	0.34% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	34 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	20.00% TTC de la performance annuelle du compartiment au-delà de la performance de l'indicateur de référence Bloomberg Eurozone Developed Market Large & Mid Cap Net Return EUR (dividendes réinvestis), calculée selon la méthodologie de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la valeur nette des actifs conformément aux conditions décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être compensées avant qu'une nouvelle provision au titre de la commission de performance puisse être enregistrée. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation des coûts cumulés ci-dessus inclut la moyenne des 5 dernières années. Le chiffre en 2023 est de 0,00%. La commission de performance est calculée même si la performance de l'action sur la période d'observation de la performance est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence	0 €

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « Frais et commissions » du prospectus de la SICAV, disponible sur le site www.amplegest.com

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ? _____

La durée de placement minimale recommandée est de 5 ans en raison de la nature du sous-jacent de l'investissement orienté sur les marchés actions. Les actions de cette SICAV sont des supports de placement à long terme, elles doivent être acquises dans une optique de diversification d'un patrimoine. Un désinvestissement avant l'échéance est possible avec toutefois un risque de perte en capital. Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

Comment puis-je formuler une réclamation ? _____

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement de La société de gestion, d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la Société de gestion : veuillez contacter la société de gestion, par courrier : AMPEGEST - 50 boulevard Haussmann, 75009 PARIS. Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amplegest.com.
- Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le propose, veuillez contacter cette personne en direct.

Si la réponse apportée à la réclamation ne satisfaisait pas le porteur, ce dernier a alors la possibilité de faire appel au médiateur de l'AMF : <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur>.

Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du Code monétaire et financier, en dernier recours amiable, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) via le site internet www.amf-france.org (formulaire de demande de médiation), ou par courrier : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02.

Autres informations pertinentes _____

Pour toutes informations relatives aux performances passées, nous mettons à votre disposition le lien du site internet de la Société de gestion suivant : <https://www.amplegest.com/fr-FR/funds/amplegest-pricing-power/shares/FR001400N756>

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : maximum 10 ans en fonction de la date de création de la part. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Informations relatives à la finance durable : <https://www.amplegest.com/fr-FR/investissement-responsable>

La Sicav est classifiée catégorie « Article 8 » au sens du Règlement « SFDR ».

Un dispositif de plafonnement potentiel des rachats est prévu pour le Produit, veuillez-vous référer au prospectus pour plus d'informations.

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit**AMPEGEST PRICING POWER - Action XC****Compartiment de la SICAV AMPEGEST****Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) géré par AMPEGEST**

Nom de l'initiateur : AMPEGEST

Code Isin : FR001400HXB4

Site internet : www.ampeggest.com

Devise du produit : Euro

Contact : Appelez le 01 40 67 08 40 pour de plus amples informations sur le produit.

Autorité compétente : L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de la SICAV AMPEGEST en ce qui concerne ce document d'informations clés. AMPEGEST est agréée en France sous le n° GP-07000044 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 05/08/2024

Avertissement

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut-être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : AMPEGEST PRICING POWER est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français relevant de l'article L214-4 et suivants du Code Monétaire et Financier prenant la forme d'une Société d'Investissement à Capital Variable.

Durée et résiliation (résiliation de l'initiateur) : Ampeggest Pricing Power, compartiment de la SICAV Ampeggest, est créé pour une durée de 99 ans. La SICAV Ampeggest peut décider la dissolution ou la fusion de la présente SICAV à son initiative.

Objectifs : Le Compartiment de classification actions des pays de la zone euro, a pour double objectif de : réaliser une performance supérieure à celle de l'indice Bloomberg Eurozone Developed Market Large & Mid Cap Net Return EUR (dividendes réinvestis) sur une période de 5 ans et mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable. Le fonds promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du SFDR. L'univers d'investissement de départ est constitué d'émetteurs domiciliés en zone euro dont la capitalisation boursière dépasse 1 Milliard EUR et dont le volume quotidien moyen échangé sur les 3 derniers mois dépasse 2 millions EUR. Le compartiment sera investi au minimum à hauteur de 90% sur son univers d'investissement (en nombre de valeurs). A partir de cet univers d'investissement initial, le fonds applique les filtres extra-financiers suivants :

1. Exclusion de produits et de secteurs qui constituent un risque important pour l'environnement et les populations notamment le tabac, le charbon thermique, l'armement controversés, ... (cf. Politique d'exclusion).

2. Exclusion des valeurs faisant l'objet de controverses et exclues par le comité controversé et réputation d'Ampeggest (cf. Politique de gestion des controverses)

3. Exclusion des valeurs les moins bien notées au niveau des pilier ESG, E, S et G (cf. code de transparence)

La mise en œuvre de ces trois filtres aboutit à une réduction de l'univers d'investissement de départ de 20% selon une approche d'intégration ESG. Afin d'atteindre ce double objectif, la sélection des investissements se fait en deux étapes :

- Application de filtres extra-financiers : exclusion des valeurs conformément à la politique d'exclusion, exclusion des valeurs qui font l'objet de controverses et exclues par le comité controversé et réputation d'Ampeggest et exclusion des valeurs les moins bien notées au niveau des piliers ESG, E, S et G. À l'issue de ces exclusions, l'univers d'investissement est réduit de 20% des valeurs les moins bien notées (approche en sélectivité).
- Une analyse fondamentale, rigoureuse et systématique de chaque titre, appuyée par une appréciation développée en interne et portant notamment sur la qualité du management de l'entreprise, la qualité de sa structure financière, la visibilité sur les futurs

résultats, les perspectives de croissance et la stratégie de création de valeur. L'approche ISR s'appuie sur l'analyse de l'ensemble des valeurs de l'univers éligible effectué grâce à un outil propriétaire multi factoriel de notation extra-financière des émetteurs. Elle porte sur les trois piliers de l'ESG (Environnement, Social et Gouvernance) et recouvre neuf thèmes parmi lesquels l'empreinte carbone, le taux de rotation du personnel, l'indépendance du président au comité d'audit etc. L'analyse ESG porte sur 90% minimum des émetteurs en portefeuille. Les équipes d'Ampeggest ont conscience que l'approche retenue pour construire leur analyse ESG présente plusieurs limites :

- La disponibilité et la qualité des données ESG fournies par les sociétés analysées et utilisées par Ampeggest dans son modèle interne de notation.
- Ampeggest a choisi d'intégrer dans son modèle propriétaire un pilier évolutif mesurant l'évolution de la note quantitative sur 3 ans. Cette démarche introduit un biais de notation en récompensant de façon plus marquée les sociétés historiquement mal notées qui s'améliorent que les sociétés déjà bien notées qui ne progressent plus.
- Certaines informations relatives au pilier Environnement proviennent d'un fournisseur externe et à ce titre peuvent se révéler erronées

Le fonds bénéficie du label ISR.

La SICAV est exposée à hauteur de 60% minimum et 100% maximum en actions de la zone euro.

A titre accessoire, la SICAV ne s'interdit pas de saisir des opportunités sur les marchés internationaux, hors zone euro, à l'exclusion des pays émergents. La SICAV étant par ailleurs éligible au PEA, elle sera investie en permanence à hauteur de 75% minimum en actions françaises ou de l'union européenne. Dans le cadre de la gestion de la trésorerie de la SICAV, des titres obligataires et des titres de créances négociables, de nature privées ou publiques et sans contrainte de notation peuvent figurer à l'actif du portefeuille (à l'exception des obligations « haut rendement - high yield »). L'ensemble des investissements relatifs à cette catégorie d'actifs ne peut excéder 25% du portefeuille de la SICAV. Outre la gestion de la trésorerie, cette catégorie d'actifs pourra servir également à diminuer l'exposition de la SICAV au marché actions.

La société de gestion mène sa propre analyse crédit dans la sélection des titres à l'acquisition et en cours de vie ainsi que des OPCVM/FIA exposés en titres de taux ; elle ne recourt pas mécaniquement aux notations fournies par les agences de notation mais privilégie son analyse pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs. La SICAV pourra détenir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM/FIA français et/ou européens, y compris les ETF. Il s'agira essentiellement d'OPCVM/FIA monétaires gérés par des entités externes, pour gérer la trésorerie.

Amplegest Pricing Power se réserve la possibilité de recourir aux contrats financiers, négociés sur des marchés réglementés français, dans le seul but de couvrir les risques actions et/ou taux.

Indicateur de référence :

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation .

Investisseurs de détail visés : Amplegest Pricing Power, compartiment de la SICAV Amplegest, s'adresse à des investisseurs recherchant une valorisation de leur épargne à long terme (supérieure à 5 ans) et ayant une connaissance théorique des marchés d'actions et de taux tout en acceptant de s'exposer à un risque de variation de la valeur liquidative inhérent à ces marchés. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée. Ce produit n'est pas à destination de personnes présentant les caractéristiques d'US Person comme défini dans le prospectus de la SICAV.

Dépositaire : CACEIS Bank

Périodicité de calcul de la valeur liquidative et demandes de rachat : Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative jusqu'à 12 heures chez le centralisateur CACEIS Bank, 89-91 rue Gabriel Péri - 92120 Montrouge, sont exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour calculée sur les cours de clôture du jour, et sont réglées 2 jours après la date de valeur liquidative (J+2).

Informations complémentaires : Les actionnaires de la SICAV peuvent obtenir sur simple demande écrite à l'adresse contact@amplegest.com, gratuitement, auprès de la société de gestion un exemplaire des statuts et des rapports annuels et semestriels de la SICAV, lesquels sont disponibles en français. La valeur liquidative est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amplegest.com.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 années.

Avertissement : Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Scénarios de performance (montants exprimés en Euros) :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performance, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans

Exemple d'Investissement : 10 000 €

		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
Scénarios	Minimum : Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
	Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	2 090 €
		Rendement annuel moyen	-79.12%
	Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	6 990 €
		Rendement annuel moyen	-30.14%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 660 €	
	Rendement annuel moyen	6.60%	
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	13 800 €	
	Rendement annuel moyen	38.02%	

Ce type de scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre novembre 2021 et décembre 2023, intermédiaire entre février 2017 et février 2022 et favorable entre novembre 2016 et novembre 2021.

Que se passe-t-il si AMPLEGEST n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps (montants exprimés en Euros) :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 Euro sont investis.

Investissement : 10 000 €	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
Coûts totaux	459 €	1 384 €
Incidence des coûts annuels (*)	4.84%	2.30% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention.

Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 8.79% avant déduction des coûts et de 6.49% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer 3,00% du montant investi / 300 EUR.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	3.00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 300 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1.20% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	120 €
Coûts de transaction	0.34% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	34 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 €

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « Frais et commissions » du prospectus de la SICAV, disponible sur le site www.amplegest.com

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ? _____

La durée de placement minimale recommandée est de 5 ans en raison de la nature du sous-jacent de l'investissement orienté sur les marchés actions. Les actions de cette SICAV sont des supports de placement à long terme, elles doivent être acquises dans une optique de diversification d'un patrimoine. Un désinvestissement avant l'échéance est possible avec toutefois un risque de perte en capital. Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

Comment puis-je formuler une réclamation ? _____

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement de La société de gestion, d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la Société de gestion : veuillez contacter la société de gestion, par courrier : AMPLEGEST – 50 boulevard Haussmann, 75009 PARIS. Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amplegest.com.
- Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le propose, veuillez contacter cette personne en direct.

Si la réponse apportée à la réclamation ne satisfaisait pas le porteur, ce dernier a alors la possibilité de faire appel au médiateur de l'AMF : <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur>.

Conformément aux dispositions de l'article L621-19 du Code monétaire et financier, en dernier recours amiable, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) via le site internet www.amf-france.org (formulaire de demande de médiation), ou par courrier : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02.

Autres informations pertinentes _____

Pour toutes informations relatives aux performances passées, nous mettons à votre disposition le lien du site internet de la Société de gestion suivant : <https://www.amplegest.com/fr-FR/funds/amplegest-pricing-power/shares/FR001400HXB4-xc>

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : maximum 10 ans en fonction de la date de création de la part. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Informations relatives à la finance durable : <https://www.amplegest.com/fr-FR/investissement-responsable>

La Sicav est classifiée catégorie « Article 8 » au sens du Règlement « SFDR ».

Un dispositif de plafonnement potentiel des rachats est prévu pour le Produit, veuillez-vous référer au prospectus pour plus d'informations.

17. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

I. Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice

Voici le détail des modifications apportées :

- Création d'une nouvelle action : L'action PC a été créée le 16 janvier 2024. Cette action est destinée à un réseau d'assurance français.
- Évolution ESG : Amplegest Pricing Power ne sera plus en amélioration de note mais adoptera une approche en sélectivité afin d'aboutir à une réduction de l'univers d'investissement de départ d'au moins 20%.
- Fusion, absorption d'Invest Horizon Europe : Le Conseil d'Administration de la Sicav Amplegest a approuvé la fusion/absorption du FCP Invest Horizon Europe par le compartiment Amplegest Pricing Power de la Sicav Amplegest. L'opération a eu lieu le 10/10/2024.
- Ventilation des frais de gestion des autres frais de fonctionnement :

	Avant le 01/03/2024	A partir du 01/03/2024	
	Frais de gestion financière & Frais de fonctionnement et autres services	Frais de gestion financière	Frais de fonctionnement et autres services (*)
AC	2.30% TTC maximum	2.20% TTC maximum	0.10% TTC **
FC	1.40% TTC maximum	1.30% TTC maximum	0.10% TTC **
IC	1.00% TTC maximum	0.90% TTC maximum	0.10% TTC **
XC	1.20% TTC maximum	1.10% TTC maximum	0.10% TTC **
PC	2.00% TTC maximum	1.90% TTC maximum	0.10% TTC **

** Le taux est un forfait, il peut être prélevé quand bien même les frais réels sont inférieurs et tout dépassement de ce taux est pris en charge par la société de gestion

II. Changements de l'exercice à venir

Le Conseil d'Administration de la Sicav Amplegest a approuvé la fusion/absorption du FCP Fourpoints Euro Global Leaders par le compartiment Amplegest Pricing Power de la Sicav Amplegest. L'opération est prévue pour l'exercice 2025.

III. Détachement de dividendes sur le titre D'iteren Group BE0974259880

La société D'iteren Group, titre détenue dans le compartiment Amplegest Pricing Power) a réalisé un détachement de dividendes en décembre 2024. Amplegest Pricing Power, en tant que résident Français et détenant 61 900 titres, a reçu un dividende de 3 206 420.00€. Le crédit d'impôt de 15% qui sera récupéré sous environ 5 ans représente environ 687 090€ soit 15bps de VL. Selon la recommandation AFG, l'approche est de ne pas retenir ce montant de récupération estimée en provision dans le calcul de la valeur liquidative du compartiment. Nous vous informons qu'Amplegest va réaliser les procédures nécessaires afin de récupérer ce crédit d'impôt.

Préambule :

L'objectif d'Amplegest Pricing Power, compartiment de la SICAV Amplegest, de classification actions des pays de la zone euro, a pour double objectif :

- De réaliser une performance supérieure à celle de l'indice Bloomberg Eurozone Developed Market Large & Mid Cap Net Return EUR (dividendes réinvestis) sur une période de 5 ans ;
- De mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable.

Le compartiment est classifié catégorie « Article 8 » au sens du Règlement « SFDR » car il promeut les caractéristiques environnementales et/ou sociales ou une combinaison de ces caractéristiques, pour autant que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

I. Performance financière de l'OPCVM

A. Revue des marchés

L'exercice 2023 avait été très porteur pour les marchés Actions (+23,8% pour le MSCI World NR), et 2024 s'est inscrit dans la même tendance : l'économie mondiale et en particulier américaine s'est montrée particulièrement robuste, contrairement aux prévisions des analystes.

Le pivot de la banque centrale américaine à la fin de 2023 qui s'est engagé dans un nouveau cycle de baisses de taux a permis aux marchés Actions de rebondir. Ces événements macroéconomiques ont été concomitants avec les succès commerciaux des offres d'intelligence artificielle qui ont très largement bénéficié aux marchés américains.

En effet, les contributeurs à cette performance ont été peu nombreux mais très importants par leur ampleur, à l'instar du titre NVIDIA qui a apporté 2000 Milliards de capitalisation aux marchés mondiaux cette année. Et mécaniquement, on constate de très grandes disparités de performance parmi les grands indices mondiaux (S&P 500 NR +25,6%, Nikkei 225 NR +20,9%, Stoxx 600 NR +8,7%).

A compter du mois de novembre 2024, le résultat clair et sans appel des élections présidentielles américaines à la faveur de Donald Trump a permis un véritable rallye du dollar américain et des actions américaines qui anticipent une administration particulièrement favorable à l'économie américaine.

B. Principales opérations et mouvements de l'exercice

Tout au long de l'année 2024, Amplegest Pricing Power est resté concentré sur 29 à 31 valeurs européennes présentes principalement en France, en Allemagne et aux Pays-Bas.

Amplegest Pricing Power se concentre sur des valeurs qui respectent nos critères de fort PRICING POWER. Des piliers d'Amplegest Pricing Power sont toujours présents car ils respectent toujours nos critères et ont du potentiel : nous retrouvons ainsi ASML, Schneider, Linde, Ferrari, Safran et Airbus dans les 10 premières lignes comme l'année dernière.

Trois secteurs ont pris de l'importance dans le portefeuille :

Le secteur de l'Automobile est plus représenté. Ferrari et Mercedes-Benz font encore parti du portefeuille tandis que D'Ieteren et Michelin ont été intégrés.

Le secteur des technologies a également été renforcé : ASML, Atoss Software et Dassault Systèmes sont toujours représentées, SAP, Besi et Scout24 ont fait leur entrée tandis qu'Amadeus, Capgemini, Infineon et Sesa sont sorties.

Le secteur des Médias a également pris de l'importance. Wolters Kluwer est toujours présent tandis que Publicis a été ajoutée.

Un nouveau secteur est désormais représenté dans Amplegest Pricing Power : celui des Services Financiers avec l'achat de Deutsche Börse.

Le secteur de l'Industrie et des Services est resté stable en pondération. Schneider, Safran, Airbus, Legrand et Interpump font encore parti du portefeuille tandis qu'Adyen a fait son entrée.

Les secteurs de la Chimie et des Assurances sont restés assez stables avec toujours Linde et Hannover Re dans le portefeuille.

Enfin, quatre secteurs ont été allégés :

- Le secteur des Boissons n'est plus présent dans Amplegest Pricing Power après les sorties de Heineken et Campari.
- Le secteur des Télécommunication n'est plus présent dans Amplegest Pricing Power après la sortie d'Inwit.
- Le secteur de la santé a vu sa pondération se réduire : BioMérieux et Icon ont été cédées tandis qu'Argenx a été initiée.

- Le secteur des biens de consommation a également été réduit : LVMH a été vendue tandis que Hermès a fait son entrée dans le top 10.

Sur l'année 2024, 10 valeurs ont fait leur entrée dans le fonds : Adyen, Argenx, Besi, Deutsche Boerse, D'Ieteren, Hermès, Michelin, Publicis, SAP ainsi que Scout24, et 10 valeurs sont sorties : Amadeus, BioMérieux, Campari, Capgemini, Heineken, Icon, Infineon, Inwit, LVMH et Sesa. Sartorius Stedim a été initiée en milieu d'année puis soldées durant l'année car son cas d'investissement était remis en cause.

- Investissements en OPC gérés par Amplegest : néant
- Investissements en OPC gérés par Octo AM (filiale du groupe Amplegest) : néant

C. Variation de l'actif

Au cours de l'année 2024, le nombre d'actions d'Amplegest Pricing Power est passé :

- pour l'action AC de 626 228.9262 à 792 867.8969 actions, pour un montant de souscriptions de 67 750 484.34 EUR et de rachats pour 31 963 297.25 EUR
- pour l'action IC de 425 312.5975 à 536 349.4017 actions, pour un montant de souscriptions de 85 317 322.97 EUR et de rachats pour 50 258 028.90 EUR.
- pour l'action FC de 46 844.8800 à 115 309.0613 actions, pour un montant de souscriptions de 10 916 093.61 EUR et de rachats pour 2 384 964.25 EUR.
- pour l'action XC de 432 150.000 à 561 617.0000 actions, pour un montant de souscriptions de 195 712.00 EUR et de rachats pour 66 245.00 EUR.
- pour l'action PC de 0.0000 à 25 802.4897 actions, pour un montant de souscriptions de 2 618 614.69 EUR et de rachats pour 24 403.80 EUR.

Les VL sont passées sur la période :

- de 256.19 EUR à 278.22 EUR soit une hausse de 8.60% pour l'action AC
- de 290.28 EUR à 319.38 EUR soit une hausse de 10.02% pour l'action IC
- de 113.28 EUR à 124.14 EUR soit une hausse de 9.59% pour l'action FC
- de 100.64 EUR à 110.50 EUR soit une hausse de 9.80% pour l'action XC
- Action PC créée le 16/01/2024

La variation de l'indice de référence (Bloomberg Eurozone Developed Market Large & Mid Cap Net Return EUR (dividendes réinvestis)) pour la période est de +9.39%.

L'encours est passé de 332 698 559.69 EUR à 470 888 664.43 EUR.

Le pourcentage de valeurs éligibles au PEA est de 94,21% au 31.12.2024, et respecte la limite minimum fixée dans le prospectus à 75%.

D. Perspectives de l'exercice à venir

Dans la lignée de 2024, l'année 2025 s'annonce marquée par un environnement géopolitique toujours incertain, avec le début du mandat de Donald Trump, des tensions commerciales persistantes entre les États-Unis et leurs principaux partenaires (Chine, Europe, Canada, Mexique), la poursuite des conflits en Ukraine et au Moyen-Orient, ou encore les élections en Allemagne.

Sur le plan économique, l'Europe, et en particulier le couple franco-allemand, reste le maillon faible, tandis que les États-Unis continuent de tirer la croissance mondiale. La Chine tourne encore au ralenti mais pourrait commencer à bénéficier des réformes visant à assainir les finances publiques locales et à relancer la demande. L'inflation semble avoir durablement quitté ses niveaux d'excès, mais les cibles des banques centrales ne sont toujours pas atteintes. Au regard de la trajectoire récente de l'inflation (qui ne décélère plus), les banques centrales pourraient d'ailleurs conclure leur cycle d'assouplissement monétaire plus rapidement que prévu, ou du moins en ralentir le rythme. On observe déjà cette tendance dans le discours de la Fed aux États-Unis lors de la réunion de fin 2024. Dans le même temps, cinq ans après le début de la pandémie de COVID-19, les chaînes d'approvisionnement et logistiques montrent enfin des signes de stabilisation.

La croissance des BPAs est attendue à +8% pour l'Europe en 2025, nettement inférieure aux +14% pour le S&P 500 aux États-Unis. En Europe, les secteurs sur lesquels le consensus attend la plus forte progression de résultats sur les deux prochaines années sont les suivants : Technologie, Télécoms, Voyages et Loisirs, Ressources de base et Assurance.

Dans les premiers jours de 2025, l'euro est retombé à un plus bas depuis plus de deux ans face au dollar. Peu d'éléments jouent contre un changement de tendance pour l'année : stabilité politique et croissance

économique outre-Atlantique supérieure, rythme de baisse des taux FED plus faible par rapport à celui de la BCE, et guerre tarifaire pénalisant l'Europe et les émergents.

Côté taux, la possibilité d'une reconstitution de pente aux États-Unis et en Europe reste ouverte, dans un environnement combinant légère baisse de taux courts et des taux longs souverains autour de leurs niveaux actuels. Ces derniers devraient se maintenir aux États-Unis sous l'effet combiné des politiques de Donald Trump, des ventes de bons du Trésor US par la Chine ou encore de la réduction du bilan de la Fed. En Europe, c'est la prime de risque sur la France et l'incertitude politique en Allemagne qui pèseront.

Tous les éléments mentionnés ci-dessus semblent aller dans le sens de 2024 : dollar fort, pentification des courbes de taux et surperformance des États-Unis contre l'Europe.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
SAP SE	35 698 418,98	9 492 668,38
ASML HOLDING NV	22 640 351,68	13 375 420,05
HERMES INTERNATIONAL	23 043 702,78	1 062 500,00
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	1 322 147,80	20 369 337,00
AMADEUS IT GROUP SA	7 673 197,90	12 443 603,68
SCHNEIDER ELECTRIC SE	11 275 690,03	7 034 531,80
ICON PLC	4 921 368,76	13 322 278,13
SAFRAN SA	8 661 486,79	8 576 147,20
MICHELIN (CGDE)	16 044 393,88	
DEUTSCHE BOERSE AG	14 891 230,75	1 142 239,80

19. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :

- o Change à terme :
- o Future :
- o Options :
- o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
NEANT	NEANT

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*)	
Total	
Instruments financiers dérivés . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces	
Total	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*) . Autres revenus	
Total des revenus	
. Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais	
Total des frais	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

REGLEMENTATION SFTR EN EUR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

POLITIQUE DE SELECTION DES INTERMEDIAIRES

Au cours de l'exercice 2024, Amplegest a respecté les principaux critères qu'elle a définis dans sa politique de sélection des intermédiaires. La liste des brokers tient compte des différents instruments sur lesquels la société intervient. En particulier Amplegest a retenu le coût total de la transaction, la fiabilité et la sécurité du processus d'exécution, y compris les opérations post-marché de règlement/livraison des titres, ainsi que la qualité du reporting sur l'exécution (qualité des informations fournies dans les confirmations d'exécution) comme éléments de sélection.

Amplegest a également signé des conventions de recherche avec des brokers qui ont été sélectionnés en respect de critères définis :

Procédure de choix des intermédiaires pour l'exécution des ordres :

Le choix des intermédiaires est réalisé sur la base des critères suivants (critères qui peuvent évoluer) :

- Caractéristiques des instruments financiers et des marchés d'exécution
- Qualité de l'exécution,
- Coût de l'intermédiation,
- Qualité de la gestion administrative post-marché,
- Accès à des blocs de titres
- Notoriété et solidité de l'intermédiaire.

Procédure de sélection des entités qui fournissent de la recherche :

Le choix des intermédiaires est réalisé, notamment) sur la base des critères suivants (critères qui peuvent évoluer) :

- Univers d'analyse (études macro-économiques, études sectorielles qui répondent aux besoins de la gestion),
- Qualité du service de recherche et des conseils : accès aux modèles, génération d'idées et site internet, pertinence des recommandations,
- Mise en la relation avec les émetteurs (critère le plus important),
- Génération d'idées,
- Accès aux modèles,
- Accès aux analystes et à leurs avis,
- Accès à un site internet dédié.

Le budget global de recherche alloué au titre de l'année 2024 pour l'ensemble des OPC gérés s'élève à 804 000 euros. Les gérants de l'OPC ont recours aux analyses macro-économiques et aux analyses portant sur les sociétés émettrices émises par les brokers. Ils s'appuient également sur une équipe de gérants analystes financiers propre à Amplegest qui a défini ses propres critères de sélection des valeurs en portefeuille.

La clé répartition constatée pour l'exercice 2024 entre les frais d'exécution d'ordres et les frais correspondant aux services d'aide à la décision d'investissement est la suivante :

Les frais correspondants aux services d'aide à la décision d'investissement ont représenté 55% du total des frais d'intermédiation.

Les frais d'exécution d'ordres ont représenté 45% des frais d'intermédiation.

COMPTE-RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu par le Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est consultable à l'adresse internet suivante : www.amplegest.com

UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS GERES PAR LA SOCIETE DE GESTION OU UNE SOCIETE LIEE

Le tableau des instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée se trouve dans les annexes des comptes annuels de l'OPC.

INFORMATIONS SUR LES MODALITES DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

Le risque global du compartiment est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

POLITIQUE D'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL (Article 8 SFDR)

Notre démarche d'investisseur responsable s'inscrit dans une volonté de financement de l'économie réelle de manière durable tout en incitant les entreprises à de meilleures pratiques.

Au-delà de l'analyse quantitative, notre analyse ESG accorde une grande importance au dialogue avec les entreprises, chacune des entreprises dans lesquelles nous sommes investis faisant régulièrement l'objet d'entretiens dédiés.

A. Engagement actionnarial au cours de l'exercice

Depuis le 1er janvier 2020, les équipes de gestion Actions d'Amplegest se sont engagées à exercer leurs droits de vote sur l'ensemble des titres détenus dans les OPC dont elles assurent la gestion et pour lesquels elles détiennent les droits de vote, ou pour lesquels ceux-ci leurs ont été délégués.

En complément, notre engagement actionnarial se manifeste par l'envoi de lettres d'engagement personnalisées aux entreprises investissables et pour lesquelles des efforts dans le domaine ESG sont attendus. En 2024, Amplegest a envoyé 29 lettres d'engagement aux sociétés faisant partie de l'univers d'investissement des fonds dont 13 faisant partie de l'univers d'Amplegest Pricing Power, soit 43% de l'OPC en nombre de positions.

B. Exercice des droits de vote au cours de l'exercice

1) Recours à des services rendus par des conseillers en vote

Afin de conduire au mieux sa politique de vote, Amplegest fait appel depuis 2019 aux services de Proxinvest, société de conseil aux investisseurs spécialisée en matière de politique de vote et d'engagement. Depuis le 1er décembre 2022, Proxinvest est une filiale du groupe américain Glass Lewis, principal fournisseur de solutions indépendantes de gouvernance au niveau mondial.

Amplegest a défini avec Proxinvest une politique de vote cohérente avec les critères ESG et les valeurs de la société Amplegest. Proxinvest instruit et analyse les résolutions présentées par les entreprises cotées détenues par les différents OPC Amplegest. Puis, il envoie un rapport avec les recommandations de vote en fonction des critères définis conjointement afin qu'Amplegest puisse l'analyser. À l'issue de cette analyse, Amplegest confirme ou infirme la recommandation de Proxinvest et le Middle Office AM vote via le système ISS (Institutional Shareholder Services). La décision de vote appartient donc entièrement à la société Amplegest et est appliquée conformément à ses critères.

2) Principes déterminants les cas dans lesquels la société de gestion exerce ses droits de vote

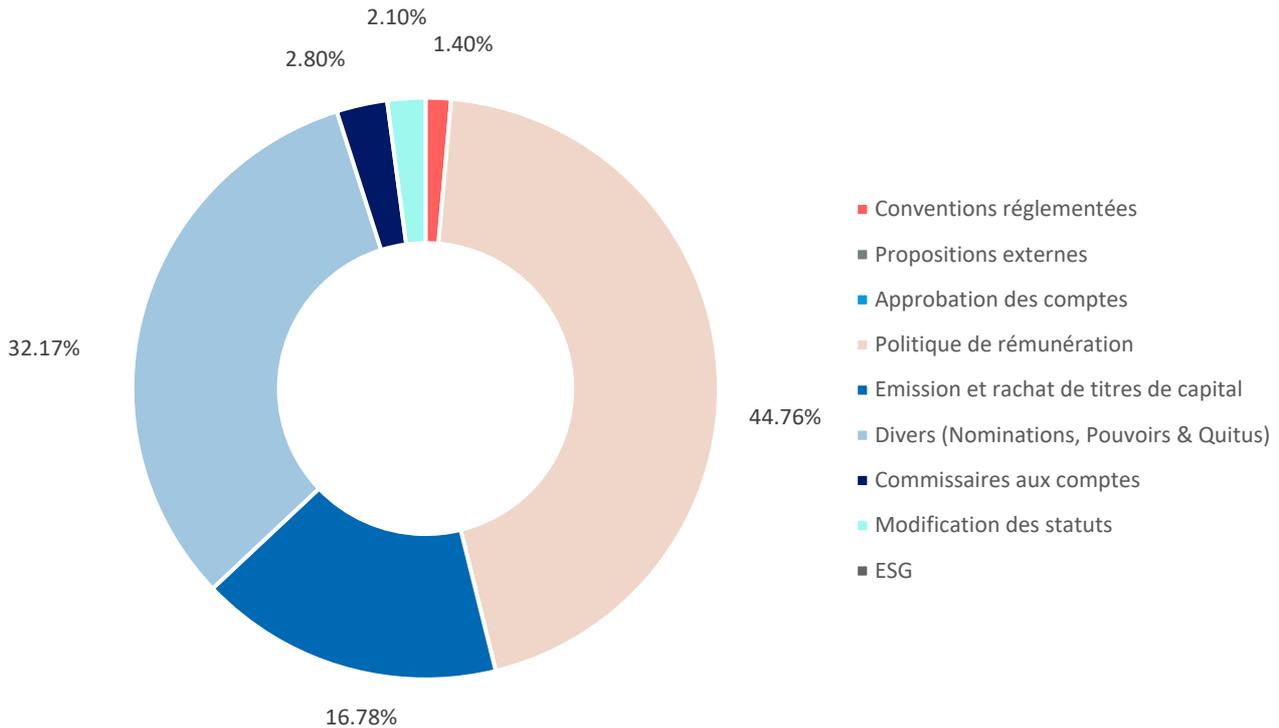
La politique de vote d'Amplegest définit que l'exercice des droits de vote s'effectue pour l'ensemble des actions des OPC actions Amplegest.

3) L'exercice du droit de vote d'Amplegest Pricing Power en 2024

L'intégralité de la politique de vote de la société est disponible sur : www.amplegest.com

- Amplegest Pricing Power a participé à 36 Assemblées Générales au cours de l'exercice 01-2024 à 12-2024, soit un taux de participation de 97.3% par rapport aux sociétés détenues en portefeuille sur la période.
- Amplegest Pricing Power a exercé ses droits de vote pour chacune de ces Assemblées Générales et n'a jamais été en conflit d'intérêts avec ces sociétés
- Votes par correspondance (100%) et participation physique (0%)
- Pour 2 résolutions (0.4%), notre politique de vote nous a conduit à voter différemment de notre politique prédéfinie Amplegest.
- Nombre de résolutions soumises au vote : 512
- Expression de 296 votes « contre » pour l'ensemble des résolutions, soit :
 - Dans 29.9% des cas, nous avons voté **contre**
 - Dans 70.1% des cas nous avons voté **pour**

Détails des votes "Contre"



La politique d'engagement actionnarial ainsi que le rapport sur l'engagement actionnarial d'Amplegest sont disponibles sur le site internet de la société de gestion à l'adresse suivante : www.amplegest.com.

PRISE EN COMPTE DES CRITERES EXTRA-FINANCIERS (ARTICLE 8 SFDR)

A. Impact de la prise en compte des critères ESG

1) Un process de notation selon des critères définis



UN CHOIX DE PRIORITÉS...

Afin d'obtenir une **note globale** nous permettant d'**appréhender notre univers dans sa totalité** et par secteur, nous avons choisi de noter les trois composantes **E** (Environnement), **S** (social), **G** (gouvernance).

ENVIRONNEMENT

Conscients des grands enjeux environnementaux (réchauffement climatique, épuisement des ressources, dégradation des écosystèmes), nous pensons que les entreprises peuvent et doivent agir pour apporter des solutions (réduction des émissions de CO₂, impact sur l'environnement).

Il nous appartient :

- > D'essayer de **prendre en compte l'empreinte écologique des sociétés**
- > **D'intégrer ces risques avérés ou potentiels** dans nos analyses
- > D'instaurer un **dialogue avec les managements** pour comprendre comment parvenir à une amélioration dans la durée

SOCIAL

Nos valeurs et notre expérience nous ont amené à concentrer nos efforts sur la question de **l'attention portée par les entreprises à leurs salariés** :

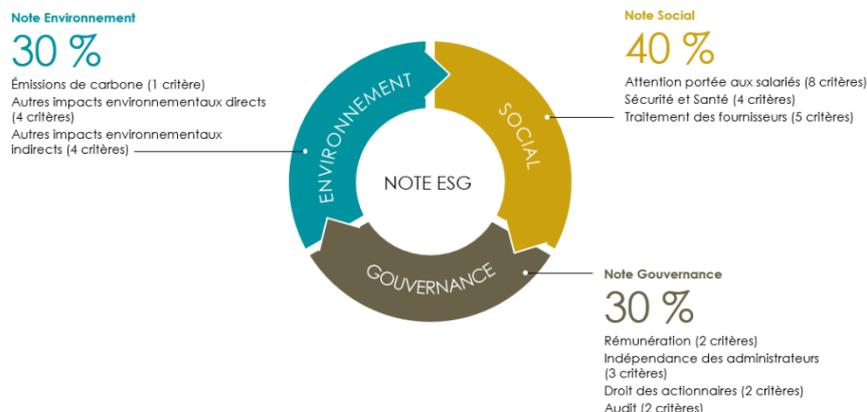
- > Nous tenons au **respect des salariés** qui sont les **premiers créateurs de richesses des entreprises**
- > Nous savons qu'**aligner expérience collaborateurs et expérience clients** sur la promesse de l'entreprise est un **gage de performance**
- > Nous **intégrons dans notre analyse** cette même réflexion pour **les sociétés sur lesquelles nous sommes investis**

GOUVERNANCE

Nous attachons du prix à **la qualité de la gouvernance des entreprises émettrices**, plus particulièrement à **la transparence sur leurs pratiques de gouvernance**, clé d'un fonctionnement responsable :

- > Nous pensons que cela incite voire contraint les entreprises à l'application de bonnes pratiques
- > Nous pensons qu'elle est une condition nécessaire de l'instauration de relations de confiance

→ www.amplegest.com



→ www.amplegest.com

2) Notation du portefeuille au cours de l'exercice

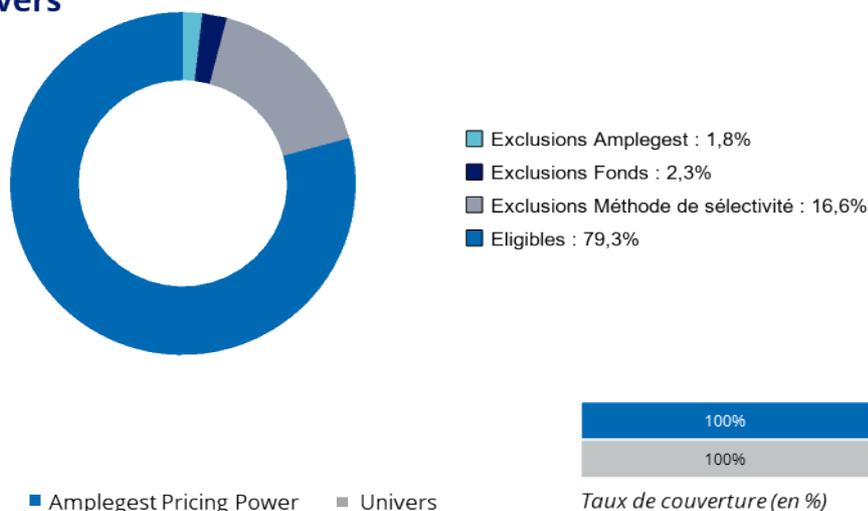
Notre modèle d'analyse GEST nous permet de noter notre univers d'investissement. Il est utilisé par une partie des fonds pour prendre en compte les risques extra-financiers.

Amplegest Pricing Power est un OPCVM labellisé ISR. Aux côtés de paramètres financiers, l'ESG est au cœur du processus de sélection et de pondération des valeurs. Il applique la démarche de sélectivité et effectue une analyse ISR de 90% minimum des émetteurs en portefeuille (en nombre d'émetteurs et liquidité exclues). A partir de l'univers d'investissement de départ (constitué d'émetteurs domiciliés en zone euro dont la capitalisation boursière dépasse 1 Milliard EUR et dont le volume quotidien moyen échangé sur les 3 derniers mois dépasse 2 millions EUR), le fonds applique les filtres extra-financiers suivants :

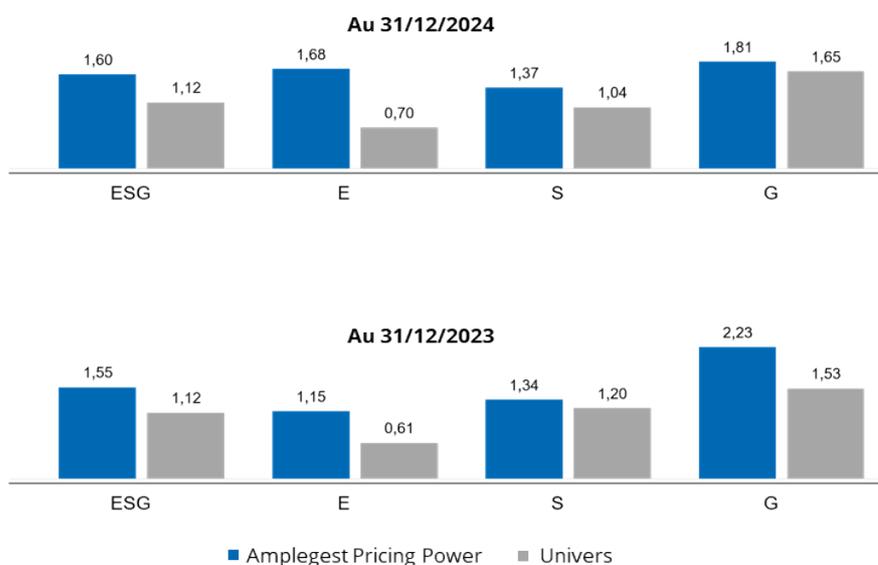
1. Exclusion de produits et de secteurs qui constituent un risque important pour l'environnement et les populations notamment le tabac, le charbon thermique, l'armement controversés, pétrole et gaz non conventionnel, ... (cf. Politique d'exclusion),
2. Exclusion des valeurs faisant l'objet de controverses et exclues par le comité controverses et réputation d'Amplegest (cf. Politique de gestion des controverses)
3. Exclusion des valeurs les moins bien notées au niveau des pilier ESG, E, S et G (cf. code de transparence)

La mise en œuvre de ces trois filtres aboutit à une réduction de l'univers d'investissement de départ de 20% selon une approche d'intégration ESG

Approche en sélectivité: taux de réduction de l'univers



Notation ESG vs Univers d'investissement



Univers d'investissement : Bloomberg Eurozone Developed Market Large & Mid Cap Net Return (dividendes réinvestis)

Source : modèle propriétaire GEST, données depuis le 1^{er} septembre 2019

B. Mesure des indicateurs de risque de durabilité et commentaires sur le niveau d'impact de durabilité du portefeuille

En vertu de la taxonomie définie par l'Union Européenne, le principe consistant à 'ne pas causer de préjudice important' s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

1) Indicateurs de risques environnementaux

Indicateur d'impact	Unité de mesure	Incidences de l'exercice précédent	Incidences de l'exercice	Taux de couverture
Emissions de gaz à effet de serre	Emissions de GES de niveau 1 (tCO2e)	2027	2852	100%
	Emissions de GES de niveau 2 (tCO2e)	2555	3684	100%
	Emissions de GES de niveau 3 (tCO2e)	96147	102747	100%
	Emissions totales de GES (tCO2e)	100 734	108 415	100%
	Empreinte carbone (tCO2e)	324	266	100%
	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (tCO2e/M€CA)	968	988	100%
	Exposition aux énergies fossiles des investissements	0%	0%	100%
	Quote part de production et consommation d'énergie non renouvelable	74%	57%	70%
Intensité de consommation d'énergie non renouvelable	Pour les entreprises ayant un fort impact climat, rapport de Gwh consommé par million d'euros de chiffre d'affaires	0	0	100%
Biodiversité	Quote part des actifs dont les activités sont localisées près de zone de biodiversité avec un impact négatif sur la biodiversité	NC	0	100%
Protection de l'eau	Niveau de pollution de l'eau en tonnes d'eau par million d'euros investi par le fonds exprimé en moyenne pondérée	NC	NC	3%
Déchets	Tonnes de déchets non recyclables émises par million d'euro investi par le fonds exprimé en moyenne pondérée	0	0	47%

2) Indicateurs de risques sociétaux

Indicateur d'impact	Unité de mesure	Incidences de l'exercice précédent	Incidences de l'exercice	Taux de couverture
Respect des droits de l'homme	% des investissements en sociétés impliquées dans des violations des principes de l'ONGC et de l'OCDE qui s'appliquent aux entreprises multinationales	Entreprises exclues de notre univers	Entreprises exclues de notre univers	
	% des investissements en sociétés qui ne sont pas dotées de procédures et de contrôle du respect des principes et recommandations de l'ONGC et de l'OCDE qui s'appliquent aux entreprises multinationales	33%	0%	100%
Exposition aux armes controversées	% des investissements en fabricants ou vendeurs de mines antipersonnel, armes chimiques et biologiques	Entreprises exclues de notre univers	Entreprises exclues de notre univers	
Diversité et égalité des salariés	Ecart de rémunération entre hommes et femmes	10/100	NC	8%
	Ratio de parité de composition des comités de direction, conseils d'administration	41%	41%	100%

En-dessous de 10% de taux de couverture, nous considérons que la donnée n'est pas exploitable (NC).

Source : MSCI

Méthodologie

- Les émissions de GES sont calculées comme ci-dessous :

$$\sum_n \left(\frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur d'entreprise de la société}_i} \times \text{émissions de GES de niveau (x) de la société}_i \right)$$

- L'empreinte carbone est calculée comme ci-dessous :

$$\frac{\sum_n \left(\frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur d'entreprise de la société}_i} \times \text{émissions de GES de niveau 1, 2 et 3 de la société}_i \right)}{\text{valeur actuelle de tous les investissements (MioEUR)}}$$

- L'intensité de GES est calculée comme ci-dessous :

$$\sum_n \left(\frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur actuelle de tous les investissements (MioEUR)}} \times \frac{\text{émissions de GES de niveau 1, 2 et 3 de la société}_i}{\text{chiffre d'affaires (MioEUR) de la société}_i} \right)$$

C. Nos engagements : Adhésion aux standards internationaux, signature des PRI et CDP

Dès 2010, Amplegest décide de s'investir aux côtés de ses clients et salariés dans une démarche solidaire pour une finance plus humaine, utile et responsable, c'est-à-dire la finance de demain.

Amplegest s'engage à devenir un acteur reconnu de la finance responsable :

- Utile : Au service de ses clients privés, elle offre un accompagnement patrimonial et financier sur le long terme ; au service des entreprises cotées, elle apporte des moyens pour leur développement par ses investissements dans leurs titres ; au service des personnes (ses salariés, ceux des entreprises financées, ses fournisseurs, ...), elle développe une relation de confiance, respectueuse des valeurs et équilibrée.
- Responsable : Consciente de son rôle dans la société, elle inscrit son action dans le long terme, elle s'engage dans des investissements qui préparent l'avenir et non dans la spéculation, elle est déterminée à rendre compte en toute transparence de ses activités et de leurs impacts.

Amplegest affirme son engagement pour une finance durable et responsable en adhérant aux Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) en 2019 et en signant les Carbon Disclosure Project (CDP) en 2020 (Les CDP sont une initiative mondiale lancés en 2000 qui encourage les investisseurs, les entreprises et les villes à prendre des mesures afin de construire une économie réellement durable, en mesurant et comprenant leur impact sur l'environnement. Amplegest fait maintenant partie des 662 investisseurs signataires, représentant 110 000 milliards de dollars d'actifs.). En 2021, Amplegest rejoint le 30% Club France Investor Group, qui s'engage à suivre les politiques de mixité au sein du SBF 120. En 2024 Amplegest a intégré l'initiative Climate Action 100+ qui s'assure que les plus grandes entreprises émettrices de gaz à effet de serre prennent les mesures nécessaires pour lutter contre le changement climatique.

INFORMATION SUR LES CRITERES ESG

Le fonds utilise les critères ESG dans sa gestion.

La démarche plus globale d'Amplegest en matière d'ESG est consultable sur son site internet à l'adresse suivante : www.amplegest.com.

INFORMATIONS RELATIVES A SFDR (DURABILITE) ET TAXONOMIE

Le fonds n'a aucun objectif de durabilité. En l'absence de données suffisantes provenant des entreprises, l'alignement actuel du fonds à la taxonomie est estimé à 0%.

POLITIQUE DE REMUNERATION

1) Critères financiers et non financiers de la politique de rémunération

La politique de rémunération des collaborateurs d'Amplegest prévoit un niveau de rémunération fixe en lien avec leur niveau de séniorité, d'expertise et leur expérience professionnelle dans l'activité, pour permettre le cas échéant de ne pas accorder de rémunération variable. La rémunération fixe est définie par le Comité de Direction lors de l'embauche.

La part variable de la rémunération a pour objet de compléter la part fixe, elle est déterminée en fonction des objectifs fixés en début d'année et notamment des performances réalisées par le collaborateur. Ces objectifs portent sur des éléments quantitatifs globaux, tels que les résultats, la situation financière de la Société, sur des éléments quantitatifs propres à chaque métier et à chaque poste et sur des éléments qualitatifs, tels que l'engagement personnel du collaborateur notamment dans l'intérêt du client, d'Amplegest, le respect des règles de déontologie de la profession et des procédures internes de maîtrise et de suivi des risques en place au sein de la Société.

Lorsque la part variable de la rémunération dépasse la somme de 200 000 euros,

- 50% de la part variable de la rémunération sont versés en parts ou actions d'OPC gérés par la Société dont la détention doit être au minimum de 2 ans à compter de la date d'attribution,
- 50% de la part variable de la rémunération sont versés sous forme de prime.

La rémunération variable sera versée sur une période de 3 ans, étant précisé que 40% de la rémunération variable sera versée la première année. 60% de la rémunération variable est donc reportée. Un potentiel de 20% la deuxième année, un potentiel de 20% la troisième et un potentiel de 20% la quatrième et dernière année sont reportés.

2) Décision et réexamen de la politique de rémunération

La politique de rémunération a été déterminée par les membres du Comité de la Direction et les membres du Conseil de Surveillance, qui ensemble constituent le Comité de rémunération.

Le comité se réunit une fois par an pour vérifier l'application de la politique de rémunération et valide les montants de rémunération variables attribués aux collaborateurs et plus particulièrement aux collaborateurs concernés au sens de la Directive et plus généralement le niveau de rémunération de chaque équipe et collaborateur.

3) Montants totaux de rémunération au titre de l'exercice clos

Amplegest clôture son exercice en décembre, les données figurant dans le tableau se rapportent à l'année 2024 (dernières données disponibles à la date de publication du rapport) :

	Montant des rémunérations fixes	Montant des rémunérations variables	Montant total des rémunérations au titre de l'exercice clos
Ensemble du personnel (58 collaborateurs en moyenne)	5 194 857,00	1 765 000,00	6 522 857,00
Membres du Comité de Direction (6 collaborateurs)	988 333,00	562 000,00	1 439 333,00
Gérants (23 collaborateurs)	2 316 416,00	875 000,00	2 941 416,00

Pour calculer les rémunérations perçues au titre de l'année 2024, la méthode suivante a été appliquée :

- La rémunération fixe 2024 : il s'agit de la rémunération brute correspondant au salaire annuel de base prorata temporis, de la prime ancienneté et des avantages en nature,
- La rémunération variable au titre de 2024 : il s'agit de la rémunération variable brute (primes exceptionnelles) versée en 2025.

Le détail de la politique de rémunération d'Amplegest est disponible gratuitement sur simple demande et sur le site internet de la société de gestion à l'adresse suivante : www.amplegest.com

AUTRES INFORMATIONS

Le Prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

AMPLEGEST
50 Boulevard Haussmann
75009 Paris

Des explications supplémentaires peuvent être obtenues par email :
www.amplegest.com

20. COMPTES DE L'EXERCICE

Bilan Actif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	467 030 681,74
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	467 030 681,74
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Obligations convertibles en actions (B)	
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Obligations et valeurs assimilées (C)	
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Titres de créances (D)	
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	
OPCVM	
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	
Autres OPC et fonds d'investissements	
Dépôts (F)	
Instruments financiers à terme (G)	
Opérations temporaires sur titres (H)	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	
Créances représentatives de titres financiers prêtés	
Titres financiers empruntés	
Titres financiers donnés en pension	
Autres opérations temporaires	
Prêts (I) (*)	
Autres actifs éligibles (J)	
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	467 030 681,74
Créances et comptes d'ajustement actifs	286 855,70
Comptes financiers	5 801 511,20
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	6 088 366,90
Total de l'actif I+II	473 119 048,64

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Capitaux propres :	
Capital	430 984 825,25
Report à nouveau sur revenu net	
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	
Résultat net de l'exercice	39 903 839,18
Capitaux propres I	470 888 664,43
Passifs de financement II (*)	
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	470 888 664,43
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	
Opérations de cession sur instruments financiers	
Opérations temporaires sur titres financiers	
Instruments financiers à terme (B)	
Emprunts (C) (*)	
Autres passifs éligibles (D)	
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	2 230 384,21
Concours bancaires	
Sous-total autres passifs IV	2 230 384,21
Total Passifs : I+II+III+IV	473 119 048,64

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	8 573 262,90
Produits sur obligations	
Produits sur titres de créances	
Produits sur parts d'OPC	
Produits sur instruments financiers à terme	
Produits sur opérations temporaires sur titres	
Produits sur prêts et créances	
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	
Autres produits financiers	123 379,21
Sous-total produits sur opérations financières	8 696 642,11
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	
Charges sur instruments financiers à terme	
Charges sur opérations temporaires sur titres	
Charges sur emprunts	
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	
Charges sur passifs de financement	
Autres charges financières	-1 487,67
Sous-total charges sur opérations financières	-1 487,67
Total revenus financiers nets (A)	8 695 154,44
Autres produits :	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	
Versements en garantie de capital ou de performance	
Autres produits	
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-6 527 725,45
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	
Impôts et taxes	
Autres charges	
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-6 527 725,45
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	2 167 428,99
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	415 719,21
Sous-total revenus nets I = (C+D)	2 583 148,20
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	17 794 703,43
Frais de transactions externes et frais de cession	-575 324,29
Frais de recherche	
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	
Indemnités d'assurance perçues	
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	17 219 379,14
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	3 757 314,79
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	20 976 693,93

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	12 665 042,24
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	1 779,99
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	12 666 822,23
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	3 677 174,82
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	16 343 997,05
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	
Impôt sur le résultat V (*)	
Résultat net I + II + III + IV + V	39 903 839,18

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

ANNEXES COMPTABLES

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

AMPLEGEST PRICING POWER est un compartiment dynamique recherchant la performance à long terme (nette de frais, sur la durée de placement recommandé, supérieure à son indicateur de référence Bloomberg Eurozone Developed Market Large & Mid Cap Net Return EUR (dividendes réinvestis)) à travers l'exposition sur les marchés des actions de la zone euro et investissant dans des entreprises dont il est estimé qu'elles possèdent du 'pricing power', c'est-à-dire la maîtrise du prix.

Cet objectif est poursuivi au travers d'une démarche extra-financière reposant sur l'intégration de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Le fonds est classé « article 8 » au sens du Règlement SFDR.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Actif net Global en EUR	386 964 952,27	465 527 973,87	255 459 513,12	332 698 559,69	470 888 664,43
Action AMPEGEST PRICING POWER AC en EUR					
Actif net	148 870 833,40	222 684 579,97	131 201 299,21	160 438 232,40	220 593 944,24
Nombre de titres	562 823,8918	715 362,4561	603 686,6371	626 228,9262	792 867,8969
Valeur liquidative unitaire	264,50	311,28	217,33	256,19	278,22
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	10,38	30,70	-42,21	2,39	12,45
Capitalisation unitaire sur revenu	-7,39	-4,99	-0,32	-1,77	-0,25
Action AMPEGEST PRICING POWER FC en EUR					
Actif net	13 234 910,27	20 409 706,53	6 158 137,22	5 306 911,78	14 315 008,09
Nombre de titres	116 421,5528	151 111,5265	64 689,3389	46 844,8800	115 309,0613
Valeur liquidative unitaire	113,68	135,06	95,19	113,28	124,14
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	4,44	13,25	-18,45	1,05	5,52
Capitalisation unitaire sur revenu	-2,45	-0,97	0,83	0,24	0,99
Action AMPEGEST PRICING POWER IC en EUR					
Actif net	224 859 208,60	222 433 687,37	118 100 076,69	123 461 028,59	171 302 872,49
Nombre de titres	781 264,0511	647 865,0577	486 098,3644	425 312,5975	536 349,4017
Valeur liquidative unitaire	287,81	343,33	242,95	290,28	319,38
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	11,24	33,61	-47,05	2,70	14,18
Capitalisation unitaire sur revenu	-5,17	-1,18	3,15	1,73	3,82
Action AMPEGEST PRICING POWER PC en EUR					
Actif net					2 612 693,45
Nombre de titres					25 802,4897
Valeur liquidative unitaire					101,25
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					3,58
Capitalisation unitaire sur revenu					-0,12

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Action AMPLEGEST PRICING POWER XC en EUR					
Actif net				43 492 386,92	62 064 146,16
Nombre de titres				432 150,0000	561 617,0000
Valeur liquidative unitaire				100,64	110,50
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes				1,73	4,91
Capitalisation unitaire sur revenu				-0,35	1,10

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n°2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB : les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat) : B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement ; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0010889857 - Action AMPLEGEST PRICING POWER IC : Taux de frais maximum de 1,00% TTC

FR0013333507 - Action AMPLEGEST PRICING POWER FC : Taux de frais maximum de 1,40% TTC

FR0010375600 - Action AMPLEGEST PRICING POWER AC : Taux de frais maximum de 2,30% TTC

FR001400HXB4 - Action AMPLEGEST PRICING POWER XC : Taux de frais maximum de 1,20% TTC

FR001400N756 - Action AMPLEGEST PRICING POWER PC : Taux de frais maximum de 2,00% TTC

Commission de surperformance :

Actions « AC », « IC », « PC » et « FC » : 20% TTC de la performance annuelle du compartiment au-delà de la performance de l'indicateur de référence (indice Bloomberg Eurozone Developed Market Large & Mid Cap Net Return EUR (*dividendes réinvestis*))

Néant pour l'action « XC »

Méthode de calcul :

La commission de surperformance est de 20 % TTC maximum de la performance annuelle du compartiment Amplegest Pricing Power au-delà de la performance de l'indice Bloomberg Eurozone Developed Market Large & Mid Cap Net Return EUR (*dividendes nets réinvestis*).

Le calcul du montant de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre la performance du fonds et celle d'un actif ayant réalisé une performance égale à celle de l'indice de référence Bloomberg Eurozone Developed Market Large & Mid Cap Net Return EUR (*dividendes nets réinvestis*), sur la période de calcul enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/ rachats que l'OPCVM.

Comptabilisation de la provision en cours d'exercice (période de cristallisation) :

Calculée selon la méthode indiquée, cette commission fera l'objet d'un provisionnement ou d'une reprise de provisions à chaque calcul de valeur liquidative (et depuis le début de l'exercice). En cas de sous-performance de l'OPCVM par rapport à l'actif de référence, la part de frais de gestion variable est réajustée par une reprise de provision plafonnée à hauteur des dotations.

Chaque période de cristallisation correspond à l'exercice comptable de l'OPCVM. Elle débute à la dernière clôture et se termine à la prochaine clôture sur laquelle des frais de gestion variables seront calculés.

A compter du 1er janvier 2022, si à la fin de la période de cristallisation, si une sous-performance est constatée (différence négative entre la valeur de l'actif net de fin d'exercice et celle de l'actif indicé à la même date), cette sous-performance devra être rattrapée au cours des années suivantes avant de pouvoir provisionner une commission de surperformance.

L'OPCVM pourra provisionner des frais variables dès lors qu'il surperforme son indicateur de référence, y compris en cas de performance négative tout en respectant la période de référence de rattrapage.

En cas de rachat d'actions, si à la date de rachat, une commission de sur performance est provisionnée, la partie proportionnelle aux actions remboursées est calculée et acquise à la société de gestion.

Rattrapage des sous-performances et période de référence (5 années consécutives de sous-performance) : Si la sous-performance constatée pendant 5 années n'a pas été rattrapée, aucune commission de surperformance ne peut être prélevée. Au-delà de 5 années consécutives sans cristallisation et prélèvement, les sous-performances antérieures à 5 ans ne seront plus prises en compte dans le calcul de la commission de surperformance.

La provision pour commission de surperformance pourra être comptabilisée si la condition suivante est remplie :

- Toute sous-performance constatée depuis le dernier prélèvement ou au cours des 5 années antérieures a été rattrapée

À cette fin, une période d'observation de 1 à 5 exercices glissants est mise en place, avec une remise à zéro du calcul à chaque prélèvement de la commission de surperformance.

Le tableau ci-dessous énonce ces principes sur des hypothèses de performances présentées à titre d'exemple, sur une durée de 19 ans :

	Surperformance Nette	Sous performance à compenser l'année suivante	Paiement de la commission de surperformance
Année 1	5%	0%	OUI
Année 2	0%	0%	NON
Année 3	-5%	-5%	NON
Année 4	3%	-2%	NON
Année 5	2%	0%	NON
Année 6	5%	0%	OUI
Année 7	5%	0%	OUI
Année 8	-10%	-10%	NON
Année 9	2%	-8%	NON
Année 10	2%	-6%	NON
Année 11	2%	-4%	NON
Année 12	0%	0%*	NON
Année 13	2%	0%	OUI
Année 14	-6%	-6%	NON
Année 15	2%	-4%	NON
Année 16	2%	-2%	NON
Année 17	-4%	-6%	NON
Année 18	0%	-4%**	NON
Année 19	5%	0%	OUI

Notes relatives à l'exemple :

*La sous-performance de l'année 12 à reporter à l'année suivante (ANNÉE 13) est de 0 % (et non de -4 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 8 qui n'a pas encore été compensée (-4 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 8 est compensée jusqu'à l'année 12).

**La sous-performance de l'année 18 à reporter à l'année suivante (ANNÉE 19) est de 4 % (et non de -6 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 14 qui n'a pas encore été compensée (-2 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 14 est compensée jusqu'à l'année 18).

L'exercice comptable clôturant au 31/12/2022 constituera la première période de référence du calcul de la surperformance. Ainsi, si aucune commission de surperformance n'est prélevée au titre de l'exercice 2022, la période de référence du calcul de la surperformance se poursuivra une année, conservant comme référence la valeur liquidative de clôture de l'exercice 2021. La période de référence pour le calcul de la commission de surperformance sera alors de deux années. Si une commission de surperformance est prélevée au titre de l'exercice 2022, la valeur liquidative de référence retenue pour le calcul de la surperformance en 2023 sera alors réajustée au niveau de la valeur liquidative de clôture de l'exercice 2022 et la période de référence pour le calcul de surperformance sera l'exercice comptable. Pour toute information complémentaire, l'actionnaire pourra se reporter au rapport annuel de la SICAV.

Frais de recherche

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers peuvent être facturés à la SICAV. Des informations complémentaires sur les frais de recherche sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action AMPLEGEST PRICING POWER AC	Capitalisation	Capitalisation
Action AMPLEGEST PRICING POWER FC	Capitalisation	Capitalisation
Action AMPLEGEST PRICING POWER PC	Capitalisation	Capitalisation
Action AMPLEGEST PRICING POWER IC	Capitalisation	Capitalisation
Action AMPLEGEST PRICING POWER XC	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	332 698 559,69
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	198 013 238,04
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-91 876 763,66
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	2 167 428,99
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	17 219 379,14
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	12 666 822,23
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	
Autres éléments	
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	470 888 664,43

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre d'actions au cours de l'exercice

B3a. Nombre d'actions souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En action	En montant
Action AMLEGEST PRICING POWER AC		
Actions souscrites durant l'exercice	282 448,4021	77 885 803,28
Actions rachetées durant l'exercice	-115 809,4314	-31 963 297,34
Solde net des souscriptions/rachats	166 638,9707	45 922 505,94
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	792 867,8969	
Action AMLEGEST PRICING POWER FC		
Actions souscrites durant l'exercice	87 908,8547	10 916 093,65
Actions rachetées durant l'exercice	-19 444,6734	-2 384 964,23
Solde net des souscriptions/rachats	68 464,1813	8 531 129,42
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	115 309,0613	
Action AMLEGEST PRICING POWER IC		
Actions souscrites durant l'exercice	271 601,6540	85 317 322,98
Actions rachetées durant l'exercice	-160 564,8498	-50 258 028,89
Solde net des souscriptions/rachats	111 036,8042	35 059 294,09
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	536 349,4017	

B3a. Nombre d'actions souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En action	En montant
Action AMLEGEST PRICING POWER PC		
Actions souscrites durant l'exercice	26 043,3388	2 618 609,34
Actions rachetées durant l'exercice	-240,8491	-24 403,80
Solde net des souscriptions/rachats	25 802,4897	2 594 205,54
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	25 802,4897	
Action AMLEGEST PRICING POWER XC		
Actions souscrites durant l'exercice	195 712,0000	21 275 408,79
Actions rachetées durant l'exercice	-66 245,0000	-7 246 069,40
Solde net des souscriptions/rachats	129 467,0000	14 029 339,39
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	561 617,0000	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Action AMLEGEST PRICING POWER AC	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Action AMLEGEST PRICING POWER FC	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Action AMLEGEST PRICING POWER IC	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Action AMLEGEST PRICING POWER PC	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Action AMLEGEST PRICING POWER XC	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature d'actions

Libellé de l'action Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de l'action	Actif net par action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
AMPLEGEST PRICING POWER AC FR0010375600	Capitalisation	Capitalisation	EUR	220 593 944,24	792 867,8969	278,22
AMPLEGEST PRICING POWER FC FR0013333507	Capitalisation	Capitalisation	EUR	14 315 008,09	115 309,0613	124,14
AMPLEGEST PRICING POWER IC FR0010889857	Capitalisation	Capitalisation	EUR	171 302 872,49	536 349,4017	319,38
AMPLEGEST PRICING POWER PC FR001400N756	Capitalisation	Capitalisation	EUR	2 612 693,45	25 802,4897	101,25
AMPLEGEST PRICING POWER XC FR001400HXB4	Capitalisation	Capitalisation	EUR	62 064 146,16	561 617,0000	110,50

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
		FRANCE +/-	PAYS-BAS +/-	ALLEMAGNE +/-	ITALIE +/-	BELGIQUE +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	467 030,68	148 519,31	106 342,97	106 217,81	52 288,56	30 276,43
Opérations temporaires sur titres						
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers						
Opérations temporaires sur titres						
Hors-bilan						
Futures		NA	NA	NA	NA	NA
Options		NA	NA	NA	NA	NA
Swaps		NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers		NA	NA	NA	NA	NA
Total	467 030,68					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total						

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts					
Obligations					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Comptes financiers	5 801,51				5 801,51
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Futures	NA				
Options	NA				
Swaps	NA				
Autres instruments financiers	NA				
Total					5 801,51

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-	[3 - 6 mois] (*) +/-	[6 - 12 mois] (*) +/-	[1 - 3 ans] (*) +/-	[3 - 5 ans] (*) +/-	[5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
Actif							
Dépôts							
Obligations							
Titres de créances							
Opérations temporaires sur titres							
Comptes financiers	5 801,51						
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers							
Opérations temporaires sur titres							
Emprunts							
Comptes financiers							
Hors-bilan							
Futures							
Options							
Swaps							
Autres instruments							
Total	5 801,51						

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1	Devise 2	Devise 3	Devise 4	Devise N
	USD	GBP	SEK	CHF	
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts					
Actions et valeurs assimilées					
Obligations et valeurs assimilées					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Créances					
Comptes financiers	74,87	6,59	0,61	0,07	
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Dettes					
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Devises à recevoir					
Devises à livrer					
Futures options swaps					
Autres opérations					
Total	74,87	6,59	0,61	0,07	

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade	Non Invest. Grade	Non notés
	+/-	+/-	+/-
Actif			
Obligations convertibles en actions			
Obligations et valeurs assimilées			
Titres de créances			
Opérations temporaires sur titres			
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers			
Opérations temporaires sur titres			
Hors-bilan			
Dérivés de crédits			
Solde net			

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2024
Créances		
	Souscriptions à recevoir	286 855,70
Total des créances		286 855,70
Dettes		
	Achats à règlement différé	1 498 727,25
	Rachats à payer	75 055,20
	Frais de gestion fixe	650 273,81
	Frais de gestion variable	6 327,95
Total des dettes		2 230 384,21
Total des créances et des dettes		-1 943 528,51

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2024
Action AMLEGEST PRICING POWER AC	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	4 294 879,00
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,29
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
Action AMLEGEST PRICING POWER FC	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	154 537,21
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,39
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
Action AMLEGEST PRICING POWER IC	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	1 363 706,09
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,99
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
Action AMLEGEST PRICING POWER PC	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	13 646,31
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,00
Frais de gestion variables provisionnés	6 283,10
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,80
Frais de gestion variables acquis	44,85
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,01
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

	31/12/2024
Action AMPLEGEST PRICING POWER XC	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	694 628,89
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,19
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Garanties reçues	
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	
Garanties données	
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	
Autres engagements hors bilan	
Total	

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2024
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2024
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	2 583 148,20
Revenus de l'exercice à affecter Report à nouveau	2 583 148,20
Sommes distribuables au titre du revenu net	2 583 148,20

Action AMLEGEST PRICING POWER AC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-198 567,62
Revenus de l'exercice à affecter (**) Report à nouveau	-198 567,62
Sommes distribuables au titre du revenu net	-198 567,62
Affectation : Distribution Report à nouveau du revenu de l'exercice Capitalisation	-198 567,62
Total	-198 567,62
* Information relative aux acomptes versés Montant unitaire Crédits d'impôt totaux Crédits d'impôt unitaires	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre d'actions Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

Action AMLEGEST PRICING POWER FC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	114 873,71
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	114 873,71
Report à nouveau	
Sommes distribuables au titre du revenu net	114 873,71
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	
Capitalisation	114 873,71
Total	114 873,71
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

Action AMLEGEST PRICING POWER IC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	2 049 711,46
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	2 049 711,46
Report à nouveau	
Sommes distribuables au titre du revenu net	2 049 711,46
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	
Capitalisation	2 049 711,46
Total	2 049 711,46
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

Action AMLEGEST PRICING POWER PC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	-3 327,98
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-3 327,98
Report à nouveau	
Sommes distribuables au titre du revenu net	-3 327,98
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	
Capitalisation	-3 327,98
Total	-3 327,98
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

Action AMLEGEST PRICING POWER XC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	620 458,63
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	620 458,63
Report à nouveau	
Sommes distribuables au titre du revenu net	620 458,63
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	
Capitalisation	620 458,63
Total	620 458,63
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	20 976 693,93
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	20 976 693,93
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	20 976 693,93

Action AMLEGEST PRICING POWER AC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	9 877 516,19
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**) Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	9 877 516,19
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	9 877 516,19
Affectation : Distribution Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes Capitalisation	9 877 516,19
Total	9 877 516,19
* Information relative aux acomptes versés Acomptes unitaires versés	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre d'actions Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

Action AMLEGEST PRICING POWER FC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	637 423,40
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**) Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	637 423,40
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	637 423,40
Affectation : Distribution Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes Capitalisation	637 423,40
Total	637 423,40
* Information relative aux acomptes versés Acomptes unitaires versés	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre d'actions Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

Action AMLEGEST PRICING POWER IC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	7 609 002,39
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	7 609 002,39
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	7 609 002,39
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	
Capitalisation	7 609 002,39
Total	7 609 002,39
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

Action AMLEGEST PRICING POWER PC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	92 551,95
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	92 551,95
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	92 551,95
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	
Capitalisation	92 551,95
Total	92 551,95
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

Action AMPLGEST PRICING POWER XC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	2 760 200,00
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	2 760 200,00
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	2 760 200,00
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	
Capitalisation	2 760 200,00
Total	2 760 200,00
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			467 030 681,74	99,18
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			467 030 681,74	99,18
Assurance			15 304 760,00	3,25
HANNOVER RUECK SE	EUR	63 400	15 304 760,00	3,25
Automobiles			7 569 660,00	1,61
MERCEDES BENZ GROUP AG REGISTERED SHARES	EUR	140 700	7 569 660,00	1,61
Biotechnologie			13 800 000,00	2,93
ARGEN-X SE - W/I	EUR	23 000	13 800 000,00	2,93
Composants automobiles			36 120 000,00	7,67
FERRARI NV	EUR	52 500	21 651 000,00	4,60
MICHELIN (CGDE)	EUR	455 000	14 469 000,00	3,07
Distribution spécialisée			8 488 170,00	1,80
MONCLER SPA	EUR	166 500	8 488 170,00	1,80
Electricité			3 757 200,00	0,80
ELIA SYSTEM	EUR	50 500	3 757 200,00	0,80
Equipements électriques			25 896 750,00	5,50
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	107 500	25 896 750,00	5,50
Equipements et fournitures médicaux			12 251 200,00	2,60
ESSILORLUXOTTICA	EUR	52 000	12 251 200,00	2,60
Equipements et instruments électroniques			10 720 560,00	2,28
LEGRAND SA	EUR	114 000	10 720 560,00	2,28
Grossistes			13 161 330,00	2,79
D'IETEREN GROUP	EUR	81 900	13 161 330,00	2,79
Industrie aérospatiale et défense			37 550 770,00	7,97
AIRBUS SE	EUR	109 000	16 871 020,00	3,58
SAFRAN SA	EUR	97 500	20 679 750,00	4,39
Logiciels			58 005 650,00	12,32
BRUNELLO CUCINELLI SPA	EUR	141 000	14 861 400,00	3,16
DASSAULT SYSTEMES SE	EUR	318 000	10 653 000,00	2,26
SAP SE	EUR	137 500	32 491 250,00	6,90
Machines			7 287 991,74	1,55
INTERPUMP GROUP SPA	EUR	170 839	7 287 991,74	1,55
Media			14 317 000,00	3,04
PUBLICIS GROUPE	EUR	139 000	14 317 000,00	3,04
Médias et services interactifs			11 403 400,00	2,42
SCOUT24 SE	EUR	134 000	11 403 400,00	2,42
Produits chimiques			23 385 600,00	4,97
LINDE PLC	EUR	58 000	23 385 600,00	4,97

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Produits de soins personnels			15 383 250,00	3,27
L'OREAL	EUR	45 000	15 383 250,00	3,27
Produits pharmaceutiques			25 249 400,00	5,36
MERCK KGAA	EUR	85 000	11 891 500,00	2,53
UNION CHIMIQUE BELGE/ UCB	EUR	69 500	13 357 900,00	2,83
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication			44 717 450,00	9,50
ASML HOLDING NV	EUR	50 000	33 935 000,00	7,21
BE SEMICONDUCTOR INDUSTRIES	EUR	81 500	10 782 450,00	2,29
Services aux professionnels			19 889 600,00	4,22
WOLTERS KLUWER	EUR	124 000	19 889 600,00	4,22
Services financiers diversifiés			27 544 740,00	5,85
ADYEN NV	EUR	7 700	11 064 900,00	2,35
DEUTSCHE BOERSE AG	EUR	74 100	16 479 840,00	3,50
Services liés aux technologies de l'information			11 077 400,00	2,35
ATOSS SOFTWARE AG	EUR	97 000	11 077 400,00	2,35
Textiles, habillement et produits de luxe			24 148 800,00	5,13
HERMES INTERNATIONAL	EUR	10 400	24 148 800,00	5,13
Total			467 030 681,74	99,18

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total						

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie d'action

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	467 030 681,74
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	
Total instruments financiers à terme - actions	
Total instruments financiers à terme - taux	
Total instruments financiers à terme - change	
Total instruments financiers à terme - crédit	
Total instruments financiers à terme - autres expositions	
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	
Autres actifs (+)	6 088 366,90
Autres passifs (-)	-2 230 384,21
Passifs de financement (-)	
Total = actif net	470 888 664,43

Libellé de l'action	Devise de l'action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
Action AMPLEGEST PRICING POWER AC	EUR	792 867,8969	278,22
Action AMPLEGEST PRICING POWER FC	EUR	115 309,0613	124,14
Action AMPLEGEST PRICING POWER IC	EUR	536 349,4017	319,38
Action AMPLEGEST PRICING POWER PC	EUR	25 802,4897	101,25
Action AMPLEGEST PRICING POWER XC	EUR	561 617,0000	110,50

AMPLEGEST PRICING POWER

COMPTES ANNUELS

29/12/2023

BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	332 064 156,17	253 828 751,73
Actions et valeurs assimilées	332 064 156,17	253 828 751,73
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	332 064 156,17	253 828 751,73
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	0,00	0,00
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00	0,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	70 972,94	98 723,21
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	70 972,94	98 723,21
COMPTES FINANCIERS	1 196 368,81	2 193 888,20
Liquidités	1 196 368,81	2 193 888,20
TOTAL DE L'ACTIF	333 331 497,92	256 121 363,14

BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	329 762 581,30	303 616 415,42
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	3 446 354,00	-49 550 337,63
Résultat de l'exercice (a,b)	-510 375,61	1 393 435,33
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	332 698 559,69	255 459 513,12
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	632 938,23	661 850,02
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	632 938,23	661 850,02
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	333 331 497,92	256 121 363,14

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	73 568,26	7 733,86
Produits sur actions et valeurs assimilées	4 656 481,00	7 872 393,96
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	4 730 049,26	7 880 127,82
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	494,16	23 994,66
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	494,16	23 994,66
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	4 729 555,10	7 856 133,16
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	5 083 612,11	5 645 501,53
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-354 057,01	2 210 631,63
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-156 318,60	-817 196,30
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-510 375,61	1 393 435,33

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0010889857 - Action AMPLEGEST PRICING POWER IC : Taux de frais maximum de 1,00% TTC
FR0013333507 - Action AMPLEGEST PRICING POWER FC : Taux de frais maximum de 1,40% TTC
FR0010375600 - Action AMPLEGEST PRICING POWER AC : Taux de frais maximum de 2,35% TTC
FR001400HXB4 - Action AMPLEGEST PRICING POWER XC: Taux de frais maximum de 1,20% TTC

Commission de surperformance :

Actions « AC », « IC » et « FC » : 20% TTC de la performance annuelle du compartiment au-delà de la performance de l'indicateur de référence (indice Bloomberg Eurozone Developed Market

Large & Mid Cap Net Return EUR (*dividendes réinvestis*))

L'indice retenu jusqu'au 28/04/2023 est : Euro Stoxx Net Return

Actions « SC » : Néant

Méthode de calcul :

La commission de surperformance est de 20 % TTC maximum de la performance annuelle du compartiment Amplegest Pricing Power au-delà de la performance de l'indice Bloomberg Eurozone Developed Market Large & Mid Cap Net Return EUR (*dividendes réinvestis*).

Le calcul du montant de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre la performance du fonds et celle d'un actif ayant réalisé une performance égale à celle de l'indice de référence Bloomberg Eurozone Developed Market Large & Mid Cap Net Return EUR (*dividendes réinvestis*), sur la période de calcul enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/ rachats que l'OPCVM.

Comptabilisation de la provision en cours d'exercice (période de cristallisation) :

Calculée selon la méthode indiquée, cette commission fera l'objet d'un provisionnement ou d'une reprise de provisions à chaque calcul de valeur liquidative (et depuis le début de l'exercice). En cas de sous-performance de l'OPCVM par rapport à l'actif de référence, la part de frais de gestion variable est réajustée par une reprise de provision plafonnée à hauteur des dotations.

Chaque période de cristallisation correspond à l'exercice comptable de l'OPCVM. Elle débute à la dernière clôture et se termine à la prochaine clôture sur laquelle des frais de gestion variables seront calculés.

A compter du 1er janvier 2022, si à la fin de la période de cristallisation, si une sous-performance est constatée (différence négative entre la valeur de l'actif net de fin d'exercice et celle de l'actif indicé à la même date), cette sous-performance devra être rattrapée au cours des années suivantes avant de pouvoir provisionner une commission de surperformance.

L'OPCVM pourra provisionner des frais variables dès lors qu'il surperforme son indicateur de référence, y compris en cas de performance négative tout en respectant la période de référence de rattrapage.

En cas de rachat d'actions, si à la date de rachat, une commission de sur performance est provisionnée, la partie proportionnelle aux actions remboursées est calculée et acquise à la société de gestion.

Rattrapage des sous-performances et période de référence (5 années consécutives de sous-performance) :

Si la sous-performance constatée pendant 5 années n'a pas été rattrapée, aucune commission de surperformance ne peut être prélevée. Au-delà de 5 années consécutives sans cristallisation et prélèvement, les sous-performances antérieures à 5 ans ne seront plus prises en compte dans le calcul de la commission de surperformance.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices

antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action AMPLEGEST PRICING POWER AC	Capitalisation	Capitalisation
Action AMPLEGEST PRICING POWER FC	Capitalisation	Capitalisation
Action AMPLEGEST PRICING POWER IC	Capitalisation	Capitalisation
Action AMPLEGEST PRICING POWER XC	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	255 459 513,12	465 527 973,87
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	152 605 885,90	114 661 524,45
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-122 334 701,59	-182 408 312,96
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	16 139 183,01	23 971 425,39
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-12 180 534,13	-81 242 278,34
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-612 713,06	-873 514,09
Différences de change	-1 402 472,33	-51 585,26
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	45 378 455,78	-86 336 351,57
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	44 495 238,66	-883 217,12
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	883 217,12	-85 453 134,45
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-354 057,01	2 210 631,63
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	332 698 559,69	255 459 513,12

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 196 368,81	0,36
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 196 368,81	0,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 GBP		Devise 3 SEK		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	11 015 393,67	3,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	69 544,90	0,02	6 139,14	0,00	617,81	0,00	72,37	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES		
	Souscriptions à recevoir	70 972,94
TOTAL DES CRÉANCES		70 972,94
DETTES		
	Rachats à payer	213 688,60
	Frais de gestion fixe	419 249,63
TOTAL DES DETTES		632 938,23
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-561 965,29

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Action AMPEGEST PRICING POWER AC		
Actions souscrites durant l'exercice	191 356,8757	47 876 130,01
Actions rachetées durant l'exercice	-168 814,5866	-41 946 443,25
Solde net des souscriptions/rachats	22 542,2891	5 929 686,76
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	626 228,9262	
Action AMPEGEST PRICING POWER FC		
Actions souscrites durant l'exercice	28 564,3313	3 184 098,75
Actions rachetées durant l'exercice	-46 408,7902	-5 077 314,20
Solde net des souscriptions/rachats	-17 844,4589	-1 893 215,45
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	46 844,8800	
Action AMPEGEST PRICING POWER IC		
Actions souscrites durant l'exercice	181 866,7310	51 144 952,64
Actions rachetées durant l'exercice	-242 652,4979	-68 592 304,14
Solde net des souscriptions/rachats	-60 785,7669	-17 447 351,50
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	425 312,5975	
Action AMPEGEST PRICING POWER XC		
Actions souscrites durant l'exercice	503 850,0000	50 400 704,50
Actions rachetées durant l'exercice	-71 700,0000	-6 718 640,00
Solde net des souscriptions/rachats	432 150,0000	43 682 064,50
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	432 150,0000	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Action AMLEGEST PRICING POWER AC	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action AMLEGEST PRICING POWER FC	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action AMLEGEST PRICING POWER IC	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action AMLEGEST PRICING POWER XC	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Action AMPEGEST PRICING POWER AC	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	3 577 052,90
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,35
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Action AMPEGEST PRICING POWER FC	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	81 227,03
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,40
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Action AMPEGEST PRICING POWER IC	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 232 561,10
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Action AMPEGEST PRICING POWER XC	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	192 771,08
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,20
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-510 375,61	1 393 435,33
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	-510 375,61	1 393 435,33

	29/12/2023	30/12/2022
Action AMPEGEST PRICING POWER AC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-1 109 531,67	-194 138,29
Total	-1 109 531,67	-194 138,29

	29/12/2023	30/12/2022
Action AMPEGEST PRICING POWER FC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	11 578,48	53 714,51
Total	11 578,48	53 714,51

	29/12/2023	30/12/2022
Action AMPEGEST PRICING POWER IC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	739 050,17	1 533 859,11
Total	739 050,17	1 533 859,11

	29/12/2023	30/12/2022
Action AMPLEGEST PRICING POWER XC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-151 472,59	0,00
Total	-151 472,59	0,00

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	3 446 354,00	-49 550 337,63
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	3 446 354,00	-49 550 337,63

	29/12/2023	30/12/2022
Action AMPEGEST PRICING POWER AC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	1 497 816,90	-25 482 458,02
Total	1 497 816,90	-25 482 458,02

	29/12/2023	30/12/2022
Action AMPEGEST PRICING POWER FC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	49 471,09	-1 193 719,74
Total	49 471,09	-1 193 719,74

	29/12/2023	30/12/2022
Action AMPEGEST PRICING POWER IC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	1 151 088,95	-22 874 159,87
Total	1 151 088,95	-22 874 159,87

	29/12/2023	30/12/2022
Action AMPLEGEST PRICING POWER XC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	747 977,06	0,00
Total	747 977,06	0,00

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net Global en EUR	316 722 953,86	386 964 952,27	465 527 973,87	255 459 513,12	332 698 559,69
Action AMPEGEST PRICING POWER AC en EUR					
Actif net	156 055 231,80	148 870 833,40	222 684 579,97	131 201 299,21	160 438 232,40
Nombre de titres	609 000,2269	562 823,8918	715 362,4561	603 686,6371	626 228,9262
Valeur liquidative unitaire	256,24	264,50	311,28	217,33	256,19
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	10,42	10,38	30,70	-42,21	2,39
Capitalisation unitaire sur résultat	-3,72	-7,39	-4,99	-0,32	-1,77
Action AMPEGEST PRICING POWER FC en EUR					
Actif net	9 098 504,46	13 234 910,27	20 409 706,53	6 158 137,22	5 306 911,78
Nombre de titres	83 166,0581	116 421,5528	151 111,5265	64 689,3389	46 844,8800
Valeur liquidative unitaire	109,40	113,68	135,06	95,19	113,28
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	4,44	4,44	13,25	-18,45	1,05
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,53	-2,45	-0,97	0,83	0,24
Action AMPEGEST PRICING POWER IC en EUR					
Actif net	151 569 217,60	224 859 208,60	222 433 687,37	118 100 076,69	123 461 028,59
Nombre de titres	549 448,0857	781 264,0511	647 865,0577	486 098,3644	425 312,5975
Valeur liquidative unitaire	275,85	287,81	343,33	242,95	290,28
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	11,18	11,24	33,61	-47,05	2,70
Capitalisation unitaire sur résultat	-1,23	-5,17	-1,18	3,15	1,73
Action AMPEGEST PRICING POWER XC en EUR					
Actif net	0,00	0,00	0,00	0,00	43 492 386,92
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	0,00	432 150,0000
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	100,64
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	1,73

Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	0,00	-0,35
--	------	------	------	------	-------

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ATOSS SOFTWARE AG	EUR	26 000	5 434 000,00	1,64
HANNOVER RUECKVERSICHERUNGS NAMEN	EUR	54 500	11 788 350,00	3,54
INFINEON TECHNOLOGIES	EUR	329 000	12 436 200,00	3,74
MERCEDES BENZ GROUP AG REGISTERED SHARES	EUR	118 000	7 380 900,00	2,22
MERCK KGA	EUR	70 000	10 087 000,00	3,03
TOTAL ALLEMAGNE			47 126 450,00	14,17
BELGIQUE				
ELIA SYSTEM	EUR	46 000	5 211 800,00	1,57
UNION CHIMIQUE BELGE/ UCB	EUR	100 000	7 890 000,00	2,37
TOTAL BELGIQUE			13 101 800,00	3,94
ESPAGNE				
AMADEUS IT GROUP SA	EUR	74 500	4 833 560,00	1,45
TOTAL ESPAGNE			4 833 560,00	1,45
FRANCE				
BIOMERIEUX	EUR	88 000	8 852 800,00	2,66
CAPGEMINI SE	EUR	38 800	7 323 500,00	2,20
DASSAULT SYST.	EUR	230 500	10 196 167,50	3,07
ESSILORLUXOTTICA	EUR	50 500	9 170 800,00	2,75
L'OREAL	EUR	36 000	16 223 400,00	4,87
LEGRAND SA	EUR	98 000	9 221 800,00	2,78
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	EUR	26 000	19 073 600,00	5,73
SAFRAN SA	EUR	97 500	15 547 350,00	4,68
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	89 500	16 269 310,00	4,89
TOTAL FRANCE			111 878 727,50	33,63
IRLANDE				
ICON PLC	USD	43 000	11 015 393,67	3,31
TOTAL IRLANDE			11 015 393,67	3,31
ITALIE				
BRUNELLO CUCINELLI SPA	EUR	93 000	8 239 800,00	2,48
DAVIDE CAMPARI-MILANO NV	EUR	1 336 000	13 647 240,00	4,10
FERRARI NV	EUR	50 500	15 412 600,00	4,63
INFR WIRE ITAL SPA	EUR	585 000	6 698 250,00	2,01
INTERPUMP GROUP	EUR	175 500	8 225 685,00	2,47
MONCLER SPA	EUR	173 500	9 663 950,00	2,90
SESA	EUR	35 500	4 366 500,00	1,32
TOTAL ITALIE			66 254 025,00	19,91
PAYS-BAS				
AIRBUS SE	EUR	116 000	16 214 480,00	4,88
ASML HOLDING NV	EUR	37 200	25 359 240,00	7,62
HEINEKEN	EUR	92 000	8 458 480,00	2,54
WOLTERS KLUWER	EUR	83 000	10 682 100,00	3,21
TOTAL PAYS-BAS			60 714 300,00	18,25
ROYAUME-UNI				
LINDE PLC	EUR	46 500	17 139 900,00	5,15

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TOTAL ROYAUME-UNI			17 139 900,00	5,15
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			332 064 156,17	99,81
TOTAL Actions et valeurs assimilées			332 064 156,17	99,81
Créances			70 972,94	0,02
Dettes			-632 938,23	-0,19
Comptes financiers			1 196 368,81	0,36
Actif net			332 698 559,69	100,00

Action AMPLEGEST PRICING POWER XC	EUR	432 150,0000	100,64
Action AMPLEGEST PRICING POWER AC	EUR	626 228,9262	256,19
Action AMPLEGEST PRICING POWER FC	EUR	46 844,8800	113,28
Action AMPLEGEST PRICING POWER IC	EUR	425 312,5975	290,28

21. ANNEXE(S)

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit:

Amplegest Pricing Power

Identifiant d'entité juridique:

LEI : 969500DYMLRK8URCGP47

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Caracteristiques environnementales et/ ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?



Oui



Non



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: ___%



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social**: ___%



Il **promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **_65_%** d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il **promouvait des caractéristiques E/S** mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Afin de privilégier les émetteurs les plus vertueux en matière environnementale et sociale et sans opter pour une thématique particulière, le fonds, classifié catégorie « Article 8 » au sens du Règlement « SFDR » (Sustainable Finance Disclosure Regulation), promeut des caractéristiques environnementales telles que l'impact environnemental (émissions de CO₂, utilisation d'eau, objectifs climatiques...), et sociales telles que les conditions de travail (parité salariale, protection des employés...).

Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

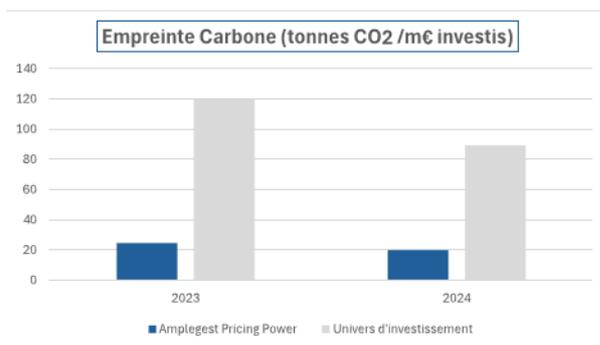
Si aucun indicateur de référence n'a été désigné pour atteindre les caractéristiques ESG promues, le fonds a atteint les objectifs qu'il s'était fixé, à savoir :

- La prise en compte des incidences négatives dans sa politique d'exclusion ainsi que dans la constitution de la note ESG
- La réduction de son univers d'investissement de 20% par élimination des sociétés les moins bien notées en E, S, G et/ou ESG.
- Le respect de son engagement d'une proportion minimale d'investissement durable de 40% (au sens SFDR, tel que défini par notre modèle interne GID)
- La surperformance des deux indicateurs de durabilité choisis par le fonds (empreinte carbone et score Controverse) par rapport à son univers d'investissement.

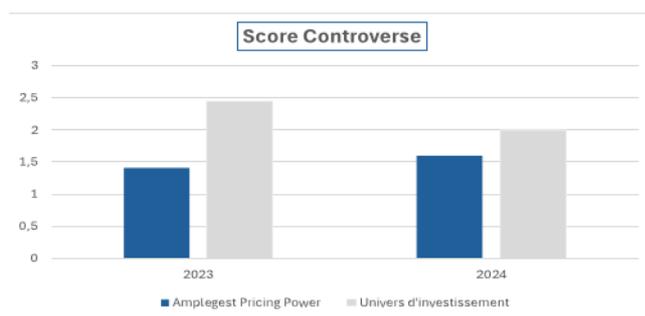
● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ? et par rapport aux périodes précédentes ?**

Le fonds Amplegest Pricing Power, qui poursuit une approche en sélectivité, a tout d'abord réduit de 20% son univers d'investissement initial afin de promouvoir les sociétés les plus vertueuses en matière environnementale, sociale et de gouvernance.

Le fonds a par ailleurs surperformé son univers d'investissement sur les deux indicateurs de durabilité qu'il avait choisi de privilégier (Empreinte carbone et score Controverse).



Univers d'investissement : Bloomberg Eurozone Developed market large & Mid cap net retruen (dividendes réinvestis)
Taux de couverture : 100% pour les deux années considérées



Univers d'investissement : Bloomberg Eurozone Developed market large & Mid cap net retruen (dividendes réinvestis)
Score controverse (1 : niveau de controverse faible, 4 : niveau de controverse élevé)
Taux de couverture : 100% pour les deux années considérées

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Le fonds n'a pas d'objectif d'investissement durable.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?

Afin de s'assurer que les investissements durables que le produit financier entend partiellement réaliser ne causent pas de préjudices importants sur le plan environnemental ou social, Amplegest Pricing Power prend en compte les principales incidences négatives.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Les indicateurs concernant les incidences négatives sont pris en compte dans les décisions d'investissements au travers :

- De la politique d'exclusion (Charbon, tabac, pétrole non conventionnel...)
- De la notation ESG dans notre modèle GEST qui est utilisée pour réduire l'univers d'investissement initial. Les indicateurs du modèle GEST, qui composent la note ESG et qui correspondent à ceux des incidences négatives sont les suivants : l'empreinte carbone, la consommation d'eau, l'émission de déchets, la diversité du board.
- De notre modèle GID qui mesure le caractère durable de chaque investissement en prenant en compte les éventuels préjudices au sein de son second pilier (filtre Principales Incidences négatives).

*Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?
Description détaillée:*

Oui, nous excluons toute entreprise qui viole le Pacte Mondial des Nations Unies. Nous incluons également dans nos analyses les controverses de violation des droits de l'Homme et du droit du travail, ainsi que l'existence de politiques dédiées à ces sujets. L'investissement ne peut être durable seulement si l'entreprise a de bonnes pratiques de gouvernance. Afin d'identifier si cela est le cas, Amplegest a choisi le score Gouvernance de notre modèle propriétaire : le modèle GEST. Le score gouvernance d'une entreprise doit être supérieur à -1.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les principales incidences négatives sont les impacts négatifs les plus significatifs des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption. Comme décrit ci-dessus, les indicateurs concernant les incidences négatives sont pris en compte dans les décisions d'investissements d'Amplegest Pricing Power, les gérants étudiant la notation ESG des investissements afin de conduire leur approche en sélectivité et de respecter leur engagement relatif à la part d'investissement durable du portefeuille.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Top 15	Secteur	% actifs	Pays
ASML	Technologie	8%	Pays-Bas
Linde	Chimie	5%	Irlande
Schneider Electric	Produits et services industriels	5%	France
Ferrari	Automobiles et composants	5%	Italie
Safran	Produits et services industriels	5%	France
L'Oréal	Biens et services aux consommateurs	4%	France
Wolters Kluwer	Média	4%	Pays-Bas
Hannover Rueck	Assurances	4%	Allemagne
Airbus	Produits et services industriels	4%	France
UCB	Santé	3%	Belgique
Essilor Luxottica	Santé	3%	France
SAP	Technologie	3%	Allemagne
Icon	Santé	3%	Irlande
Brunello Cucinelli	Biens et services aux consommateurs	3%	Italie
Legrand	Produits et services industriels	3%	France

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence à savoir : 1^{er} janvier 2024 – 31 décembre 2024

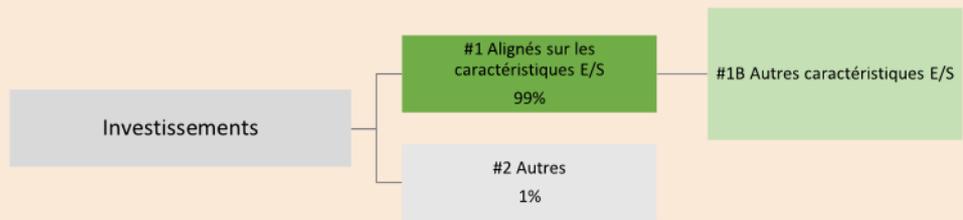


Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

La proportion d'investissements liés à la durabilité était de 0% sur l'année 2024.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

99% des investissements étaient dans la catégorie « #1B Autres caractéristiques E/S ».



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Les secteurs sont les suivants :

- 22% Technologie,
- 18% Produits et services industriels,
- 14% Biens et services aux consommateurs,
- 13% Santé,
- 11% Automobiles et composants,
- 5% Chimie,
- 4% Assurances,
- 2% Alimentation & boissons,
- 2% services financiers,
- 1% Services aux collectivités,
- 1% Télécommunications,
- 1% Non concerné.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

N/A

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?**

Oui

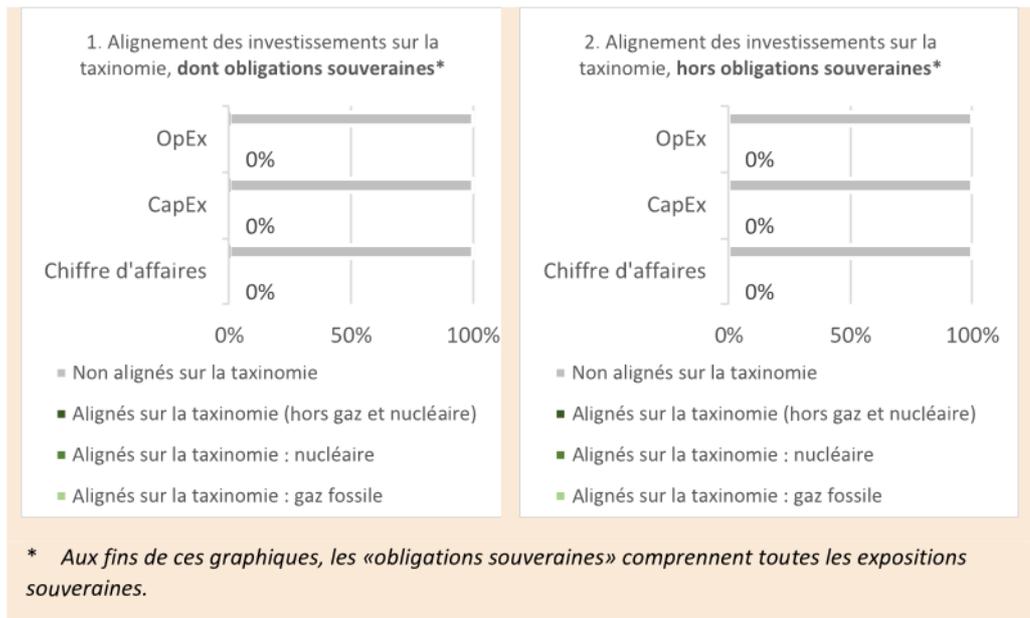
Dans le gaz fossile

l'énergie nucléaire

Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

Le symbole  représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La part était de 0%.

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie était de 4,7% au 31.12.2024.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE ?

N/A



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

N/A



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «#2 Autres», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

La catégorie « non durable » inclut en majorité la liquidité qui n'est pas soumise à des garanties environnementales et sociales minimales. Cette catégorie représentait 1% de l'actif du fonds au 31.12.2024.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Nous avons envoyé au total 29 lettres d'engagements pour entamer un dialogue sur des sujets environnementaux, sociaux et/ou de gouvernance en 2024 dont 13 lettres envoyées à des valeurs de l'univers d'investissement du fonds. Au cours de l'année,

pour Amplegest Pricing Power, nous avons voté à 36 assemblées générales ce qui représente 97% des AG et à 512 résolutions (dont seulement 2 résolutions concernant l'environnement et le social).

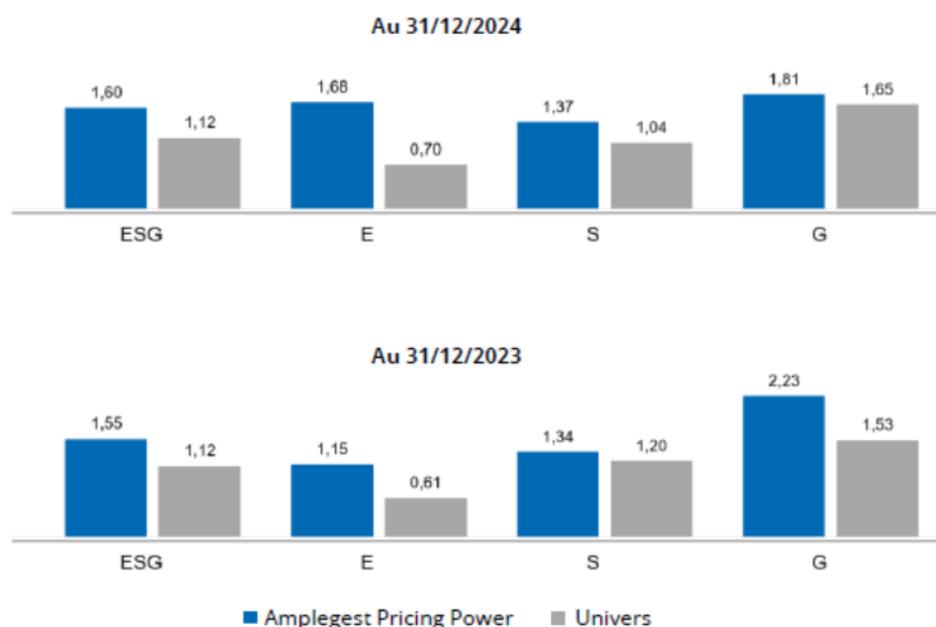


Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

L'indice de référence est celui de l'OPC. Le fonds n'a pas d'indice de référence durable.

- **En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?**
N/A
- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?**
N/A
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**
N/A
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Notation ESG vs Univers d'investissement



Univers d'investissement : Bloomberg Eurozone Developed Market Large & Mid Cap Net Return (dividendes réinvestis)

Source : modèle propriétaire GEST, données depuis le 1^{er} septembre 2019

3

Compartment :

AMPLEGEST DIGITAL LEADERS

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit**AMPEGEST DIGITAL LEADERS - Action AC****Compartiment de la SICAV AMPEGEST****Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) géré par AMPEGEST**

Nom de l'initiateur : AMPEGEST

Code Isin : FR0014009YZZ

Site internet : www.ampeggest.com

Devise du produit : Euro

Contact : Appelez le 01 40 67 08 40 pour de plus amples informations sur le produit.

Autorité compétente : L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de la SICAV AMPEGEST en ce qui concerne ce document d'informations clés. AMPEGEST est agréée en France sous le n° GP-07000044 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 05/08/2024

Avertissement

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut-être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : AMPEGEST DIGITAL LEADERS est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français relevant de l'article L214-4 et suivants du Code Monétaire et Financier prenant la forme d'une Société d'Investissement à Capital Variable.

Durée et résiliation (résiliation de l'initiateur) : Ampeggest Digital Leaders, compartiment de la SICAV Ampeggest, est créé pour une durée de 99 ans. La SICAV Ampeggest peut décider la dissolution ou la fusion de la présente SICAV à son initiative.

Objectifs : Ce Fonds a pour objectif de réaliser une performance nette de frais annualisée supérieure à celle de l'indice Bloomberg World Technology Large & Mid Cap Equal-Weighted Net Return Index EUR (dividendes réinvestis) en investissant dans des sociétés du secteur de la Technologie et du Digital au sens large qui ont un impact environnemental et social positif, conformément à l'article 9 du règlement SFDR.

Le Fonds est exposé à hauteur de 75% minimum et 100% maximum de son actif net en actions de sociétés cotées. La gestion sera discrétionnaire tant au niveau des zones géographiques (limite fixée à 30% maximum de l'actif pour les marchés émergents), des secteurs d'applications et d'utilisation du Digital ainsi que de la taille des capitalisations boursières (y compris moyennes et petites capitalisations inférieures à 10 milliards d'euros jusqu'à 40% maximum de l'actif). Pour qu'une valeur puisse intégrer le Fonds, elle doit appartenir à l'un des sous-secteurs de la Technologie et du Digital listés dans le Prospectus ou réaliser 70% minimum de son chiffre d'affaires qui soit en lien avec lesdits secteurs.

La sélection des investissements repose sur :

1) Une analyse ISR de l'univers d'investissement après exclusion des valeurs interdites et qui porte sur 90% minimum des émetteurs en portefeuille. L'univers d'investissement comprend les valeurs de l'indice de référence ainsi des valeurs hors indice qui représenteront 10% maximum de l'indice de référence en nombre de valeurs. Notre approche est basée sur une approche « Best In Universe » à savoir la sélection des émetteurs les mieux notés indépendamment de leur secteur d'activités.

A l'issue de cette analyse, on obtient pour chaque valeur une note ESG (-4 étant une faible qualité extra-financière, +4 étant une forte qualité extra-financière) qui porte sur les trois piliers de l'ESG et recouvre dix thèmes parmi lesquels l'empreinte carbone, le taux de rotation du personnel, l'indépendance du président au comité d'audit, etc.

L'intégration d'un titre (action) dans le portefeuille doit ainsi répondre à deux conditions : la non-appartenance à la liste d'exclusion et une note globale ESG supérieure ou égale à -1.

La note ESG moyenne pondérée du fonds doit être supérieure à la note moyenne ESG de l'univers d'investissement initial après élimination de 20% des valeurs les moins bien-notées (approche en amélioration de note). Un suivi extra-financier est également assuré via :

- Un score « Digital For Impact » (compris entre 0 et 5) qui porte sur les indicateurs suivants : Indicateur Environnemental, Indicateur Social, Indicateur de Gouvernance et Indicateur Controverses.
- Un score « NICE » qui permet de mesurer les externalités négatives (note sur 10).

Les scores Digital For Impact et Nice ne contribuent pas à l'exclusion de valeurs du Fonds. L'approche retenue pour construire l'analyse ESG présente plusieurs limites comme la disponibilité et la qualité des données ESG fournies par les sociétés et les prestataires qui sont intégrés dans les modèles internes de notation qui disposent également d'un pilier évolutif. Cette démarche introduit un biais de notation en récompensant de façon plus marquée les sociétés historiquement mal notées qui s'améliorent que les sociétés déjà bien notées qui ne progressent plus.

Le Fonds bénéficie du label ISR.

2) Une analyse des fondamentaux de la société avec une étude rigoureuse de plusieurs éléments dont notamment le positionnement stratégique de la société en termes de capacité d'innovation et de position concurrentielle, la perspective de croissance, la solidité financière et de la qualité du management.

Cette analyse est complétée par une modélisation financière effectuée en interne.

Dans le cadre de la gestion de la trésorerie et de protection de la performance selon les circonstances du marché, le Fonds pourra investir dans de titres de créances et instruments du marché monétaire dans la limite de 25% de l'actif. Et il pourra détenir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM/FIA français et/ou européens, y compris les ETF. Ampeggest Digital Leaders se réserve la possibilité de recourir à des instruments dérivés ou intégrant des dérivés.

Le compartiment peut supporter un risque de change sur la totalité de l'actif net.

Indicateur de référence : Indice Composite Bloomberg World Technology Large & Mid Cap Equal-Weighted Net Return Index EUR (dividendes réinvestis)

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation.

Investisseurs de détail visés : Amplegest Digital Leaders, compartiment de la SICAV Amplegest, s'adresse à des investisseurs recherchant une valorisation de leur épargne à long terme (supérieure à 5 ans) et ayant une connaissance théorique des marchés d'actions et de taux tout en acceptant de s'exposer à un risque de variation de la valeur liquidative inhérent à ces marchés. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée. Ce produit n'est pas à destination de personnes présentant les caractéristiques d'US Person comme défini dans le prospectus de la SICAV.

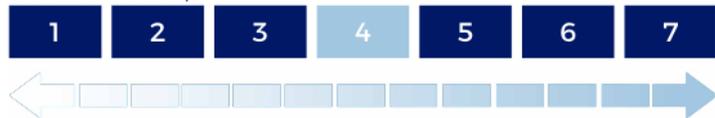
Dépositaire : CACEIS Bank

Périodicité de calcul de la valeur liquidative et demandes de rachat : Les investisseurs peuvent obtenir le rachat de leurs actions sur demande auprès de CACEIS Bank. Les demandes sont centralisées chaque jour jusqu'à 12 heures (J) et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour calculée sur les cours de clôture de J et publiée en J+1 et réglées J+2.

Informations complémentaires : Les actionnaires de la SICAV peuvent obtenir sur simple demande écrite à l'adresse contact@amplegest.com, gratuitement, auprès de la société de gestion un exemplaire des statuts et des rapports annuels et semestriels de la SICAV, lesquels sont disponibles en français. La valeur liquidative est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amplegest.com.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 années.

Avertissement : Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé le produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés financiers, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Les risques suivants non pris en compte dans l'indicateur peuvent avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Fonds :

Risque de liquidité : Le volume échangé étant réduit et limité cela peut avoir pour conséquence une baisse de cours qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de change : Le Fonds peut investir dans des OPCVM/FIA ou des valeurs libellées dans des devises étrangères hors zone euro. La baisse du cours de ces devises par rapport à l'euro peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du compartiment.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché ni de garantie en capital, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance (montants exprimés en Euros) :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performance, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans

Exemple d'investissement : 10 000 €

		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
Scénarios	Minimum : Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement		
	Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	2 670 €
		Rendement annuel moyen	-73.25%
	Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	6 840 €
		Rendement annuel moyen	-31.58%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	11 480 €	
	Rendement annuel moyen	14.80%	
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	15 850 €	
	Rendement annuel moyen	58.50%	
		2 900 €	8 490 €
		-21.91%	-3.22%
		17 990 €	29 030 €
		12.46%	23.76%

Ce type de scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre novembre 2021 et décembre 2023, intermédiaire entre juin 2017 et juin 2022 et favorable entre juin 2016 et juin 2021.

Que se passe-t-il si AMPLEGEST n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps (montants exprimés en Euros) :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts.

Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 Euro sont investis.

Investissement : 10 000 €	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
Coûts totaux	630 €	3 125 €
Incidence des coûts annuels (*)	6.84%	4.04% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention.

Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 16.50% avant déduction des coûts et de 12.46% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer 3,00% du montant investi / 300 EUR.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	3,00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 300 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	2.35% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	235 €
Coûts de transaction	0.41% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	41 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	20.00% TTC de la performance annuelle du compartiment au-delà de la performance de l'indicateur de référence Bloomberg World Technology Large & Mid Cap Equal-Weighted Net Return Index EUR (dividendes réinvestis), calculée selon la méthodologie de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la valeur nette des actifs conformément aux conditions décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être compensées avant qu'une nouvelle provision au titre de la commission de performance puisse être enregistrée. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation des coûts cumulés ci-dessus inclut la moyenne des 5 dernières années. Le chiffre en 2023 est de 0,20%. La commission de performance est calculée même si la performance de l'action sur la période d'observation de la performance est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	20 €

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « Frais et commissions » du prospectus de la SICAV, disponible sur le site www.amplegest.com

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ? _____

La durée de placement minimale recommandée est de 5 ans en raison de la nature du sous-jacent de l'investissement orienté sur les marchés de taux et d'actions. Les actions de cette SICAV sont des supports de placement à long terme, elles doivent être acquises dans une optique de diversification d'un patrimoine. Un désinvestissement avant l'échéance est possible avec toutefois un risque de perte en capital. Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

Comment puis-je formuler une réclamation ? _____

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement de La société de gestion, d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la Société de gestion : veuillez contacter la société de gestion, par courrier : AMPEGEST – 50 boulevard Haussmann, 75009 PARIS. Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amplegest.com.
- Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le propose, veuillez contacter cette personne en direct.

Si la réponse apportée à la réclamation ne satisfaisait pas le porteur, ce dernier a alors la possibilité de faire appel au médiateur de l'AMF : <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur>.

Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du Code monétaire et financier, en dernier recours amiable, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) via le site internet www.amf-france.org (formulaire de demande de médiation), ou par courrier : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02.

Autres informations pertinentes _____

Pour toutes informations relatives aux performances passées, nous mettons à votre disposition le lien du site internet de la Société de gestion suivant : <https://www.amplegest.com/fr-FR/funds/amplegest-digital-leaders/shares/fr0014009yz2-ac>

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : maximum 10 ans en fonction de la date de création de la part. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Informations relatives à la finance durable : <https://www.amplegest.com/fr-FR/investissement-responsable>

La Sicav est classifiée catégorie « Article 9 » au sens du Règlement « SFDR ».

Un dispositif de plafonnement potentiel des rachats est prévu pour le Produit, veuillez-vous référer au prospectus pour plus d'informations.

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

AMPEGEST DIGITAL LEADERS - Action FC

Compartiment de la SICAV AMPEGEST

Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) géré par AMPEGEST

Nom de l'initiateur : AMPEGEST

Code Isin : FR0014009Z02

Site internet : www.ampeggest.com

Devise du produit : Euro

Contact : Appelez le 01 40 67 08 40 pour de plus amples informations sur le produit.

Autorité compétente : L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de la SICAV AMPEGEST en ce qui concerne ce document d'informations clés. AMPEGEST est agréée en France sous le n° GP-07000044 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 05/08/2024

Avertissement

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut-être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : AMPEGEST DIGITAL LEADERS est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français relevant de l'article L214-4 et suivants du Code Monétaire et Financier prenant la forme d'une Société d'Investissement à Capital Variable.

Durée et résilience (résilience de l'initiateur) : Ampeggest Digital Leaders, compartiment de la SICAV Ampeggest, est créé pour une durée de 99 ans. La SICAV Ampeggest peut décider la dissolution ou la fusion de la présente SICAV à son initiative.

Objectifs : Ce Fonds a pour objectif de réaliser une performance nette de frais annualisée supérieure à celle de l'indice Bloomberg World Technology Large & Mid Cap Equal-Weighted Net Return Index EUR (dividendes réinvestis) en investissant dans des sociétés du secteur de la Technologie et du Digital au sens large qui ont un impact environnemental et social positif, conformément à l'article 9 du règlement SFDR.

Le Fonds est exposé à hauteur de 75% minimum et 100% maximum de son actif net en actions de sociétés cotées. La gestion sera discrétionnaire tant au niveau des zones géographiques (limite fixée à 30% maximum de l'actif pour les marchés émergents), des secteurs d'applications et d'utilisation du Digital ainsi que de la taille des capitalisations boursières (y compris moyennes et petites capitalisations inférieures à 10 milliards d'euros jusqu'à 40% maximum de l'actif). Pour qu'une valeur puisse intégrer le Fonds, elle doit appartenir à l'un des sous-secteurs de la Technologie et du Digital listés dans le Prospectus ou réaliser 70% minimum de son chiffre d'affaires qui soit en lien avec lesdits secteurs.

La sélection des investissements repose sur :

1) Une analyse ISR de l'univers d'investissement après exclusion des valeurs interdites et qui porte sur 90% minimum des émetteurs en portefeuille. L'univers d'investissement comprend les valeurs de l'indice de référence ainsi des valeurs hors indice qui représenteront 10% maximum de l'indice de référence en nombre de valeurs. Notre approche est basée sur une approche « Best In Universe » à savoir la sélection des émetteurs les mieux notés indépendamment de leur secteur d'activités.

A l'issue de cette analyse, on obtient pour chaque valeur une note ESG (-4 étant une faible qualité extra-financière, +4 étant une forte qualité extra-financière) qui porte sur les trois piliers de l'ESG et recouvre dix thèmes parmi lesquels l'empreinte carbone, le taux de rotation du personnel, l'indépendance du président au comité d'audit, etc.

L'intégration d'un titre (action) dans le portefeuille doit ainsi répondre à deux conditions : la non-appartenance à la liste d'exclusion et une note globale ESG supérieure ou égale à -1.

La note ESG moyenne pondérée du fonds doit être supérieure à la note moyenne ESG de l'univers d'investissement initial après élimination de 20% des valeurs les moins bien-notées (approche en amélioration de note). Un suivi extra-financier est également assuré via :

- Un score « Digital For Impact » (compris entre 0 et 5) qui porte sur les indicateurs suivants : Indicateur Environnemental, Indicateur Social, Indicateur de Gouvernance et Indicateur Controverses.
- Un score « NICE » qui permet de mesurer les externalités négatives (note sur 10).

Les scores Digital For Impact et Nice ne contribuent pas à l'exclusion de valeurs du Fonds. L'approche retenue pour construire l'analyse ESG présente plusieurs limites comme la disponibilité et la qualité des données ESG fournies par les sociétés et les prestataires qui sont intégrés dans les modèles internes de notation qui disposent également d'un pilier évolutif. Cette démarche introduit un biais de notation en récompensant de façon plus marquée les sociétés historiquement mal notées qui s'améliorent que les sociétés déjà bien notées qui ne progressent plus.

Le Fonds bénéficie du label ISR.

2) Une analyse des fondamentaux de la société avec une étude rigoureuse de plusieurs éléments dont notamment le positionnement stratégique de la société en termes de capacité d'innovation et de position concurrentielle, la perspective de croissance, la solidité financière et de la qualité du management.

Cette analyse est complétée par une modélisation financière effectuée en interne.

Dans le cadre de la gestion de la trésorerie et de protection de la performance selon les circonstances du marché, le Fonds pourra investir dans de titres de créances et instruments du marché monétaire dans la limite de 25% de l'actif. Et il pourra détenir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM/FIA français et/ou européens, y compris les ETF. Ampeggest Digital Leaders se réserve la possibilité de recourir à des instruments dérivés ou intégrant des dérivés.

Le compartiment peut supporter un risque de change sur la totalité de l'actif net.

Indicateur de référence : Indice Composite Bloomberg World Technology Large & Mid Cap Equal-Weighted Net Return Index EUR (dividendes réinvestis)

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation.

Investisseurs de détail visés : Amplegest Digital Leaders, compartiment de la SICAV Amplegest, s'adresse à des investisseurs recherchant une valorisation de leur épargne à long terme (supérieure à 5 ans) et ayant une connaissance théorique des marchés d'actions et de taux tout en acceptant de s'exposer à un risque de variation de la valeur liquidative inhérent à ces marchés. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée. Ce produit n'est pas à destination de personnes présentant les caractéristiques d'US Person comme défini dans le prospectus de la SICAV.

Dépositaire : CACEIS Bank

Périodicité de calcul de la valeur liquidative et demandes de rachat : Les investisseurs peuvent obtenir le rachat de leurs actions sur demande auprès de CACEIS Bank. Les demandes sont centralisées chaque jour jusqu'à 12 heures (J) et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour calculée sur les cours de clôture de J et publiée en J+1 et réglées J+2.

Informations complémentaires : Les actionnaires de la SICAV peuvent obtenir sur simple demande écrite à l'adresse contact@amplegest.com, gratuitement, auprès de la société de gestion un exemplaire des statuts et des rapports annuels et semestriels de la SICAV, lesquels sont disponibles en français. La valeur liquidative est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amplegest.com.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 années.

Avertissement : Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé le produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés financiers, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Les risques suivants non pris en compte dans l'indicateur peuvent avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Fonds :

Risque de liquidité : Le volume échangé étant réduit et limité cela peut avoir pour conséquence une baisse de cours qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de change : Le Fonds peut investir dans des OPCVM/FIA ou des valeurs libellées dans des devises étrangères hors zone euro. La baisse du cours de ces devises par rapport à l'euro peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du compartiment.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché ni de garantie en capital, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance (montants exprimés en Euros) :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performance, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans

Exemple d'investissement : 10 000 €

		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
Scénarios	Minimum : Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement		
	Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	2 680 €
		Rendement annuel moyen	-73.24%
	Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	6 840 €
		Rendement annuel moyen	-31.62%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	11 480 €	
	Rendement annuel moyen	14.80%	
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	15 850 €	
	Rendement annuel moyen	58.50%	
		2 900 €	8 580 €
		-21.91%	-3.02%
		17 990 €	29 030 €
		12.46%	23.76%

Ce type de scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre novembre 2021 et décembre 2023, intermédiaire entre juin 2017 et juin 2022 et favorable entre juin 2016 et juin 2021.

Que se passe-t-il si AMPLEGEST n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps (montants exprimés en Euros) :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts.

Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 Euro sont investis.

Investissement : 10 000 €	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
Coûts totaux	502 €	1 988 €
Incidence des coûts annuels (*)	5.52%	2.74% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention.

Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 15.20% avant déduction des coûts et de 12.46% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer 3,00% du montant investi / 300 EUR.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	3.00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 300 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1.40% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	140 €
Coûts de transaction	0.41% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	41 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	20.00% TTC de la performance annuelle du compartiment au-delà de la performance de l'indicateur de référence Bloomberg World Technology Large & Mid Cap Equal-Weighted Net Return Index EUR (dividendes réinvestis), calculée selon la méthodologie de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la valeur nette des actifs conformément aux conditions décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être compensées avant qu'une nouvelle provision au titre de la commission de performance puisse être enregistrée. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation des coûts cumulés ci-dessus inclut la moyenne des 5 dernières années. Le chiffre en 2023 est de 0,00%. La commission de performance est calculée même si la performance de l'action sur la période d'observation de la performance est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	0 €

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « Frais et commissions » du prospectus de la SICAV, disponible sur le site www.amplegest.com

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ? _____

La durée de placement minimale recommandée est de 5 ans en raison de la nature du sous-jacent de l'investissement orienté sur les marchés de taux et d'actions. Les actions de cette SICAV sont des supports de placement à long terme, elles doivent être acquises dans une optique de diversification d'un patrimoine. Un désinvestissement avant l'échéance est possible avec toutefois un risque de perte en capital. Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

Comment puis-je formuler une réclamation ? _____

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement de La société de gestion, d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la Société de gestion : veuillez contacter la société de gestion, par courrier : AMPEGEST – 50 boulevard Haussmann, 75009 PARIS. Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amplegest.com.
- Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le propose, veuillez contacter cette personne en direct.

Si la réponse apportée à la réclamation ne satisfaisait pas le porteur, ce dernier a alors la possibilité de faire appel au médiateur de l'AMF : <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur>.

Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du Code monétaire et financier, en dernier recours amiable, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) via le site internet www.amf-france.org (formulaire de demande de médiation), ou par courrier : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02.

Autres informations pertinentes _____

Pour toutes informations relatives aux performances passées, nous mettons à votre disposition le lien du site internet de la Société de gestion suivant : <https://www.amplegest.com/fr-FR/funds/amplegest-digital-leaders/shares/fr0014009z02-fc>

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : maximum 10 ans en fonction de la date de création de la part. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Informations relatives à la finance durable : <https://www.amplegest.com/fr-FR/investissement-responsable>

La Sicav est classifiée catégorie « Article 9 » au sens du Règlement « SFDR ».

Un dispositif de plafonnement potentiel des rachats est prévu pour le Produit, veuillez-vous référer au prospectus pour plus d'informations.

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

AMPEGEST DIGITAL LEADERS - Action IC

Compartiment de la SICAV AMPEGEST

Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) géré par AMPEGEST

Nom de l'initiateur : AMPEGEST

Code Isin : FR0014009Z10

Site internet : www.ampeggest.com

Devise du produit : Euro

Contact : Appelez le 01 40 67 08 40 pour de plus amples informations sur le produit.

Autorité compétente : L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de la SICAV AMPEGEST en ce qui concerne ce document d'informations clés. AMPEGEST est agréée en France sous le n° GP-07000044 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 05/08/2024

Avertissement

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut-être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : AMPEGEST DIGITAL LEADERS est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français relevant de l'article L214-4 et suivants du Code Monétaire et Financier prenant la forme d'une Société d'Investissement à Capital Variable.

Durée et résilience (résilience de l'initiateur) : Ampeggest Digital Leaders, compartiment de la SICAV Ampeggest, est créé pour une durée de 99 ans. La SICAV Ampeggest peut décider la dissolution ou la fusion de la présente SICAV à son initiative.

Objectifs : Ce Fonds a pour objectif de réaliser une performance nette de frais annualisée supérieure à celle de l'indice Bloomberg World Technology Large & Mid Cap Equal-Weighted Net Return Index EUR (dividendes réinvestis) en investissant dans des sociétés du secteur de la Technologie et du Digital au sens large qui ont un impact environnemental et social positif, conformément à l'article 9 du règlement SFDR.

Le Fonds est exposé à hauteur de 75% minimum et 100% maximum de son actif net en actions de sociétés cotées. La gestion sera discrétionnaire tant au niveau des zones géographiques (limite fixée à 30% maximum de l'actif pour les marchés émergents), des secteurs d'applications et d'utilisation du Digital ainsi que de la taille des capitalisations boursières (y compris moyennes et petites capitalisations inférieures à 10 milliards d'euros jusqu'à 40% maximum de l'actif). Pour qu'une valeur puisse intégrer le Fonds, elle doit appartenir à l'un des sous-secteurs de la Technologie et du Digital listés dans le Prospectus ou réaliser 70% minimum de son chiffre d'affaires qui soit en lien avec lesdits secteurs.

La sélection des investissements repose sur :

1) Une analyse ISR de l'univers d'investissement après exclusion des valeurs interdites et qui porte sur 90% minimum des émetteurs en portefeuille. L'univers d'investissement comprend les valeurs de l'indice de référence ainsi des valeurs hors indice qui représenteront 10% maximum de l'indice de référence en nombre de valeurs. Notre approche est basée sur une approche « Best In Universe » à savoir la sélection des émetteurs les mieux notés indépendamment de leur secteur d'activités.

A l'issue de cette analyse, on obtient pour chaque valeur une note ESG (-4 étant une faible qualité extra-financière, +4 étant une forte qualité extra-financière) qui porte sur les trois piliers de l'ESG et recouvre dix thèmes parmi lesquels l'empreinte carbone, le taux de rotation du personnel, l'indépendance du président au comité d'audit, etc.

L'intégration d'un titre (action) dans le portefeuille doit ainsi répondre à deux conditions : la non-appartenance à la liste d'exclusion et une note globale ESG supérieure ou égale à -1.

La note ESG moyenne pondérée du fonds doit être supérieure à la note moyenne ESG de l'univers d'investissement initial après élimination de 20% des valeurs les moins bien-notées (approche en amélioration de note). Un suivi extra-financier est également assuré via :

- Un score « Digital For Impact » (compris entre 0 et 5) qui porte sur les indicateurs suivants : Indicateur Environnemental, Indicateur Social, Indicateur de Gouvernance et Indicateur Controverses.
- Un score « NICE » qui permet de mesurer les externalités négatives (note sur 10).

Les scores Digital For Impact et Nice ne contribuent pas à l'exclusion de valeurs du Fonds. L'approche retenue pour construire l'analyse ESG présente plusieurs limites comme la disponibilité et la qualité des données ESG fournies par les sociétés et les prestataires qui sont intégrés dans les modèles internes de notation qui disposent également d'un pilier évolutif. Cette démarche introduit un biais de notation en récompensant de façon plus marquée les sociétés historiquement mal notées qui s'améliorent que les sociétés déjà bien notées qui ne progressent plus.

Le Fonds bénéficie du label ISR.

2) Une analyse des fondamentaux de la société avec une étude rigoureuse de plusieurs éléments dont notamment le positionnement stratégique de la société en termes de capacité d'innovation et de position concurrentielle, la perspective de croissance, la solidité financière et de la qualité du management.

Cette analyse est complétée par une modélisation financière effectuée en interne.

Dans le cadre de la gestion de la trésorerie et de protection de la performance selon les circonstances du marché, le Fonds pourra investir dans de titres de créances et instruments du marché monétaire dans la limite de 25% de l'actif. Et il pourra détenir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM/FIA français et/ou européens, y compris les ETF. Ampeggest Digital Leaders se réserve la possibilité de recourir à des instruments dérivés ou intégrant des dérivés.

Le compartiment peut supporter un risque de change sur la totalité de l'actif net.

Indicateur de référence : Indice Composite Bloomberg World Technology Large & Mid Cap Equal-Weighted Net Return Index EUR (dividendes réinvestis)

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation.

Investisseurs de détail visés : Amplegest Digital Leaders, compartiment de la SICAV Amplegest, s'adresse à des investisseurs recherchant une valorisation de leur épargne à long terme (supérieure à 5 ans) et ayant une connaissance théorique des marchés d'actions et de taux tout en acceptant de s'exposer à un risque de variation de la valeur liquidative inhérent à ces marchés. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée. Ce produit n'est pas à destination de personnes présentant les caractéristiques d'US Person comme défini dans le prospectus de la SICAV.

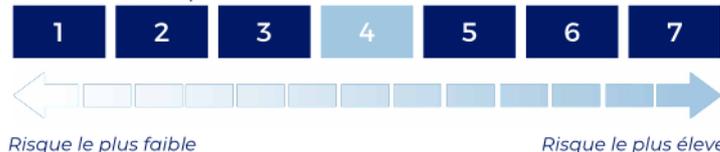
Dépositaire : CACEIS Bank

Périodicité de calcul de la valeur liquidative et demandes de rachat : Les investisseurs peuvent obtenir le rachat de leurs actions sur demande auprès de CACEIS Bank. Les demandes sont centralisées chaque jour jusqu'à 12 heures (J) et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour calculée sur les cours de clôture de J et publiée en J+1 et réglées J+2.

Informations complémentaires : Les actionnaires de la SICAV peuvent obtenir sur simple demande écrite à l'adresse contact@amplegest.com, gratuitement, auprès de la société de gestion un exemplaire des statuts et des rapports annuels et semestriels de la SICAV, lesquels sont disponibles en français. La valeur liquidative est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amplegest.com.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 années.

⚠ Avertissement : Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé le produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés financiers, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Les risques suivants non pris en compte dans l'indicateur peuvent avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Fonds :

Risque de liquidité : Le volume échangé étant réduit et limité cela peut avoir pour conséquence une baisse de cours qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de change : Le Fonds peut investir dans des OPCVM/FIA ou des valeurs libellées dans des devises étrangères hors zone euro. La baisse du cours de ces devises par rapport à l'euro peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du compartiment.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché ni de garantie en capital, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance (montants exprimés en Euros) :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performance, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans

Exemple d'investissement : 10 000 €

		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
Scénarios	Minimum : Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement		
	Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	2 670 €
		Rendement annuel moyen	-73.26%
	Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	6 870 €
		Rendement annuel moyen	-31.33%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	11 480 €	
	Rendement annuel moyen	14.80%	
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	15 850 €	
	Rendement annuel moyen	58.50%	
		2 900 €	8 620 €
		-21.91%	-2.93%
		17 990 €	29 030 €
		12.46%	23.76%

Ce type de scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre novembre 2021 et décembre 2023, intermédiaire entre juin 2017 et juin 2022 et favorable entre juin 2016 et juin 2021.

Que se passe-t-il si AMPLEGEST n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps (montants exprimés en Euros) :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts.

Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 Euro sont investis.

Investissement : 10 000 €	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
Coûts totaux	502 €	1 988 €
Incidence des coûts annuels (*)	5.52%	2.74% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention.

Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 15.20% avant déduction des coûts et de 12.46% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer 3,00% du montant investi / 300 EUR.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	3.00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 300 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1.00% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	100 €
Coûts de transaction	0.41% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	41 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	20.00% % TTC de la performance annuelle du compartiment au-delà de la performance de l'indicateur de référence Bloomberg World Technology Large & Mid Cap Equal-Weighted Net Return Index EUR (dividendes réinvestis), calculée selon la méthodologie de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la valeur nette des actifs conformément aux conditions décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être compensées avant qu'une nouvelle provision au titre de la commission de performance puisse être enregistrée. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. Le chiffre en 2023 est de 0,40%. La commission de performance est calculée même si la performance de l'action sur la période d'observation de la performance est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	40 €

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « Frais et commissions » du prospectus de la SICAV, disponible sur le site www.amplegest.com

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ? _____

La durée de placement minimale recommandée est de 5 ans en raison de la nature du sous-jacent de l'investissement orienté sur les marchés de taux et d'actions. Les actions de cette SICAV sont des supports de placement à long terme, elles doivent être acquises dans une optique de diversification d'un patrimoine. Un désinvestissement avant l'échéance est possible avec toutefois un risque de perte en capital. Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

Comment puis-je formuler une réclamation ? _____

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement de La société de gestion, d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la Société de gestion : veuillez contacter la société de gestion, par courrier : AMPEGEST – 50 boulevard Haussmann, 75009 PARIS. Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amplegest.com.
- Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le propose, veuillez contacter cette personne en direct.

Si la réponse apportée à la réclamation ne satisfaisait pas le porteur, ce dernier a alors la possibilité de faire appel au médiateur de l'AMF : <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur>.

Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du Code monétaire et financier, en dernier recours amiable, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) via le site internet www.amf-france.org (formulaire de demande de médiation), ou par courrier : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02.

Autres informations pertinentes _____

Pour toutes informations relatives aux performances passées, nous mettons à votre disposition le lien du site internet de la Société de gestion suivant : <https://www.amplegest.com/fr-FR/funds/amplegest-digital-leaders/shares/fr0014009Z10-ic>

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : maximum 10 ans en fonction de la date de création de la part. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Informations relatives à la finance durable : <https://www.amplegest.com/fr-FR/investissement-responsable>

La Sicav est classifiée catégorie « Article 9 » au sens du Règlement « SFDR ».

Un dispositif de plafonnement potentiel des rachats est prévu pour le Produit, veuillez-vous référer au prospectus pour plus d'informations.

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

AMPEGEST DIGITAL LEADERS - Action LC

Compartiment de la SICAV AMPEGEST

Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) géré par AMPEGEST

Nom de l'initiateur : AMPEGEST

Code Isin : FR001400CQI4

Site internet : www.ampeggest.com

Devise du produit : Euro

Contact : Appelez le 01 40 67 08 40 pour de plus amples informations sur le produit.

Autorité compétente : L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de la SICAV AMPEGEST en ce qui concerne ce document d'informations clés. AMPEGEST est agréée en France sous le n° GP-07000044 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 05/08/2024

Avertissement

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut-être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : AMPEGEST DIGITAL LEADERS est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français relevant de l'article L214-4 et suivants du Code Monétaire et Financier prenant la forme d'une Société d'Investissement à Capital Variable.

Durée et résilience (résilience de l'initiateur) : Ampeggest Digital Leaders, compartiment de la SICAV Ampeggest, est créé pour une durée de 99 ans. La SICAV Ampeggest peut décider la dissolution ou la fusion de la présente SICAV à son initiative.

Objectifs : Ce Fonds a pour objectif de réaliser une performance nette de frais annualisée supérieure à celle de l'indice Bloomberg World Technology Large & Mid Cap Equal-Weighted Net Return Index EUR (dividendes réinvestis) en investissant dans des sociétés du secteur de la Technologie et du Digital au sens large qui ont un impact environnemental et social positif, conformément à l'article 9 du règlement SFDR.

Le Fonds est exposé à hauteur de 75% minimum et 100% maximum de son actif net en actions de sociétés cotées. La gestion sera discrétionnaire tant au niveau des zones géographiques (limite fixée à 30% maximum de l'actif pour les marchés émergents), des secteurs d'applications et d'utilisation du Digital ainsi que de la taille des capitalisations boursières (y compris moyennes et petites capitalisations inférieures à 10 milliards d'euros jusqu'à 40% maximum de l'actif). Pour qu'une valeur puisse intégrer le Fonds, elle doit appartenir à l'un des sous-secteurs de la Technologie et du Digital listés dans le Prospectus ou réaliser 70% minimum de son chiffre d'affaires qui soit en lien avec lesdits secteurs.

La sélection des investissements repose sur :

1) Une analyse ISR de l'univers d'investissement après exclusion des valeurs interdites et qui porte sur 90% minimum des émetteurs en portefeuille. L'univers d'investissement comprend les valeurs de l'indice de référence ainsi des valeurs hors indice qui représenteront 10% maximum de l'indice de référence en nombre de valeurs. Notre approche est basée sur une approche « Best In Universe » à savoir la sélection des émetteurs les mieux notés indépendamment de leur secteur d'activités.

A l'issue de cette analyse, on obtient pour chaque valeur une note ESG (-4 étant une faible qualité extra-financière, +4 étant une forte qualité extra-financière) qui porte sur les trois piliers de l'ESG et recouvre dix thèmes parmi lesquels l'empreinte carbone, le taux de rotation du personnel, l'indépendance du président au comité d'audit, etc.

L'intégration d'un titre (action) dans le portefeuille doit ainsi répondre à deux conditions : la non-appartenance à la liste d'exclusion et une note globale ESG supérieure ou égale à -1.

La note ESG moyenne pondérée du fonds doit être supérieure à la note moyenne ESG de l'univers d'investissement initial après élimination de 20% des valeurs les moins bien-notées (approche en amélioration de note). Un suivi extra-financier est également assuré via :

- Un score « Digital For Impact » (compris entre 0 et 5) qui porte sur les indicateurs suivants : Indicateur Environnemental, Indicateur Social, Indicateur de Gouvernance et Indicateur Controverses.
- Un score « NICE » qui permet de mesurer les externalités négatives (note sur 10).

Les scores Digital For Impact et Nice ne contribuent pas à l'exclusion de valeurs du Fonds. L'approche retenue pour construire l'analyse ESG présente plusieurs limites comme la disponibilité et la qualité des données ESG fournies par les sociétés et les prestataires qui sont intégrés dans les modèles internes de notation qui disposent également d'un pilier évolutif. Cette démarche introduit un biais de notation en récompensant de façon plus marquée les sociétés historiquement mal notées qui s'améliorent que les sociétés déjà bien notées qui ne progressent plus.

Le Fonds bénéficie du label ISR.

2) Une analyse des fondamentaux de la société avec une étude rigoureuse de plusieurs éléments dont notamment le positionnement stratégique de la société en termes de capacité d'innovation et de position concurrentielle, la perspective de croissance, la solidité financière et de la qualité du management.

Cette analyse est complétée par une modélisation financière effectuée en interne.

Dans le cadre de la gestion de la trésorerie et de protection de la performance selon les circonstances du marché, le Fonds pourra investir dans de titres de créances et instruments du marché monétaire dans la limite de 25% de l'actif. Et il pourra détenir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM/FIA français et/ou européens, y compris les ETF. Ampeggest Digital Leaders se réserve la possibilité de recourir à des instruments dérivés ou intégrant des dérivés.

Le compartiment peut supporter un risque de change sur la totalité de l'actif net.

Indicateur de référence : Indice Composite Bloomberg World Technology Large & Mid Cap Equal-Weighted Net Return Index EUR (dividendes réinvestis)

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation.

Investisseurs de détail visés : Amplegest Digital Leaders, compartiment de la SICAV Amplegest, s'adresse à des investisseurs recherchant une valorisation de leur épargne à long terme (supérieure à 5 ans) et ayant une connaissance théorique des marchés d'actions et de taux tout en acceptant de s'exposer à un risque de variation de la valeur liquidative inhérent à ces marchés. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée. Ce produit n'est pas à destination de personnes présentant les caractéristiques d'US Person comme défini dans le prospectus de la SICAV.

Dépositaire : CACEIS Bank

Périodicité de calcul de la valeur liquidative et demandes de rachat : Les investisseurs peuvent obtenir le rachat de leurs actions sur demande auprès de CACEIS Bank. Les demandes sont centralisées chaque jour jusqu'à 12 heures (J) et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour calculée sur les cours de clôture de J et publiée en J+1 et réglées J+2.

Informations complémentaires : Les actionnaires de la SICAV peuvent obtenir sur simple demande écrite à l'adresse contact@amplegest.com, gratuitement, auprès de la société de gestion un exemplaire des statuts et des rapports annuels et semestriels de la SICAV, lesquels sont disponibles en français. La valeur liquidative est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amplegest.com.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 années.

 Avertissement : Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé le produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés financiers, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Les risques suivants non pris en compte dans l'indicateur peuvent avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Fonds :

Risque de liquidité : Le volume échangé étant réduit et limité cela peut avoir pour conséquence une baisse de cours qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de change : Le Fonds peut investir dans des OPCVM/FIA ou des valeurs libellées dans des devises étrangères hors zone euro. La baisse du cours de ces devises par rapport à l'euro peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du compartiment.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché ni de garantie en capital, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance (montants exprimés en Euros) :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performance, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans

Exemple d'investissement : 10 000 €

		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
Scénarios	Minimum : Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement		
	Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	2 670 €
		Rendement annuel moyen	-73.26%
	Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	6 870 €
		Rendement annuel moyen	-31.27%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	11 480 €	
	Rendement annuel moyen	14.80%	
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	15 850 €	
	Rendement annuel moyen	58.50%	
		2 900 €	8 650 €
		-21.91%	-2.87%
		17 990 €	29 030 €
		12.46%	23.76%

Ce type de scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre novembre 2021 et décembre 2023, intermédiaire entre juin 2017 et juin 2022 et favorable entre juin 2016 et juin 2021.

Que se passe-t-il si AMPLEGEST n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps (montants exprimés en Euros) :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts.

Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 Euro sont investis.

Investissement : 10 000 €	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
Coûts totaux	447 €	1 519 €
Incidence des coûts annuels (*)	4.96%	2.18% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention.

Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 14.64% avant déduction des coûts et de 12.46% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer 3,00% du montant investi / 300 EUR.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	3.00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 300 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0.65% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	65 €
Coûts de transaction	0.41% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	41 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	20.00% TTC de la performance annuelle du compartiment au-delà de la performance de l'indicateur de référence Bloomberg World Technology Large & Mid Cap Equal-Weighted Net Return Index EUR (dividendes réinvestis), calculée selon la méthodologie de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la valeur nette des actifs conformément aux conditions décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être compensées avant qu'une nouvelle provision au titre de la commission de performance puisse être enregistrée. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation des coûts cumulés ci-dessus inclut la moyenne des 5 dernières années. Le chiffre en 2023 est de 0,26%. La commission de performance est calculée même si la performance de l'action sur la période d'observation de la performance est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	26 €

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « Frais et commissions » du prospectus de la SICAV, disponible sur le site www.amplegest.com

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ? _____

La durée de placement minimale recommandée est de 5 ans en raison de la nature du sous-jacent de l'investissement orienté sur les marchés de taux et d'actions. Les actions de cette SICAV sont des supports de placement à long terme, elles doivent être acquises dans une optique de diversification d'un patrimoine. Un désinvestissement avant l'échéance est possible avec toutefois un risque de perte en capital. Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

Comment puis-je formuler une réclamation ? _____

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement de La société de gestion, d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la Société de gestion : veuillez contacter la société de gestion, par courrier : AMPEGEST – 50 boulevard Haussmann, 75009 PARIS. Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amplegest.com.
- Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le propose, veuillez contacter cette personne en direct.

Si la réponse apportée à la réclamation ne satisfaisait pas le porteur, ce dernier a alors la possibilité de faire appel au médiateur de l'AMF : <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur>.

Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du Code monétaire et financier, en dernier recours amiable, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) via le site internet www.amf-france.org (formulaire de demande de médiation), ou par courrier : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02.

Autres informations pertinentes _____

Pour toutes informations relatives aux performances passées, nous mettons à votre disposition le lien du site internet de la Société de gestion suivant : <https://www.amplegest.com/fr-FR/funds/amplegest-digital-leaders/shares/fr001400cqj4-lc>

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : maximum 10 ans en fonction de la date de création de la part. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Informations relatives à la finance durable : <https://www.amplegest.com/fr-FR/investissement-responsable>

La Sicav est classifiée catégorie « Article 9 » au sens du Règlement « SFDR ».

Un dispositif de plafonnement potentiel des rachats est prévu pour le Produit, veuillez-vous référer au prospectus pour plus d'informations.

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

AMPEGEST DIGITAL LEADERS - Action XC

Compartiment de la SICAV AMPEGEST

Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) géré par AMPEGEST

Nom de l'initiateur : AMPEGEST

Code Isin : FR001400SFQ6

Site internet : www.ampeggest.com

Devise du produit : Euro

Contact : Appelez le 01 40 67 08 40 pour de plus amples informations sur le produit.

Autorité compétente : L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de la SICAV AMPEGEST en ce qui concerne ce document d'informations clés. AMPEGEST est agréée en France sous le n° GP-07000044 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 13/09/2024

Avertissement

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut-être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : AMPEGEST DIGITAL LEADERS est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français relevant de l'article L214-4 et suivants du Code Monétaire et Financier prenant la forme d'une Société d'Investissement à Capital Variable.

Durée et résilience (résilience de l'initiateur) : Ampeggest Digital Leaders, compartiment de la SICAV Ampeggest, est créé pour une durée de 99 ans. La SICAV Ampeggest peut décider la dissolution ou la fusion de la présente SICAV à son initiative.

Objectifs : Ce Fonds a pour objectif de réaliser une performance nette de frais annualisée supérieure à celle de l'indice Bloomberg World Technology Large & Mid Cap Equal-Weighted Net Return Index EUR (dividendes réinvestis) en investissant dans des sociétés du secteur de la Technologie et du Digital au sens large qui ont un impact environnemental et social positif, conformément à l'article 9 du règlement SFDR.

Le Fonds est exposé à hauteur de 75% minimum et 100% maximum de son actif net en actions de sociétés cotées. La gestion sera discrétionnaire tant au niveau des zones géographiques (limite fixée à 30% maximum de l'actif pour les marchés émergents), des secteurs d'applications et d'utilisation du Digital ainsi que de la taille des capitalisations boursières (y compris moyennes et petites capitalisations inférieures à 10 milliards d'euros jusqu'à 40% maximum de l'actif). Pour qu'une valeur puisse intégrer le Fonds, elle doit appartenir à l'un des sous-secteurs de la Technologie et du Digital listés dans le Prospectus ou réaliser 70% minimum de son chiffre d'affaires qui soit en lien avec lesdits secteurs.

La sélection des investissements repose sur :

1) Une analyse ISR de l'univers d'investissement après exclusion des valeurs interdites et qui porte sur 90% minimum des émetteurs en portefeuille. L'univers d'investissement comprend les valeurs de l'indice de référence ainsi des valeurs hors indice qui représenteront 10% maximum de l'indice de référence en nombre de valeurs. Notre approche est basée sur une approche « Best In Universe » à savoir la sélection des émetteurs les mieux notés indépendamment de leur secteur d'activités.

A l'issue de cette analyse, on obtient pour chaque valeur une note ESG (-4 étant une faible qualité extra-financière, +4 étant une forte qualité extra-financière) qui porte sur les trois piliers de l'ESG et recouvre dix thèmes parmi lesquels l'empreinte carbone, le taux de rotation du personnel, l'indépendance du président au comité d'audit, etc.

L'intégration d'un titre (action) dans le portefeuille doit ainsi répondre à deux conditions : la non-appartenance à la liste d'exclusion et une note globale ESG supérieure ou égale à -1.

La note ESG moyenne pondérée du fonds doit être supérieure à la note moyenne ESG de l'univers d'investissement initial après élimination de 20% des valeurs les moins bien-notées (approche en amélioration de note). Un suivi extra-financier est également assuré via :

- Un score « Digital For Impact » (compris entre 0 et 5) qui porte sur les indicateurs suivants : Indicateur Environnemental, Indicateur Social, Indicateur de Gouvernance et Indicateur Controverses.
- Un score « NICE » qui permet de mesurer les externalités négatives (note sur 10).

Les scores Digital For Impact et Nice ne contribuent pas à l'exclusion de valeurs du Fonds. L'approche retenue pour construire l'analyse ESG présente plusieurs limites comme la disponibilité et la qualité des données ESG fournies par les sociétés et les prestataires qui sont intégrés dans les modèles internes de notation qui disposent également d'un pilier évolutif. Cette démarche introduit un biais de notation en récompensant de façon plus marquée les sociétés historiquement mal notées qui s'améliorent que les sociétés déjà bien notées qui ne progressent plus.

Le Fonds bénéficie du label ISR.

2) Une analyse des fondamentaux de la société avec une étude rigoureuse de plusieurs éléments dont notamment le positionnement stratégique de la société en termes de capacité d'innovation et de position concurrentielle, la perspective de croissance, la solidité financière et de la qualité du management.

Cette analyse est complétée par une modélisation financière effectuée en interne.

Dans le cadre de la gestion de la trésorerie et de protection de la performance selon les circonstances du marché, le Fonds pourra investir dans de titres de créances et instruments du marché monétaire dans la limite de 25% de l'actif. Et il pourra détenir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM/FIA français et/ou européens, y compris les ETF. Ampeggest Digital Leaders se réserve la possibilité de recourir à des instruments dérivés ou intégrant des dérivés.

Le compartiment peut supporter un risque de change sur la totalité de l'actif net.

Indicateur de référence : Indice Composite Bloomberg World Technology Large & Mid Cap Equal-Weighted Net Return Index EUR (dividendes réinvestis)

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation.

Investisseurs de détail visés : Amplegest Digital Leaders, compartiment de la SICAV Amplegest, s'adresse à des investisseurs recherchant une valorisation de leur épargne à long terme (supérieure à 5 ans) et ayant une connaissance théorique des marchés d'actions et de taux tout en acceptant de s'exposer à un risque de variation de la valeur liquidative inhérent à ces marchés. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée. Ce produit n'est pas à destination de personnes présentant les caractéristiques d'US Person comme défini dans le prospectus de la SICAV.

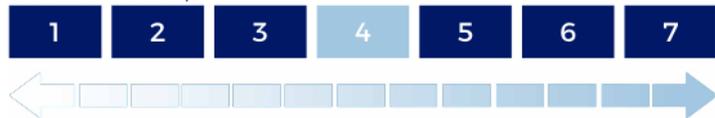
Dépositaire : CACEIS Bank

Périodicité de calcul de la valeur liquidative et demandes de rachat : Les investisseurs peuvent obtenir le rachat de leurs actions sur demande auprès de CACEIS Bank. Les demandes sont centralisées chaque jour jusqu'à 12 heures (J) et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour calculée sur les cours de clôture de J et publiée en J+1 et réglées J+2.

Informations complémentaires : Les actionnaires de la SICAV peuvent obtenir sur simple demande écrite à l'adresse contact@amplegest.com, gratuitement, auprès de la société de gestion un exemplaire des statuts et des rapports annuels et semestriels de la SICAV, lesquels sont disponibles en français. La valeur liquidative est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amplegest.com.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 années.

⚠ Avertissement : Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé le produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés financiers, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Les risques suivants non pris en compte dans l'indicateur peuvent avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Fonds :

Risque de liquidité : Le volume échangé étant réduit et limité cela peut avoir pour conséquence une baisse de cours qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de change : Le Fonds peut investir dans des OPCVM/FIA ou des valeurs libellées dans des devises étrangères hors zone euro. La baisse du cours de ces devises par rapport à l'euro peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du compartiment.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché ni de garantie en capital, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance (montants exprimés en Euros) :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performance, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans

Exemple d'investissement : 10 000 €

		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)	
Scénarios	Minimum : Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.			
	Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	2 700 €	3 090 €
		Rendement annuel moyen	-73.01%	-20.93%
	Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	6 860 €	9 560 €
		Rendement annuel moyen	-31.40%	-0.90%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	11 280 €	18 660 €	
	Rendement annuel moyen	12.78%	13.29%	
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	15 830 €	28 880 €	
	Rendement annuel moyen	58.34%	23.63%	

Ce type de scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre novembre 2021 et juin 2024, intermédiaire entre mai 2019 et mai 2024 et favorable entre juin 2016 et juin 2021.

Que se passe-t-il si AMPLEGEST n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps (montants exprimés en Euros) :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts.

Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 Euro sont investis.

Investissement : 10 000 €	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
Coûts totaux	456 €	1 851 €
Incidence des coûts annuels (*)	4.61%	2.53% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention.

Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 15.82% avant déduction des coûts et de 13.29% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer 3,00% du montant investi / 300 EUR.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	3.00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 300 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1.20% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	120 €
Coûts de transaction	0.41% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	41 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 €

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « Frais et commissions » du prospectus de la SICAV, disponible sur le site www.amplegest.com

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ? _____

La durée de placement minimale recommandée est de 5 ans en raison de la nature du sous-jacent de l'investissement orienté sur les marchés de taux et d'actions. Les actions de cette SICAV sont des supports de placement à long terme, elles doivent être acquises dans une optique de diversification d'un patrimoine. Un désinvestissement avant l'échéance est possible avec toutefois un risque de perte en capital. Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

Comment puis-je formuler une réclamation ? _____

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement de La société de gestion, d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la Société de gestion : veuillez contacter la société de gestion, par courrier : AMPEGEST – 50 boulevard Haussmann, 75009 PARIS. Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amplegest.com.
- Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le propose, veuillez contacter cette personne en direct.

Si la réponse apportée à la réclamation ne satisfaisait pas le porteur, ce dernier a alors la possibilité de faire appel au médiateur de l'AMF : <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur>.

Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du Code monétaire et financier, en dernier recours amiable, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) via le site internet www.amf-france.org (formulaire de demande de médiation), ou par courrier : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02.

Autres informations pertinentes _____

Pour toutes informations relatives aux performances passées, nous mettons à votre disposition le lien du site internet de la Société de gestion suivant : <https://www.amplegest.com/fr-FR/funds/amplegest-digital-leaders/shares/fr001400SFQ6-xc>

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : maximum 10 ans en fonction de la date de création de la part. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Informations relatives à la finance durable : <https://www.amplegest.com/fr-FR/investissement-responsable>

La Sicav est classifiée catégorie « Article 9 » au sens du Règlement « SFDR ».

Un dispositif de plafonnement potentiel des rachats est prévu pour le Produit, veuillez-vous référer au prospectus pour plus d'informations.

23. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

I. Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice

Voici le détail des principales modifications apportées :

Création d'une nouvelle catégorie d'action « XC » pour le compartiment Ampelgest Digital Leaders le 13/09/2024.

Les principales caractéristiques de cette nouvelle action sont les suivantes :

- Nom : Amplegest Digital Leaders XC
- Code Isin : FR001400SFQ6
- Frais de gestion financière : 1.10%
- Frais de fonctionnement et autres services : 0.10%
- Devise : EUR
- VL d'origine : 100 euros
- Commission de surperformance : néant
- Commission de mouvement société de gestion : néant
- Commission de souscription non acquise à l'OPCVM : 3% maximum
- Souscripteurs concernés : Tous Souscripteurs et plus particulièrement personnes morales et institutionnels
- Montant minimum d'investissement : 5 millions

II. Changements de l'exercice à venir

Néant.

Préambule :

Dans le cadre d'une gestion actions discrétionnaire qui intègre des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), Amplegest Digital Leaders, compartiment de la Sicav Amplegest, a pour objectif de réaliser une performance nette annualisée supérieure à celle de l'indice Bloomberg World Technology Large, Mid Cap Equal-Weighted NET Return Index EUR (dividendes réinvestis) sur un horizon de placement minimum de cinq ans en investissant dans des sociétés du secteur de la Technologie et du Digital au sens large qui ont un impact environnemental et social positif, conformément à l'article 9 du règlement SFDR.

Le compartiment est classifié catégorie « Article 9 » au sens du Règlement « SFDR » car il promeut les caractéristiques environnementales et/ou sociales ou une combinaison de ces caractéristiques, pour autant que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

I. Performance financière de l'OPCVM

A. Revue des marchés

En 2024, l'économie mondiale a de nouveau déjoué les pronostics d'un atterrissage imminent, s'inscrivant plutôt dans une logique de « no landing » que dans les scénarios de « hard » ou « soft landing ». Les prévisions de PIB mondial ont ainsi progressivement augmenté sur l'année, soutenues par une consommation américaine résiliente, la poursuite de la désinflation et le début d'un assouplissement monétaire. Le marché du travail américain est resté tendu, favorisant la hausse des salaires réels et la robustesse de la demande, tandis que l'Europe a traversé une passe plus difficile et que la Chine a peiné à relancer son économie. Les mesures de soutien supplémentaires prises par Pékin en fin d'année n'ont pas suffi à susciter un optimisme durable, alors que les indicateurs de l'activité en zone euro suggèrent un ralentissement à venir.

Les actions ont été les grandes gagnantes de 2024, avec le MSCI ACWI en passe d'afficher un gain de 21 % en dollars. Ce rally boursier repose sur un triptyque puissant : maintien de la croissance, inflation en repli et premières baisses de taux. La Fed a lancé le mouvement en septembre, suivie par la BCE et la BoE, même si la hausse surprise de la BoJ a momentanément provoqué une correction notable des marchés. En parallèle, les valorisations se sont envolées : le PER des actions américaines est passé de 19,8x à 22,5x, tandis que les « Magnificent 7 » ont porté la concentration du marché à des niveaux records. Sur le front des facteurs le Momentum a surperformé, la Value est restée à la traîne et les valeurs exposées à l'IA ont poursuivi leur ascension.

La politique a joué un rôle majeur cette année, à commencer par l'élection américaine marquée par le retour de Donald Trump et la victoire du parti républicain au Congrès. En Europe, divers bouleversements (élections anticipées en France, chute de la coalition allemande) ont influencé à la fois les devises et les performances sectorielles, tout en renforçant l'« exceptionnalisme » américain : le S&P 500 devrait en effet enchaîner deux années consécutives à plus de 25 % de gains, une première depuis les années 1990. Dans le même temps, les incertitudes liées aux politiques commerciales et aux débats budgétaires en Europe ont accru la décote historique des actions européennes face à leurs homologues américaines.

Malgré quelques accès de volatilité, l'optimisme s'est ravivé en fin d'année, porté par la confiance retrouvée des consommateurs et des dirigeants d'entreprise. Les fusions-acquisitions ont repris, les crypto-monnaies se sont envolées et les enquêtes de conjoncture ont révélé un regain de confiance dans les perspectives économiques et sur les marchés boursiers. Si 2024 n'a pas été exempte de risques — notamment la faible demande chinoise, la croissance molle en Europe et des valorisations élevées aux États-Unis — les investisseurs ont dans l'ensemble fait fi de ces menaces.

B. Principales opérations et mouvements de l'exercice

Amplegest Digital Leaders clôture sa deuxième année avec une progression de +9,9 %. Cette performance s'explique principalement par le rebond des segments des semi-conducteurs et des logiciels, qui affichent respectivement des hausses de +15,6 % et +16,6 %. Sur le plan géographique, la forte performance de la zone US (+26,25 %) a été partiellement neutralisée par la contre-performance de la zone euro, en recul de -17,25 %. Cette dernière s'explique en grande partie par notre exposition au segment des semi-conducteurs automobiles, pénalisé par la morosité du secteur et une situation de surstockage.

Nous avons tiré parti de la hausse de notre exposition à l'IA et aux semi-conducteurs pour rééquilibrer le portefeuille, en réallouant une partie des gains vers les éditeurs de logiciels, qui avaient précédemment souffert de révisions à la baisse.

- Investissements en OPC gérés par Amplegest : néant
- Investissements en OPC gérés par Octo AM (filiale du groupe Amplegest) : néant

C. Variation de l'actif

Depuis le lancement du compartiment, le nombre d'actions d'Amplegest Digital Leaders est passé :

- pour l'action AC de 264 098.8546 à 318 275.4488 actions, pour un montant de souscriptions de 18 380 327.21 EUR et de rachats pour 11 859 962.74 EUR
- pour l'action IC de 23 196.0000 à 41 936.5245 actions, pour un montant de souscriptions de 4 616 867.49 EUR et de rachats pour 2 140 751.91 EUR.
- pour l'action FC de 2 301.0000 à 1.0000 actions, pour un montant de souscriptions de 5 036.80 EUR et de rachats pour 304 278.20 EUR.
- pour l'action LC de 10 251.0000 à 10 251.0000 actions, pour un montant de souscriptions de 0.00 EUR et de rachats pour 0.00 EUR.
- Pour l'action XC, elle a été créée le 13/09/2024 et n'a pas encore eu de première souscription,

Les VL sont passées sur la période :

- de 119.68 EUR à 130.24 EUR soit une hausse de 8.82% pour l'action AC
- de 121.48 EUR à 133.55 EUR soit une hausse de 9.94% pour l'action IC
- de 120.93 EUR à 133.93 EUR soit une hausse de 10.75% pour l'action FC
- de 121.89 EUR à 135.28 EUR soit une hausse de 10.99% pour l'action LC
- Pour l'action XC, elle a été créée le 13/09/2024 et n'a pas encore eu de première souscription, VL d'origine 100.00 EUR

La variation de l'indice de référence pour la période est de +20.31%.

L'encours est passé de 35 955 511.03 EUR à 48 441 392.52 EUR.

D. Perspectives de l'exercice à venir

Dans la lignée de 2024, l'année 2025 s'annonce marquée par un environnement géopolitique toujours incertain, avec le début du mandat de Donald Trump, des tensions commerciales persistantes entre les États-Unis et leurs principaux partenaires (Chine, Europe, Canada, Mexique), la poursuite des conflits en Ukraine et au Moyen-Orient, ou encore les élections en Allemagne.

Sur le plan économique, l'Europe, et en particulier le couple franco-allemand, reste le maillon faible, tandis que les États-Unis continuent de tirer la croissance mondiale. La Chine tourne encore au ralenti mais pourrait commencer à bénéficier des réformes visant à assainir les finances publiques locales et à relancer la demande. L'inflation semble avoir durablement quitté ses niveaux d'excès, mais les cibles des banques centrales ne sont toujours pas atteintes. Au regard de la trajectoire récente de l'inflation (qui ne décélère plus), les banques centrales pourraient d'ailleurs conclure leur cycle d'assouplissement monétaire plus rapidement que prévu, ou du moins en ralentir le rythme. On observe déjà cette tendance dans le discours de la Fed aux États-Unis lors de la réunion de fin 2024. Dans le même temps, cinq ans après le début de la pandémie de COVID-19, les chaînes d'approvisionnement et logistiques montrent enfin des signes de stabilisation.

La croissance des BPAs est attendue à +8% pour l'Europe en 2025, nettement inférieure aux +14% pour le S&P 500 aux États-Unis. En Europe, les secteurs sur lesquels le consensus attend la plus forte progression de résultats sur les deux prochaines années sont les suivants : Technologie, Télécoms, Voyages et Loisirs, Ressources de base et Assurance.

Dans les premiers jours de 2025, l'euro est retombé à un plus bas depuis plus de deux ans face au dollar. Peu d'éléments jouent contre un changement de tendance pour l'année : stabilité politique et croissance économique outre-Atlantique supérieure, rythme de baisse des taux FED plus faible par rapport à celui de la BCE, et guerre tarifaire pénalisant l'Europe et les émergents.

Côté taux, la possibilité d'une reconstitution de pente aux États-Unis et en Europe reste ouverte, dans un environnement combinant légère baisse de taux courts et des taux longs souverains autour de leurs niveaux actuels. Ces derniers devraient se maintenir aux États-Unis sous l'effet combiné des politiques de Donald Trump, des ventes de bons du Trésor US par la Chine ou encore de la réduction du bilan de la Fed. En Europe, c'est la prime de risque sur la France et l'incertitude politique en Allemagne qui pèseront.

Tous les éléments mentionnés ci-dessus semblent aller dans le sens de 2024 : dollar fort, pentification des courbes de taux et surperformance des États-Unis contre l'Europe. Il nous paraît tout de même important de mentionner que des événements pourraient faire largement dévier ce scénario :

Fin de la guerre en Ukraine : baisse du risque géopolitique, des prix de l'énergie (gaz) et plan de reconstruction, Impact supérieur aux attentes du plan de relance Chinois : redressement de la demande et de la confiance du consommateur, très favorable pour certains secteurs européens (luxe, automobile, chimie, industries).
Victoire de la CDU/CSU en Allemagne : fin des politiques de limite budgétaire et même changement de braquet sur la dépense publique, reprise des cycliques.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
TAIWAN SEMICONDUCTOR-SP ADR	1 261 663,03	2 978 280,41
NVIDIA CORP	1 680 203,08	2 010 122,36
ASM INTERNATIONAL NV	2 038 212,35	1 528 016,88
ASML HOLDING NV	1 820 193,50	1 728 597,56
BE SEMICONDUCTOR INDUSTRIES	1 668 173,86	1 693 771,38
MICRON TECHNOLOGY INC	1 040 735,29	1 909 321,11
ADVANCED MICRO DEVICES	1 580 230,48	1 321 513,95
MICROSOFT CORP	1 575 060,83	1 278 721,33
ALPHABET INC-CL A	1 339 185,44	1 387 602,71
QUALCOMM INC	641 957,30	2 047 440,92

25. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 278 182,80

- o Change à terme :
- o Future :
- o Options : 278 182,80
- o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
NEANT	NEANT

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*)	
Total	
Instruments financiers dérivés . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces	
Total	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*) . Autres revenus	
Total des revenus	
. Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais	
Total des frais	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

REGLEMENTATION SFTR EN EUR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

POLITIQUE DE SELECTION DES INTERMEDIAIRES

Au cours de l'exercice 2024, Amplegest a respecté les principaux critères qu'elle a définis dans sa politique de sélection des intermédiaires. La liste des brokers tient compte des différents instruments sur lesquels la société intervient. En particulier Amplegest a retenu le coût total de la transaction, la fiabilité et la sécurité du processus d'exécution, y compris les opérations post-marché de règlement/livraison des titres, ainsi que la qualité du reporting sur l'exécution (qualité des informations fournies dans les confirmations d'exécution) comme éléments de sélection.

Amplegest a également signé des conventions de recherche avec des brokers qui ont été sélectionnés en respect de critères définis :

Procédure de choix des intermédiaires pour l'exécution des ordres :

Le choix des intermédiaires est réalisé sur la base des critères suivants (critères qui peuvent évoluer) :

- Caractéristiques des instruments financiers et des marchés d'exécution
- Qualité de l'exécution,
- Coût de l'intermédiation,
- Qualité de la gestion administrative post-marché,
- Accès à des blocs de titres
- Notoriété et solidité de l'intermédiaire.

Procédure de sélection des entités qui fournissent de la recherche :

Le choix des intermédiaires est réalisé, notamment) sur la base des critères suivants (critères qui peuvent évoluer) :

- Univers d'analyse (études macro-économiques, études sectorielles qui répondent aux besoins de la gestion),
- Qualité du service de recherche et des conseils : accès aux modèles, génération d'idées et site internet, pertinence des recommandations,
- Mise en la relation avec les émetteurs (critère le plus important),
- Génération d'idées,
- Accès aux modèles,
- Accès aux analystes et à leurs avis,
- Accès à un site internet dédié.

Le budget global de recherche alloué au titre de l'année 2024 pour l'ensemble des OPC gérés s'élève à 804 000 euros. Les gérants de l'OPC ont recours aux analyses macro-économiques et aux analyses portant sur les sociétés émettrices émises par les brokers. Ils s'appuient également sur une équipe de gérants analystes financiers propre à Amplegest qui a défini ses propres critères de sélection des valeurs en portefeuille.

La clé répartition constatée pour l'exercice 2024 entre les frais d'exécution d'ordres et les frais correspondant aux services d'aide à la décision d'investissement est la suivante :

Les frais correspondants aux services d'aide à la décision d'investissement ont représenté 55% du total des frais d'intermédiation.

Les frais d'exécution d'ordres ont représenté 45% des frais d'intermédiation.

COMPTE-RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu par le Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est consultable à l'adresse internet suivante : www.amplegest.com

UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS GERES PAR LA SOCIETE DE GESTION OU UNE SOCIETE LIEE

Le tableau des instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée se trouve dans les annexes des comptes annuels de l'OPC.

INFORMATIONS SUR LES MODALITES DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

Le risque global du compartiment est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

POLITIQUE D'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL (Article 9 SFDR)

Notre démarche d'investisseur responsable s'inscrit dans une volonté de financement de l'économie réelle de manière durable tout en incitant les entreprises à de meilleures pratiques.

Au-delà de l'analyse quantitative, notre analyse ESG accorde une grande importance au dialogue avec les entreprises, chacune des entreprises dans lesquelles nous sommes investis faisant régulièrement l'objet d'entretiens dédiés.

A. Engagement actionnarial au cours de l'exercice

Depuis le 1er janvier 2020, les équipes de gestion Actions d'Amplegest se sont engagées à exercer leurs droits de vote sur l'ensemble des titres détenus dans les OPC dont elles assurent la gestion et pour lesquels elles détiennent les droits de vote, ou pour lesquels ceux-ci leurs ont été délégués.

En complément, notre engagement actionnarial se manifeste par l'envoi de lettres d'engagement personnalisées aux entreprises investissables et pour lesquelles des efforts dans le domaine ESG sont attendus. En 2024, Amplegest a envoyé 29 lettres d'engagements aux sociétés faisant partie de l'univers d'investissement des fonds dont 24 sociétés appartenant à l'univers d'Amplegest Digital Leaders, soit 55.8% de l'OPC en nombre de positions.

B. Exercice des droits de vote au cours de l'exercice

1) Recours à des services rendus par des conseillers en vote

Afin de conduire au mieux sa politique de vote, Amplegest fait appel depuis 2019 aux services de Proxinvest Lewis Glass, société de conseil aux investisseurs, spécialisée en matière de politique de vote et d'engagement. Depuis le 1er décembre 2022, Proxinvest est une filiale du groupe américain Glass Lewis, principal fournisseur de solutions indépendantes de gouvernance au niveau mondial.

Amplegest a défini avec Proxinvest une politique de vote cohérente avec les critères ESG et les valeurs de la société Amplegest. Proxinvest instruit et analyse les résolutions présentées par les entreprises cotées détenues par les différents OPC Amplegest. Puis, il envoie un rapport avec les recommandations de vote en fonction des critères définis conjointement afin qu'Amplegest puisse l'analyser. À l'issue de cette analyse, Amplegest confirme ou infirme la recommandation de Proxinvest et le Middle Office AM vote via le système ISS (Institutional Shareholder Services). La décision de vote appartient donc entièrement à la société Amplegest et est appliquée conformément à ses critères.

2) Principes déterminants les cas dans lesquels la société de gestion exerce ses droits de vote

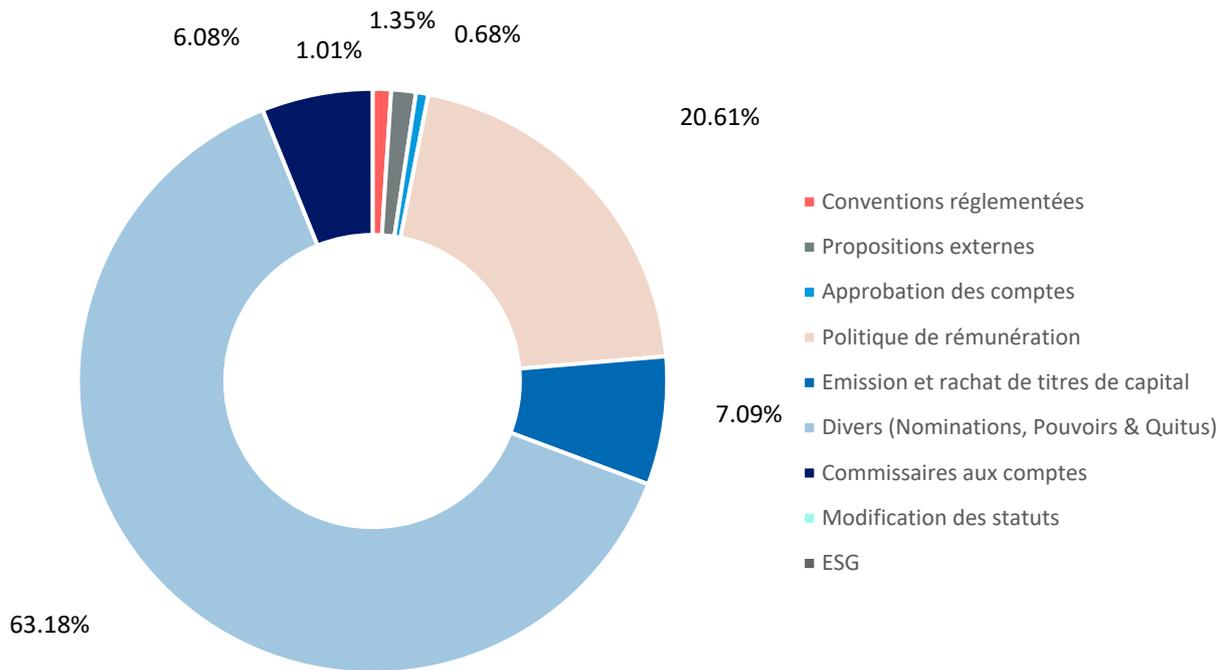
La politique de vote d'Amplegest définit que l'exercice des droits de vote s'effectue pour l'ensemble des actions des OPC actions Amplegest.

3) L'exercice du droit de vote d'Amplegest Digital Leaders en 2024

L'intégralité de la politique de vote de la société est disponible sur : www.amplegest.com

- Amplegest Digital leaders a participé à 41 Assemblées Générales au cours de l'exercice 01-2024 à 12-2024, soit un taux de participation de 100% par rapport aux sociétés détenues en portefeuille sur la période.
- Amplegest Digital Leaders a exercé ses droits de vote pour chacune de ces Assemblées Générales et n'a jamais été en conflit d'intérêts avec ces sociétés
- Votes par correspondance (100%) et participation physique (0%)
- Pour 2 résolutions (0.4%), notre politique de vote nous a conduit à voter différemment de notre politique prédéfinie Amplegest.
- Nombre de résolutions soumises au vote : 558
- Expression de 277 votes « contre » pour l'ensemble des résolutions, soit :
 - Dans 49.6% des cas, nous avons voté **contre**
 - Dans 50.4% des cas nous avons voté **pour**

Détails des votes "Contre"



La politique d'engagement actionnarial ainsi que le rapport sur l'engagement actionnarial d'Amplegest sont disponibles sur le site internet de la société de gestion à l'adresse suivante : www.amplegest.com.

PRISE EN COMPTE DES CRITERES EXTRA-FINANCIERS (ARTICLE 9 SFDR)

A. Impact de la prise en compte des critères ESG

1) Un process de notation selon des critères définis

E 30 %

Afin d'obtenir une **note globale** nous permettant d'**appréhender notre univers dans sa totalité** et par secteur, nous avons choisi de noter les trois composantes **E** (Environnement), **S** (social), **G** (gouvernance).

ENVIRONNEMENT

Conscients des grands enjeux environnementaux (réchauffement climatique, épuisement des ressources, dégradation des écosystèmes), nous pensons que les entreprises peuvent et doivent agir pour apporter des solutions (réduction des émissions de CO₂, impact sur l'environnement).

Il nous appartient :

- D'essayer de prendre en compte l'empreinte écologique des sociétés
- D'intégrer ces risques avérés ou potentiels dans nos analyses
- D'instaurer un dialogue avec les managements pour comprendre comment parvenir à une amélioration dans la durée

S 40 %

SOCIAL

Nos valeurs et notre expérience nous ont amené à concentrer nos efforts sur la question de **l'attention portée par les entreprises à leurs salariés** :

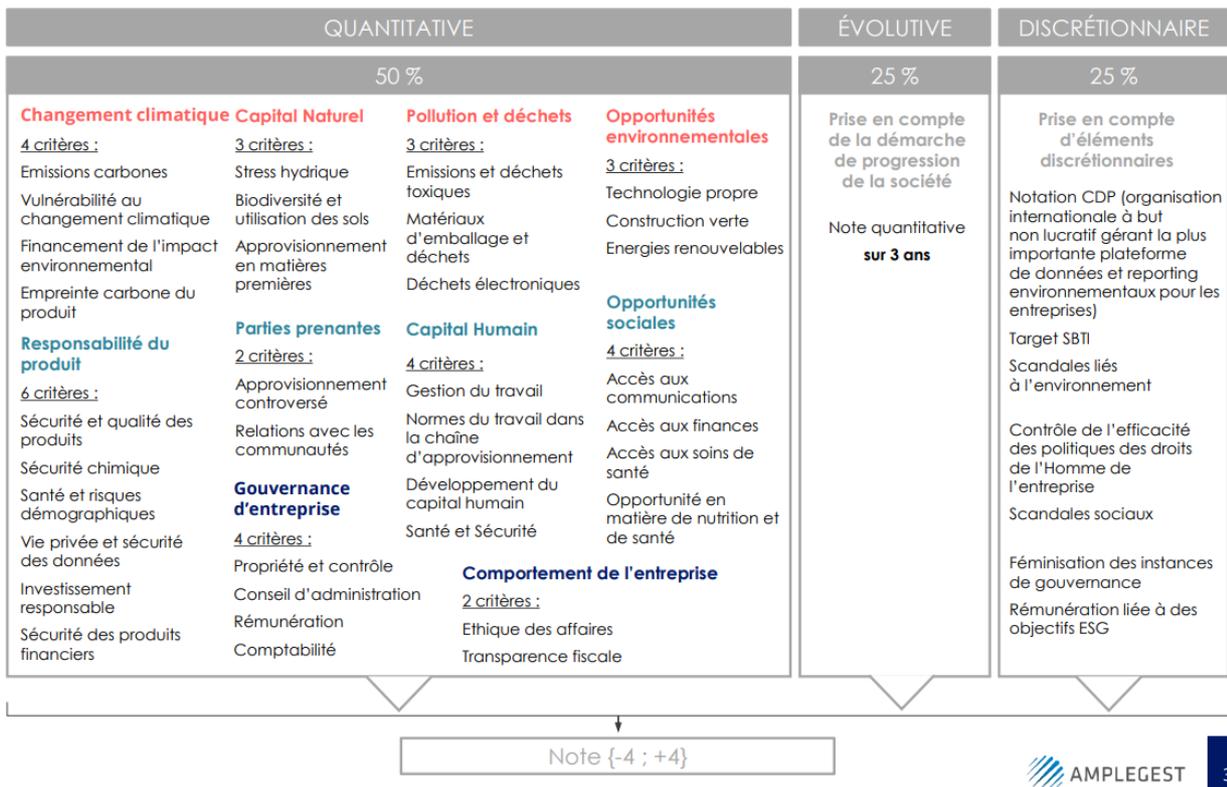
- Nous tenons au respect des salariés qui sont les premiers créateurs de richesses des entreprises
- Nous savons qu'aligner expérience collaborateurs et expérience clients sur la promesse de l'entreprise est un gage de performance
- Nous intégrons dans notre analyse cette même réflexion pour les sociétés sur lesquelles nous sommes investis

G 30 %

GOUVERNANCE

Nous attachons du prix à **la qualité de la gouvernance des entreprises émettrices**, plus particulièrement à **la transparence sur leurs pratiques de gouvernance**, clé d'un fonctionnement responsable :

- Nous pensons que cela incite voire contraint les entreprises à l'application de bonnes pratiques
- Nous pensons qu'elle est une condition nécessaire de l'instauration de relations de confiance



2) Notation du portefeuille au cours de l'exercice

Notre modèle d'analyse GEST World nous permet de noter notre univers d'investissement. Il est utilisé pour prendre en compte les risques extra-financiers dans les décisions d'investissement.

Amplegest Digital Leaders est un OPCVM labellisé ISR. Aux côtés de paramètres financiers, l'ESG est au cœur du processus de sélection des valeurs. Le fonds a retenu une thématique ISR en amélioration de note. Il doit afficher une note ESG supérieure à la moyenne des 80% meilleures valeurs notées de son univers d'investissement.

Concernant la note ESG d'Amplegest Digital Leaders, la note ESG globale est restée sensiblement supérieure à la note ESG globale de son univers d'investissement, l'indice de référence Bloomberg World Technology Mid & Large Equal-Weighted Net Return Index EUR (dividendes réinvestis) ainsi que 26 valeurs, après élimination des 20% moins bonnes notes, tant sur le pilier E, S et G.

Au 31.12.2024, la note ESG globale du fonds était de 1,1 contre 0,9 pour les 80% meilleures notes ESG de son univers d'investissement.

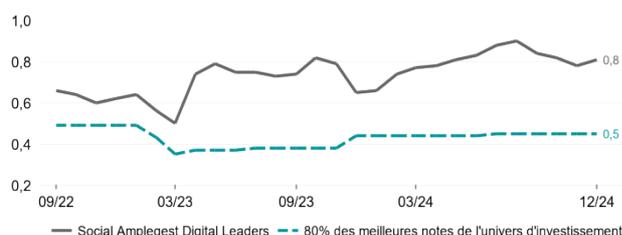
Évolution de la note ESG globale du fonds et de son univers d'investissement



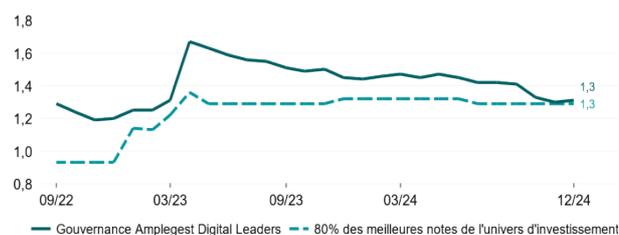
Évolution de la note Environnement du fonds et de son univers d'investissement



Évolution de la note Social du fonds et de son univers d'investissement



Évolution de la note Gouvernance du fonds et de son univers d'investissement



Le score Digital For Impact nous permet de mesurer la contribution positive de nos investissements. Le score Digital For Impact adresse 5 problématiques propre à la thématique du fonds : l'empreinte carbone, la confidentialité et sécurité des données, la protection des lanceurs d'alerte, la signature au Global Compact ainsi que les controverses. Le score Digital For Impact du fonds doit être supérieur à la moyenne de celui des 80% meilleures notes ESG de l'univers d'investissement. Au 31.12.2024, le score Digital For Impact du fonds était de 3,87/5 et celui de son univers d'investissement moins les 20% moins bonnes notes ESG était de 3,78/5.

Le score Negative Impact Contribution & Effect (NICE) nous permet de mesurer les externalités négatives de nos investissements. Le score NICE regroupe les sujets suivants : le changement climatique, l'adaptation au changement climatique, le capital naturel, les émissions toxiques et les émissions de déchets. Le score NICE du fonds doit être supérieur à la moyenne de celui des 80% meilleures notes ESG de l'univers d'investissement. Au cours de l'exercice 2024, le score NICE moyen du fonds était de 8,64/10 et celui de son univers d'investissement moins les 20% moins bonnes notes ESG était de 8,62/10.

B. Mesure des indicateurs de risque de durabilité et commentaires sur le niveau d'impact de durabilité du portefeuille

En vertu de la taxonomie définie par l'Union Européenne, le principe consistant à 'ne pas causer de préjudice important' s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

1) Indicateurs de risques environnementaux

Indicateur d'impact	Unité de mesure	Incidences de l'exercice précédent	Incidences de l'exercice	Taux de couverture
Emissions de gaz à effet de serre	Emissions de GES de niveau 1 (tCO2e)	158	162	99%
	Emissions de GES de niveau 2 (tCO2e)	296	364	99%
	Emissions de GES de niveau 3 (tCO2e)	2794	3147	99%
	Emissions totales de GES (tCO2e)	3 250	3 582	99%
	Empreinte carbone (tCO2e)	112	83	99%
	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (tCO2e/M€CA)	395	422	99%
	Exposition aux énergies fossiles des investissements	0%	0%	99%
Quote part de production et consommation d'énergie non renouvelable		65%	41%	70%
Intensité de consommation d'énergie non renouvelable	Pour les entreprises ayant un fort impact climat, rapport de Gwh consommé par million d'euros de chiffre d'affaires	2	0,1	99%
Biodiversité	Quote part des actifs dont les activités sont localisées près de zone de biodiversité avec un impact négatif sur la biodiversité	NC	0	99%
Protection de l'eau	Niveau de pollution de l'eau en tonnes d'eau par million d'euros investi par le fonds exprimé en moyenne pondérée	NC	NC	2%
Déchets	Tonnes de déchets non recyclables émises par million d'euro investi par le fonds exprimé en moyenne pondérée	0	0,3	42%

2) Indicateurs de risques sociétaux

Indicateur d'impact	Unité de mesure	Incidences de l'exercice précédent	Incidences de l'exercice	Taux de couverture
Respect des droits de l'homme	% des investissements en sociétés impliquées dans des violations des principes de l'ONGC et de l'OCDE qui s'appliquent aux entreprises multinationales	Entreprises exclues de notre univers	Entreprises exclues de notre univers	
	% des investissements en sociétés qui ne sont pas dotées de procédures et de contrôle du respect des principes et recommandations de l'ONGC et de l'OCDE qui s'appliquent aux entreprises multinationales	54%	3%	99%
Exposition aux armes controversées	% des investissements en fabricants ou vendeurs de mines antipersonnel, armes chimiques et biologiques	Entreprises exclues de notre univers	Entreprises exclues de notre univers	
Diversité et égalité des salariés	Ecart de rémunération entre hommes et femmes	13/100	NC	9%
	Ratio de parité de composition des comités de direction, conseils d'administration	34%	33%	99%

En-dessous de 10% de taux de couverture, nous considérons que la donnée n'est pas exploitable (NC).

Source : MSCI

Méthodologie

- Les émissions de GES sont calculées comme ci-dessous :

$$\sum_n \left(\frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur d'entreprise de la société}_i} \times \text{émissions de GES de niveau (x) de la société}_i \right)$$

- L'empreinte carbone est calculée comme ci-dessous :

$$\frac{\sum_n \left(\frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur d'entreprise de la société}_i} \times \text{émissions de GES de niveau 1, 2 et 3 de la société}_i \right)}{\text{valeur actuelle de tous les investissements (MioEUR)}}$$

- L'intensité de GES est calculée comme ci-dessous :

$$\sum_n \left(\frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur actuelle de tous les investissements (MioEUR)}} \times \frac{\text{émissions de GES de niveau 1, 2 et 3 de la société}_i}{\text{chiffre d'affaires (MioEUR) de la société}_i} \right)$$

C. Nos engagements : Adhésion aux standards internationaux, signature des PRI et CDP

Dès 2010, Amplegest décide de s'investir aux côtés de ses clients et salariés dans une démarche solidaire pour une finance plus humaine, utile et responsable, c'est-à-dire la finance de demain.

Amplegest s'engage à devenir un acteur reconnu de la finance responsable :

- Utile : Au service de ses clients privés, elle offre un accompagnement patrimonial et financier sur le long terme ; au service des entreprises cotées, elle apporte des moyens pour leur développement par ses investissements dans leurs titres ; au service des personnes (ses salariés, ceux des entreprises financées, ses fournisseurs, ...), elle développe une relation de confiance, respectueuse des valeurs et équilibrée.
- Responsable : Consciente de son rôle dans la société, elle inscrit son action dans le long terme, elle s'engage dans des investissements qui préparent l'avenir et non dans la spéculation, elle est déterminée à rendre compte en toute transparence de ses activités et de leurs impacts.

Amplegest affirme son engagement pour une finance durable et responsable en adhérant aux Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) en 2019 et en signant les Carbon Disclosure Project (CDP) en 2020 (Les CDP sont une initiative mondiale lancés en 2000 qui encourage les investisseurs, les entreprises et les villes à prendre des mesures afin de construire une économie réellement durable, en mesurant et comprenant leur impact sur l'environnement. Amplegest fait maintenant partie des 662 investisseurs signataires, représentant 110 000 milliards de dollars d'actifs.). En 2021, Amplegest rejoint le 30% Club France Investor Group, qui s'engage à suivre les politiques de mixité au sein du SBF 120. En 2024 Amplegest a intégré l'initiative Climate Action 100+ qui s'assure que les plus grandes entreprises émettrices de gaz à effet de serre prennent les mesures nécessaires pour lutter contre le changement climatique.

INFORMATION SUR LES CRITERES ESG

Le fonds utilise les critères ESG dans sa gestion.

La démarche plus globale d'Amplegest en matière d'ESG est consultable sur son site internet à l'adresse suivante : www.amplegest.com.

INFORMATIONS RELATIVES A SFDR (DURABILITE) ET TAXONOMIE

Le fonds n'a aucun objectif de durabilité. En l'absence de données suffisantes provenant des entreprises, l'alignement actuel du fonds à la taxonomie est estimé à 0%.

POLITIQUE DE REMUNERATION

1) Critères financiers et non financiers de la politique de rémunération

La politique de rémunération des collaborateurs d'Amplegest prévoit un niveau de rémunération fixe en lien avec leur niveau de séniorité, d'expertise et leur expérience professionnelle dans l'activité, pour permettre le cas échéant de ne pas accorder de rémunération variable. La rémunération fixe est définie par le Comité de Direction lors de l'embauche.

La part variable de la rémunération a pour objet de compléter la part fixe, elle est déterminée en fonction des objectifs fixés en début d'année et notamment des performances réalisées par le collaborateur. Ces objectifs portent sur des éléments quantitatifs globaux, tels que les résultats, la situation financière de la Société, sur des éléments quantitatifs propres à chaque métier et à chaque poste et sur des éléments qualitatifs, tels que l'engagement personnel du collaborateur notamment dans l'intérêt du client, d'Amplegest, le respect des règles de déontologie de la profession et des procédures internes de maîtrise et de suivi des risques en place au sein de la Société.

Lorsque la part variable de la rémunération dépasse la somme de 200 000 euros,

- 50% de la part variable de la rémunération sont versés en parts ou actions d'OPC gérés par la Société dont la détention doit être au minimum de 2 ans à compter de la date d'attribution,
- 50% de la part variable de la rémunération sont versés sous forme de prime.

La rémunération variable sera versée sur une période de 3 ans, étant précisé que 40% de la rémunération variable sera versée la première année. 60% de la rémunération variable est donc reportée. Un potentiel de 20% la deuxième année, un potentiel de 20% la troisième et un potentiel de 20% la quatrième et dernière année sont reportés.

2) Décision et réexamen de la politique de rémunération

La politique de rémunération a été déterminée par les membres du Comité de la Direction et les membres du Conseil de Surveillance, qui ensemble constituent le Comité de rémunération.

Le comité se réunit une fois par an pour vérifier l'application de la politique de rémunération et valide les montants de rémunération variables attribués aux collaborateurs et plus particulièrement aux collaborateurs concernés au sens de la Directive et plus généralement le niveau de rémunération de chaque équipe et collaborateur.

3) Montants totaux de rémunération au titre de l'exercice clos

Amplegest clôture son exercice en décembre, les données figurant dans le tableau se rapportent à l'année 2024 (dernières données disponibles à la date de publication du rapport) :

	Montant des rémunérations fixes	Montant des rémunérations variables	Montant total des rémunérations au titre de l'exercice clos
Ensemble du personnel (58 collaborateurs en moyenne)	5 194 857,00	1 765 000,00	6 522 857,00
Membres du Comité de Direction (6 collaborateurs)	988 333,00	562 000,00	1 439 333,00
Gérants (23 collaborateurs)	2 316 416,00	875 000,00	2 941 416,00

Pour calculer les rémunérations perçues au titre de l'année 2024, la méthode suivante a été appliquée :

- La rémunération fixe 2024 : il s'agit de la rémunération brute correspondant au salaire annuel de base prorata temporis, de la prime ancienneté et des avantages en nature,
- La rémunération variable au titre de 2024 : il s'agit de la rémunération variable brute (primes exceptionnelles) versée en 2025.

Le détail de la politique de rémunération d'Amplegest est disponible gratuitement sur simple demande et sur le site internet de la société de gestion à l'adresse suivante : www.amplegest.com

AUTRES INFORMATIONS

Le Prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

AMPLEGEST
50 Boulevard Haussmann
75009 Paris

Des explications supplémentaires peuvent être obtenues par email :
www.amplegest.com

26. COMPTES DE L'EXERCICE

Bilan Actif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	45 034 317,84
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	45 034 317,84
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Obligations convertibles en actions (B)	
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Obligations et valeurs assimilées (C)	
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Titres de créances (D)	
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	
OPCVM	
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	
Autres OPC et fonds d'investissements	
Dépôts (F)	
Instrument financiers à terme (G)	60 120,00
Opérations temporaires sur titres (H)	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	
Créances représentatives de titres financiers prêtés	
Titres financiers empruntés	
Titres financiers donnés en pension	
Autres opérations temporaires	
Prêts (I) (*)	
Autres actifs éligibles (J)	
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	45 094 437,84
Créances et comptes d'ajustement actifs	580 918,90
Comptes financiers	2 889 687,31
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	3 470 606,21
Total de l'actif I+II	48 565 044,05

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Capitaux propres :	
Capital	44 438 314,38
Report à nouveau sur revenu net	
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	
Résultat net de l'exercice	4 003 078,14
Capitaux propres I	48 441 392,52
Passifs de financement II (*)	
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	48 441 392,52
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	
Opérations de cession sur instruments financiers	
Opérations temporaires sur titres financiers	
Instruments financiers à terme (B)	
Emprunts (C) (*)	
Autres passifs éligibles (D)	
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	99 351,95
Concours bancaires	24 299,58
Sous-total autres passifs IV	123 651,53
Total Passifs : I+II+III+IV	48 565 044,05

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	227 129,48
Produits sur obligations	
Produits sur titres de créances	
Produits sur parts d'OPC	
Produits sur instruments financiers à terme	
Produits sur opérations temporaires sur titres	
Produits sur prêts et créances	
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	
Autres produits financiers	32 361,10
Sous-total produits sur opérations financières	259 490,58
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	
Charges sur instruments financiers à terme	
Charges sur opérations temporaires sur titres	
Charges sur emprunts	
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	
Charges sur passifs de financement	
Autres charges financières	-8 347,78
Sous-total charges sur opérations financières	-8 347,78
Total revenus financiers nets (A)	251 142,80
Autres produits :	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	
Versements en garantie de capital ou de performance	
Autres produits	
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-1 022 601,15
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	
Impôts et taxes	
Autres charges	
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-1 022 601,15
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	-771 458,35
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-98 498,67
Sous-total revenus nets I = (C+D)	-869 957,02
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	4 027 282,30
Frais de transactions externes et frais de cession	-119 973,36
Frais de recherche	
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	
Indemnités d'assurance perçues	
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	3 907 308,94
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	281 679,48
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	4 188 988,42

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	637 034,00
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	15 758,07
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	652 792,07
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	31 254,67
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	684 046,74
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	
Impôt sur le résultat V (*)	
Résultat net I + II + III + IV + V	4 003 078,14

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

ANNEXES COMPTABLES

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

Dans le cadre d'une gestion actions discrétionnaire qui intègre des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), Amplegest Digital Leaders a pour objectif de réaliser une performance nette annualisée supérieure à celle de l'indice Bloomberg World Technology Large, Mid Cap Equal-Weighted NET Return Index EUR (dividendes réinvestis) sur un horizon de placement minimum de cinq ans en investissant dans des sociétés du secteur de la Technologie et du Digital au sens large qui ont un impact environnemental et social positif, conformément à l'article 9 du règlement SFDR.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Actif net Global en EUR	13 471 649,40	35 955 511,03	48 441 392,52
Action AMPLEGEST DIGITAL LEADERS AC en EUR			
Actif net	8 707 290,04	31 609 717,98	41 453 855,97
Nombre de titres	91 959,9469	264 098,8546	318 275,4488
Valeur liquidative unitaire	94,68	119,68	130,24
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-0,39	-0,77	11,27
Capitalisation unitaire sur revenu	-0,51	-2,06	-2,56
Action AMPLEGEST DIGITAL LEADERS FC en EUR			
Actif net	217 728,26	278 270,95	133,93
Nombre de titres	2 301,0000	2 301,0000	1,0000
Valeur liquidative unitaire	94,62	120,93	133,93
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-0,40	-0,77	11,54
Capitalisation unitaire sur revenu	-0,56	-0,86	-0,41
Action AMPLEGEST DIGITAL LEADERS IC en EUR			
Actif net	1 669 751,23	2 817 996,94	5 600 623,89
Nombre de titres	17 571,0000	23 196,0000	41 936,5245
Valeur liquidative unitaire	95,02	121,48	133,55
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-0,39	-0,79	11,50
Capitalisation unitaire sur revenu	-0,15	-0,85	-1,28
Action AMPLEGEST DIGITAL LEADERS LC en EUR			
Actif net	2 876 879,87	1 249 525,16	1 386 778,73
Nombre de titres	30 251,0000	10 251,0000	10 251,0000
Valeur liquidative unitaire	95,10	121,89	135,28
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-0,39	-0,80	11,59
Capitalisation unitaire sur revenu	-0,08	-0,56	-0,10

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n°2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié).

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB : les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat) : B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement ; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

	Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
1	Frais de gestion financière	Actif net	2,25% TTC maximum pour les actions « AC » 1.30% TTC maximum pour les actions « FC » 0.90% TTC maximum pour les actions « IC » 0.55% TTC maximum pour les actions « LC » 1.10% TTC maximum pour les actions « XC »
2	Frais de fonctionnement et autres services*	Actif net	0.10%**
3	Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Société de Gestion : Néant Dépositaire : 60 € TTC maximum <ul style="list-style-type: none">• Néant sur les actions• Néant sur les obligations• Néant sur les OPC• 10 euros ou équivalent devise HT maximum sur les futures et options (par lot)
4	Commission de sur performance	Actif net	Actions « AC », « IC », « FC » et « LC » : 20% TTC de la performance annuelle du compartiment au-delà de la performance de l'indicateur de référence Bloomberg World Technology Large, Mid Cap Equal-Weighted NET Return Index EUR (dividendes réinvestis) Actions « XC » : néant

Modalité de calcul de la commission de surperformance

Méthode de calcul :

La commission de surperformance est de 20 % TTC maximum de la performance annuelle du compartiment Amplegest Digital Leaders au-delà de la performance de l'indice Bloomberg World Technology Large, Mid Cap Equal-Weighted NET Return Index EUR (dividendes réinvestis).

Le calcul du montant de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre la performance du fonds et celle d'un actif ayant réalisé une performance égale à celle de l'indice de référence Bloomberg World Technology Large, Mid Cap Equal-Weighted NET Return Index EUR (dividendes réinvestis), sur la période de calcul enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/ rachats que l'OPCVM.

Comptabilisation de la provision en cours d'exercice (période de cristallisation) :

Calculée selon la méthode indiquée, cette commission fera l'objet d'un provisionnement ou d'une reprise de provisions à chaque calcul de valeur liquidative (et depuis le début de l'exercice). En cas de sous-performance de l'OPCVM par rapport à l'actif de référence, la part de frais de gestion variable est réajustée par une reprise de provision plafonnée à hauteur des dotations.

Chaque période de cristallisation correspond à l'exercice comptable de l'OPCVM. Elle débute à la dernière clôture et se termine à la prochaine clôture sur laquelle des frais de gestion variables seront calculés.

Compte-tenu de la date de lancement, la première période de cristallisation court jusqu'à la clôture de l'exercice 2023.

Si à la fin de la période de cristallisation, une sous-performance est constatée (différence négative entre la valeur de l'actif net de fin d'exercice et celle de l'actif indicé à la même date), cette sous-performance devra être rattrapée au cours des années suivantes avant de pouvoir provisionner une commission de surperformance.

L'OPCVM pourra provisionner des frais variables dès lors qu'il surperforme son indicateur de référence, y compris en cas de performance négative tout en respectant la période de référence de rattrapage.

En cas de rachat d'actions, si à la date de rachat, une commission de sur performance est provisionnée, la partie proportionnelle aux actions remboursées est calculée et acquise à la société de gestion.

Rattrapage des sous-performances et période de référence (5 années consécutives de sous-performance) :

Si la sous-performance constatée pendant 5 années n'a pas été rattrapée, aucune commission de surperformance ne peut être prélevée. Au-delà de 5 années consécutives sans cristallisation et prélèvement, les sous-performances antérieures à 5 ans ne seront plus prises en compte dans le calcul de la commission de surperformance.

La provision pour commission de surperformance pourra être comptabilisée si la condition suivante est remplie :

- Toute sous-performance constatée depuis le dernier prélèvement ou au cours des 5 années antérieures a été rattrapée

A cette fin, une période d'observation de 1 à 5 exercices glissants est mise en place, avec une remise à zéro du calcul à chaque prélèvement de la commission de surperformance.

Le tableau ci-dessous énonce ces principes sur des hypothèses de performances présentées à titre d'exemple, sur une durée de 19 ans :

	Surperformance Nette	Sous performance à compenser l'année suivante	Paiement de la commission de surperformance
Année 1	5%	0%	OUI
Année 2	0%	0%	NON
Année 3	-5%	-5%	NON
Année 4	3%	-2%	NON
Année 5	2%	0%	NON
Année 6	5%	0%	OUI
Année 7	5%	0%	OUI
Année 8	-10%	-10%	NON
Année 9	2%	-8%	NON
Année 10	2%	-6%	NON
Année 11	2%	-4%	NON
Année 12	0%	0%*	NON
Année 13	2%	0%	OUI
Année 14	-6%	-6%	NON
Année 15	2%	-4%	NON
Année 16	2%	-2%	NON
Année 17	-4%	-6%	NON
Année 18	0%	-4%**	NON
Année 19	5%	0%	OUI

Notes relatives à l'exemple :

*La sous-performance de l'année 12 à reporter à l'année suivante (ANNÉE 13) est de 0 % (et non de -4 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 8 qui n'a pas encore été compensée (-4 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 8 est compensée jusqu'à l'année 12).

**La sous-performance de l'année 18 à reporter à l'année suivante (ANNÉE 19) est de 4 % (et non de -6 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 14 qui n'a pas encore été compensée (-2 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 14 est compensée jusqu'à l'année 18).

Pour toute information complémentaire, l'actionnaire pourra se reporter au rapport annuel de la SICAV.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action AMPLEGEST DIGITAL LEADERS AC	Capitalisation	Capitalisation
Action AMPLEGEST DIGITAL LEADERS FC	Capitalisation	Capitalisation
Action AMPLEGEST DIGITAL LEADERS IC	Capitalisation	Capitalisation
Action AMPLEGEST DIGITAL LEADERS LC	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	35 955 511,03
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	23 002 231,60
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-14 304 992,77
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-771 458,35
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	3 907 308,94
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	652 792,07
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	
Autres éléments	
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	48 441 392,52

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre d'actions au cours de l'exercice

B3a. Nombre d'actions souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En action	En montant
Action AMLEGEST DIGITAL LEADERS AC		
Actions souscrites durant l'exercice	146 914,7841	18 380 327,31
Actions rachetées durant l'exercice	-92 738,1899	-11 859 962,66
Solde net des souscriptions/rachats	54 176,5942	6 520 364,65
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	318 275,4488	
Action AMLEGEST DIGITAL LEADERS FC		
Actions souscrites durant l'exercice	40,0000	5 036,80
Actions rachetées durant l'exercice	-2 340,0000	-304 278,20
Solde net des souscriptions/rachats	-2 300,0000	-299 241,40
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	1,0000	
Action AMLEGEST DIGITAL LEADERS IC		
Actions souscrites durant l'exercice	35 612,8829	4 616 867,49
Actions rachetées durant l'exercice	-16 872,3584	-2 140 751,91
Solde net des souscriptions/rachats	18 740,5245	2 476 115,58
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	41 936,5245	

B3a. Nombre d'actions souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En action	En montant
Action AMLEGEST DIGITAL LEADERS LC		
Actions souscrites durant l'exercice		
Actions rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	10 251,0000	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Action AMLEGEST DIGITAL LEADERS AC	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Action AMLEGEST DIGITAL LEADERS FC	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Action AMLEGEST DIGITAL LEADERS IC	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Action AMLEGEST DIGITAL LEADERS LC	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature d'actions

Libellé de l'action Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de l'action	Actif net par action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
AMLEGEST DIGITAL LEADERS AC FR0014009YZ2	Capitalisation	Capitalisation	EUR	41 453 855,97	318 275,4488	130,24
AMLEGEST DIGITAL LEADERS FC FR0014009Z02	Capitalisation	Capitalisation	EUR	133,93	1,0000	133,93
AMLEGEST DIGITAL LEADERS IC FR0014009Z10	Capitalisation	Capitalisation	EUR	5 600 623,89	41 936,5245	133,55
AMLEGEST DIGITAL LEADERS LC FR001400CQ14	Capitalisation	Capitalisation	EUR	1 386 778,73	10 251,0000	135,28

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
		ETATS-UNIS +/-	ALLEMAGNE +/-	PAYS-BAS +/-	TAIWAN +/-	FRANCE +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	45 034,32	25 774,55	3 274,34	2 836,34	2 795,51	2 301,21
Opérations temporaires sur titres						
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers						
Opérations temporaires sur titres						
Hors-bilan						
Futures		NA	NA	NA	NA	NA
Options	278,18	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps		NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers		NA	NA	NA	NA	NA
Total	45 312,50					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total						

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts					
Obligations					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Comptes financiers	2 889,69				2 889,69
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Comptes financiers	-24,30				-24,30
Hors-bilan					
Futures	NA				
Options	NA				
Swaps	NA				
Autres instruments financiers	NA				
Total					2 865,39

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-	[3 - 6 mois] (*) +/-	[6 - 12 mois] (*) +/-	[1 - 3 ans] (*) +/-	[3 - 5 ans] (*) +/-	[5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
Actif							
Dépôts							
Obligations							
Titres de créances							
Opérations temporaires sur titres							
Comptes financiers	2 889,69						
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers							
Opérations temporaires sur titres							
Emprunts							
Comptes financiers	-24,30						
Hors-bilan							
Futures							
Options							
Swaps							
Autres instruments							
Total	2 865,39						

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1	Devise 2	Devise 3	Devise 4	Devise N
	USD	KRW	JPY	SEK	Autres devises
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts					
Actions et valeurs assimilées	32 241,93	1 345,28	516,14		
Obligations et valeurs assimilées					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Créances	9,49				
Comptes financiers	1 334,28	21,34		51,60	3,01
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Dettes					
Comptes financiers			-24,30		
Hors-bilan					
Devises à recevoir					
Devises à livrer					
Futures options swaps					
Autres opérations					
Total	33 585,70	1 366,62	491,84	51,60	3,01

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade	Non Invest. Grade	Non notés
	+/-	+/-	+/-
Actif			
Obligations convertibles en actions			
Obligations et valeurs assimilées			
Titres de créances			
Opérations temporaires sur titres			
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers			
Opérations temporaires sur titres			
Hors-bilan			
Dérivés de crédits			
Solde net			

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2024
Créances		
	Souscriptions à recevoir	571 432,62
	Coupons et dividendes en espèces	9 486,28
Total des créances		580 918,90
Dettes		
	Rachats à payer	13 312,81
	Frais de gestion fixe	86 039,14
Total des dettes		99 351,95
Total des créances et des dettes		481 566,95

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2024
Action AMLEGEST DIGITAL LEADERS AC	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	884 452,53
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,35
Rétrocessions des frais de gestion	
Action AMLEGEST DIGITAL LEADERS FC	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	766,74
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,40
Rétrocessions des frais de gestion	
Action AMLEGEST DIGITAL LEADERS IC	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	49 237,94
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Rétrocessions des frais de gestion	
Action AMLEGEST DIGITAL LEADERS LC	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	8 659,76
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,65
Rétrocessions des frais de gestion	

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Garanties reçues - dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	
Garanties données - dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	
Autres engagements hors bilan	
Total	

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2024
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2024
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	-869 957,02
Revenus de l'exercice à affecter Report à nouveau	-869 957,02
Sommes distribuables au titre du revenu net	-869 957,02

Action AMPEGEST DIGITAL LEADERS AC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-814 990,15
Revenus de l'exercice à affecter (**) Report à nouveau	-814 990,15
Sommes distribuables au titre du revenu net	-814 990,15
Affectation : Distribution Report à nouveau du revenu de l'exercice Capitalisation	-814 990,15
Total	-814 990,15
* Information relative aux acomptes versés Montant unitaire Crédits d'impôt totaux Crédits d'impôt unitaires	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre d'actions Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

Action AMPEGEST DIGITAL LEADERS FC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	-0,41
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-0,41
Report à nouveau	
Sommes distribuables au titre du revenu net	-0,41
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	
Capitalisation	-0,41
Total	-0,41
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

Action AMPEGEST DIGITAL LEADERS IC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	-53 845,67
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-53 845,67
Report à nouveau	
Sommes distribuables au titre du revenu net	-53 845,67
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	
Capitalisation	-53 845,67
Total	-53 845,67
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

Action AMPLGEST DIGITAL LEADERS LC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	-1 120,79
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-1 120,79
Report à nouveau	
Sommes distribuables au titre du revenu net	-1 120,79
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	
Capitalisation	-1 120,79
Total	-1 120,79
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	4 188 988,42
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	4 188 988,42
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	4 188 988,42

Action AMPLEGEST DIGITAL LEADERS AC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	3 587 647,03
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**) Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	3 587 647,03
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	3 587 647,03
Affectation : Distribution Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes Capitalisation	3 587 647,03
Total	3 587 647,03
* Information relative aux acomptes versés Acomptes unitaires versés	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre d'actions Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

Action AMPLEGEST DIGITAL LEADERS FC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	11,54
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**) Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	11,54
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	11,54
Affectation : Distribution Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes Capitalisation	11,54
Total	11,54
* Information relative aux acomptes versés Acomptes unitaires versés	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre d'actions Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

Action AMLEGEST DIGITAL LEADERS IC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	482 519,56
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	482 519,56
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	482 519,56
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	
Capitalisation	482 519,56
Total	482 519,56
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

Action AMLEGEST DIGITAL LEADERS LC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	118 810,29
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	118 810,29
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	118 810,29
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	
Capitalisation	118 810,29
Total	118 810,29
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			45 034 317,84	92,97
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			45 034 317,84	92,97
Divertissement			1 423 611,87	2,94
CAPCOM CO LTD	JPY	24 180	516 137,14	1,07
SPOTIFY TECHNOLOGY SA	USD	1 537	664 081,38	1,37
UBISOFT ENTERTAINMENT	EUR	18 509	243 393,35	0,50
Equipements de communication			453 983,49	0,94
QUALCOMM INC	USD	3 060	453 983,49	0,94
Grands magasins et autres			378 092,65	0,78
PROSUS NV	EUR	9 859	378 092,65	0,78
Logiciels			14 354 501,12	29,63
ADOBE INC	USD	954	409 700,83	0,85
ATLASSIAN CORP-CL A	USD	5 430	1 276 308,27	2,63
BENTLEY SYSTEMS INC-CLASS B	USD	10 091	455 115,84	0,94
CADENCE DESIGN SYS INC	USD	3 773	1 094 824,07	2,26
MICROSOFT CORP	USD	7 680	3 126 292,92	6,45
NEXI SPA	EUR	116 283	623 276,88	1,29
ORACLE CORP	USD	2 673	430 178,88	0,89
PALO ALTO NETWORKS INC	USD	8 750	1 537 640,64	3,17
SERVICENOW INC	USD	2 193	2 245 249,08	4,63
WORKDAY INC-CLASS A	USD	4 059	1 011 486,57	2,09
ZALANDO SE	EUR	22 441	726 863,99	1,50
ZSCALER INC	USD	8 136	1 417 563,15	2,93
Logiciels et services internet			1 486 010,06	3,07
CONFLUENT INC-CLASS A	USD	27 829	751 459,60	1,55
MONGODB INC	USD	3 267	734 550,46	1,52
Médias et services interactifs			1 315 017,53	2,71
ALPHABET INC-CL A	USD	7 193	1 315 017,53	2,71
Ordinateurs et périphériques			377 731,20	0,78
QT GROUP OYJ	EUR	5 621	377 731,20	0,78
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication			18 858 350,62	38,93
ADVANCED MICRO DEVICES	USD	22 580	2 634 060,75	5,44
ANALOG DEVICES INC	USD	4 400	902 819,06	1,86
ASM INTERNATIONAL NV	EUR	2 833	1 583 080,40	3,27
BE SEMICONDUCTOR INDUSTRIES	EUR	6 615	875 164,50	1,81
BROADCOM INC	USD	6 368	1 425 812,08	2,94
HANMI SEMICONDUCTOR CO LTD	KRW	3 117	168 091,11	0,35
INFINEON TECHNOLOGIES	EUR	58 239	1 828 704,60	3,78
MICRON TECHNOLOGY INC	USD	5 515	448 251,87	0,93
NVIDIA CORP	USD	18 276	2 370 258,38	4,89
S.O.I.T.E.C.	EUR	5 842	509 130,30	1,05

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SAMSUNG ELECTR-GDR REG S	USD	708	622 222,22	1,28
SK HYNIX INC	KRW	10 356	1 177 187,42	2,43
STMICROELECTRONICS NV	EUR	33 141	804 497,78	1,66
TAIWAN SEMICONDUCTOR-SP ADR	USD	14 657	2 795 510,10	5,77
X-FAB SILICON FOUNDRIES SE	EUR	142 002	713 560,05	1,47
Services aux entreprises			1 109 270,70	2,29
ACCENTURE PLC-CL A	USD	3 265	1 109 270,70	2,29
Services liés aux technologies de l'information			5 277 748,60	10,90
ATOSS SOFTWARE AG	EUR	6 294	718 774,80	1,48
CAPGEMINI SE	EUR	3 531	558 427,65	1,15
DATADOG INC - CLASS A	USD	14 335	1 978 200,93	4,10
SNOWFLAKE INC-CLASS A	USD	6 921	1 032 084,22	2,13
SOPRA STERIA GROUP	EUR	5 791	990 261,00	2,04
Total			45 034 317,84	92,97

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total						

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
SOITEC 06/2025 CALL 90	60	60 120,00		278 182,80
Sous-total 2.		60 120,00		278 182,80
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total		60 120,00		278 182,80

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie d'action

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	45 034 317,84
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	
Total instruments financiers à terme - actions	60 120,00
Total instruments financiers à terme - taux	
Total instruments financiers à terme - change	
Total instruments financiers à terme - crédit	
Total instruments financiers à terme - autres expositions	
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	
Autres actifs (+)	3 470 606,21
Autres passifs (-)	-123 651,53
Passifs de financement (-)	
Total = actif net	48 441 392,52

Libellé de l'action	Devise de l'action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
Action AMPLEGEST DIGITAL LEADERS AC	EUR	318 275,4488	130,24
Action AMPLEGEST DIGITAL LEADERS FC	EUR	1,0000	133,93
Action AMPLEGEST DIGITAL LEADERS IC	EUR	41 936,5245	133,55
Action AMPLEGEST DIGITAL LEADERS LC	EUR	10 251,0000	135,28

AMPLEGEST DIGITAL LEADERS

COMPTES ANNUELS

29/12/2023

BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	35 568 036,92	12 861 946,09
Actions et valeurs assimilées	35 568 036,92	12 796 002,35
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	35 568 036,92	12 796 002,35
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	0,00	0,00
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00	0,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	65 943,74
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	65 943,74
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	266 129,22	3 694,59
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	266 129,22	3 694,59
COMPTES FINANCIERS	640 518,79	796 167,82
Liquidités	640 518,79	796 167,82
TOTAL DE L'ACTIF	36 474 684,93	13 661 808,50

BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	36 761 265,87	13 581 769,70
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-232 817,84	-56 340,72
Résultat de l'exercice (a,b)	-572 937,00	-53 779,58
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	35 955 511,03	13 471 649,40
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	519 173,90	20 681,48
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	519 173,90	20 681,48
COMPTES FINANCIERS	0,00	169 477,62
Concours bancaires courants	0,00	169 477,62
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	36 474 684,93	13 661 808,50

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Options		
PROSUS NV 09/2023 CALL 72	0,00	199 218,60
SNOWFLAKE INC-A 06/2023 CALL 190	0,00	79 844,63
ZSCALER INC 01/2023 CALL 150	0,00	2 266,12
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	20 726,92	2 174,83
Produits sur actions et valeurs assimilées	142 016,03	10 458,25
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	162 742,95	12 633,08
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	11 548,51	930,16
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	11 548,51	930,16
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	151 194,44	11 702,92
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	576 494,32	52 912,09
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-425 299,88	-41 209,17
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-147 637,12	-12 570,41
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-572 937,00	-53 779,58

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :**Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

	Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
1	Frais de gestion financière	Actif net	2,25% TTC maximum pour les actions « AC » 1.30% TTC maximum pour les actions « FC » 0.90% TTC maximum pour les actions « IC » 0.55% TTC maximum pour les actions « LC »
2	Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	0.10% TTC
3	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant
4	Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Société de Gestion : Néant Dépositaire : 60 € TTC maximum
5	Commission de sur performance	Actif net	Actions « AC », « IC », « FC » et « LC » : 20% TTC de la performance annuelle du compartiment au-delà de la performance de l'indicateur de référence Bloomberg World Technology Large, Mid Cap Equal-Weighted NET Return Index EUR (dividendes réinvestis)

Modalité de calcul de la commission de surperformance

Méthode de calcul :

La commission de surperformance est de 20 % TTC maximum de la performance annuelle du compartiment Amplegest Digital Leaders au-delà de la performance de l'indice Bloomberg World Technology Large, Mid Cap Equal-Weighted NET Return Index EUR (dividendes réinvestis).

Le calcul du montant de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre la performance du fonds et celle d'un actif ayant réalisé une performance égale à celle de l'indice de référence Bloomberg World Technology Large, Mid Cap Equal-Weighted NET Return Index EUR (dividendes réinvestis), sur la période de calcul enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/ rachats que l'OPCVM.

Comptabilisation de la provision en cours d'exercice (période de cristallisation) :

Calculée selon la méthode indiquée, cette commission fera l'objet d'un provisionnement ou d'une reprise de provisions à chaque calcul de valeur liquidative (et depuis le début de l'exercice). En cas de sous-performance de l'OPCVM par rapport à l'actif de référence, la part de frais de gestion variable est réajustée par une reprise de provision plafonnée à hauteur des dotations.

Chaque période de cristallisation correspond à l'exercice comptable de l'OPCVM. Elle débute à la dernière clôture et se termine à la prochaine clôture sur laquelle des frais de gestion variables seront calculés.

Compte-tenu de la date de lancement, la première période de cristallisation court jusqu'à la clôture de l'exercice 2023.

Si à la fin de la période de cristallisation, une sous-performance est constatée (différence négative entre la valeur de l'actif net de fin d'exercice et celle de l'actif indicé à la même date), cette sous-performance devra être rattrapée au cours des années suivantes avant de pouvoir provisionner une commission de surperformance.

L'OPCVM pourra provisionner des frais variables dès lors qu'il surperforme son indicateur de référence, y compris en cas de performance négative tout en respectant la période de référence de rattrapage.

En cas de rachat d'actions, si à la date de rachat, une commission de sur performance est provisionnée, la partie proportionnelle aux actions remboursées est calculée et acquise à la société de gestion.

Rattrapage des sous-performances et période de référence (5 années consécutives de sousperformance) :

Si la sous-performance constatée pendant 5 années n'a pas été rattrapée, aucune commission de surperformance ne peut être prélevée. Au-delà de 5 années consécutives sans cristallisation et prélèvement, les sous-performances antérieures à 5 ans ne seront plus prises en compte dans le calcul de la commission de surperformance.

La provision pour commission de surperformance pourra être comptabilisée si la condition suivante est remplie :

- Toute sous-performance constatée depuis le dernier prélèvement ou au cours des 5 années antérieures a été rattrapée

A cette fin, une période d'observation de 1 à 5 exercices glissants est mise en place, avec une remise à zéro du calcul à chaque prélèvement de la commission de surperformance.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action AMPLEGEST DIGITAL LEADERS AC	Capitalisation	Capitalisation
Action AMPLEGEST DIGITAL LEADERS FC	Capitalisation	Capitalisation
Action AMPLEGEST DIGITAL LEADERS IC	Capitalisation	Capitalisation
Action AMPLEGEST DIGITAL LEADERS LC	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	13 471 649,40	0,00
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	25 649 522,01	14 641 049,88
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-8 233 789,77	-353 678,56
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 993 897,71	54 591,66
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 939 270,57	-72 254,55
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	21 799,21	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-132 612,83	0,00
Frais de transactions	-75 718,98	-149,89
Différences de change	-476 299,54	-454 926,30
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	6 114 773,22	-314 912,62
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	5 799 860,60	-314 912,62
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	314 912,62	0,00
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-13 138,95	13 138,95
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00	13 138,95
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-13 138,95	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-425 299,88	-41 209,17
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	35 955 511,03	13 471 649,40

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	640 518,79	1,78
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	640 518,79	1,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 KRW		Devise 3 JPY		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	22 676 860,62	63,07	1 116 917,16	3,11	325 921,36	0,91	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	10 335,84	0,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	180 473,86	0,50	22 886,92	0,06	131 696,41	0,37	55 098,93	0,15
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	180 114,95	0,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES		
	Ventes à règlement différé	180 090,50
	Souscriptions à recevoir	75 702,88
	Coupons et dividendes en espèces	10 335,84
TOTAL DES CRÉANCES		266 129,22
DETTES		
	Achats à règlement différé	180 114,95
	Rachats à payer	227 485,95
	Frais de gestion fixe	58 930,58
	Frais de gestion variable	52 642,42
TOTAL DES DETTES		519 173,90
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-253 044,68

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Action AMPEGEST DIGITAL LEADERS AC		
Actions souscrites durant l'exercice	225 086,0897	24 883 487,16
Actions rachetées durant l'exercice	-52 947,1820	-5 860 706,97
Solde net des souscriptions/rachats	172 138,9077	19 022 780,19
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	264 098,8546	
Action AMPEGEST DIGITAL LEADERS FC		
Actions souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Actions rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	0,00	0,00
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	2 301,0000	
Action AMPEGEST DIGITAL LEADERS IC		
Actions souscrites durant l'exercice	7 125,0000	766 034,85
Actions rachetées durant l'exercice	-1 500,0000	-172 245,00
Solde net des souscriptions/rachats	5 625,0000	593 789,85
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	23 196,0000	
Action AMPEGEST DIGITAL LEADERS LC		
Actions souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Actions rachetées durant l'exercice	-20 000,0000	-2 200 837,80
Solde net des souscriptions/rachats	-20 000,0000	-2 200 837,80
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	10 251,0000	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Action AMLEGEST DIGITAL LEADERS AC	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action AMLEGEST DIGITAL LEADERS FC	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action AMLEGEST DIGITAL LEADERS IC	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action AMLEGEST DIGITAL LEADERS LC	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Action AMPEGEST DIGITAL LEADERS AC	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	477 288,51
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,35
Frais de gestion variables provisionnés	34 736,34
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,17
Frais de gestion variables acquis	5 502,83
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,03
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Action AMPEGEST DIGITAL LEADERS FC	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	3 504,06
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,40
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Action AMPEGEST DIGITAL LEADERS IC	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	22 187,47
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Frais de gestion variables provisionnés	8 668,33
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,39
Frais de gestion variables acquis	175,25
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,01
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Action AMPEGEST DIGITAL LEADERS LC	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	17 444,97
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,65
Frais de gestion variables provisionnés	5 245,42
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,19
Frais de gestion variables acquis	1 741,14
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,06
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-572 937,00	-53 779,58
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	-572 937,00	-53 779,58

	29/12/2023	30/12/2022
Action AMPLEGEST DIGITAL LEADERS AC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-545 390,26	-47 190,44
Total	-545 390,26	-47 190,44

	29/12/2023	30/12/2022
Action AMPLEGEST DIGITAL LEADERS FC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-1 999,28	-1 309,19
Total	-1 999,28	-1 309,19

	29/12/2023	30/12/2022
Action AMPLEGEST DIGITAL LEADERS IC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-19 747,60	-2 683,33
Total	-19 747,60	-2 683,33

	29/12/2023	30/12/2022
Action AMPEGEST DIGITAL LEADERS LC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-5 799,86	-2 596,62
Total	-5 799,86	-2 596,62

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-232 817,84	-56 340,72
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-232 817,84	-56 340,72

	29/12/2023	30/12/2022
Action AMPLEGEST DIGITAL LEADERS AC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-204 357,28	-36 420,92
Total	-204 357,28	-36 420,92

	29/12/2023	30/12/2022
Action AMPLEGEST DIGITAL LEADERS FC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-1 783,68	-936,19
Total	-1 783,68	-936,19

	29/12/2023	30/12/2022
Action AMPLEGEST DIGITAL LEADERS IC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-18 447,74	-6 973,04
Total	-18 447,74	-6 973,04

	29/12/2023	30/12/2022
Action AMPLEGEST DIGITAL LEADERS LC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-8 229,14	-12 010,57
Total	-8 229,14	-12 010,57

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/12/2022	29/12/2023
Actif net Global en EUR	13 471 649,40	35 955 511,03
Action AMPEGEST DIGITAL LEADERS AC en EUR		
Actif net	8 707 290,04	31 609 717,98
Nombre de titres	91 959,9469	264 098,8546
Valeur liquidative unitaire	94,68	119,68
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,39	-0,77
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,51	-2,06
Action AMPEGEST DIGITAL LEADERS FC en EUR		
Actif net	217 728,26	278 270,95
Nombre de titres	2 301,0000	2 301,0000
Valeur liquidative unitaire	94,62	120,93
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,40	-0,77
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,56	-0,86
Action AMPEGEST DIGITAL LEADERS IC en EUR		
Actif net	1 669 751,23	2 817 996,94
Nombre de titres	17 571,0000	23 196,0000
Valeur liquidative unitaire	95,02	121,48
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,39	-0,79
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,15	-0,85
Action AMPEGEST DIGITAL LEADERS LC en EUR		
Actif net	2 876 879,87	1 249 525,16
Nombre de titres	30 251,0000	10 251,0000
Valeur liquidative unitaire	95,10	121,89
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,39	-0,80
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,08	-0,56

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
INFINEON TECHNOLOGIES	EUR	44 579	1 685 086,20	4,68
ZALANDO SE	EUR	7 004	150 235,80	0,42
TOTAL ALLEMAGNE			1 835 322,00	5,10
BELGIQUE				
X-FAB SILICON FOUNDRIES SE	EUR	77 695	790 935,10	2,20
TOTAL BELGIQUE			790 935,10	2,20
COREE DU SUD				
SAMSUNG ELECTRON.GDR 1995	USD	408	553 182,78	1,54
SAMSUNG SDI CO LTD	KRW	677	223 999,33	0,62
SK HYNIX INC	KRW	9 002	892 917,83	2,48
TOTAL COREE DU SUD			1 670 099,94	4,64
ETATS-UNIS				
ADVANCED MICRO DEVICES INC	USD	20 809	2 776 353,98	7,72
ALPHABET- A	USD	7 317	925 113,57	2,57
ALPHABET-C-	USD	500	63 777,89	0,18
ANALOG DEVICES INC	USD	2 424	435 633,29	1,21
ATLASSIAN CORP -CLASS A	USD	4 144	892 149,92	2,48
CADENCE DESIGN SYSTEMS INC	USD	2 783	686 071,15	1,91
DATADOG INC - CLASS A	USD	8 773	963 811,14	2,68
ELECTRONIC ARTS COM NPV	USD	4 565	565 269,18	1,57
EQUINIX INC	USD	1 149	837 573,53	2,33
MICRON TECHNOLOGY INC	USD	12 675	979 032,90	2,73
MICROSOFT CORP	USD	6 909	2 351 505,05	6,54
NVIDIA CORP	USD	1 280	573 726,39	1,59
ORACLE CORP COM	USD	3 993	381 030,90	1,06
PALO ALTO NETWORKS INC	USD	4 854	1 295 512,98	3,61
PAYPAL HOLDINGS INC	USD	4 459	247 841,06	0,69
QUALCOMM INC	USD	11 636	1 523 206,48	4,24
SERVICENOW INC	USD	1 449	926 554,74	2,57
SNOWFLAKE INC-CLASS A	USD	4 769	858 968,19	2,39
ZSCALER INC	USD	5 199	1 042 576,31	2,90
TOTAL ETATS-UNIS			18 325 708,65	50,97
FRANCE				
CAPGEMINI SE	EUR	4 771	900 526,25	2,50
SOITEC SA	EUR	10 200	1 650 360,00	4,59
SOPRA STERIA	EUR	5 486	1 085 130,80	3,02
UBI SOFT ENTERTAINMENT	EUR	7 943	183 562,73	0,51
WORLDLINE SA	EUR	9 102	142 628,34	0,40
TOTAL FRANCE			3 962 208,12	11,02
ILES CAIMANS				
ALIBABA GROUP HOLDING LTD ADR	USD	2 837	199 027,80	0,56
TOTAL ILES CAIMANS			199 027,80	0,56
IRLANDE				
ACCENTURE PLC - CL A	USD	3 829	1 216 123,81	3,39

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TOTAL IRLANDE			1 216 123,81	3,39
ITALIE				
NEXI SPA	EUR	166 703	1 234 602,42	3,43
TOTAL ITALIE			1 234 602,42	3,43
JAPON				
CAPCOM CO LTD	JPY	11 149	325 921,36	0,91
TOTAL JAPON			325 921,36	0,91
PAYS-BAS				
ASM INTERNATIONAL NV	EUR	1 866	876 926,70	2,44
BE SEMICONDUCTOR INDUSTRIES	EUR	7 247	988 853,15	2,75
PROSUS NV	EUR	6 742	181 932,87	0,50
TOTAL PAYS-BAS			2 047 712,72	5,69
SUISSE				
STMICROELECTRONICS NV	EUR	34 867	1 577 557,42	4,39
TOTAL SUISSE			1 577 557,42	4,39
TAIWAN				
TAIWAN SEMICONDUCTOR SP ADR	USD	25 314	2 382 817,58	6,62
TOTAL TAIWAN			2 382 817,58	6,62
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			35 568 036,92	98,92
TOTAL Actions et valeurs assimilées			35 568 036,92	98,92
Créances			266 129,22	0,74
Dettes			-519 173,90	-1,44
Comptes financiers			640 518,79	1,78
Actif net			35 955 511,03	100,00

Action AMPLEGEST DIGITAL LEADERS LC	EUR	10 251,0000	121,89
Action AMPLEGEST DIGITAL LEADERS IC	EUR	23 196,0000	121,48
Action AMPLEGEST DIGITAL LEADERS FC	EUR	2 301,0000	120,93
Action AMPLEGEST DIGITAL LEADERS AC	EUR	264 098,8546	119,68

27. ANNEXE(S)

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit:
Amplegest Digital Leaders

Identifiant d'entité juridique:
LEI : 969500DYMLRK8URCGP47

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?

<input checked="" type="radio"/> <input checked="" type="radio"/> <input checked="" type="checkbox"/> Oui		<input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="checkbox"/> Non	
<input checked="" type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: 99 % <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE 	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ___% d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif social 		
<input checked="" type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: 99 %	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S mais n'a pas réalisé d'investissements durables		



Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

Le compartiment, classifié catégorie « Article 9 » au sens du Règlement « SFDR » (Sustainable Finance Disclosure Regulation) a pour objectif d'investir dans des sociétés du secteur de la Technologie et du Digital ayant un impact environnemental et social positif. Dans ce but, les scores Digital For Impact et NICE du portefeuille, qui permettent d'identifier les investissements durables, doivent être supérieurs à la moyenne des 80% meilleures notes ESG de l'univers d'investissement. En 2024, si aucun indicateur de référence n'a été désigné pour atteindre l'objectif d'investissement durable, les scores DFI/NICE ont bien atteint leur objectif de surperformance.

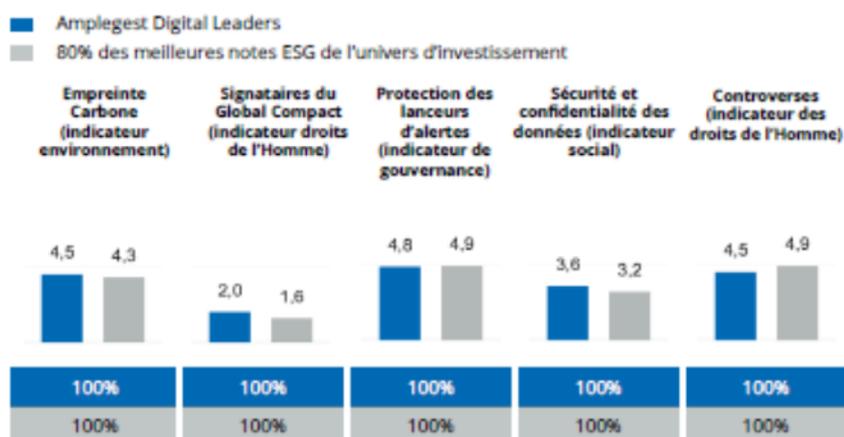
Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ? et par rapport aux périodes précédentes**

Les deux indicateurs de durabilité retenus par le fonds (Empreinte carbone et Signataire du global compact) ont surperformé leur univers d'investissement en 2024.

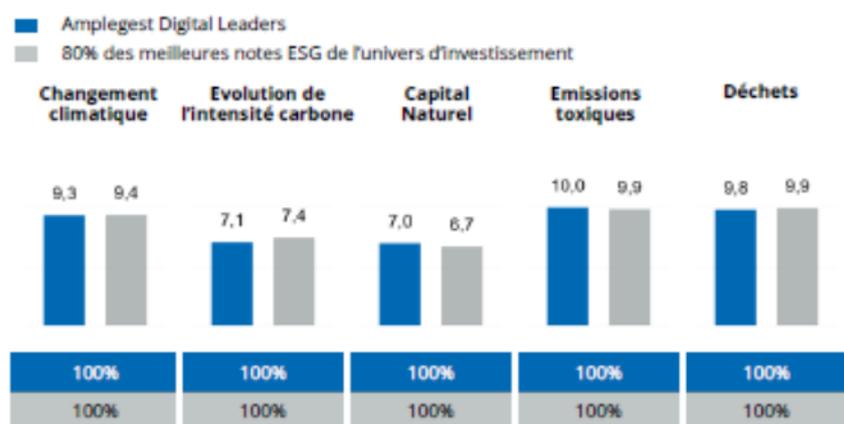
Le score « Digital For Impact »

Ce score calcule les externalités positives concernant 5 thèmes problématiques du secteur technologique. Le score global est de 3,87/5 pour le fonds et de 3,78/5 pour l'indice après élimination des 20% moins bonnes notes ESG, 5 étant la meilleure note et 0 la moins bonne. Les indicateurs empreinte carbone et signataires du pacte mondial des Nations Unies doivent surperformer l'univers d'investissement, dans le cadre du label ISR.



Le score « NICE » (Negative Impact Contributions & Effects)

Ce score calcule les incidences négatives du fonds concernant les sujets majeurs environnementaux. Le score global est de 8,66/10 pour le fonds et de 8,66/10 pour l'indice après élimination des 20% moins bonnes notes ESG. 10 étant la meilleure note et 0 la moins bonne.



Univers d'investissement : Indice Bloomberg World Technology Large & Mid Cap Equal-Weighted Net Return Index EUR (dividendes réinvestis) complété de 37 valeurs suivies en interne par notre département d'analyse financière

Source : modèle propriétaire GEST World, MSCI ESG Research, SBTi

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?***

Un score "Negative Impact Contribution and Effets" (score NICE) souligne les incidences négatives de l'activité de chaque entreprise basées sur les 6 objectifs de la Taxonomie :

- Mitigation du changement climatique
- Adaptation au changement climatique
- Utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines
- Transition vers une économie circulaire ;
- Contrôle de la pollution
- Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes

Le NICE est composé de 5 critères :

- Un score changement climatique qui correspond à la mitigation du changement climatique (/10) : Score représentant la moyenne pondérée des notes des sujets clés qui relèvent du thème du changement climatique : émissions de carbone, empreinte carbone des produits, vulnérabilité au changement climatique et financement de l'impact environnemental.
- L'évolution du score changement climatique qui permet de mesurer l'adaptabilité des entreprises au changement climatique [-1 ;0 ;+1] selon une évolution positive, négative ou neutre.

On octroie un score de :

- "1" si l'intensité moyenne des émissions de carbone de l'entreprise sur trois ans diminue à un taux de 5 %.
- "0" si la tendance est stable à un taux compris entre -5% et 5% ou si les émissions de carbone sont estimées ou ne disposent pas de données de séries chronologiques pluriannuelles.
- "-1" si la tendance de l'intensité des émissions de carbone augmente à un taux de 5% ou pire.

- Un score du capital naturel qui permet de traiter les questions de protection de biodiversité et des ressources aquatiques et marines (/10). Ce score représente la moyenne pondérée des notes problématiques clés qui relèvent du thème du capital naturel : Stress hydrique, Biodiversité et utilisation des sols, et approvisionnement en matières premières.
- Un score sur les émissions toxiques qui répond à la prévention et à la réduction de la pollution (%) : cela représente la part des revenus de l'entreprise provenant des secteurs d'activité qui génèrent généralement de grandes quantités d'émissions toxiques.
- Un score sur l'émission de déchets qui traite l'objectif de transition vers une économie circulaire (%) : cela représente la part des revenus de l'entreprise provenant des produits à usage unique qui impliquent un emballage important.

En cas d'absence de données, nous attribuons la moyenne de l'univers d'investissement par défaut pour le critère concerné. Nous publions également dans le rapport annuel les indicateurs des principales incidences négatives obligatoires.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Les indicateurs des incidences négatives sont pris en compte parmi :

- La note ESG globale à travers l’empreinte carbone, la consommation d’eau, de déchets et la diversité du board
- La politique d’exclusion qui exclut les entreprises qui violent le Pacte Mondial des Nations Unies et/ou qui ont une activité qui implique l’armement controversé. Elle exclut également les entreprises qui sont dans le secteur du tabac, du charbon thermique, qui ont des controverses graves/répétées, ainsi que les indices/futurs sur les matières premières agricoles.
- Le score Digital For Impact à travers l’empreinte carbone et la condition des droits de l’Homme
- Le score NICE à travers la mitigation et l’adaptation du changement climatique, l’émission de déchets et le capital naturel

Les 3 scores (ESG, Digital For Impact et NICE) sont intégrés dans les décisions d’investissement avec des obligations de résultats :

- un score minimal de -1 sur [-4;+4] pour la note ESG globale du fonds
- Sur les 3 scores, le fonds doit mieux faire en moyenne que les 80% meilleures notes ESG de son univers d’investissement.

— — — *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l’OCDE à l’intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l’homme ?
Description détaillée:*

Ces principes décrivent le cadre des Nations Unies et de l’OCDE sur les droits de l’homme. Au sein d’Amplegest, nous excluons toute entreprise qui viole le Pacte Mondial des Nations Unies. Parmi les 10 principes de ce pacte mondial, 5 principes concernent les droits de l’Homme et les normes internationales du travail. En excluant ces entreprises qui violent le pacte mondial des Nations Unies, nous nous conformons aux principes directeurs des Nations Unies. Au 31.12.2024, 20 valeurs étaient exclues suite à ce motif.

Nous incluons également les controverses dans nos analyses et notamment les controverses de violation des droits de l’Homme. L’analyse des controverses est la suivante :

- Chaque semestre, nous analysons les controverses critiques selon MSCI et nous décidons de les exclure ou non.
- De façon mensuelle, nous regardons l’évolution des controverses critiques
- De façon trimestriel, nous regardons l’évolution des controverses, qu’importe leur niveau de sévérité

Aussi, nous réunissons le comité controverses chaque semestre pour évoquer les résultats des analyses controverses, ainsi que l’éventualité de l’exclusion de valeurs suite à l’apparition de controverses graves, répétées et non jugées.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Comme décrit ci-dessus, les principales incidences négatives ont été prises en compte dans les différents scores : ESG, Digital For Impact et NICE. Ces 3 scores sont intégrés dans les décisions d’investissement et ont des obligations de résultats.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Top 15	Secteur	% actifs	Pays
Advanced Micro Devices	Technologie	7%	Etats-Unis
Microsoft	Technologie	7%	Etats-Unis
Taiwan Semi	Technologie	7%	Etats-Unis
Nvidia	Technologie	5%	Etats-Unis
Infineon	Technologie	4%	Allemagne
Palo Alto	Technologie	4%	Etats-Unis
ServiceNow	Technologie	4%	Etats-Unis
Stmicroelectronics	Technologie	3%	Pays-Bas
ASM International	Technologie	3%	Pays-Bas
Datadog	Technologie	3%	Etats-Unis
SK hynix	Technologie	3%	République de Corée
Qualcomm	Technologie	3%	Etats-Unis
Accenture	Produits et services industriels	3%	Irlande
Zscaler	Technologie	3%	Etats-Unis
Alphabet	Technologie	3%	Etats-Unis

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence à savoir : 1^{er} janvier 2024 – 31 décembre 2024

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



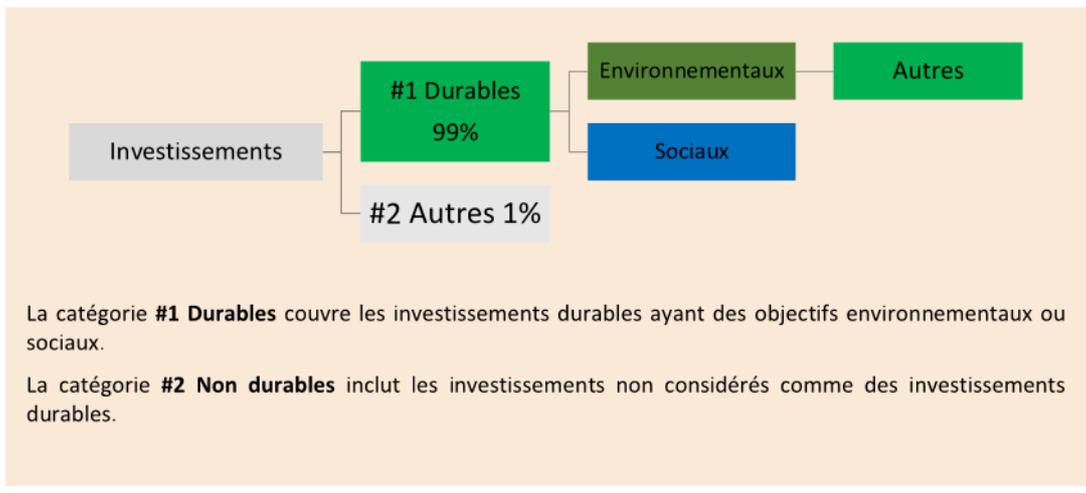
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Au 31.12.2024, 99% des actifs étaient liés à la durabilité environnementale et sociale car chaque valeur investie avait des scores ESG, Digital For Impact ainsi que NICE supérieurs aux 80% meilleures notes ESG de l'univers. Ces 3 scores mesurent la durabilité environnementale et sociale des investissements.

● Quelle était l'allocation d'actifs ?

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



La catégorie **#1 Durables** couvre les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

La catégorie **#2 Non durables** inclut les investissements non considérés comme des investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Les secteurs économiques sont les suivants :

- 89% Technologie
- 5% Produits et services industriels
- 1% Biens et services aux consommateurs
- 1% Distribution
- 1% Immobilier
- 1% Média
- 3% Non concerné



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

N/A

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE ?**

Oui

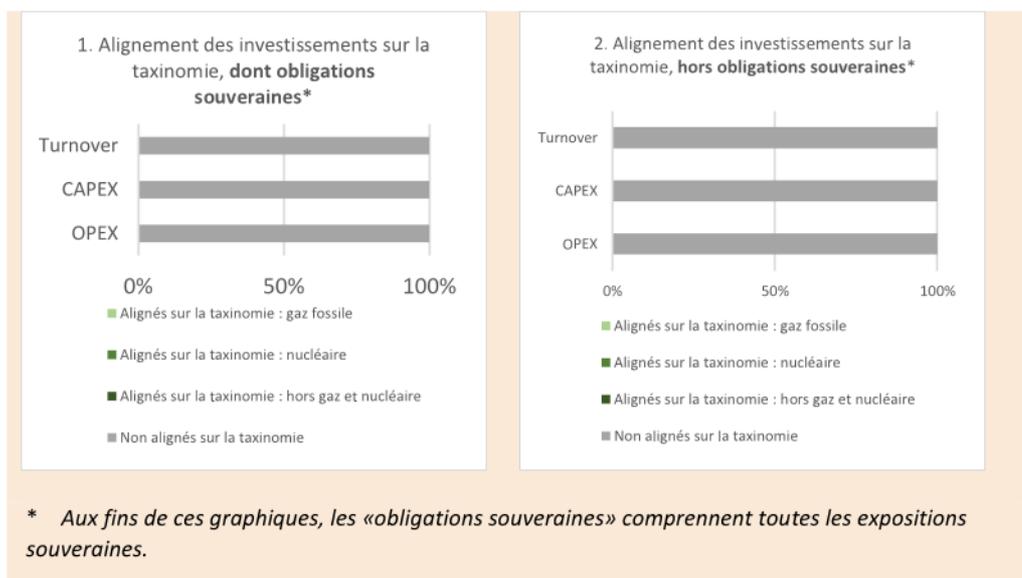
Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire

Non

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La part des activités habilitantes et transitoires étaient de 0%.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie était de 0,7% au 31.12.2024.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Au 31.12.2024, le fonds avait une part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de 99%.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Au 31.12.2024, le fonds avait une part d'investissements durables sur le plan social de 99% car au travers des 2 scores (ESG, Digital For Impact) nous avons pu calculer et s'assurer que le fonds n'investisse que dans des investissements durables sur le plan social. Le pilier social représente 40% de la note ESG totale, ainsi une mauvaise note sociale entraine une mauvaise note ESG. Le score Digital For Impact inclut une mesure d'impact social (score de confidentialité et sécurité des données) qui représente 20% de la note Digital For Impact totale, ainsi qu'un score controversé qui inclut les controverses sociales qui représente lui-aussi 20%. Au total, 40% de la note Digital For Impact inclut des sujets sociaux.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «non durables», quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Le symbole  représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

La catégorie « non durable » inclut en majorité la liquidité qui n'est pas soumise à des garanties environnementales et sociales minimales. Cette part représentait 1% de l'actif au 31.12.2024.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Nous avons envoyé au total 29 lettres d'engagements pour entamer un dialogue sur des sujets environnementaux, sociaux et/ou de gouvernance en 2024, dont 24 lettres à des valeurs de l'univers d'investissement du fonds Amplegest Digital Leaders. Au cours de l'année, pour Amplegest Digital Leaders, nous avons voté au total à 41 assemblées générales ce qui représente 100% des AG et à 558 résolutions (aucune résolution ne concernait l'ESG en 2024 contre 4 résolutions relatives à l'environnement et au social en 2023).



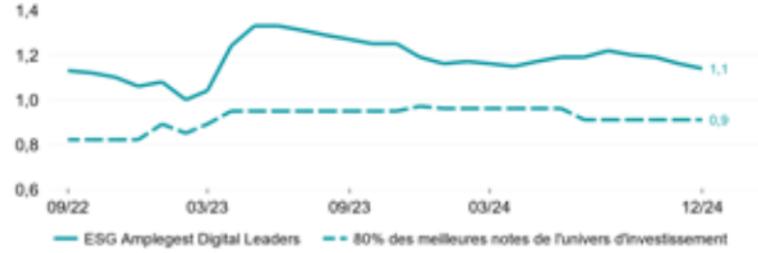
Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

L'indice de référence est celui de l'OPC. Le fonds n'a pas d'indice de référence durable.

- ***En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?***
N/A
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?***
N/A
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***
N/A
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

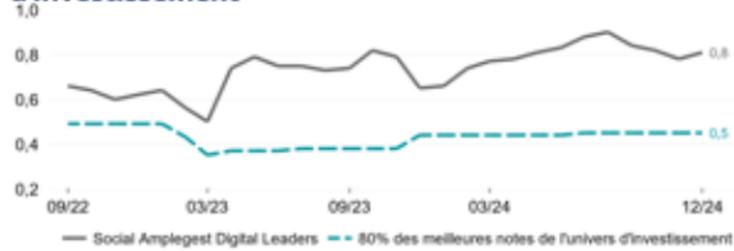
Évolution de la note ESG globale du fonds et de son univers d'investissement



Évolution de la note Environnement du fonds et de son univers d'investissement



Évolution de la note Social du fonds et de son univers d'investissement



Évolution de la note Gouvernance du fonds et de son univers d'investissement

